RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE



RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS N°17- 10 - 02

DÉLIBÉRATIONS DE LA COMMISSION PERMANENTE

n°CP_17_260 à CP_17_298 du 23 octobre 2017

ISSN: 1957-4339



La Commission permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Madame Sophie PANTEL, Présidente.

Le quorum étant atteint, la séance s'est ouverte à 14 h 00

Présents à l'ouverture de la séance : Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Guylène PANTEL, Sophie PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND, Valérie VIGNAL.

Absents excusés à l'ouverture de la séance : Laurent SUAU ;

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND ;

Assistaient également à cette réunion :

Thierry	BLACLARD	Directeur général des services
Frédéric	BOUET	Directeur Général adjoint des infrastructures
Eric	FORRE	Directeur des routes
Gilles	CHARRADE	Directeur Général Adjoint des services de la Solidarité Territoriale
Isabelle	DARNAS	Directrice du Développement Éducatif et Culturel
Guillaume	DELORME	Directeur adjoint de l'Ingénierie Départementale
Lætitia	FAGES	Directrice de l'Attractivité et du Développement
Nadège	FAYOL	Directrice des Affaires Juridiques, de la Commande Publique et de la Logistique
Marie	LAUZE	Directrice adjointe des Solidarités
Elisabeth	BOUYSSOU	Directrice enfance-famille
Sophie	MONTEL	Directrice de cabinet
Martine	PRADEILLES	Directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE SOMMAIRE DU RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS

COMMISSION PERMANENTE

Séance du Lundi 23 octobre 2017 - 14h00 -

COMMISSION: Infrastructures, désenclavement et mobilités

N° CP_17_260: Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour p. 5

l'aménagement des routes départementales

N° CP_17_261 : Infrastructures départementales : RD 806 aménagement du Can de p. 12

la Roche rétrocession de parcelles à des personnes privées

N° CP_17_262: Numérique : versement d'une contribution du Département aux p. 18

charges d'exploitation de NET48

N° CP 17 263: Convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Mixte p. 26

Autoroute Numérique A75

COMMISSION: Solidarités

N° CP_17_264: Solidarité: subventions diverses action sociale p. 31

COMMISSION: Enseignement et jeunesse

N° CP_17_265: Transports scolaires: information relative au montant de la p. 35

participation des communes au titre de l'année scolaire 2016/2017



N° CP_17_266 : Enseignement : Fixation des tarifs de restauration scolaire 2018 p. 38 dans les établissements publics locaux d'enseignement

N° CP_17_267 : Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - p. 43 Exercice 2018 - Collèges publics et privés

N° CP_17_268 : Enseignement : attribution d'une dotation exceptionnelle au collège p. 49 du Trenze de Vialas

COMMISSION: Culture, sports et patrimoine

N° CP_17_269 : Activités de pleine nature : Affectation de subvention p. 52
 N° CP_17_270 : Patrimoine : Conventions avec la Région Occitanie-Pyrénées- p. 55 Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel
 N° CP_17_271 : Patrimoine : affectation de crédits au titre de l'autorisation de p. 84 programme "Restauration et acquisitions archives

N° CP_17_272 : Culture : individualisation des aides en faveur du fonctionnement de p. 87 Scènes Croisées et Lozère Logistique Scénique

N° CP_17_273: Sport : Subvention au titre du programme "comités sportifs" p. 90

N° CP_17_274: Sport : Aide aux équipes sportives évoluant au niveau national p. 93

N° CP_17_275 : Sport : subventions au titre du programme d'aide à l'équipement p. 97 sportif des associations

N° CP_17_276: Sport : subvention au titre du programme de soutien au p. 102 fonctionnement

COMMISSION: Eau, AEP, Environnement

N° CP_17_277 : Eau : Lancement d'une étude départementale de faisabilité de la p. 105 labellisation "site rivières sauvages" des cours d'eau lozériens

N° CP_17_278: Espaces Naturels Sensibles: Affectation de subventions p. 109



COMMISSION: Développement

N° CP_17_279 : Précarité énergétique : Evaluation du PIG Habiter Mieux et étude p. 112

pré-opérationnelle en vue d'un futur dispositif

N° CP_17_280 : Mobilisation foncière : Affectation de subvention p. 117

N° CP_17_281: Agriculture : Subventions en faveur des projets de développement p. 120

et de promotion de la filière agricole

N° CP_17_282: Individualisation de subvention en faveur de l'aérodrome Mende- p. 126

Brenoux au titre de l'année 2017

N° CP_17_283 : Economie : aides du Département au titre des actions en faveur du p. 132

fond d'appui au développement territorial - fonctionnement

N° CP_17_284: Tourisme : financement de la station de ski du Col de Bonnecombe p. 136

N° CP_17_285: Tourisme: Individualisation des aides en faveur des offices de p. 139

tourisme au titre du fonctionnement 2017

N° CP_17_286: Tourisme : articulation des interventions du Département et des p. 144

dispositifs régionaux concernant l'immobilier touristique

COMMISSION: Finances et gestion de la collectivité

N° CP_17_287: Budget : admission de créances éteintes au titre du budget du p. 153

laboratoire départemental

N° CP_17_288 : Budget : Admission en non-valeur de créances restant à recouvrer p. 156

N° CP_17_289: Adoption des critères de répartition du fonds départemental de p. 162

péréquation 2016 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de moins de 5 000 habitants



N° CP_17_290 : Gestion de la collectivité : Convention constitutive en vue de la p. 169

création d'un groupement de commandes publiques entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère

(SDIS) et le Département de la Lozère

N° CP_17_291: Finances: attributions de subventions au titre des subventions p. 177

diverses

N° CP_17_292 : Gestion de la collectivité : visite d'une délégation d'élus du Conseil p. 180

départemental en Chine

COMMISSION: Politiques territoriales et Europe

N° CP_17_293 : Démographie médicale: subvention partenaire ALUMPS p. 185

N° CP_17_294: Politiques territoriales : vote de la troisième décision des avenants p. 188

2017 aux contrats

N° CP_17_295: Politiques territoriales: propositions de modifications d'affectations p. 272

réalisées antérieurement

N° CP_17_296: Politiques territoriales: attributions de subventions sur l'autorisation p. 277

de programme 2015 "Contrats territoriaux"

N° CP_17_297: Animation locale: attribution de subventions au titre de la dotation p. 295

"projets urgents des associations"

N° CP_17_298: Animation locale: individualisation des subventions au titre des p. 298

dotations cantonales (PED)





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND.

Absents excusés: Laurent SUAU.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 1311-13, L 3213-1, R 3213-1, R 3213-7 et 8 et R 3221-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 1111-1, L 1212-1, L 1212-3, L 1212-6, L 1111-4 et L 3112-3 du code général de la propriété des personnes publique ;

VU la délibération n°CD_17_1009 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « infrastructures » ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées :

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD 17 1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°100 intitulé "Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Régine BOURGADE et Françoise AMARGER-BRAJON au titre de l'échange à intervenir avec la Commune de Mende ;

ARTICLE 1

Accepte les propositions d'acquisition foncières et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes pour les opérations détaillées dans le tableau ci-annexé, concernant les routes départementales suivantes :

- Actes confiés aux notaires :
 - RD n°42 (opération n°931) : Régularisation foncière : échange entre la commune de Mende et le Département de la Lozère pour la gare routière et l'espace multimodal sur la Commune de Mende.
 - RD $n^{\circ}9$ (opération $n^{\circ}927$): Régularisation foncière: achat de parcelles pour régularisation d'emprise au Col du Rey au carrefour RD 9 et 983 sur la commune de Cans et Cévennes.
- Actes authentiques en la forme administrative :
 - RD n°806 (opération n°907) : Échange entre le Département et un particulier dans le cadre des travaux connexes au Can de la Roche sur la Commune de Rieutort de Randon.

ARTICLE 2

Précise, au titre de ces opérations, que :

- la recette générée s'élève à 3 637,65 € en faveur du Département et se répartit comme suit :
 - opération n°907 (échange) :60,15 €
 - opération n°931 (échange) :3 577,50 €
- les dépenses, qui seront imputées au chapitre 906 au titre de l'opération « Acquisitions Foncières », comprennent :
 - opération n°927 (achat de parcelles) :224,25 €
 - le montant des frais versés aux notaires pour la rédaction des actes qui leur seront confiés.



ARTICLE 3

Autorise:

- la Présidente du Conseil départemental à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 euros ;
- la signature des actes notariés et de l'ensemble des documents nécessaires à ces acquisitions.

ARTICLE 4

Habilite la Présidente du Conseil départemental à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative et désigne Monsieur Laurent SUAU, 1er Vice-Président, aux fins de représenter la collectivité en qualité d'acquéreur lors de la signature des actes en la forme administrative.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_260 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°100 "Infrastructures départementales : acquisitions foncières pour l'aménagement des routes départementales".

Les travaux sur les routes départementales (RD) nécessitent l'acquisition d'emprises auprès des propriétaires riverains qui, après négociation, ont donné leur accord pour céder les parcelles nécessaires à l'aménagement des voies.

Je soumets à votre examen, les propositions d'acquisitions foncières et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes pour les opérations détaillées dans le tableau joint en annexe, concernant :

Actes confiés aux notaires :

- Opération N° 931 RD n°42 Régularisation foncière : échange entre la commune de Mende et le Département de la Lozère pour la gare routière et l'espace multimodal – Commune de Mende
- Opération N° 927 RD n°9 Régularisation d'emprise au Col du Rey Commune de Cans et Cévennes Achat de parcelles

Actes authentiques en la forme administrative :

 Opération N°907 – RD n°806 – Travaux connexes au Can de la Roche – Commune de Rieutort de Randon – Échange entre le Département et un particulier

Ces régularisations foncières génèrent une recette de 3637,65 € pour le Département, à laquelle il conviendra de déduire d'une part, le montant des frais versés aux notaires pour la rédaction des actes qui leur seront confiés et d'autre part, la dépense pour l'opération n°927 d'un montant de 224,25 €.

Les dépenses engagées (frais de notaire, acquisition de parcelles pour l'opération n°927) seront imputées sur le chapitre 906-R et l'opération « Acquisitions Foncières ». Nous disposons à ce jour des crédits suffisants pour permettre l'engagement de ces dépenses sur l'autorisation de programme en vigueur.

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- m'autoriser à pratiquer la dispense prévue à l'article R 3213-8 du Code général des collectivités territoriales permettant le paiement du prix de l'acquisition amiable au vendeur sans l'accomplissement des formalités de purge des privilèges et hypothèques inscrits lorsque ce prix n'excède pas 7 700 €,
- accepter les propositions d'acquisitions et la désignation des notaires chargés de la rédaction des actes conformément au tableau en annexe,
- m'autoriser à signer l'ensemble des documents et actes notariés nécessaires à ces acquisitions,
- m'habiliter à recevoir et authentifier les actes en la forme administrative.
- désigner le 1^{er} Vice-Président Monsieur Laurent SUAU aux fins de représenter la collectivité en qualité d'acquéreur lors de la signature des actes en la forme administrative.



Direction des Routes Acquisitions Foncières Rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE Cedex

Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 23 Octobre 2017

ACTE ADMINISTRATIF DU DEPARTEMENT

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m²)	Coût unit. €/m2 (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
806	Opération n° 907 Travaux connexes au Can de la Roche sur la commune de Rieutort	Monsieur Olivier ROCHER	RIEUTORT DE RANDON ECHANGE RIEUTORT DE RANDON	D-115 ECHANGE D-371	D-369	423 824	0,15 0,15	Principale: 63,45 € ECHANGE Principale: 123,60 €		Soulte de 60,15 € En faveur du MO

Direction des Routes Acquisitions Foncières Rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE Cedex

Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 23 Octobre 2017

SCP LHUBAC - CABANIS - PRADAL - LHUBAC Office notarial de Lunel

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m²)	Coût unit. €/m2 (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
9	Opération n° 927 Régularisation foncière Régularisation au Col du Rey Carrefour RD 9 et 983 PR 6+000	Monsieur Freddy ALBUISSON	SAINT LAURENT DE TREVES	B-970	B-1144/B-1145	229/16	0,15	Principale: 36,75 € Accessoire: 187,50 €	Clôture (75 ml x 2.50 €) : 187,50 €	224,25€

Direction des Routes Acquisitions Foncières Rue de la Rovère BP 24 48001 MENDE Cedex

Annexe au rapport AF pour l'aménagement des RD - CP du 23 Octobre 2017

SCP PAPPARELLI-DARBON & FOULQUIE

RD	Libellé	Propriétaire	Commune	Parcelle primitive	Parcelle(s) à acquérir	Emp. (m²)	Coût unit. €/m2 (zone)	Indemnités	Détail indemnité(s) accessoire(s)	Total
42	Opération n° 931 Régularisation foncière Echange gare routière - Espace multimodal - Commune de Mende	Monsieur le Maire Commune de Mende	MENDE MENDE ECHANGE MENDE	AY-492 AY-494 ECHANGE AY-495	AY-492 AY-494	5 33 197	22,50 22,50 22,50	Principale: 855,00 € ECHANGE Principale: 4 432,50 €		Soulte de 3 577,50 € En faveur du MO



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Infrastructures départementales : RD 806 aménagement du Can de la Roche rétrocession de parcelles à des personnes privées

Dossier suivi par Infrastructures - Routes - Etudes, Travaux et Acquisitions Foncières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Michel THEROND.

Absents excusés: Laurent SUAU.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 1311-1, L 3213-1 et L 3213-2 du Code général des Collectivités territoriales ;

VU les articles L 131-4 et L 141-3 du Code de la voirie ;

VU les articles L 2141-1, L 2141-2 et L 2141-3, L 3211-14 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération n°CP_12_603 de la Commission Permanente du 29 juin 2012 relative à l'adoption de la déclaration d'utilité publique ;

CONSIDÉRANT le rapport n°101 intitulé "Infrastructures départementales : RD 806 aménagement du Can de la Roche rétrocession de parcelles à des personnes privées" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Autorise la cession, conformément aux engagements du Département pris dans le cadre de l'aménagement de la RD 806 sur le secteur du Can de la Roche, des parcelles non utiles au domaine routier d'une surface totale de 27 888 m², au prix correspondant à la valeur estimée par le service des domaines, comme suit :

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface (m²)	Prix	Total				
Acquéreurs : Usufruitière : Mme Denyse BARTHIER domiciliée 2 impasse Saint Ilpide 48000 Mende / Nu-propriétaire : M. Christian BARTHIER domicilié La Gaugne 48000 Le Chastel Nouvel										
	AD	161	Pâture	32	0,29 €	9,28 €				
Le Chastel-Nouvel	AD	157	Pâture	2 282	0,29 €	661,78€				
	AD	163	Ancien DP	1 050	0,12 €	126,00 €				
Acquéreur : M. Jean- Nouvel	Acquéreur : M. Jean-Michel TEISSIER domicilié Le Planas Route du Crouzet 48000 Le Chastel Nouvel									
Le Chastel-Nouvel	AE	98	Terre	4 620	0,45 €	2 079,00 €				
Le Chastel-Nouvel	AE	141	Ancien DP	314	0,12€	37,68 €				
Acquéreurs : M. And Rieutort de Randon	ré PONS	et Mme Fr	ançoise PONS	S née TUFFERY (domiciliés La R	oche 48700				
Rieutort de Randon	D	379	Terre	733	0,33 €	241,89€				
Rieutori de Randon	D	372	Ancien DP	867	0,12€	104,04 €				
Acquéreur : Mme Françoise PONS née TUFFERY domiciliée La Roche 48700 Rieutort de Randon										
Rieutort de Randon	D	373	Ancien DP	605	0,12€	72,60 €				



Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface (m²)	Prix	Total
Acquéreur : M. Miche	el CHAPT	AL domicil	ié Le Paillou 4	8000 Le Chastel	Nouvel	
	AE	137	Pâture	740	0,29 €	214,60 €
	AE	131	Ancien DP	918	0,12 €	110,16 €
	AE	130	Ancien DP	501	0,12 €	60,12 €
Le Chastel Nouvel	AE	147	Ancien DP	2 461	0,12 €	295,32 €
	AE	143	Ancien DP	850	0,12 €	102,00 €
	AE	140	Ancien DP	102	0,12 €	12,24 €
	AK	271	Landes	185	0,12 €	22,20 €
	D	381	Terre	1 356	0,33 €	447,48 €
	D	375	Terre	4 055	0,33 €	1 338,15 €
Rieutort de Randon	D	339	Futaie	1 507	0,30 €	452,10 €
	D	377	Futaie	2 391	0,30 €	717,30 €
	D	374	Ancien DP	2 319	0,12 €	278,28 €

ARTICLE 2

Désigne la SCP Bardon-Ruat-Delhal Notaires à Saint-Chély d'Apcher pour la rédaction des actes de vente.

ARTICLE 3

Précise que les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le Département

ARTICLE 4

Autorise la signature des actes et toutes les pièces nécessaires à ces aliénations.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_261 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°101 "Infrastructures départementales : RD 806 aménagement du Can de la Roche rétrocession de parcelles à des personnes privées".

Lors de l'enquête publique réalisée en 2012 pour l'aménagement de la RD 806 dans le secteur du Can de la Roche, le Département s'était engagé à rétrocéder les terrains non utiles au domaine routier aux propriétaires ayant cédé leurs terrains impactés par le projet.

Il avait été convenu que les parcelles acquises par le Département seraient rétrocédées au prix d'achat sans prise en compte de l'indemnité de remploi (pour mémoire le prix d'achat correspond à la valeur des terres estimée par le service des domaines) et que l'ancien domaine public serait également cédé au prix estimé par le service des domaines.

L'aménagement de la section du Can de la Roche ayant été achevé en 2016, des cessions de parcelles ont été proposées aux propriétaires les plus impactés et dont les propriétés étaient contiques à celles-ci.

Cinq propriétaires ont répondu favorablement pour une surface totale de 27 888 m². Par ailleurs, les frais de géomètre et de notaire seront pris en charge par le Département.

Acquéreurs :

Usufruitière : Mme Denyse BARTHIER domiciliée 2 impasse St Ilpide 48000 Mende

Nu-propriétaire : M. Christian BARTHIER domicilié La Gaugne 48000 Le Chastel Nouvel

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface	Prix	Total
Le Chastel-Nouvel	AD	161	Pâture	32m²	0,29€	9,28€
Le Chastel-Nouvel	AD	157	Pâture	2282m²	0,29€	661,78€
Le Chastel-Nouvel	AD	163	ancien DP	1050m²	0,12€	126,00€
TOTAL				3364m²		797,06€

Acquéreur :

M. Jean-Michel TEISSIER domicilié Le Planas Rte du Crouzet 48000 Le Chastel Nouvel

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface	Prix	Total
Le Chastel-Nouvel	AE	98	Terre	4620m²	0,45€	2079,00€

Acquéreur : M. Jean-Michel TEISSIER domicilié Le Planas Rte du Crouzet 48000 Le Chastel Nouvel Le Chastel-Nouvel AE 141 ancien DP 314m² 0,12€ 37,68€ TOTAL 4934m² 2116,68€



Acquéreurs :

M. André PONS et Mme Françoise PONS née TUFFERY domiciliés La Roche 48700 Rieutort de Randon

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface	Prix	Total
Rieutort de Randon	D	379	Terre	733m²	0,33€	241,89€
Rieutort de Randon	D	372	ancien DP	867m²	0,12€	104,04€
TOTAL				1600m²		345,93€

Acquéreur :

Mme Françoise PONS née TUFFERY domiciliée La Roche 48700 Rieutort de Randon

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface	Prix	Total
Rieutort de Randon	D	373	ancien DP	605m ²	0,12€	72,60€
TOTAL				605m²		72,60€

Acquéreur :

M. Michel CHAPTAL domicilié Le Paillou 48000 Le Chastel Nouvel

Commune	Section	N° de parcelle	Nature	Surface	Prix	Total
Le Chastel Nouvel	AE	137	Pâture	740m²	0,29€	214,60€
Le Chastel Nouvel	AE	131	ancien DP	918m²	0,12€	110,16€
Le Chastel Nouvel	AE	130	ancien DP	501m ²	0,12€	60,12€
Le Chastel Nouvel	AE	147	ancien DP	2461m²	0,12€	295,32€
Le Chastel Nouvel	AE	143	ancien DP	850m²	0,12€	102,00€
Le Chastel Nouvel	AE	140	ancien DP	102m²	0,12€	12,24€

Acquéreur :

M. Michel CHAPTAL domicilié Le Paillou 48000 Le Chastel Nouvel

Will Wildright Gray to 17 th	The third of the 17th and 18000 to chapter weaver									
Le Chastel Nouvel	AK	271	Landes	185m²	0,12€	22,20€				
Rieutort de Randon	D	381	Terre	1356m²	0,33€	447,48€				
Rieutort de Randon	D	375	Terre	4055m²	0,33€	1338,15€				
Rieutort de Randon	D	339	Futaie	1507m²	0,30€	452,10€				
Rieutort de Randon	D	377	Futaie	2391m²	0,30€	717,30€				
Rieutort de Randon	D	374	ancien DP	2319m²	0,12€	278,28€				
TOTAL				17385m²		4049,95€				



Page 5

En conséquence, je vous demande de bien vouloir :

- autoriser la cession de ces parcelles non utiles au domaine routier aux propriétaires désignés ci-dessus au prix correspondant à la valeur estimée par le service des domaines,
- désigner la SCP Bardon-Ruat-Delhal Notaires à St Chély pour la rédaction des actes de vente,
- m'autoriser à signer ces actes et toutes les pièces nécessaires à ces aliénations.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Numérique : versement d'une contribution du Département aux charges d'exploitation de NET48

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Technologies de l'information et de la communication

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article 33-1, 45-1 à 53 et D98 du code des postes et des télécommunications électroniques ;

VU les articles 1411-1 à L 1411-18 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'article 1425-1 et suivants du code général des collectivités ;

VU la délibération n°CP_09_914 du 26 octobre 2009 approuvant le choix du délégataire ;

VU la convention de délégation de service public en date du 20 novembre 2009 relative à l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à haut débit ;

VU la délibération n°CG_10_2105 adoptant le Schéma Directeur Territorial d'Aménagement Numérique ;

VU la délibération n°CD_16_1053 du 10 novembre 2016 approuvant le programme départemental très haut débit ;

VU la délibération n°CP_11_842 du 26 septembre 2011 portant avenant n°3 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

VU la délibération n°CP_11_1057 du 18 novembre 2011 portant avenant n°4 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

VU la délibération n°CP_12_742 du 20 juillet 2012 portant avenant n°5 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

VU la délibération n°CP_13_332 du 29 mars 2013 portant avenant n°6 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

VU la délibération n°CP_13_630 du 27 juin 2013 portant avenant n°7 au contrat de délégation de service public et approuvant la prise en charge des coûts de raccordement au réseau fibre optique ;

VU la délibération n°CP_13_844 du 23 septembre 2013 portant avenant n°8 au contrat de délégation de service public ;

VU la délibération n°CP_14_121 du 31 janvier 2014 portant avenant n°9 au contrat de délégation de service public ;

VU la délibération n°CP_14_133 du 30 janvier 2015 portant avenant n°10 au contrat de délégation de service public ;

VU la délibération n°CP_15_911 du 23 novembre 2015 portant avenant n°11 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

VU la délibération n°CD_17_1007 du 24 mars 2017 portant avenant n°12 au contrat de délégation de service public et approuvant le nouveau catalogue ;

CONSIDÉRANT le rapport n°102 intitulé "Numérique : versement d'une contribution du Département aux charges d'exploitation de NET48" en annexe ;



La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Prend acte:

- que la société NET48 sollicite le versement d'une contribution aux coûts d'exploitation, pour la période 2015, d'un montant de 149 539,00 €, au titre de la Délégation de Service Public (DSP) pour l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la Lozère.
- qu'après examen des pièces justificatives, le montant définitif de la contribution, du Département, aux charges d'exploitation, pour l'exercice 2015, est à ramener à 125 060,00 €.

ARTICLE 2

Approuve, conformément à l'article 24.2 du contrat de la DSP, le versement, à la société NET48, de la contribution du Département, aux coûts d'exploitation au titre de l'exercice 2015, arrêtée à 125 060.00 €.

ARTICLE 3

Autorise:

- · le paiement de cette contribution,
- la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à ce paiement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_262 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°102 "Numérique : versement d'une contribution du Département aux charges d'exploitation de NET48".

Le Conseil départemental de la Lozère a mis en place une délégation de service public ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la Lozère, et en particulier le long de l' A75 et de la RN 88 jusqu'à Mende.

Par décision de la Commission permanente en date du 26 octobre 2009, le Département de la Lozère a confié à Altitude Infrastructure via sa filiale NET48, la gestion de son réseau haut débit.

Le contrat de DSP dans son article 24.2 prévoit que le déléguant verse une contribution aux coûts d'exploitation si le montant des recettes perçues au cours de l'année analysée dans le rapport d'exploitation est inférieur au montant des charges fixes. Cette contribution doit être égale à la différence entre les charges payées par le délégataire et les recettes constatés.

Par ailleurs par avenant du 23 juin 2017 nous avons fixé les montants maximums des contributions pour les années 2015 et 2016. Pour l'année 2015 ce montant était fixé à 150 000 €.

Le rapport d'activité de Net48 pour la période 2015 met en évidence un déficit entre les recettes perçues et les charges fixes prises en compte dans ce calcul, cela est dû à une activité plus faible que le business plan prévisionnel n'avait envisagé. Une contribution aux charges d'exploitation a donc été demandée par Net48.

Afin de vérifier cette demande, nous avons fait appel à un bureau de contrôle (IDATE) pour analyser le rapport d'activité 2015 de Net48 ainsi que les pièces justificatives fournies par la société NET48. A l'issue de ce contrôle il s'avère que le montant définitif de la contribution aux charges d'exploitation est de 125 060 €.

L'article 24.2 du contrat de délégation de service public prévoit que le Département soumettra à son assemblée délibérante le versement d'une contribution.

C'est pourquoi je vous propose, si vous en êtes d'accord, de valider le montant de la contribution que le Département doit verser à la société NET48 d'un montant de 125 060 € dans le cadre du contrat de la DSP ayant pour objet l'établissement et l'exploitation d'un réseau de communications électroniques à très haut débit sur le territoire de la Lozère et de m'autoriser à procéder au paiement de cette contribution aux coûts d'exploitation pour l'exercice 2015.





Conseil Général de la Lozère A l'attention de Madame la Présidente PANTEL Rue de la Rovère BP 24 48001 Mende Cedex

Val de Reuil, le 23/11/16

Courrier AR nº1A13110600183

Objet: Contribution aux coûts d'exploitation.

Madame la Présidente,

La DSP NET48 vous a communiqué son rapport d'activité fin mai 2016 au titre de l'année 2015. Dans ce rapport d'activité apparaît un bilan financier détaillé de de l'exercice 2015. Le compte de résultat présenté dans cette rubrique met en évidence un résultat en perte de -167.102 € pour 2015.

A ce titre, et comme le prévoit l'article 24-2-d de la convention de concession qui nous lie, je sollicite le Département pour le versement d'une contribution aux coûts d'exploitation de 149.539€ correspondante au déficit d'EBITDA (-149.539€) pour cet exercice.

Dans la perspective de notre rencontre le 08/12/16 à Mende, je reste à votre disposition pour tout échange complémentaire sur ce sujet.

Le Président, David El Fassy

Net 48 - Siège social : 9200 Vole dos CLOUETS - 27100 VAL DE REUIL Net 48 Société par actions simplifiée au capital de 10 000 Euros - RCS Evroux 519 272 520 - N°Siret 519.272.520,00015 Analyse des charges de l'exercice 2015 de la DSP Net 48 et de la légitimité de la demande de contribution aux coûts d'exploitation

1 - Contexte

A la fin de l'exercice 2015, le résultat net de la délégation de service public Net 48 est déficitaire à hauteur de 167K€.

Face à ce résultat, le délégataire a sollicité par courrier daté du 23 novembre 2017 le Conseil Départemental de la Lozère pour obtenir une contribution exceptionnelle aux coûts d'exploitation telle que prévue dans l'article 24.2-d de la convention de DSP. Le montant a été calculé à hauteur du déficit de l'EBITDA soit 149 539 €.

Dans le but d'analyser la légitimité de cette demande, l'IDATE a examiné finement le détail des recettes et la composition des charges d'exploitation.

2 - Analyse des pièces comptables de l'exercice 2015

Après examen des différentes pièces remises par le délégataire, l'IDATE confirme le montant de 232 K€ pour les revenus 2015 de la DSP.

L'IDATE a par ailleurs pointé les charges supportées par la DSP, à partir des pièces comptables remises par le délégataire pour la bonne réalisation de l'analyse.

L'examen des charges portent principalement sur les postes « Autres achats et charges » ainsi que sur les « charges diverses ».

- En ce qui concerne les « Autres achats et charges », elles sont composées :
 - O Des frais de personnels d'un montant de 116k€ correspondent aux salaires du personnel soit une progression de 13 K€ d'une année sur l'autre. On notera que les salaires de José SANCHEZ et Stéphane OLIVIE sont entièrement pris en charge par la DSP alors même que leur temps effectif de travail est partagé sur d'autres activités (Stéphane OLIVIE est affecté à 95% et José SANCHEZ à 50%). La prise en charge des salaires sur l'économie de la DSP doit être prise en charge à hauteur du temps effectivement passé sur le périmètre de Net 48.
 - O De « Sous total OPEX » d'un montant de 223 k€, identique à celui de 2014 et constitué de :
 - La prestation sous-traitée à Altitude Infrastructure Exploitation 188k€ :
 - Le montant est en hausse de 14 K€ par rapport à 2014 mais cette augmentation est logique du fait de l'augmentation du chiffre d'affaires avec laquelle elle est en grande partie corrélée.

- Les autres charges : frais de déplacement, assurance, entretien, fournitures, honoraires CAC, frais postaux : 36 K€ environ, en baisse par rapport à 2014.
- o Les « impôts et taxes » d'un montant de 12K€ environ

En ce qui concerne les « charges diverses » d'une montant de 226 k€, elles correspondent à la dotation aux amortissements.

Net 🐠	Realist 2014	Réalise 2015	Bodget 2016	Budget 2017	Budget 2012
Chilite a sistence	N. 600	232.012	199 217	220 407	393.47
Abonnement / récurrent	73 439	232 072	195 217	220 467	103 42
FAS / conception	550	232072	193 217	220407	103 42
RiP infrastructure	7.7	0	0	0	
Intra-Groupe	44.000	U	U	U	
	14 423				
Collis d'exploitation	12.425	30 115	33 312	32 428	14 512
Abonnement / récurrent	0	0	0	0	
FAS / conception	0	0	0	0	
Accès	0	0	0	0	
Backbone	29 637	29 539	30 312	29 428	11 612
- Fibre, FH, Maintenance	0	0			(
- Téléphone Backbone	24 277	22 937	25 361	26 122	10 147
- EDF Backbone	5 360	6 602	4 951	3 306	1.465
 Locations Immobilières Backbone 	0	0			
	0	0			0
Autres	2 784	377	3 000	3 000	3 000
Intra-Groupe	0	200			
Nellangge (benudge	55,9893	201 957	161 905	188 039	88 81.2
Faux de MB	63,3%	87,0%	82,9%	85,3%	85,9%
Autres achaits & charges	336 360	351 704	298 875	282 151	119 695
Frais de personnel	103 134	116 287	102 270	105 338	45 208
Sous total OPEX	223 937	223 565	188 397	172 239	72 239
Personnel extérieur	0	0	0	0	
Déplacements	14 765	13 056	14 756	15 198	6 523
Contrat d'exploitation	173 137	187 683	151 615	134 353	55 980
Honoraires HG	6 249	3 894	2 384	2 455	1 054
Utility	85	348	26	27	12
Petits matériels et fournitures	7 936	2772	4 381	4512	1 935
Informatique	0	0	0	0	0
Locations (mobilières et immobilières)	9 782	3 099	3 099	3 192	1 370
Entretien	5 071	9 943	4 309	4 438	1 905
Assurances	6874	0	7 813	8 047	3 453
Affranchissements / Télécom	38	2770	16	17	7
mpions & Taxes	9 288	11 852	8 207	4 574	2 248
EBUIDA	-280 164	149 747	136 970	91112	32 833
aum d'EBITDA	-317,1%	-64,5%	-70,2%	-42,7%	-29,9%
Charges diverses	209 832	226 650	192 502	164 677	71 370
oyers Crédits Baux	0	01	1		
Octations aux Amortissements	208 832	226 650	192 502	164 677	71 370
AP Nemes	0	0	1		
ENGT	4900 26.5	-376 397	129 172	238 749	407,853
lésultat financier	-24 278	-22 807	-22 807	-22 807	-22 807
lésultat exceptionnel	4 296	11 894			
Résolitait aventi IS	-509 182	-387 310	-352:228	-283,596	-1,25 65 9
5 et participation	0	0	1	1,24,000	MAN TOWER
Nésultat Net	-559 132	58/ 310	352 278	283 596	125 060

Source: Net 48

On note cependant une facture de 240 €TTC adressée à Net Aveyron et qui donc ne peut pas être prise en compte dans les charges supportées par Net 48.

3 - Conclusion

L'analyse de l'économie de la DSP en 2015 met bien en évidence un EBITDA négatif et la demande de subvention du délégataire nous semble sur le principe légitime.

Les revenus annoncés par le délégataire correspondent bien à la réalité.

Concernant les charges, celles incombant aux prestations sous traitées à Altitude Infrastructure Exploitation sont cohérentes par rapport à celles relevées pour 2014, compte tenu de l'augmentation du chiffre d'affaires d'une année sur l'autre.

Les niveaux observés pour les autres postes de charges sont conformes, à l'exception des frais de personnels qui nous semblent pouvoir être diminués compte tenu du fait 2 collaborateurs ne sont pas affectés à 100% sur la DSP.

Les charges de personnel avancées par Net 48 s'élèvent à 116 K€ pour l'année 2015. En tenant compte du fait que M. OLIVIE est affecté à 95% sur la DSP et que M. SANCHEZ est affecté à 50% sur la DSP, nous estimons à environ 91 K€ ces charges de personnel, soit 25 K€ de moins que le niveau de charges avancé par Net 48.

On notera par ailleurs qu'une facture de 240 €TTC doit être retirée du total des charges supportées par Net 48.

Au final et compte tenu de ces éléments, la demande de subvention formulée par le délégataire doit être à notre sens revue à la baisse, à hauteur d'environ 125 K€.

Le Directeur ~

Houtpellier, le 8 Sept. 2017

BU Territoires Numériques

Pierre - Michel ATTALI

IDATE

CS 94167

FR-34092 MONTPELLIER CEDEX 5 Téj +33(0)467 144 444 Fax+33(0)467 144 400 N.LE/F.I.N.: FR 80 314 398 686

.F./F.I.N.: FR 80 314 398 686 www.idate.org



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Infrastructures, désenclavement et mobilités

Objet : Convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Technologies de l'information et de la communication

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 relative au statut de la fonction publique territoriale, articles 61 et suivants,

VU les décrets n° 88-145 du 15 février 1988 relatif aux agents non titulaires de la fonction publique territoriale et n°2008-580 du 18 juin 2008 relatif au régime de la mise à disposition applicable aux collectivités territoriales et aux établissements publics administratifs locaux .

CONSIDÉRANT le rapport n°103 intitulé "Convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL;

ARTICLE 1

Approuve la convention de mise à disposition de personnel à intervenir avec le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75, ci-jointe, définissant les modalités de la mise à disposition par le Département au Syndicat de Monsieur Patrick BOYER, Directeur au sein de la Collectivité, sur une base de 4 heures par semaine travaillée.

ARTICLE 2

Accepte que cette mise à disposition de personnel intervienne à titre gracieux, sans aucune contre partie financière du Syndicat, rémunérations et charges sociales comprises.

ARTICLE 3

Autorise Monsieur Henri BOYER, Vice-président du Conseil départemental à signer la convention ciannexée.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_263 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°103 "Convention de mise à disposition de personnel au Syndicat Mixte Autoroute Numérique A75".

Le 16 novembre 2015, j'ai été élue présidente du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75.

La gestion administrative du Syndicat mixte est assurée par les services du Département, et à ce titre une convention de mise à disposition de personnel avait été conclue.

Cette dernière est à ce jour expirée et afin de mettre en œuvre cette gestion déléguée, il convient de la renouveler.

Cette convention précise le personnel mis à disposition ainsi que les missions à effectuer (suivi administratif et comptable du syndicat mixte). Il n'y a pas de contribution financière de la part du syndicat.

Je vous propose:

- d'accepter que cette mise à disposition de personnel se fasse à titre gracieux et donc sans contre partie financière de la part du syndicat et en particulier pour ce qui concerne les rémunérations et charges sociales;
- d'autoriser Monsieur Henri BOYER, Vice-président du Conseil départemental à signer la convention jointe en annexe.



CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE PERSONNEL

ENTRE:

Le Département de la Lozère, représenté par Monsieur Henri BOYER, vice-Président du Conseil Départemental, et ce, autorisé par délibération du Conseil Départemental du ,

ET

Le Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75, représenté par sa Présidente, Sophie PANTEL

Vu la délibération du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75 en date du Vu la délibération du Conseil départemental en date du

IL EST CONVENU CE QUI SUIT:

ARTICLE 1 – OBJET

Conformément aux dispositions de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée et du décret n°85-1081 du 8 octobre 1985, le Conseil Départemental de la Lozère met :

Monsieur Patrick BOYER, Directeur,

sur une base de 4 heures par semaine travaillée

à disposition à titre gracieux du Syndicat mixte Autoroute Numérique A 75.

ARTICLE 2 – MISSIONS

Les missions assurées par les personnes mises à disposition sont les suivantes :

- volet administratif:

Réalisation et envois des convocations et Procès Verbaux Rédaction, enregistrement et publication des délibérations Réalisation des autres tâches liées au fonctionnement administratif du Syndicat Mixte

- volet budgétaire et comptable

Élaboration, préparation et suivi du Budget (Budget Primitif, Décision Modificative, Compte administratif)

Exécution des opérations comptables et financières (mandatement, titres de recettes, mobilisation des financements et participations...).

ARTICLE 3- MISE EN ŒUVRE DES MISSIONS

L'agent mis à disposition remplira ses missions sous l'autorité de la Présidente du Syndicat mixte.

Il sera basé à l'hôtel du Département siège du Syndicat.

ARTICLE 4 - DATE D'EFFET ET DUREE

La présente convention prend effet à la date de la signature.

Elle est conclue pour une durée de un an renouvelable chaque année par reconduction tacite, 3 ans maximum, soit une durée totale de 4 années maximum.

<u>ARTICLE 5 – DENONCIATION</u>

La mise à disposition des personnes mentionnées à l'article 1 peut prendre fin avant le terme fixé à l'article 3 de la présente convention à la demande du :

- Département de la Lozère
- Syndicat mixte Autoroute Numérique A 75.

Un préavis de six mois devra être respecté entre la demande de fin de mise à disposition et la date souhaitée de cette fin.

ARTICLE 6 – RECOURS

Tout litige pouvant résulter de l'application de la présente convention relève de la compétence du Tribunal Administratif.

Fait à Mende, le

En deux exemplaires

Pour la Présidente du Conseil Départemental de la Lozère, Le Vice-Président

La Présidente du Syndicat Mixte Autoroute Numérique A 75

Henri BOYER

Sophie PANTEL



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Solidarités

Objet : Solidarité: subventions diverses action sociale

Dossier suivi par Solidarité sociale -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article L 1611-4 et L 3212-3 et L 3214-1 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1011 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « solidarités » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°200 intitulé "Solidarité: subventions diverses action sociale" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 29 000,00 €, sur le programme 2017 « Subventions diverses : action sociale », réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée		
Secteur Enfance Famille (chapitre 935-51/6574)				
Comité Départemental D'Éducation pour la Santé (CODES)	Action 2017 : Journée événementielle « Campus bien-être » Budget prévisionnel : 3 847,00 €	500,00 €		
Association du Soleil en Pédiatrie	Fonctionnement 2017 Budget prévisionnel : 14 640,00 €	500,00 €		
École des Parents et des Éducateurs de la Lozère (EPE 48)	Fonctionnement 2017 Budget prévisionnel : 51 000,00 €	28 000,00 €		

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements s'inscrivent dans la compétence de solidarité sociale collective.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_264 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°200 "Solidarité: subventions diverses action sociale".

Un crédit de 93 272 € a été inscrit au chapitre 935-51 article 6574, sur le programme « Subventions diverses : action sociale ». Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de crédits en faveur des projets décrits ciaprès :

Association Présidence	Descriptif du projet Budget Prévisionnel	Aide sollicitée 2017	Proposition de subvention		
Secteur Enfance Famille					
Comité Départemental D'Éducation pour la Santé (CODES) – Docteur Hussam ALL MALLAK					
Budget prévisionnel : 3 847 € Objectif de l'action : Promouve - Sensibiliser les jeunes sur la originale. - Développer des actions itiné - Développer une connaissancessources du territoire.	santé par une approche ludique et rantes pour le bien être des jeunes. ce partagée des problématiques et des à travers un travail multi-partenarial.	1 000 €	500 €		
Association du Soleil en Pé	diatrie – Sophie RAFAEL				
pédiatrie Faire une tombola Achat coussin mémoire de for les problèmes de juit Localisation : Centre hospitalie Date : du 01/01/2017 au 31/12	liorer le quotidien des enfants leurs familles. ertains jeudi. vec une animation. igérateur. ompagnants des chambres de orme pour néonat. ieux extérieur. er de Mende, service de pédiatrie.	1 500 €	500 €		



Association Présidence	Descriptif du projet Budget Prévisionnel	Aide sollicitée 2017	Proposition de subvention		
École des Parents et des Éducateurs de la Lozère (EPE 48) – Florence FORNI					
Fonctionnement 2017					
Budget prévisionnel : 51 000	42 000 €	28 000 €			
Objectif de l'association :					
- Accompagner des familles et des intervenants du champ du soutien à la parentalité, à travers une École des Parents et des Éducateurs en Lozère					
- Contribuer à rendre acteurs de leur vie les parents et les jeunes, en renforçant leurs ressources propres et leurs compétences personnelles, quelle que soit leur situation sociale, culturelle et professionnelle.					
- Participer à la formation et à l'accompagnement des partenaires de l'éducation et du secteur sanitaire et social.					
- Mettre en relation les parents éducatifs, sanitaire et social.					
L'association est détentrice de nationale depuis novembre 20					
Localisation : Département de					
Date : du 01/01/2017 au 31/12					
Autres partenaires financiers :	CCSS, MSA.				
Total 935-51/6574		44 500 €	29 000 €		

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation des subventions, sur le programme 2017 « Subventions diverses : action sociale » en faveur des projets décrits ci-dessus, à hauteur de 29 000 € ;
- d'autoriser la signature des conventions qui s'avéreraient nécessaires à la mise en œuvre de ces financements;





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Enseignement et jeunesse

Objet : Transports scolaires : information relative au montant de la participation des communes au titre de l'année scolaire 2016/2017

Dossier suivi par Mobilité, numérique et transports - Transports et Déplacements

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU la loi 82-1153 du 30 décembre 1982 d'orientation des transports intérieurs ;

VU l'article L 213-11 et R 213-3 à R 213-12 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CD 16 1026 du 25 février 2016 votant le budget primitif 2016 ;

VU la délibération n°CD_16_1039 du 17 juin 2016 approuvant le règlement départemental de transports scolaires et d'allocations aux familles pour l'année scolaire 2016-2017 ;

VU la délibération n°CP_16_173 du 22 juillet 2016 approuvant le réseau départemental de transports scolaires : année 2016-2017 ;

VU la délibération n°CD_16_1060 relative à la délégation de compétence pour 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°300 intitulé "Transports scolaires : information relative au montant de la participation des communes au titre de l'année scolaire 2016/2017" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Prend acte que le montant de la participation annuelle forfaitaire à mettre à la charge des communes pour les frais de transports scolaires des élèves du primaire en zone rurale s'élèvera à 391,00 € par élève pour l'année scolaire 2016/2017.

ARTICLE 2

Précise que la recette correspondante d'un montant de 489 923,00 € sera inscrite sur le chapitre 938-81/7474.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_265 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°300 "Transports scolaires : information relative au montant de la participation des communes au titre de l'année scolaire 2016/2017".

Je vous rappelle que lors de sa réunion du 17 juin 2016, le Conseil départemental a validé la politique du Département en matière de transport scolaire pour 2016/2017.

A ce titre, la participation financière des communes est fixée à 20 % du coût moyen d'un élève transporté en zone rurale.

Au titre de l'année scolaire 2016/2017, 1 253 élèves du primaire ont été transportés en zone rurale pour un coût de 2 452 834 €. Le coût moyen annuel d'un élève du primaire transporté en zone rurale est de 1 958 €.

En conséquence, le montant de la participation annuelle à mettre à la charge des communes s'élèvera à 391 € par élève (1 958 € x 20 % arrondi inférieur). Cela représente pour le Département une recette de 391 € x 1 253 élèves, soit 489 923 € .

Pour mémoire la participation 2015/2016 sur la même base était de 390 € par élève.

Je vous remercie de bien vouloir me donner acte de cette communication et vous précise que la recette correspondante, soit 489 923 € sera inscrite sur le chapitre 938-81/7474 (participations communes et structures intercommunales).





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : Fixation des tarifs de restauration scolaire 2018 dans les établissements publics locaux d'enseignement

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article L 213-2 du code de l'éducation,

VU le décret n°2005-753 du 29 juin 2006 ;

VU la délibération n°08-4201 du 27 octobre 2008 ;

VU la délibération n°CP_16_231 du 30 septembre 2016 fixant les tarifs de restauration scolaire de 2017 complétée par délibération n°CD_17_1012 du 24 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°301 intitulé "Enseignement : Fixation des tarifs de restauration scolaire 2018 dans les établissements publics locaux d'enseignement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Décide d'appliquer dans tous les établissements publics locaux d'enseignement, au 1er janvier 2018, les tarifs de restauration scolaire suivants :

Forfaits annuels:

•	Pension:	1 260,00 €
•	Demi-pension 5 jours :	558,00 €
•	Demi-pension 4 jours :	445,00 €
Prix de	les repas :	

T IIX des repas .

Élèves occasionnels et extérieurs :

- Élèves des communes qui ne mettent pas de personnel à disposition :5,00 €

Commensaux:

- **ARTICLE 2**

Précise que pour bénéficier du tarif à 3,50 € ci-dessus énoncé :

- la commune devra mettre du personnel à disposition pour participer aux missions du service de restauration, au minimum dans les conditions suivantes :
 - ½ h/jour par tranche de 10 élèves lorsque les repas sont livrés ;
 - 1 h/jour par tranche de 10 élèves lorsque les repas sont pris dans l'établissement.



• une convention annuelle devra être établie entre chaque commune, le collège concerné et le Département.

ARTICLE 3

Décide de maintenir les deux prélèvements, au bénéfice du Département, suivants :

- 22,5 % applicable sur tous les tarifs pour contribuer à la rémunération du personnel de service;
- 2 % applicable sur tous les tarifs pour abonder le fonds commun des services d'hébergement permettant de financer les achats de matériels utilisés pour la restauration.

ARTICLE 4

Indique que chaque établissement conserve le soin, dans le respect de la réglementation, de fixer le pourcentage de participation du service de restauration aux charges communes ainsi que de fixer, après un vote en conseil d'administration :

- un tarif supplémentaire selon ses besoins ;
- une remise de principe lorsque 3 enfants et plus sont scolarisés dans le secondaire.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_266 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°301 "Enseignement : Fixation des tarifs de restauration scolaire 2018 dans les établissements publics locaux d'enseignement".

L'article 82 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales modifie l'article L 213.2 du code de l'éducation en donnant au Département la responsabilité pleine et entière de l'accueil, de la restauration, de l'hébergement, de l'entretien général et technique des bâtiments dans les collèges publics dont il a la charge.

En application du décret 2006-753 du 29 juin 2006 relatif aux prix de restauration scolaire pour les élèves de l'enseignement public, le Département de la Lozère a désormais compétence pour fixer les tarifs de pension et de demi-pension, la gestion de ce service restant assurée par les établissements publics locaux d'enseignement.

Je vous rappelle que les tarifs proposés sont identiques à tous les collèges publics du Département.

Je vous propose de maintenir les tarifs ci-dessous, à savoir :

I – Les tarifs des pensionnaires, demi-pensionnaires et commensaux des établissements

Pensionnaires, demi-pensionnaires:

- * 558 € la demi-pension 5 jours,
- * 445 € la demi-pension 4 jours,
- * 1 260 € le forfait pension
- * 4 € pour les élèves externes mangeant occasionnellement

Commensaux:

- * 3,20 € pour les agents de catégorie C
- * 4,20 € pour les agents de catégorie B
- * 5,60 € pour les agents de catégorie A
- * 9,00 € pour la nuitée et le petit déjeuner

Je vous propose de laisser à chaque établissement :

- la possibilité de fixer un tarif supplémentaire selon ses besoins,
- la possibilité d'attribuer une remise de principe lorsque 3 enfants et plus sont scolarisés dans le secondaire.

Ces deux modalités devront faire l'objet d'un vote en conseil d'administration.

II - Les tarifs des élèves extérieurs et commensaux extérieurs au collège

Ces tarifs concernent les élèves extérieurs à l'établissement (écoles, centre de loisirs etc..). Pour information, le coût moyen d'un repas est d'un peu plus de 7 € toutes dépenses confondues (denrées, personnel, fluides....).

Je vous propose de fixer quatre tarifs, à savoir :

- 3,50 € pour les élèves des communes qui mettent du personnel à disposition pour participer aux missions du service de restauration (préparation, service, plonge, nettoyage....)



- 5,00 € pour les élèves des communes qui ne mettent pas de personnel à disposition et qui mangent au collège
- 4,50 € pour les élèves des communes qui ne mettent pas de personnel à disposition et dont la livraison des repas est prise en charge par la commune
- 5,60 € pour les commensaux de ces établissements

Pour bénéficier du tarif à 3,50 €, la commune devra mettre du personnel à disposition pour participer aux missions du service de restauration, **au minimum** :

- ½ h/jour par tranche de 10 élèves lorsque les repas sont livrés
- 1 h/jour par tranche de 10 élèves lorsque les repas sont pris dans l'établissement

Une convention annuelle devra être établie entre chaque commune, le collège concerné et le Département.

III - Prélèvements au bénéfice du Département

Je vous propose de maintenir les deux prélèvements suivants au bénéfice du Département :

- a) le premier de 22,5 % applicable sur tous les tarifs pour contribuer à la rémunération du personnel de service.
- b) le second de 2 % applicable sur tous les tarifs pour abonder le fonds commun des services d'hébergement permettant de financer les achats de matériels utilisés pour la restauration.

Enfin, chaque établissement conservera le soin, dans le respect de la réglementation, de fixer le pourcentage de participation du service de restauration aux charges communes.

Je vous propose d'approuver ces tarifs qui s'appliqueront à l'ensemble des collèges publics lozériens à compter du 1er janvier 2018.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice 2018 - Collèges publics et privés

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les dispositions de la loi n° 83-663 en date du 22 juillet 1983 modifiée portant décentralisation du système éducatif ;

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP_16_230 du du 3 septembre 2016 fixant la dotation 2017 ;

VU la délibération n°CD_17_1013 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « enseignement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1

CONSIDÉRANT le rapport n°302 intitulé "Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice 2018 - Collèges publics et privés" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote des conseillers sur les dossiers concernant les différents collèges dès lors qu'ils siègent au conseil d'administration ;

ARTICLE 1

Décide de répartir la dotation départementale de fonctionnement 2018 des collèges publics d'un montant de 776 563,00 € comme suit :

Collège	Dotation 2018	Collège	Dotation 2018
BLEYMARD	35 217,00 €	MEYRUEIS	30 626,00 €
CANOURGUE	46 492,00 €	SAINT-CHÉLY D'APCHER	119 397,00 €
COLLET DE DÈZE	40 753,00 €	SAINTE-ÉNIMIE	29 737,00 €
FLORAC	55 534,00 €	SAINT-ÉTIENNE VALLEE FRANCAISE	31 263,00 €
LANGOGNE	106 827,00 €	VIALAS	43 618,00 €
MARVEJOLS	96 070,00 €	VILLEFORT	32 207,00 €
MENDE	108 822,00 €		

ARTICLE 2

Intègre aux montants de la dotation départementale de fonctionnement 2018 sus-alloués aux collèges de Langogne et de Sainte-Énimie, les participations départementales suivantes :

Collège	Objet	Montant de la participation	Montant total dotation 2018 + participation
LANGOGNE	Montant annuel des charges de fonctionnement de l'unité technique territoriale de Langogne hébergée depuis le 1er juillet 2016 au sein du collège Marthe-Dupeyron de Langogne		109 851,00 €



Collège	Objet	Montant de la participation	Montant total dotation 2018 + participation
	Projet d'orchestre pour l'année scolaire 2017/2018, lancé par l'UPP Pierre-Delmas de Sainte-Énimie et mené en collaboration avec l'École Départementale de Musique de la Lozère		31 886,00 €

ARTICLE 3

Précise que sont déduits de la dotation départementale de fonctionnement 2018 des collèges publics :

- le montant des contrats et abonnements pris en charge par le Département :
 - contrôle et entretien des extincteurs, contrôles des systèmes de sécurité incendie, contrôle annuel thermique, contrôles des unités de production culinaire, contrôles électriques, contrôle des aires de jeux, contrôle du désenfumage, contrôles des ascenseurs et abonnements au raccordement au réseau régional au débit R3LR,
 - dépenses d'électricité depuis le 1er janvier 2016,
 - dépenses de raccordement au réseau de chaleur du collège Henri-Bourrillon de Mende.
- 30 % du montant des loyers perçus au titre de 2016 par les établissements, certains collèges louant des logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

ARTICLE 4

Fixe le forfait annuel externat des collèges privés à 444,44 €, résultant du calcul détaillé ci-après :

ARTICLE 5

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la gestion de ces dotations.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_267 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°302 "Enseignement : Dotation départementale de fonctionnement - Exercice 2018 - Collèges publics et privés".

COLLEGES PUBLICS

Je vous rappelle que le Département doit notifier aux établissements publics locaux d'enseignement **avant le 1^{er}novembre** la dotation de fonctionnement dont ils pourront bénéficier pour l'année à venir.

C'est pourquoi j'ai l'honneur de soumettre à votre examen la proposition d'attribution de la dotation départementale de fonctionnement 2018 des collèges publics.

Pour mémoire, le Département prend en charge directement, en accord avec les établissements :

- plusieurs contrats (contrôle et entretien des extincteurs, contrôles des systèmes de sécurité incendie, contrôle annuel thermique, contrôles des unités de production culinaire, contrôles électriques, contrôle des aires de jeux, contrôle du désenfumage, contrôles des ascenseurs et abonnements au raccordement au réseau régional au débit R3LR),
- les dépenses d'électricité depuis le 1er janvier 2016,
- les dépenses de raccordement au réseau de chaleur du collège Henri-Bourrillon de Mende depuis le 1^{er} janvier 2014.

En outre, certains collèges louent les logements libres ou leurs locaux à des associations ou à des particuliers.

C'est pourquoi, pour l'année 2018, je vous propose de déduire de la dotation :

- * le montant des contrats et abonnements pris en charge par le Département,
- * 30 % du montant des loyers perçus au titre de 2016 par les établissements.

Je vous propose de maintenir la dotation de fonctionnement des collèges au même niveau en 2018 après déduction du montant des contrats, abonnements et locations.

La dotation départementale de fonctionnement pour chaque établissement, au titre de 2018, s'établit donc comme suit :

COLLEGES	DOTATIONS 2018 (avant déductions)	CONTRATS PRIS DIRECTEMENT PAR LE DEPARTEMENT	DEDUCTION DE 30 % DU MONTANT DES LOYERS AU TITRE DE 2015	DOTATIONS 2018 DEFINITIVES
BLEYMARD	48 432 €	-13 215 €		35 217 €
CANOURGUE	71 250 €	-21 528 €	-3 230 €	46 492 €
COLLET DE DEZE	61 926 €	-21 173 €		40 753 €
FLORAC	80 894 €	-23 165 €	-2 195 €	55 534 €
LANGOGNE	117 106 €	-7 896 €	-2 383 €	106 827 €
MARVEJOLS	128 401 €	-31 103 €	-1 228 €	96 070 €
MENDE	164 670 €	-55 848 €		108 822 €



COLLEGES	DOTATIONS 2018 (avant déductions)	CONTRATS PRIS DIRECTEMENT PAR LE DEPARTEMENT	DEDUCTION DE 30 % DU MONTANT DES LOYERS AU TITRE DE 2015	DOTATIONS 2018 DEFINITIVES
MEYRUEIS	45 962 €	-15 336 €		30 626 €
ST CHELY D'APCHER	152 000 €	-32 423 €	-180 €	119 397 €
STE ENIMIE	48 401 €	-17 631 €	-1 033 €	29 737 €
ST ETIENNE V.F.	53 166 €	-21 903 €		31 263 €
VIALAS	61 353 €	-15 918 €	-1 817 €	43 618 €
VILLEFORT	47 771 €	-15 564 €		32 207 €
TOTAUX	1 081 332 €	- 292 703 €	-12 066 €	776 563 €

Je vous indique également que l'unité technique territoriale de Langogne est logée depuis le 1^{er} juillet 2016 au sein du collège Marthe-Dupeyron de Langogne. Je vous propose d'intégrer le montant annuel des charges de fonctionnement (chauffage, eau, électricité....), à savoir 3 024 €, à la dotation départementale de fonctionnement du collège Marthe-Dupeyron de Langogne. Celle-ci s'élèvera donc à **109 851** €.

Enfin, l'UPP Pierre-Delmas de Sainte-Enimie a lancé pour l'année scolaire 2017/2018 un projet d'**Orchestre à l'école**. Celui-ci a pour objectif de faire pratiquer la musique par tous les élèves du collège sous forme d'ateliers composés de 4 à 6 musiciens. Ce projet est mené en collaboration avec l'Ecole départementale de Musique de la Lozère. Je vous propose d'intégrer la participation du Département à ce projet à hauteur de 2 149 € dans la dotation départementale du collège. Celle-ci s'élèvera donc à **31 886** €

COLLEGES PRIVES

Pour les collèges privés, je vous propose de fixer le forfait annuel externat à 444,44 €.

Le montant de ce forfait résulte du calcul suivant :

* Montant de la dotation 2018 des collèges publics	776 563,00 €
* Règlement de la prime d'assurance multirisque des treize collèges publics	31 751,00 €
* Dotation habillement collèges publics	8 740,54 €
* Contrats pris en charge directement par le Département	292 703,00 €
TOTAL	1 109 757,54 €



Je vous serais obligée de bien vouloir :

- délibérer sur l'ensemble de ces propositions,
- m'autoriser à signer tout document susceptible d'intervenir.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Enseignement et jeunesse

Objet : Enseignement : attribution d'une dotation exceptionnelle au collège du

Trenze de Vialas

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les dispositions de la loi n° 83-663 en date du 22 juillet 1983 modifiée portant décentralisation du système éducatif ;

VU l'article L.421-11 du code de l'éducation ;

VU la délibération n°CP 16 230 du du 3 septembre 2016 fixant la dotation 2017 ;

VU la délibération n°CD_17_1013 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « enseignement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°303 intitulé "Enseignement : attribution d'une dotation exceptionnelle au collège du Trenze de Vialas" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL;

ARTICLE UNIQUE

Approuve l'attribution d'une dotation exceptionnelle de 4 341,00 € au collège du Trenze de Vialas, à imputer au chapitre 932-221/65511, pour participer au financement d'un traitement de désinfection de l'internat du collège.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_268 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°303 "Enseignement : attribution d'une dotation exceptionnelle au collège du Trenze de Vialas".

Un crédit de 811 310,50 € a été inscrit au chapitre 932-221, article 65511 au titre de la dotation départementale de fonctionnement des collèges publics. Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles sont de 5 228,50 €.

Le collège du Trenze de Vialas m'a sollicité pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle afin de financer un traitement de désinfection afin d'éradiquer une prolifération de punaises de lits constatée début juillet dans l'internat du collège.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'attribuer une dotation exceptionnelle de 4 341 € au collège du Trenze de Vialas qui sera imputé sur le chapitre 932-221, article 65511.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Activités de pleine nature : Affectation de subvention

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 1111-4, L1111-10 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L 311-1 et suivants du code des sports ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1017 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Sports : activités de pleine nature » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°400 intitulé "Activités de pleine nature : Affectation de subvention" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et vote de Bernard PALPACUER;

ARTICLE 1

Affecte, au titre de l'opération "activités de pleine nature", un crédit de 4 275,70 € à imputer au chapitre 917 sur l'autorisation de programme correspondante, selon le plan de financement défini en annexe, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Communauté de communes du Haut Allier	Balisage et valorisation de sentiers de randonnée Dépense retenue : 26 571,10 €	4 275,70 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève des compétences partagées « sport et tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_269 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°400 "Activités de pleine nature : Affectation de subvention".

Lors du budget primitif 2017 et de la décision modificative n°1, une autorisation de programme "Schéma ENS et activités de pleine nature" a été ouverte et un crédit de 25 000 € a été réservé pour l'opération "Activités de pleine nature" sur le chapitre 917. Suite aux précédentes affectations, il reste 20 517 € disponibles sur cette opération.

Je vous propose d'étudier la demande de subvention suivante :

Communauté de communes du haut Allier : Balisage et valorisation de sentiers de randonnée.

La Communauté de communes a décidé de déposer un projet Leader pour le balisage et la valorisation de ses sentiers de randonnée autour du lac de Naussac. La collectivité a mandaté le Comité départemental de la Randonnée pédestre de la Lozère pour réaliser le balisage de 13 sentiers de randonnée pédestre et les valoriser dans des randos fiches numériques téléchargeables gratuitement.

Le balisage sera réalisé conformément à la charte départementale du balisage et le maître d'ouvrage a pris en considération l'importance de la signature d'autorisations de passage sur les parcelles privées. Par ailleurs, les itinéraires VTT du territoire feront aussi l'objet d'une promotion avec la création de plans des circuits.

Le projet a été évalué à 26 571,10 € TTC et le plan de financement est le suivant :

FEADER (Leader)	14 098,03 €	53 %
Conseil Départemental de la Lozère	4 275,70 €	16%
Autofinancement	8 197,37 €	31%
TOTAL	26 571,10 €	100 %

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un montant total de 4 275,70 € pour l'opération "Activités de pleine nature" sur le chapitre 917. A l'issue de la réunion, il restera 16 241,30 € sur l'opération "Activités de pleine nature".
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de ces opérations.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Patrimoine : Conventions avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel

Dossier suivi par Education et Culture - Patrimoine Culturel

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article 95 de la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application n° 2005-834 du 20 juillet 2005, n° 2005-835 du 20 juillet 2005 et n° 2007-20 du 4 janvier 2007 ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil régional ;

VU la délibération n°CP_16_269 du 10 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°401 intitulé "Patrimoine : Conventions avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle que depuis 2016, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a été confié au Département de la Lozère sur la base d'une convention sachant que :

- l'objectif de cette opération d'inventaire est le recensement et l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du Département aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture, qui constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire concerné par l'inventaire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation dont celles projetées se déclinent en trois volets : inventaire du patrimoine, numérisation et mise aux normes des données recueillies, sensibilisation du public.
- un Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques (CCTS) est défini annuellement entre les parties.
- le Département s'engage à fournir toutes les données recueillies depuis 2001 afin que cellesci puissent être versées sur les bases nationales et sur le portail internet régional.

ARTICLE 2

Dans le cadre de la poursuite de ce partenariat pour l'inventaire du patrimoine, approuve et autorise la signature des conventions à intervenir avec la Région Occitanie et l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes ci-jointes, à savoir :

- la convention cadre, définissant les modalités par lesquelles la Région confie au Département et à l'Entente, la conduite des opérations d'inventaire général sur le territoire de la Lozère.
- la convention financière 2017, définissant les conditions de versement de la participation régionale.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_270 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°401 "Patrimoine : Conventions avec la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée pour la conduite de l'inventaire du patrimoine culturel".

En 2001, le Département de la Lozère a signé avec le Ministère de la Culture, Direction régionale des Affaires culturelles Languedoc-Roussillon, un protocole expérimental de la décentralisation culturelle afin de réaliser, à l'échelon départemental, des opérations d'inventaire selon les méthodes scientifiques de l'Inventaire général des Monuments et Richesses artistiques de la France. En 2004, en vertu de l'article 95 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 et du décret n° 2007-20 du 4 janvier 2007, les Régions sont chargées, sur leur territoire de compétence, de l'inventaire général et peuvent déléguer cette compétence aux collectivités territoriales qui en font la demande.

En janvier 2016, l'Inventaire général du patrimoine culturel de la Région Occitanie-Pyrénées-Méditerranée a accepté de confier au Département de la Lozère la conduite des opérations d'inventaire sur le territoire départemental. Une première convention a été signée le 17 novembre 2016 précisant les obligations des deux collectivités. La Région s'est engagée à fournir le logiciel RenablMP aux agents de la conservation départementale du patrimoine, garantissant ainsi la pérennité des données scientifiques, acquises et à venir. Cette convention est arrivée à échéance.

Deux nouvelles conventions ont été établies : une convention-cadre pour la conduite de l'inventaire général sur le département de la Lozère sur la période du 1^{er} juillet 2017 au 31 juin 2020 et une convention financière, au titre de l'année 2017, pour une somme de 5 000 € allouée au Département de la Lozère, afin de conforter la poursuite des inventaires engagés par le Département. De son côté, le Département s'engage à fournir toutes les données recueillies depuis 2001 afin que celles-ci puissent être versées sur les bases nationales et sur le portail Internet régional.

Je vous demande de bien vouloir m'autoriser à signer ces conventions.



CONVENTION CADRE

entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département de la Lozère et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes POUR LA CONDUITE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

VU l'article 95 de la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application n°2005-834 du 20 juillet 2005, n° 2005-835 du 20 juillet 2005 et n°2007-20 du 4 janvier 2007.

VU le soutien alloué sur la base du régime d'aide exempté n°SA42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du Règlement Général d'Exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 de la Commission Européenne, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014 ;

VU la délibération de la Région Occitanie n°CP/2017-OCT/04. du XXXXX 2017 approuvant la convention cadre 2017-2019 ;

VU le dossier présenté par le Département de la Lozère et enregistré sous le numéro 17/04453.

VU le dossier présenté par le l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes et enregistré sous le numéro 17/04453.

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 23 octobre 2017,

Entre

La Région Occitanie, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente, ci-après désignée par la Région, d'une part,

Εt

Le Département de la Lozère représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente, ciaprès désignée par le Département, d'autre part

Et

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes représentée par Madame Sophie PANTEL, Présidente, ci-après désignée par le Conseil d'Administration, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

Préambule

En vertu de l'article 95 II de la loi n°2004-809 du 13 août 2004 précitée, la Région Occitanie confie « aux collectivités territoriales ou aux groupements de collectivités qui en font la demande la conduite, dans leur ressort, des opérations d'Inventaire général. Ces collectivités ou ces groupements concluent à cet effet une convention avec la Région ».

La Région souhaite structurer son intervention patrimoniale autour des notions de développement durable (culturel, territorial, économique, touristique) et de la formation.

Elle apporte son soutien à des projets, expertisés d'un point de vue qualitatif, générateurs d'emplois qualifiés et de développement.

Le Département de la Lozère mène, depuis 2001, dans le cadre d'un protocole expérimental de décentralisation culturelle, des opérations d'inventaire. Il s'est engagé en 2016 dans une coopération avec la Région pour la conduite d'opérations d'inventaire sur son territoire. Il souhaite poursuivre son partenariat avec la Région pour garantir la pérennité des données et participer à la démarche régionale.

L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes créée le 11 avril 2012 par les 4 Départements concernés par le Bien UNESCO (Aveyron, Gard, Hérault, Lozère), et identifiée comme gestionnaire délégué par l'État souhaite disposer des données actualisées dans le cadre du plan de gestion UNESCO et mieux connaître le patrimoine agropastoral de son territoire.

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Région confie au Département la conduite des opérations d'inventaire général sur son territoire selon le programme défini à l'article 2 de la présente convention et conformément à un cahier des clauses scientifiques et techniques (CCST) défini annuellement entre les parties.

L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes contribue à l'enrichissement de la documentation, sur le territoire du département en priorité.

ARTICLE 2 : Objectif de l'opération d'inventaire

L'objectif de cette opération vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier du Département, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire concerné par l'inventaire et fait l'objet d'actions de valorisation et sensibilisation.

Les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine,
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- sensibilisation du public.

ARTICLE 3 : Délai de réalisation

L'opération subventionnée démarre au 1^{er} juillet 2017 et prendra fin au plus tard le 31 juin 2020.

Une prorogation peut éventuellement être accordée à la demande du bénéficiaire par la Région, en cas de nécessité justifiée par lui avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 4 : Modalités financières

Le coût total de cette opération de connaissance du patrimoine, portée par le Département de la Lozère, est estimé à 30.000,00 € pour la durée de l'opération.

Le Département prend en charge les dépenses liées à l'opération à concurrence de 15.000,00 € TTC sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de l'assemblée compétente.

L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes prend en charge les dépenses liées à l'opération à concurrence de 15.000,00 € TTC sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de l'assemblée compétente.

L'aide régionale pour la réalisation du projet triennal prendra la forme d'une subvention attribuée annuellement, sous réserve de la disponibilité des crédits et du vote de l'assemblée compétente, et sur la base d'une demande de subvention renouvelée chaque année par le Département et l'Entente. Une convention financière annuelle fixera les modalités de calcul et de versement de l'aide, ainsi que les dispositions relatives aux contrôles.

ARTICLE 5 : Évaluation de la collaboration

Une réunion de bilan sera diligentée par les trois parties en fin d'année. Cette rencontre permettra de juger de la qualité des opérations réalisées dans l'année et d'orienter les actions des années suivantes, dans le respect des engagements mutuels.

ARTICLE 6 : Durée de la convention

La présente convention prend effet à compter de sa signature et prend fin au 31 juin 2020 sans préjudice des délais nécessaires aux opérations liées au versement du solde de la subvention et aux opérations de contrôle consécutives aux conventions financières annuelles prises en application de la présente.

ARTICLE 7: Résiliation

En cas de non-respect par l'une des parties des engagements respectifs inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure.

Fait à Toulouse, le En trois exemplaires

La Présidente de la Région Occitanie

La Présidente du Département de la Lozère

Carole DELGA

Sophie PANTEL

La Présidente de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes

Sophie PANTEL

CONVENTION FINANCIERE 2017

entre la Région Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, le Département de la Lozère et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes

POUR LA CONDUITE DE L'INVENTAIRE DU PATRIMOINE

VU l'article 95 de la loi du n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales et ses décrets d'application n°2005-834 du 20 juillet 2005, n° 2005-835 du 20 juillet 2005 et n°2007-20 du 4 janvier 2007.

VU le soutien alloué sur la base du régime d'aide exempté n°SA42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine, pour la période 2014-2020, adopté sur la base du Règlement Général d'Exemption par catégorie (RGEC) n°651/2014 de la Commission Européenne, publié au Journal Officiel de l'Union Européenne du 26 juin 2014;

VU la délibération de la Région Occitanie n°CP/2017-OCT/04. du XXXXX 2017 approuvant la convention cadre 2017-2019 ;

VU le dossier présenté par le Département de la Lozère et enregistré sous le numéro 17/04453.

VU le dossier présenté par le l'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes et enregistré sous le numéro 17/04453.

VU la délibération de la Commission permanente du Conseil départemental en date du 23 octobre 2017,

Entre

La Région Occitanie, représentée par Madame Carole DELGA, Présidente, ci-après désignée par la Région, d'une part,

Εt

Le Département de la Lozère représenté par Madame Sophie PANTEL, Présidente, ciaprès désignée par le Département, d'autre part

Et

L'Entente Interdépartementale des Causses et des Cévennes représentée par Madame Sophie PANTEL, Présidente, ci-après désignée par le Conseil d'Administration, d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet de la convention

La Région apporte son soutien financier à la conduite par le Département de la Lozère des opérations d'Inventaire général sur son territoire selon le programme défini à l'article 2 de la convention cadre et conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques 2017 (CCST) joint en annexe, qui fait partie intégrante de la présente convention.

ARTICLE 2 : Engagements des parties

La Région s'engage à :

- assurer le suivi scientifique de l'opération, le contrôle des données textuelles, graphiques et photographiques, leur mise en ligne sur le portail Internet patrimoine de la Région et assurer le versement des données dans les bases nationales du ministère chargé de la culture et de la communication;
- mettre à disposition du Département et de L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes le logiciel de saisie RenablMP et assurer une assistance technique pour son utilisation pour toute la durée de la présente convention ;
- assurer le suivi technique et la validation scientifique aux côtés des services du Département ;
- apporter son soutien technique à la conduite de l'opération d'inventaire confiée au Département conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques ;
- apporter son soutien financier au projet selon les modalités définies à l'article 6 ;
- apposer sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée les logos du Département et de l'Entente des Causses et des Cévennes.

Le Département s'engage à :

- utiliser la subvention conformément à l'objet pour lequel elle a été attribuée
- conduire l'opération d'inventaire objet de la présente convention et à mettre en œuvre les moyens humains et techniques nécessaires à cette fin conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques joint en annexe;
- transmettre les données produites dans le cadre de l'opération d'inventaire à la Région conformément au Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques (CCST);
- mettre à disposition de l'Entente l'ensemble des données numériques qui concerne son territoire,
- faciliter le contrôle par les services de la Région de la réalisation des actions
 - o par l'accès à ses documents administratifs et comptables
 - o dans le cadre des visites réalisées par les agents de la Région ou les prestataires désignés par elle.
- informer la Région et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes de toute initiative de communication publique de l'opération subventionnée
- faire état du concours de la Région et de L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
- faire connaître le soutien de la Région lors des actions de relations avec la presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.) de l'opération subventionnée en étroite concertation avec la Région et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes
- apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, les logos de L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes, de la Région et de l'Inventaire général.

L'Entente Causses-Cévennes s'engage à :

- apporter son soutien technique à la conduite de l'opération d'inventaire confiée au Département conformément au cahier des clauses scientifiques et techniques;
 - Par la contribution de ses agents à la constitution des bases de données de l'Inventaire général,
 - o Par la mise à disposition des documents d'archives nécessaires aux recherches et à l'enrichissement des notices d'inventaire ;
- informer la Région et le Département de toute initiative de communication publique de l'opération subventionnée
- faire état du concours de la Région et du Département

- faire connaître le soutien de la Région et du Département lors des actions de relations avec la presse (dossiers et communiqués de presse, conférences de presse, etc.) de l'opération subventionnée en étroite concertation avec la Région et le Département
- apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, les logos du Département, de la Région et de l'Inventaire général.

ARTICLE 3 : Délai de réalisation

L'opération subventionnée démarre au 1^{er} juillet 2017 et prendra fin au plus tard le 30 juin 2020.

Une prorogation peut éventuellement être accordée à la demande du bénéficiaire par la Région, en cas de nécessité justifiée par lui avant l'expiration du délai initial, liée à la complexité du programme ou à des circonstances particulières ne résultant pas de son fait et à condition que le programme ne soit pas dénaturé.

ARTICLE 4 : Évaluation de la collaboration

Une réunion de bilan sera diligentée par les parties chaque fin d'année. Cette rencontre permettra de juger de la qualité des opérations réalisées dans l'année et d'orienter les actions des années suivantes, dans le respect des engagements mutuels.

ARTICLE 6 : Modalités de calcul de la subvention

Article 6 – 1 : Département de la Lozère

La subvention régionale attribuée au Département pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus s'élève à 5.000,00 €.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement.

Ce montant peut être réajusté dans l'hypothèse où le programme ne serait pas entièrement réalisé.

Article 6 – 2 : Entente des Causses et des Cévennes

La subvention régionale attribuée à l'Entente des Causses et des Cévennes pour la réalisation de l'opération décrite ci-dessus s'élève à 5.000,00 €.

Il s'agit d'une subvention forfaitaire de fonctionnement.

Ce montant peut être réajusté dans l'hypothèse où le programme ne serait pas entièrement réalisé.

ARTICLE 7 : Modalités de versement

La subvention donne lieu au versement :

- d'un acompte dont la somme ne peut excéder 30% du montant de la subvention octroyée,
- du solde.

L'acompte est versé proportionnellement aux dépenses engagées justifiées et sur production des pièces justificatives à fournir.

Le solde sera versé suite à justification de dépenses et sur production des pièces à fournir telles que récapitulées ci-après.

Le montant définitif est réajusté au versement du solde proportionnellement à l'ensemble des dépenses justifiées et dans la limite maximale du montant de la subvention allouée.

ARTICLE 8 : Pièces justificatives à produire

Les paiements des acomptes et de solde interviennent au vu d'une demande de paiement, dûment complétée et signée par le bénéficiaire ou son représentant selon modèle figurant en annexe, ainsi que des pièces justificatives suivantes accompagnées d'un relevé d'identité bancaire complet :

Acompte :

La justification des dépenses engagées accompagnée d'un récapitulatif dûment signé par le bénéficiaire (en cas de dépenses payées la justification des dépenses peut être apportée par un état récapitulatif des dépenses dûment signé par le bénéficiaire qui atteste sur cet état du paiement effectif de celles-ci et leur lien avec le programme subventionné).

Solde :

- un rapport d'activité;
- un état récapitulatif de dépenses dûment signé par le bénéficiaire qui atteste, sur cet état, du paiement effectif de celles-ci et de leur lien avec le programme subventionné ;
- le bilan financier signé de l'opération subventionnée (en dépenses et recettes).

Le versement interviendra sous réserve que la Région ait produit un avis de conformité scientifique des données recueillies.

ARTICLE 9 : Contrôles

La Région se réserve, en dehors de la vérification opérée au moment du versement de la subvention, le droit de procéder à toute autre forme de contrôle et de se faire remettre tout document nécessaire à la réalisation d'audit financier portant sur des opérations ayant reçu un concours financier de la collectivité.

La subvention peut faire l'objet d'un contrôle sur pièces et/ou sur place dans un délai de trois ans suivant le paiement du solde. À cette occasion, le bénéficiaire devra fournir toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production serait jugée utile.

La Région se réserve également le droit de contrôler la conformité de l'utilisation de la subvention au regard de l'objet pour lequel elle a été attribuée.

ARTICLE 10 : Non versement, reversement et suspension

En cas de non-respect des engagements du bénéficiaire et des clauses de la présente convention relatives au contrôle, la subvention ou le solde de celle-ci n'a pas à être versé. Dans les mêmes cas, la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées se réserve le droit de demander le reversement des sommes indûment mandatées, soit dans son intégralité, soit à due proportion des sommes versées.

Dans tous les cas, la demande de reversement par la Région intervient après une mise en demeure informant le bénéficiaire du risque de mise en œuvre d'une procédure de non versement ou de reversement et les invitant à apporter tous les éléments en leur possession justifiant du bon emploi des fonds publics alloués.

Cette mise en demeure sera faite en lettre recommandée avec accusé de réception, les bénéficiaires disposant d'un délai de 2 mois courant à compter de la réception de cette mise en demeure.

En outre et dans tous les cas, la Région se réserve le droit de suspendre le paiement dans le cadre d'un contrôle sur pièces et/ou sur place.

ARTICLE 11: Caducité

La subvention régionale deviendra caduque de plein droit :

- si la première demande de paiement par le bénéficiaire n'intervient pas dans un délai de 6 mois à compter de la date de signature de la présente convention ;
- si la réalisation complète du programme n'est pas justifiée dans un délai de 12 mois à compter de la date de fin du programme telle que fixée dans la convention ;
- si le bénéficiaire a fait connaître par courrier sa décision de ne pas réaliser l'action subventionnée.

ARTICLE 12: Durée

La présente convention prend fin à l'issue des délais de contrôle tels que mentionnés cidessus.

ARTICLE 13: Compte-rendu financier

Le bénéficiaire s'engage à fournir à la Région Occitanie le compte-rendu financier exigé par l'article 10 de la loi n° 2000-321, du 12 avril 2000 dans les six mois suivant la fin de l'exercice pour lequel elle a été attribuée

Fait à Toulouse, le En trois exemplaires

La Présidente de la Région Occitanie

La Présidente du Département de la Lozère

Carole DELGA

Sophie PANTEL

La Présidente de L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes

Sophie PANTEL

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : 17004453 N° presage : Programme : 03A13F N° Tiers :

N° de délibération : CP/2017-OCT/04.04

Montant affecté : 5 000 € Subvention : forfaitaire

Assiette subventionnable : 10 000 € Direction / Service : DCP - SCP



Demande de paiement d'une subvention n°...*

djoint

☐ Je soussigné, Nom, Prénom,		 	,
Représentant l'organisme (préciser la raison sociale):			
En qualité de (préciser la fonction) :		 	,
Sollicite par la présente le versement de	€		•
Au titre de : □ avance, □ acompte n°, □ solde, □ totalité,			
Concernant la subvention (préciser l'objet de la subvention):		 	
······································		 	

	Récapitulatif des demandes p	précédentes
Date	Montant	Total cumulé
	€	€
	€	€
	€	€

	Détail des pièces	Montant	
			€
			€
			€
			€
-			€
IVIO	ntant total		€
s l'arrêté (ou la convention) :	tion, bilan financier, rapport d'activité, aut	res piec
J'attes	te avoir respecté les obligations	liées à l'octroi de la subvention ondent bien à l'action subventio	et je d
J'attes	te avoir respecté les obligations	liées à l'octroi de la subvention ondent bien à l'action subventio	et je d
J'attes	te avoir respecté les obligations justificatives produites corresp	liées à l'octroi de la subvention ondent bien à l'action subventio	et je d
] J'attes s pièces	te avoir respecté les obligations justificatives produites corresp Nom et tampon de l'organ Date :	liées à l'octroi de la subvention ondent bien à l'action subventio isme : Signature :	et je onnée
J'attes s pièces	te avoir respecté les obligations justificatives produites corresp Nom et tampon de l'organ Date :	liées à l'octroi de la subvention ondent bien à l'action subventio isme : Signature :	et je onnée

Cadre réservé à l'administration

N° de dossier : 17004695

N° presage :
Programme : 03A13F
N° Tiers : 0218312
N° de délibération : CP/2017-OCT/04.04

Montant affecté : 5 000 € Subvention : forfaitaire

Assiette subventionnable : 10 000 € Direction / Service : DCP - SCP



Demande de paiement d'une subvention n°...*

Adjoint

☐ Je soussigné, Nom, Prénom,	
Représentant l'organisme (préciser la raison sociale) :	
En qualité de (préciser la fonction) :	,
Sollicite par la présente le versement de	€
Au titre de : □ avance, □ acompte n°, □ solde, □ totalité,	
Concernant la subvention (préciser l'objet de la subvention):	
· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·	

	Récapitulatif des demandes p	précédentes
Date	Montant	Total cumulé
	€	€
	€	€
	€	€

	Détail des pièces	Montant	
		€	
		€	
		€	
		€	
		€	
Mo	ntant total	€	
		ions liées à l'octroi de la subvention et je cer respondent bien à l'action subventionnée	rtifie (
		respondent bien à l'action subventionnée	rtifie (
	justificatives produites corr	respondent bien à l'action subventionnée	rtifie (
es pièces	justificatives produites corr Nom et tampon de l'o Date : est à adresser à la DAF et doit être utilisé	respondent bien à l'action subventionnée organisme : Signature : pour chaque demande de paiement (avance, acompte ou totalité	
es pièces	justificatives produites corr Nom et tampon de l'o Date : est à adresser à la DAF et doit être utilisé	respondent bien à l'action subventionnée organisme : Signature :	







service de la Connaissance du patrimoine

Conservation départementale du patrimoine

Cahier des clauses scientifiques et techniques pour un inventaire général du patrimoine culturel du Département de la Lozère et du Bien UNESCO Causses-et-Cévennes

2017



Préambule

Le présent cahier des clauses scientifiques et techniques complète les termes de la convention de connaissance du patrimoine liant la Région Occitanie, le Département du Lozère et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes.

Il précise pour 2017 les actions projetées et encadre la conduite des opérations d'inventaire général du patrimoine confiées par la Région au Département et à l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes.

.

Article 1 - L'inventaire du patrimoine

1.1 : Enjeux de l'opération

Depuis septembre 2000, le Conseil départemental de la Lozère a mis en place un inventaire systématique du patrimoine mobilier public sur l'ensemble du territoire départemental. Le patrimoine mobilier privé peut aussi être concerné mais seulement à la demande du propriétaire. Depuis 2008, il a mis en place un dispositif d'aide aux communes pour les aider à la mise en conservation préventive de leurs objets mobiliers. Une assistante de conservation du patrimoine a spécialement été recrutée pour intervenir sur les objets en bois, les textiles anciens et proposer des conditionnements adaptés à tout type d'œuvre.

Le Département s'est engagé à conduire trois types d'actions :

- la documentation scientifique des immeubles et objets mobiliers susceptibles de bénéficier d'un financement du Département et de la Région,
- la publication d'ouvrages de référence en matière de connaissances et de conservation d'éléments d'architecture, d'archéologie et d'objets mobiliers remarquables au niveau départemental. En 2014, il a créé une collection patrimoniale, intitulée Patrimoines de Lozère. Trois numéros sont à ce jour parus : « Du côté du Malzieu », « Le château d'Apcher » et « Du côté des centres-bourgs des Sources du Tarn »,
- la conduite d'inventaires systématiques du patrimoine sur des territoires prédéfinis.

Pour ce faire, le Département a complété l'équipe déjà en place d'une assistante de conservation du patrimoine en 2011. La conservation départementale du patrimoine se compose donc de trois agents, une conservatrice du patrimoine en charge de l'inventaire mobilier et responsable de l'équipe, d'une assistante de conservation du patrimoine chargée d'un inventaire topographique systématique (à hauteur de 80 % de son temps de travail) et une assistante de conservation du patrimoine, chargée de la mise en conservation préventive des objets mobiliers appartenant aux communes, à hauteur de 30 % de son temps de travail.

Le choix des territoires couverts par ces deux missions est préalablement défini par :

- le contexte et l'intérêt patrimonial.
- la démarche volontaire des collectivités locales ou des associations voulant mettre en valeur leur patrimoine.

Les données collectées pourront enrichir une base SIG départementale, gérée par la conservation départementale du patrimoine.

Dans le cadre d'un objectif de contribution au développement durable, ces opérations doivent aboutir :

- à approfondir la connaissance scientifique sur l'aire d'étude définie à l'article 1-2 ;
- à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'Inventaire général du patrimoine culturel définies par le ministère chargé de la culture ;
- à la constitution d'une documentation scientifique ;
- à l'élaboration d'un outil d'aide à la valorisation de l'espace départemental :

- à favoriser la prise en compte du patrimoine dans les politiques développées par le Département et de la Région : habitat, culture, tourisme, énergies et paysages/environnement ;
- à encourager par l'accompagnement l'intégration des données de l'inventaire dans les projets proposés par l'ensemble des acteurs du territoire.

1.2 : Délimitation de l'aire d'étude, définition du champ d'investigation et de la méthode

Les actions listées ci-dessous seront conduites par le Département en 2017.

Le service de la connaissance du patrimoine de la Région apportera son aide particulière sur la thématique du patrimoine mémoriel, paysager et industriel chaque fois que de besoins. Il assurera la validation scientifique de la méthode et des données recueillies. Il facilitera la mise à disposition de la documentation dont il dispose à l'échelle du département pour qu'elle puisse alimenter la banque départementale de données. L'article 3 précise les conditions d'exploitation et de diffusion des données.

1.2.a : Documentation des immeubles et objets mobiliers

Cette action concerne l'ensemble du département du Lozère.

Les dossiers faisant l'objet d'un recensement font systématiquement l'objet d'un dossier d'étude comprenant notice historique et descriptive, photographies et, éventuellement, relevés graphiques, normalisés selon la documentation de l'Inventaire général. Un projet de publication sur les textiles de la Lozère sera mis en œuvre.

1.2.b : Étude de l'architecture

En 2016-2017, la zone concernée par l'inventaire systématique recouvre les communes des Bondons, de Bédouès-Cocurès, du Sud Mont-Lozère-Pont-de-Montvert et de Saint-Maurice-de-Ventalon. L'archivage sera achevé à l'issue de la convention. En parallèle, un travail sur les chemins anciens du département sera engagé : un CCST sera validé en fin d'année 2017.

La collaboration de la conservation départementale du patrimoine avec l'Entente Causses et Cévennes pour toutes les problématiques liées à l'inventaire architectural est pleine et entière.

1.3 : Inventaire du Bien UNESCO : reprise d'antériorité et mise en conformité de la documentation existante

Les actions listées ci-dessous seront conduites par la Région Occitanie et l'Entente.

- Vérification et mise à niveau des bases de données architecture et objets liées à la Gestion du Bien UNESCO pour intégration dans les bases départementales et régionales.
 - inventaire des « attributs » listés dans le dossier de candidature
 - inventaire des éléments liés à l'agropastoralisme dans la zone tampon
- Contrôle de conformité des données et sauvegarde de ces dernières sur les serveurs régionaux.
 - La Région accompagnera l'Entente dans la validation des données situées sur le territoire de la Lozère
 - La Région intégrera et validera les données dont elle dispose sur le reste du territoire du Bien UNESCO (département de l'Aveyron en priorité)
- Mise en ligne des dossiers validés

Article 2 - Définition des moyens de restitution

2.1: Restitutions publiques

A la fin du travail d'inventaire, des restitutions publiques seront organisées pour la population locale et les collectivités concernées.

2.2 : Transmission des données à partir de RenabIMP

Le Département de la Lozère et l'Entente Causse-Cévennes s'engagent à ce que les données recueillies soient enregistrées dans l'application de GED RenablLP mise à leur disposition par la Région. En fonction de l'avancée des enquêtes sur le terrain, il s'engage à transmettre les données produites au service de la connaissance du patrimoine de la Région afin qu'il vérifie et valide le contenu scientifique des données avant leur versement sur l'Internet. Le Département de la Lozère autorise le prestataire désigné par la Région à opérer la sauvegarde des données RenablLP sur DVD, disque externe ou tout autre support. La Région Occitanie garantit la compétence technique des intervenants désignés.

2.3 : Mise en ligne des données sur les outils de diffusion de la Région

La Région Occitanie dispose actuellement de plusieurs sites web de diffusion de ses ressources patrimoniales (données architecture, mobilier, presse ancienne, documents iconographiques, documents littéraires, etc.):

- Le site http://patrimoines.midipyrenees.fr/ outil de ressources et de diffusion permettant à l'internaute d'accéder aux inventaires réalisés dans la région, de suivre l'actualité de la recherche et des publications en liaison avec le patrimoine. Ce portail permettra également de visiter virtuellement la région, de découvrir son patrimoine.
- Le site Web de l'Inventaire, https://inventaire-patrimoine-culturel.laregion.fr, qui met en avant les axes de recherches et les études achevées des chercheurs du service, en même temps qu'il donne accès aux ressources déjà présentes via la Plateforme.
- La Plateforme, patrimoine culturel en ligne, http://culture.laregion.fr: moteur de recherche dont la vocation est de donner accès à l'ensemble des ressources patrimoniales régionales, qu'elles soient hébergées en interne ou relevant des sites des partenaires.

Le Département de la Lozère et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes autorisent la publication électronique des données produites dans le cadre de la présente convention avec mention des auteurs des études, sur les outils de diffusion électroniques de la Région et se réservent la possibilité d'utiliser les données sur leur propres sites.

2.4 : Publications et communication

Dans le cadre d'éventuelles publications à caractère scientifique portant sur les résultats des opérations d'inventaire conduites dans le cadre de la présente convention, le service de la connaissance du patrimoine de la Région sera associé au comité éditorial qui sera institué. Informé du rétro planning éditorial, le chef du service de la connaissance du patrimoine devra avoir communication de tout manuscrit pour relecture. Il sera co-signataire du bon-àtirer.

Il est convenu que tout concours financier de la Région Occitanie devra être mentionné par son bénéficiaire au moyen de supports appropriés à la nature de l'objet subventionné.

Le Département de la Lozère et l'Entente Causses-Cevennes s'engagent à développer la communication autour de ce projet en étroite concertation avec la Région Occitanie, pour

tout événement presse et opération ponctuelle. Il s'engage également à apposer, sur tout document informatif relatif à l'opération subventionnée, le logo de la Région et le logo de l'Inventaire général. La Région Occitanie s'engage à associer le Département de la Lozère et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes à toute communication éventuelle concernant ce projet.

Article 3 - Propriété de la documentation

La documentation de l'inventaire produite dans le cadre de la présente convention sera sous la triple propriété patrimoniale de la Région, du Département de la Lozère et de l'Entente interdépartementale tant pour la documentation papier que numérique. Elle sera en consultation libre au centre de documentation du Patrimoine de la Région (DCAP) et au service de la conservation départementale du patrimoine et au siège de l'Entente.

Chacun des partenaires aura la libre utilisation de cette documentation sous la réserve de la mention systématique du copyright joint de la Région et du Département de la Lozère. Les clichés photographiques produits par le service de la connaissance du patrimoine porteront obligatoirement la mention suivante : photo : xxxx © Inventaire général Région Occitanie / Conseil départemental de la Lozère / Entente Causses-Cévennes. Les noms des auteurs de la documentation (chercheurs, photographes, cartographes) seront également précisés.

Il est convenu que si un prestataire extérieur était amené à produire de la documentation graphique ou photographique, il renoncerait aux droits patrimoniaux au profit du Département, de l'Entente et de la Région. A cette fin, le Département de la Lozère ou L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes établira un contrat de cession de droits avec le prestataire extérieur considéré, dont la Région sera également signataire. Ce contrat mentionnera la cession des droits au bénéfice du Département de la Lozère ou de l'Entente.

La Région, le Département de la Lozère et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes se cèdent mutuellement les droits d'exploitation des données dans le cadre de la constitution de l'inventaire et de sa mise à disposition du public à titre gratuit

Le Département de la Lozère et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes se réservent le droit de mettre à disposition de leurs partenaires territoriaux cette documentation après en avoir informé la Région.

L'exploitation commerciale des données fera l'objet d'une consultation réciproque des parties et d'une convention spécifique si besoin.

Les données, synthèses, conclusions de l'inventaire ne pourront subir de modification ou d'adjonction sans accord entre les parties. La Région, le Département de la Lozère et L'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes s'engagent à se fournir mutuellement les mises à jour ultérieures de l'inventaire.

Article 4 - Le calendrier prévisionnel

L'année sera consacrée à la reprise de l'antériorité des données de l'Entente et à leur mise en conformité scientifique et informatique.

A l'été 2017, les données sélectionnées par le Département feront l'objet d'un versement sur les bases nationales.

A l'automne 2017, l'ensemble de la documentation régionale disponible aura été basculée dans un même outil de production et mise à la disposition du Département pour actualisation et enrichissement.

À la fin du premier semestre 2017,

L'année sera consacrée à la réalisation d'études documentaires transversales sur l'ensemble du département de la Lozère, d'inventaires topographiques sur des territoires déterminés et de synthèses en vue de la publication d'ouvrages.

Concernant les publications, les actions suivantes seront menées :

• le numéro 4 de notre collection Patrimoines de Lozère est prévu pour Noël 2017.

La recherche de terrain sera complétée par des recherches documentaires en bibliographie et en archives. Par ailleurs, l'ensemble de la documentation déjà recueillie par le service sur les communes voisines sera mise aux normes de l'Inventaire général.

Un comité de pilotage sera organisé dans le courant du dernier trimestre 2017 pour faire le point sur l'avancée des enquêtes et pour définir les pistes de recherche des années suivantes.

Article 5 - Les moyens humains et techniques

5.1 : Moyens humains au service de l'inventaire

5- 1- Département de la Lozère

L'ensemble des actions définies dans le cahier des clauses scientifiques et techniques seront prises en charge par deux personnes missionnées à temps plein dont le grade ou la qualification devront être agréés par la Région Occitanie :

- un(e) chercheur, chargé d'inventaire architecture (80 % ETP)
 - Recherches bibliographiques
 - Recherches documentaires en archives
 - Terrain : repérage et étude des œuvres sélectionnées
 - Prises de vue de terrain
 - Sélection des œuvres nécessitant une prise de vue professionnelle
 - Rédaction et mise en forme des dossiers électroniques
 - Rédaction des textes de la publication papier
- un(e) chercheur, chargé de conservation préventive et du suivi des travaux de restauration sur les objets). (20% ETP)
 - Terrain : repérage et étude des œuvres sélectionnées
 - Prises de vue de terrain
 - Sélection des œuvres nécessitant une prise de vue professionnelle
 - Rédaction et mise en forme des dossiers électroniques
- la conservatrice du patrimoine en charge de la Conservation des Antiquités et Objets d'art (20 % ETP)
 - Recherches documentaires en archives
 - Terrain : repérage et étude des œuvres sélectionnées
 - Prises de vue de terrain
 - Sélection des œuvres nécessitant une prise de vue professionnelle
 - Rédaction et mise en forme des dossiers électroniques
 - Rédaction des textes de la publication papier

Ces personnes seront placées sous la coordination de la conservatrice du patrimoine, Direction de l'Enseignement, Sports et Culture du Conseil Départemental.

Le service de la connaissance du patrimoine de la Région doit être consulté sur les moyens humains mis en œuvre pour la conduite de l'inventaire ainsi que sur les compétences techniques des personnels en charge de cette mission. Il assure la formation scientifique

continue de l'équipe chargée de la mission d'inventaire sous forme de journées de formation dans le courant de l'année 2017.

5-2- Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes

L'ensemble des actions définies dans le cahier des clauses scientifiques et techniques seront prises en charge par préciser

- un(e) chercheur, chargé d'inventaire architecture (20 % ETP)
 - Rédaction et mise en forme des dossiers électroniques
 - Terrain : repérage et étude des œuvres sélectionnées
 - Prises de vue de terrain
 - Sélection des œuvres nécessitant une prise de vue professionnelle

Le service de la connaissance du patrimoine de la Région doit être consulté sur les moyens humains mis en œuvre pour la conduite de l'inventaire ainsi que sur les compétences techniques des personnels en charge de cette mission. Il assure la formation scientifique continue de l'équipe chargée de la mission d'inventaire sous forme de journées de formation dans le courant de l'année 2017.

5.3 : Suivi et validation du service de la connaissance du patrimoine

Le personnel du service de la connaissance du patrimoine participe aux opérations selon les compétences nécessaires à leur bon déroulement : coordination générale de l'opération, formation du personnel, mise en œuvre d'une méthode de travail, suivi ou contribution directe aux études. Seront plus précisément mobilisés pour l'opération :

- Chercheur spécialiste des objets mobiliers :
 - Repérage et étude des œuvres remarquables en vue d'une publication
- Conservateur régional de l'Inventaire :
 - Bascule des données déjà saisies dans l'outil commun
 - Contrôle, relecture et validation des dossiers électroniques
- Photographe :
 - Réalisation des prises de vue commandées par les chercheurs,
 - Réalisation de prises de vues éditoriales en liaison avec la thématique,
 - Reproduction des documents d'archives
 - Enregistrement sur la base illustration

Dans son ensemble, le service de la connaissance du patrimoine, représenté par le chef de service de la connaissance du patrimoine de la direction de la culture et de l'audiovisuel de la Région, assure le suivi scientifique de l'opération, le contrôle et la validation en continu des données textuelles, graphiques et photographiques, leur mise en ligne sur le portail Internet patrimoine de la Région et assure le versement des données dans les bases nationales du ministère chargé de la culture et de la communication.

5.4 : Mise à disposition et utilisation de RenablLP

La Région Occitanie met à disposition du Département de la Lozère et de l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes l'outil de gestion de dossier électronique RenablLP. Elle assure directement ou délègue à un prestataire choisi par elle, la mise en place de l'application auprès du Département de la Lozère. Elle désigne la direction de son service informatique comme référent technique et le service de la connaissance du patrimoine comme référent fonctionnel.

En contrepartie, le Département de la Lozère et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes s'engagent à désigner un référent fonctionnel (utilisateur) au sein de l'équipe d'inventaire, un référent technique au sein de son service informatique ou au sein de

l'équipe d'inventaire. Il s'engage également à être disponible et à travailler en collaboration avec les intervenants RenabIMP et à fournir les informations nécessaires à l'installation, la maintenance ou la sauvegarde des données.

Le Département de la Lozère et l'Entente interdépartementale des Causses et des Cévennes assure enfin la configuration optimale des postes informatiques client et serveur sur lesquels sera installé RenabIMP : à savoir au minimum pour les postes clients, un processeur double coeur 2.5Ghz, 2Go de Ram, un disque dur de 160 Go, un graveur DVD et pour la sauvegarde 2 disques durs externes. Un logiciel de traitement des images sera nécessaire. Il est également convenu qu'en cas de panne ou d'incident technique, les référents Département de la Lozère contacteront les référents de la Région Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées. Il est convenu que la mise à disposition de RenabIMP est en mode saisie pour la durée de la convention. Elle reste à disposition en mode consultation de la collectivité sans limite de date.

5.4 : Organisation de la documentation

Les communes faisant l'objet d'un repérage systématique verront leur documentation organisée de la manière suivante

- **Présentation de l'opération**: (contexte institutionnel, convention, CCST, information au fil de l'opération (infos mises en ligne, etc...), dossier vivant, s'enrichissant en permanence au cours de l'opération, mémoire vivante de l'opération...
- Dossier aire d'étude : (présentation de l'ensemble de la géographie et de l'histoire de la commune, bibliographie...ouvert dès le début, clos en dernier, c'est le lieu de la synthèse territoriale, de l'histoire de la formation et du contenu de ce territoire du rayonnement de l'Abbaye....
- **Dossier(s) d'agglomération** (présentation de l'ensemble de la géographie d'un hameau si nécessaire)
- Dossiers de familles (collectifs) d'aire d'étude : (par exemple les fermes, les croix monumentales...)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : par exemple : ferme (repérée)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : église (sélectionnée)

Les communes pour lesquelles sera effectuée une mise aux normes des données déjà recueillies verront leur documentation organisée de la manière suivante

- **Dossier généralités communales** (présentation de l'ensemble de la géographie et de l'histoire de la commune, bibliographie...)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : par exemple : ferme (repérée)
- **Dossiers individuels d'œuvre architecture ou objet** : église (sélectionnée)

ARTICLE 6 : Bibliographie de référence

La documentation méthodologique de l'inventaire qui sera utilisée par tous les partenaires est téléchargeable sur le site du ministère chargé de la culture aux adresses suivantes :

http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranetIGPC/extranet_insitu.htm
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/introl.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_archi_sept1998.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_archi-ex_sept1999.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/thesau_archi.rtf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_objets_dec1999.pdf
http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_obj-ex_dec1999.pdf

http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/telechar/sysdesc_obj-patind_1998.pdf http://www.culture.gouv.fr/culture/inventai/extranetIGPC/normes/sysdescILL/pdf/SDILL_2007.pdf

Annexe 1 : Notices Mérimée avec champs obligatoires

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

REF Référence informatique

DENQ Date de l'enquête

COPY Copyright

DBOR Date de rédaction de la notice

NOMS Noms des rédacteurs de la notice et du dossier

ETUD Cadre de l'étude

DOSS Type de dossier

DÉSIGNATION

DENO Dénomination TICO Titre courant

LOCALISATION

REG Région

DPT Département

COM Commune

INSEE Numéro INSEE de la commune

AIRE Aire d'étude

CANT Canton

ADRS Adresse

CADA Référence cadastrale

COORLB93: coordonnées Lambert 93

HISTORIQUE

SCLE Datation des campagnes principales de construction

HIST Commentaire historique

DESCRIPTION

MURS Matériau du gros-oeuvre et mise en oeuvre

TOIT Matériau de la couverture

PLAN Parti de plan

ETAG Vaisseau et étage

VOUT Type et nature du couvrement

ELEV Parti d'élévation extérieure

COUV Type de la couverture

ESCA Emplacement, forme et structure de l'escalier

ENER Source de l'énergie

VERT Couvert et découvert de jardin

DESC Commentaire descriptif

TECH Technique du décor des immeubles par nature

REPR Représentation

PREP Précision sur la représentation

DIMS Dimensions

TYPO Typologie

ETAT Etat de conservation

STATUT JURIDIQUE, INTÉRÊT ET PROTECTION

STAT Statut de la propriété (public, privé)

PROT Nature de la protection MH (si besoin)

Annexe 2: Notices Palissy avec champs obligatoires

RÉFÉRENCES DOCUMENTAIRES

REF Référence informatique

DENQ Date de l'enquête

COPY Copyright

DBOR Date de rédaction de la notice

NOMS Noms des rédacteurs de la notice et du dossier

ETUD Cadre de l'étude

DOSS Type de dossier

DÉSIGNATION

DENO Dénomination

TICO Titre courant

LOCALISATION

REG Région

DPT Département

COM Commune

INSEE Numéro INSEE de la commune

PLOC Précisions sur la localisation

AIRE Aire d'étude

CANT Canton

ADRS Adresse ou désignation de la collection particulière

EDIF Edifice de conservation

REFA Référence de l'édifice de conservation dans la base Mérimée

COORLB93: coordonnées Lambert 93

DESCRIPTION

CATE Catégorie technique

STRU Structure et typologie

MATR Matériaux (et techniques)

DESC Commentaire descriptif

REPR Représentation

PREP Précisions sur la représentation

DIMS Dimensions

PDIM Précisions sur les dimensions

ETAT Etat de conservation

PETA Précisions sur l'état de l'oeuvre

INSC Marques, inscriptions, emblématique, poinçons

PINS Précisions sur les marques, inscriptions, emblématique, poinçons

HISTORIQUE

SCLE Siècle, partie de siècle ou époque

HIST Commentaire historique

STATUT JURIDIQUE, INTÉRÊT ET PROTECTION

STAT Statut de la propriété

PROT Nature de la protection MH

Annexe 3 : Communes de la Lozère en zone Unesco

Altier	48004 2	Zone inscrite
Badaroux	48013	Zone tampon
Bagnols-les-Bains	48014	Zone tampon
Balsièges		Zone inscrite
Banassac	48017	Zone tampon
Barjac	48018	Zone tampon
Barre-des-Cévennes		Zone inscrite
Bassurels	48020 2	Zone inscrite
Bédouès	48022	Zone inscrite
Brenoux		Zone tampon
Canilhac		Zone tampon
Cassagnas		Zone inscrite
Chadenet		Zone inscrite
Chanac		Zone inscrite
Cocurès		Zone inscrite
Cubières		Zone inscrite
Cubiérettes		Zone inscrite
Cultures		Zone tampon
Esclanèdes		Zone tampon
Florac		Zone inscrite
Fraissinet-de-Fourques		Zone inscrite
Fraissinet-de-Lozère		Zone inscrite
Gabriac		Zone inscrite
Gatuzières		Zone inscrite
Hures-la-Parade		Zone inscrite
		Zone inscrite
Ispagnac		
La Canourgue La Malène		Zone tampon
		Zone inscrite
La Salle-Prunet		Zone inscrite
La Tieule		Zone tampon
Lanuéjols		Zone inscrite
Laval-du-Tarn		Zone inscrite
Le Bleymard		Zone tampon
Le Collet-de-Dèze		Zone tampon
Le Massegros		Zone tampon
Le Pompidou		Zone inscrite
Le Pont-de-Montvert		Zone inscrite
Le Recoux		Zone tampon
Le Rozier		Zone inscrite
Les Bondons		Zone inscrite
Les SalelLes		Zone tampon
Les Vignes		Zone inscrite
Mas-d'Orcières		Zone inscrite
Mas-Saint-Chély		Zone inscrite
Mende		Zone tampon
Meyrueis		Zone inscrite
Moissac-Vallée-Française		Zone inscrite
Molezon		Zone inscrite
Montbrun		Zone inscrite
Pied-de-Borne		Zone inscrite
Pourcharesses		Zone inscrite
Prévenchères		Zone inscrite
Quézac	48122	Zone inscrite

Rousses Saint-Andéol-de-Clerguemo Saint-André-Capcèze Saint-André-de-Lancize Saint-Bauzile Sainte-Croix-Vallée-Françai Sainte-Enimie Sainte-Hélène Saint-Etienne-du-Valdonnez Saint-Etienne-Vallée-Françai Saint-Etienne-Vallée-Françai Saint-Frézal-de-Ventalon Saint-Georges-de-Lévéjac Saint-Germain-de-Calberte Saint-Julien-d'Arpaon Saint-Julien-d'Arpaon Saint-Julien-du-Tournel Saint-Julien-du-Tournel Saint-Laurent-de-Trèves Saint-Martin-de-Boubaux Saint-Martin-de-Lansuscle Saint-Michel-de-Dèze Saint-Pierre-des-Tripiers	se	48134 48135 48136 48137 48144 48146 48157 48147 48155 48154 48155 48163 48164 48166 48170 48171 48172 48173 48176	Zone Zone Zone Zone Zone Zone Zone Zone	inscrite inscrite inscrite inscrite inscrite inscrite tampon inscrite inscrite tampon inscrite inscrite tampon inscrite tampon inscrite tampon inscrite tampon inscrite inscrite tampon inscrite tampon inscrite inscrite tampon inscrite
Saint-Pierre-des-Tripiers		48176	Zone	inscrite
Saint-Privat-de-Vallongue Saint-Rome-de-Dolan				inscrite inscrite
Saint-Saturnin				tampon
Vebron	48193	Zone ii		
Vialas Villefort				inscrite inscrite

Annexe 4 : Communes de l'Aveyron en zone Unesco

Aguessac Campagnac Compeyre		Zone tampon Zone tampon Zone tampon
Cornus	12077	Zone Inscrite
Creissels		Zone tampon
Fondamente		Zone tampon
La Bastide-Pradines		Zone inscrite
La Cavalerie	12063	Zone tampon
La Couvertoirade		Zone inscrite
La Cresse	12086	Zone tampon
La Roque-Sainte-Marguerite	12204	
Lapanouse-de-Cernon	12122	Zone inscrite
Le Clapier	12067	Zone tampon
L'Hospitalet-du-Larzac	12115	Zone inscrite
Millau	12145	Zone tampon
Mostuéjouls	12160	Zone inscrite
Nant	12168	Zone inscrite
Paulhe	12178	Zone tampon
Peyreleau	12180	Zone inscrite
Rivière-sur-Tarn	12200	Zone tampon
Saint-Beaulize	12212	Zone inscrite
Sainte-Eulalie-de-Cernon	12220	Zone inscrite
Saint-Félix-de-Sorgues	12222	Zone inscrite
Saint-Jean-d'Alcapiès	12229	Zone inscrite
Saint-Jean-du-Bruel	12231	Zone Inscrite
Saint-Jean-et-Saint-Paul	12232	Zone inscrite
Saint-Rome-de-Cernon	12243	Zone inscrite
Sauclières	12260	Zone inscrite
Sévérac-le-Château	12270	Zone tampon
Tournemire	12282	Zone inscrite
Veyreau	12293	Zone inscrite
Viala-d u-Pas-de-Jaux	12295	Zone inscrite



Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Patrimoine : affectation de crédits au titre de l'autorisation de programme "Restauration et acquisitions archives

Dossier suivi par Archives -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU les articles L 3311-1 et suivants du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_15_1067 du 18 décembre 2015 approuvant le règlement financier du Département ;

VU la délibération n°CP_16_1067 du 16 décembre 2016 votant l'ouverture à titre exceptionnel de l'autorisation de programme 2017 "restauration et acquisitions archives" :

VU la délibération n°CD_17_1015 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Patrimoine » ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°402 intitulé "Patrimoine : affectation de crédits au titre de l'autorisation de programme "Restauration et acquisitions archives" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 55 000,00 €, à imputer au chapitre 903, au titre de l'autorisation de programme « restauration et acquisitions archives » pour permettre la poursuite du programme de restauration et d'acquisitions d'archives, suivant le détail ci-dessous :

- Restauration de plusieurs types et catégories de documents : particulièrement des minutes de notaires, registres de l'Enregistrement, sceaux, archives ecclésiastiques anciennes et archives communales (compoix);
- Priorisation à l'achat des archives liées à la première et seconde guerre mondiale ou à l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir ce même patrimoine.

ARTICLE 2

Autorise la signature des marchés, conventions ou autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_271 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°402 "Patrimoine : affectation de crédits au titre de l'autorisation de programme "Restauration et acquisitions archives".

Par délibération en date du 16 décembre 2016, le Conseil départemental a autorisé, à titre exceptionnel, l'ouverture d'une autorisation de programme « Restauration et acquisitions archives » à hauteur de 90 000 €, abondée par la Décision Modificative n°1 à hauteur de 10 000 €.

Une première affectation de 45 000 € a été votée le 7 avril 2017.

Je vous propose de procéder à l'affectation d'un crédit de 55 000 € au chapitre 903 BH.

Cette affectation de crédits permettra la poursuite de notre programme de restauration et d'acquisitions d'archives, suivant le détail ci-dessous :

- Restauration de plusieurs types et catégories de documents : particulièrement des minutes de notaires, registres de l'Enregistrement, sceaux, archives ecclésiastiques anciennes et archives communales (compoix) :
- Priorisation à l'achat des archives liées à la première et seconde guerre mondiale ou à l'acquisition d'archives remarquables visant à enrichir ce même patrimoine.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un crédit de 55 000 €, au titre de l'autorisation de programme « Restauration et acquisitions archives » ;
- de m'autoriser la signature des marchés, conventions ou autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.





Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Culture : individualisation des aides en faveur du fonctionnement de Scènes Croisées et Lozère Logistique Scénique

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU les articles L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et R 3221-1 du code général des collectivités locales ;

VU la délibération n°CP_15_225 du 23 février 2015 approuvant la convention 2015-2017 avec les Scènes Croisées de Lozère ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1018 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Culture » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°403 intitulé "Culture : individualisation des aides en faveur du fonctionnement de Scènes Croisées et Lozère Logistique Scénique" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Christine HUGON, Francis COURTES, Henri BOYER, Jean-Claude MOULIN, Michèle MANOA, Patricia BREMOND, Robert AIGOIN par pouvoir, Sophie MALIGE, Valérie FABRE et Valérie VIGNAL sur le dossier porté par les Scènes Croisées de Lozère;

VU la non-participation au débat et au vote de Christine HUGON, Francis COURTES, Henri BOYER, Jean-Claude MOULIN, Michèle MANOA, Robert AIGOIN par pouvoir et, Sophie MALIGE sur le dossier porté par Lozère Logistique Scénique;

ARTICLE 1

Individualise, sous réserve du vote de la décision modificative n°2, un crédit de 75 000,00 € à imputer au chapitre 933-311/6574 et réparti comme suit, en faveur du fonctionnement des associations suivantes :

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions, avenants et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « Culture ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.



Annexe à la délibération n°CP_17_272 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°403 "Culture : individualisation des aides en faveur du fonctionnement de Scènes Croisées et Lozère Logistique Scénique".

Sous réserve du vote ce jour, de la décision modificative n°2, un crédit de 555 000 € est inscrit au chapitre 933-311/6574 pour le financement des programmes culturels. Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de 75 000 €.

Dans le cadre de la compétence partagée « Culture » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement des actions des acteurs culturels du Département à travers ces dispositifs d'aides.

1) Scènes Croisées :

Je vous propose de voter une avance sur la subvention 2018 en faveur de Scènes Croisées :

Bénéficiaire	Projet	Subvention proposée 2017	Dépense totale 2017	Dépense éligible 2017	Montant voté en 2017
Scènes Croisées	Fonctionnement	70 000 €	851 600 €	851 600 €	185 000 €

2) Lozère Logistique Scénique :

Je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit de 5 000 € en faveur de Lozère Logistique Scénique.

Bénéficiaire	Projet	Subvention proposée 2017	Dépense totale 2017	Dépense éligible 2017	Montant voté en 2017
Lozère Logistique Scénique	Fonctionnement	5 000 €	157 400 €	148 600 €	65 000 €

Je vous propose également de m'autoriser à signer les conventions ou avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.





Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Sport : Subvention au titre du programme "comités sportifs"

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1016 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Sports » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°404 intitulé "Sport : Subvention au titre du programme "comités sportifs"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise, sur le programme 2017 « aide aux comités sportifs » et sous réserve du vote de la décision modificative n°2, un crédit de 10 000,00 € à imputer sur le chapitre 933-32/6574.14, en faveur du Comité Départemental Olympique et Sportif de Lozère, pour son fonctionnement 2017-2018, représentant une avance sur la subvention 2018.

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions, avenants et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence partagée « Sports ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_273 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°404 "Sport : Subvention au titre du programme "comités sportifs"".

Sous réserve du vote ce jour, de la décision modificative n°2, un crédit de 80 000 € est inscrit au chapitre 933-32/6574.14 au titre du programme d'aide aux comités sportifs.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers le dispositif d'aide aux comités sportifs lozériens pour leur fonctionnement et pour leurs diverses actions de formation (dirigeants et jeunes).

Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de 10 000 €.

Je vous propose de voter une avance de 10 000 € sur la subvention 2018 en faveur du Comité départemental Olympique et Sportif de Lozère, présidé par Robert Gély, pour son fonctionnement.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **10 000 €** sur le programme 2017 « Aide aux comités sportifs » en faveur du projet ci-dessus et de m'autoriser à signer la convention qui s'avère nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.





Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Sport : Aide aux équipes sportives évoluant au niveau national

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1016 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Sports » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°405 intitulé "Sport : Aide aux équipes sportives évoluant au niveau national" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN sur le dossier porté par « Athlétisme Lozère » ;

ARTICLE 1

Individualise, sous réserve du vote de la décision modificative n°2, un crédit de 90 000,00 € à imputer au chapitre 933-32/6574.18, au titre du programme « Équipes sportives évoluant au niveau national », réparti comme suit :

- un crédit complémentaire de 30 000,00 € en faveur du Club Mende Volley Lozère pour la saison 2017-2018 ;
- les avances de crédit sur le budget 2018 à hauteur de 60 000,00 € en faveur de 3 clubs sportifs pour la saison 2017-2018, réparties comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Athlétisme Lozère	Participation aux différentes compétitions départementales, régionales et nationales	20 000,00 €
Mende Gévaudan Club Handball	Évolution de l'équipe seniors en National	20 000,00 €
Avenir Foot Lozère	Évolution de l'équipe seniors masculin en National 3	20 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions, avenants et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « Sports ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_274 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°405 "Sport : Aide aux équipes sportives évoluant au niveau national".

Sous réserve du vote ce jour, de la décision modificative n°2, un crédit de 190 000 € est inscrit au chapitre 933-32/6574.18 pour le programme « Equipes sportives évoluant au niveau national ». Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de **90 000 €.**

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers ces dispositifs d'aides.

Je vous propose:

- de voter en avance les subventions 2018 en faveur des trois clubs sportifs ci-après :

Bénéficiaire	Projet	Subvention proposée
Athlétisme Lozère Jean-Claude Moulin	Participation aux différentes compétitions départementales, régionales et nationales saison 2017/2018	20 000 €
Mende Gévaudan club Handball Philippe Rodier et Yves Pourcher	Evolution de l'équipe seniors en National saison 2017/2018	20 000 €
Avenir Foot Lozère Philippe Lauraire	Evolution de l'équipe seniors masculin en National 3 saison 2017/2018	20 000 €

- d'approuver l'individualisation d'un crédit de 30 000 € en faveur du club Mende Volley Lozère pour la saison 2017-2018.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- d'approuver l'individualisation des subventions sur le programme 2017 « Equipes sportives évoluant au niveau national », en faveur des projets décrits ci-dessus ;
- de m'autoriser à signer les conventions ou avenants éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.





Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Sport : subventions au titre du programme d'aide à l'équipement sportif des

associations

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement :

VU la délibération n°CD_17_1016 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Sports » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°406 intitulé "Sport : subventions au titre du programme d'aide à l'équipement sportif des associations" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN sur le dossier porté par Comité Départemental d'Athlétisme ;

ARTICLE 1

Affecte, dans les conditions définies par le règlement départemental, un crédit de 12 165,00 €, à imputer au chapitre 913, au titre de l'opération « aide à l'équipement sportif pour les associations 2017 » sur l'autorisation de programme correspondante, pour l'achat de matériel d'entraînement, réparti comme suit :

•	Éveil Mendois Tennis de Table :	987,00 €
•	Club des Archers Barrabans :	438,00 €
•	Badminton Club Mendois :	1 476,00 €
•	Judo Club Langonais :	672,00 €
•	Football club de Montrodat :	639,00 €
•	Sportonic:	324,00 €
•	La Gym volontaire vous va si bien!:	712,00 €
•	Comité Départemental d'Athlétisme :	980,00€
•	Mende Gévaudan Club Handball :	672,00 €
•	Mende Gymnastique :	312,00 €
•	La Vaillante Aumonaise :	460,00 €
•	Gym Club Barraban :	3 000,00€
•	Association Sportive et Culturelle de Chanac Foot :	233,00 €
•	Badminton Club Langonais :	1 260,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature des documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.



ARTICLE 3

Précise que ces financements relèvent de la compétence partagée « Sports ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_275 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°406 "Sport : subventions au titre du programme d'aide à l'équipement sportif des associations".

Lors du vote du budget 2017, l'opération « Aide à l'équipement sportif pour les associations 2017 » a été prévue, sur le chapitre 913/BD, pour un montant prévisionnel de 35 000 € lors du vote de l'autorisation de programme correspondante.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers ces dispositifs d'aides.

Au regard des affectations déjà réalisées sur cette opération, les crédits prévisionnels disponibles à ce jour pour affectations sur l'opération sont de 12 171 €. Je vous propose de procéder à de nouvelles attributions de subvention en faveur des projets décrits ci-après, selon les modalités du

règlement départemental (40% du montant de la dépense TTC plafonnés à 3 000 €).

Bénéficiaire	Projet	Coût de la dépense TTC	Subvention proposée
Eveil Mendois Tennis de Table Mathieu Rissoan	Achat matériel d'entraînement	2 468 €	987 €
Club des Archers Barrabans Philippe Dupeyron	Achat matériel d'entraînement	1 094 €	438 €
Badminton club Mendois Eric Itié	Achat matériel d'entraînement	3 690 €	1 476 €
Judo Club Langonais Gilbert Gibelin	Achat matériel d'entraînement	1 680 €	672€
Football club de Montrodat Marc-Antoine Mous	Achat matériel d'entrainement	1 598 €	639 €
Sportonic Denise Vigne	Achat matériel d'entraînement	810€	324 €
La Gym volontaire vous va si bien ! Julie Deles	Achat matériel d'entraînement	1 780 €	712€
Comité départemental d'Athlétisme	Achat matériel d'entraînement	2 450 €	980 €
Mende Gévaudan club Handball Philippe Rodier	Achat matériel d'entraînement	1 681 €	672 €
Mende Gymnastique Chantal Beaumevieille	Achat matériel d'entraînement	781€	312€

Bénéficiaire	Projet	Coût de la dépense TTC	Subvention proposée
La Vaillante Aumonaise Ludovic Bouchard	Achat matériel d'entraînement	1 149 €	460 €
Gym club Barraban Nicolas Henneron	Achat matériel d'entraînement	9 598 €	3 000 €
Association sportive et culturelle de Chanac Foot Claude Olivier	Achat matériel d'entraînement	582 €	233 €
Badminton club langonais Fabrice Parathias	Achat matériel d'entraînement	3 150 €	1 260 €
TO	12 165 €		

Si vous en êtes d'accord, je vous demande d'approuver l'affectation d'un montant de crédits de **12 165 €**, au titre de l'opération « Aide à l'équipement sportif pour les associations 2017», sur l'autorisation de programme correspondante, en faveur des projets décrits ci-dessus,



Commission: Culture, sports et patrimoine

Objet : Sport : subvention au titre du programme de soutien au fonctionnement

Dossier suivi par Education et Culture - Enseignement, Vie Associative

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1611-4 et L 3212-3 du code général des collectivités territoriales ;

VU la circulaire B02.000.26 C du 29 janvier 2002 relatives aux concours financiers des collectivités territoriales aux clubs sportifs ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement :

VU la délibération n°CD_17_1016 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Sports » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°407 intitulé "Sport : subvention au titre du programme de soutien au fonctionnement " en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Régine BOURGADE ;

ARTICLE 1

Individualise, sur le programme 2017 « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental » et sous réserve du vote de la décision modificative n°2, un crédit de 15 000,00 € à imputer sur le chapitre 933-32/6574, en faveur du Centre Omnisports Lozère pour son fonctionnement 2017-2018, représentant une avance sur la subvention 2018.

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence partagée « Sports ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_276 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°407 "Sport : subvention au titre du programme de soutien au fonctionnement ".

Sous réserve du vote ce jour, de la décision modificative n°2, un crédit de 127 640 € est inscrit au chapitre 933-32/6574 au titre du programme « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental ». Au regard des individualisations déjà réalisées, les crédits disponibles à ce jour sont de 15 000 €.

Dans le cadre de la compétence partagée « Sports » inscrite dans la loi NOTRe, le Département contribue au développement de la pratique sportive à travers ces dispositifs d'aides.

Le dispositif d'aides en direction des associations sportives d'intérêt départemental s'adresse aux associations disposant d'un budget minimum de 30 000€.

Je vous propose de voter une avance de 15 000 € sur la subvention 2018 en faveur du Centre Omnisports Lozère, présidé par Régine Bourgade, pour son fonctionnement 2017-2018.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'individualisation d'un crédit d'un montant de **15 000 €** sur le programme 2017 « Fonctionnement aux associations sportives d'intérêt départemental » en faveur du projet ci-dessus et de m'autoriser à signer la convention qui s'avère nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.





Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Eau : Lancement d'une étude départementale de faisabilité de la labellisation "site rivières sauvages" des cours d'eau lozériens

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Eau potable, Assainissement, Suivi rivières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU la loi 2006-1772 du 30 décembre 2006 sur l'eau et les milieux aquatiques ;

VU le code de l'environnement et notamment l'article L 211-7 ;

VU les articles L 1111-10, L 3212-3, L 3232-1 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1021 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Eau » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD 17 1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°500 intitulé "Eau : Lancement d'une étude départementale de faisabilité de la labellisation "site rivières sauvages" des cours d'eau lozériens" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve le lancement d'une étude départementale de faisabilité de la labellisation « site rivières sauvages » des cours d'eau lozériens dont l'objectif principal est de vérifier le potentiel de cours d'eau identifiés présentant à priori des caractéristiques pour être éligibles au label, considérant que le Département :

- évaluera sur le périmètre, le potentiel de labellisation.
- présentera et partagera avec les acteurs locaux les données et perspectives.
- identifiera les éventuels acteurs locaux potentiellement porteurs de la labellisation.

ARTICLE 2

Précise que :

- le périmètre de l'étude qui prend en compte au minimum le linéaire de cours d'eau, recensé lors de l'étude à large échelle réalisée par ERN France en application de l'accord cadre national avec les Agences de l'eau, est défini comme suit :

 - potentiel sur quelques affluents de la tête de bassin du Lot à vérifier :17,3 kms.

ARTICLE 3

Décide d'inscrire d'un crédit de 25 000,00 € au chapitre 937-738/617 sur la part Espaces Naturels Sensibles de la taxe d'aménagement, pour le financement de cette étude.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_277 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°500 "Eau : Lancement d'une étude départementale de faisabilité de la labellisation "site rivières sauvages" des cours d'eau lozériens".

Le Label « site rivières sauvages », a pour objectif d'être un outil d'attractivité par la valorisation du territoire et notamment ses sites dont la naturalité reste intact et remarquable. Label européen, il est prisé des touristes en recherche d'éco-tourisme ou en quête de joyaux naturels.

Aussi, il est un outil au service des gestionnaires des milieux aquatiques d'eau courante pour améliorer la protection et la conservation des rivières qui présentent un bon fonctionnement écologique.

Il intègre les notions suivantes :

- qualité de l'état de préservation de l'écosystème ;
- reconnaissance et récompense des acteurs sur les territoires pour la gestion exemplaire de la rivière;
- volonté collective, partagée dans l'action de préservation (gouvernance) ;
- valeur économique forte de la rivière (services écosystémiques, attrait du territoire) ;
- valorisation du territoire au sein d'un réseau.

Il doit donc servir à développer à la fois une marque de reconnaissance auprès du public (qualité environnementale), une distinction pour les gestionnaires (pêcheurs, Parc naturel, etc.) et une valorisation collective d'un territoire d'exception.

L'intérêt des institutions publiques de l'eau pour ce label s'est concrétisé par la signature d'un accord cadre national intitulé « partenariat pour les rivières sauvages de France » entre ERN (European Rivers Network) France, les six Agences de l'eau, l'AFB (Agence Française de Biodiversité), et le Ministère de l'environnement, du développement durable et de l'énergie.

Cette reconnaissance publique pour cet outil au service de l'intérêt général permet de mettre en œuvre sur la période 2016 – 2018 les actions du programme prévisionnel annexé à cet accord et qui conduiront au développement du réseau des « sites rivières sauvages » labellisés.

L'association ERN France anime la constitution du réseau des rivières labellisées «site rivières sauvages» en France et vient renforcer l'action des politiques publiques sur la nécessité de préserver les rivières les plus patrimoniales (principe de non dégradation) et la communication de cet objectif auprès du grand public et des gestionnaires des milieux aquatiques.

Dans le cadre de son appui aux acteurs locaux des bassins versants (syndicats de rivières ou équivalents) pour des démarches visant à reconnaître leurs efforts de restauration et de maintien de hautes qualités des milieux aquatiques (classement baignade, pavillon bleu, rivières en bon état, label rivières sauvages), le Département pourrait, en lien avec sa politique sur les espaces naturels sensibles :

- identifier les tronçons de rivières remarquables,
- vérifier et préciser leur potentiel de labellisation au label national « site rivières sauvages ».
- présenter les mesures de gestion à envisager sur ces tronçons s'ils étaient retenus en terme de labellisation,
- identifier les acteurs locaux de gestion du bassin versant en capacité de porter la démarche de labellisation et d'organiser le plan de gestion,
- présenter aux acteurs de ces territoires, l'ensemble de ces analyses afin de pouvoir évaluer leur intérêt par rapport à cette labellisation, et de soumettre à leur évaluation la possibilité d'une organisation locale pour l'obtention du label et la bonne gestion des espaces éventuellement labellisés.



Page 3

Ce travail serait conduit à travers une étude dont le périmètre prend en compte au minimum le linéaire de cours d'eau recensé lors de l'étude à large échelle réalisée par ERN France en application de l'accord cadre national avec les Agences de l'eau. Ce périmètre est défini comme suit :

- un potentiel de cours d'eau éligible pour un total de 146,7kms
- un potentiel de cours d'eau à vérifier pour un total de **311 kms**

Toutefois, il convient aussi d'identifier sur quelques affluents de la tête de bassin du Lot les portions de cours d'eau qui présentent un potentiel, soit un total prévisionnel de **475 kms**.

L'objectif principal de cette étude est de vérifier le potentiel de cours d'eau identifiés et qui présentent à priori des caractéristiques pour être éligibles au label « site rivières sauvages ».

Le Département de la Lozère souhaite :

- évaluer sur le périmètre ci-dessus défini le potentiel de labellisation,
- présenter et partager avec les acteurs locaux ces données et perspectives,
- identifier les éventuels acteurs locaux potentiellement porteurs de la labellisation.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver l'inscription d'un crédit de 25 000 € (chapitre : 937-738 – article : 617) pour le financement de cette étude. Ce crédit sera prélevé sur la la part Espaces Naturels Sensibles de la taxe d'aménagement.





Commission : Eau, AEP, Environnement

Objet : Espaces Naturels Sensibles : Affectation de subventions

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L141.1 du Code de l'urbanisme ;

VU la délibération n°CG_11_5108 du 17 octobre 2011;

VU la délibération n°CP_15_635 du 27 juillet 2015 approuvant le schéma des E.N.S et le dispositif d'accompagnement financier ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1021 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «Espaces naturels sensibles » ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°501 intitulé "Espaces Naturels Sensibles : Affectation de subventions" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 1 037,50 €, à imputer au chapitre 917 sur l'opération « Schéma ENS », selon le plan de financements défini en annexe, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
1	Restauration de deux mégalithes Budget prévisionnel : 4 150,00 €	1 037,50 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement s'inscrit dans la mise en œuvre du schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_278 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°501 "Espaces Naturels Sensibles : Affectation de subventions".

Lors du budget primitif 2017 et de la décision modificative n°1, une autorisation de programme "Schéma ENS et activités de pleine nature" a été ouverte et un crédit de 27 000 € a été réservé pour l'opération "Schéma ENS" sur le chapitre 917. A l'issue des précédentes réunions, il reste 20 825 € sur cette opération.

Je vous propose d'étudier la demande de subvention suivante :

Commune de Saint Etienne du Valdonnez : Restauration de mégalithes

Dans le cadre du Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles approuvé en juillet 2015, le site des puechs et monuments mégalithiques des Bondons a été identifié comme espace naturel sensible prioritaire. Ce site est reconnu notamment pour sa forte concentration de monuments mégalithiques qui constituent des éléments historiques et paysagers essentiels de l'inscription des Causses et Cévennes sur la liste du Patrimoine mondial de l'UNESCO.

Deux de ces mégalithes ont été vandalisés récemment avec des tags. Une intervention rapide est nécessaire afin d'éviter que la peinture ne pénètre à l'intérieur de la pierre. La Commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez a décidé d'assurer la maîtrise d'ouvrage de cette opération avec l'appui de la DRAC Occitanie et du Parc National des Cévennes. Le coût de la restauration est de 4 150 €. Le plan de financement est le suivant :

•	DRAC Occitanie :	1 037,50 €
•	Parc National des Cévennes :	1 037,50 €
•	Département de la Lozère :	1 037,50 €
•	Autofinancement :	1 037,50 €
•	TOTAL:	4 150,00 €

Au regard de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un montant de 1 037,50 € sur l'opération "Schéma ENS" sur le chapitre 917 en faveur de la Commune de Saint-Etienne-du-Valdonnez pour la restauration de deux mégalithes. A l'issue dela réunion, il restera 19 787,50 € sur l'opération "Schéma ENS".
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de cette opération.





Commission: Développement

Objet : Précarité énergétique : Evaluation du PIG Habiter Mieux et étude préopérationnelle en vue d'un futur dispositif

Dossier suivi par Ingénierie départementale -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU le plan national de lutte contre la précarité énergétique ;

VU le décret n° 2013-610 du 10 juillet 2013 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'arrêté du 6 septembre 2010 relatif au règlement des aides du fonds d'aide à la rénovation thermique des logements privés (FART) ;

VU l'article L 301-5-2 et R 327-1 du Code de la Construction et de l'Habitation ;

VU la délibération n°CG_11_2100 du 15 avril 2011 donnant un avis de principe sur la mise en place du Contrat Local d'Engagement contre la précarité énergétique (C.L.E.);

VU la délibération n°CP_13_1027 du 22 novembre 2013 approuvant l'avenant n°1;

VU la délibération n°CD_17_1025 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « logement» ;

CONSIDÉRANT le rapport n°600 intitulé "Précarité énergétique : Evaluation du PIG Habiter Mieux et étude pré-opérationnelle en vue d'un futur dispositif" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Rappelle que :

- le programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux a été mis en place par le Département de la Lozère pour la période 2013-2015 et a fait l'objet d'une prolongation pour 2016-2017 ;
- le dispositif national Habiter Mieux dans lequel s'inscrit le PIG se termine fin 2017.

ARTICLE 2

Prend acte que le comité de suivi (avec l'État / Anah, le Département, les collectivités et caisses de retraite financeurs, les structures d'accompagnement dans le domaine du logement et de l'énergie) souhaitent pérenniser l'accompagnement des porteurs de projets au travers du PIG au-delà du dispositif PIG actuel et du dispositif Habiter Mieux.

ARTICLE 3

Décide, puisque le PIG actuel a fait l'objet d'une prolongation sans procéder à une évaluation et à l'analyse des besoins nouveaux, d'engager une étude en 2 phases comprenant :

- l'évaluation du PIG actuel (impact du dispositif par rapport à la situation initiale, modalités de mise en œuvre, qualité de l'accompagnement, respect des obligations contractuelles, impact de l'aide à l'ingénierie et de l'aide aux travaux...);
- la définition des nouveaux besoins sur le territoire et les modalités qui pourraient être envisagées pour y répondre en lien avec les orientations gouvernementales.



ARTICLE 4

Décide de solliciter une participation financière de l'Anah pour mener cette étude étant précisé qu'une enveloppe de 10 000 € sera inscrite, sous réserve du vote de la DM2, au chapitre 937-72/6188.

ARTICLE 5

Autorise la signature de tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de cette étude et de son financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_279 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°600 "Précarité énergétique : Evaluation du PIG Habiter Mieux et étude préopérationnelle en vue d'un futur dispositif".

Le programme d'intérêt général (PIG) Habiter Mieux a été mis en place par le Département de la Lozère en 2013 dans le but de contribuer à la résorption de la précarité énergétique. L'amélioration du logement permet d'éviter des recours récurrents aux aides de secours du FSL notamment.

Ce PIG est agréé par l'Anah et permet ainsi de financer une animation territoriale autour de ce dispositif déployé par l'Anah.

L'intervention du Département est double :

- Le portage de l'animation territoriale du programme : cette mission a été confiée dans le cadre d'un marché à OC'TEHA pour la période 2013 2017 avec le déclenchement de tranches conditionnelles annuelles. Cette animation est co-financée par l'Anah et l'État à hauteur de 80 %. Il faut noter que lorsqu'il y a d'autres dispositifs de l'Anah (OPAH notamment), c'est l'animation de ces dispositifs qui est active sur les territoires, l'animation du PIG n'étant plus assurée sur ce territoire. En l'absence de PIG ou d'opérations territoriales infra départementales, le territoire serait considéré en « secteur diffus », le montage de dossier serait donc facturé aux bénéficiaires.
- Le co-financement des dossiers contribuant à lutter contre la précarité énergétique portés par des ménages très modestes à hauteur de 500 €. L'intervention moyenne de l'Anah est de 12 000 € et d'autres collectivités (communautés de communes) et certaines caisses de retraite contribuent également au financement des dossiers.

Le PIG a été lancé pour la période 2013-2015 et a fait l'objet d'une prolongation pour 2016-2017. Par ailleurs, le dispositif national Habiter Mieux dans leguel s'inscrit le PIG se termine fin 2017.

Le comité de suivi (avec l'État / Anah, le Département, les collectivités et caisses de retraite financeurs, les structures d'accompagnement dans le domaine du logement et de l'énergie) de juin dernier a souhaité que l'accompagnement des porteurs de projets au travers du PIG perdure au-delà du dispositif PIG actuel et du dispositif Habiter Mieux, et si possible sans une trop importante rupture entre les dispositifs.

Il a été convenu de mettre en place un groupe de travail associant Etat, Anah, ADEME, Région et Département pour envisager un futur dispositif le plus coordonné possible avec les autres politiques publiques déployées et s'intégrant dans les nouvelles orientations gouvernementales qui seront données pour la suite de Habiter Mieux.

Par ailleurs, les services de l'État / Anah ont précisé que le PIG actuel ayant fait l'objet déjà d'une prolongation sans procéder à une évaluation et à l'analyse des besoins nouveaux, il n'était pas envisageable de procéder à une nouvelle prolongation sans prévoir cette analyse.

Aussi, il vous est proposé d'engager une étude en 2 phases :

- l'évaluation du PIG actuel (impact du dispositif par rapport à la situation initiale, modalités de mise en œuvre, qualité de l'accompagnement, respect des obligations contractuelles, impact de l'aide à l'ingénierie et de l'aide aux travaux...)
- la définition des nouveaux besoins sur le territoire et les modalités qui pourraient être envisagées pour y répondre en lien avec les orientations gouvernementales. Cela correspondrait à l'étude pré-opérationnelle qui est une étape indispensable pour tout nouveau dispositif en Lozère.



Afin de faciliter l'enchaînement des dispositifs, il vous est proposé d'engager cette étude dès la fin 2017, aussi la première phase de l'étude pourrait être réalisée en novembre et décembre et la seconde, sous forme de tranche conditionnelle, pourrait être lancée début 2018. Une enveloppe de 10 000 € sera redéployée dans le cadre de la DM2 au chapitre 937-72/6188 pour prendre en compte la première tranche de l'étude.

La consultation visera uniquement des prestataires non parties-prenantes dans le dispositif actuel et de son partenariat au sens large afin de garantir une analyse externe objective.

Les propositions pour un nouveau dispositif seront naturellement présentées à l'assemblée départementale à la suite de l'étude.

Je vous propose donc :

- d'approuver le lancement de l'évaluation du programme d'intérêt général Habiter
 Mieux et de l'étude pré-opérationnelle en vue d'un futur dispositif,
- · de solliciter un financement de l'Anah pour cette étude,
- de m'autoriser à signer tous les actes nécessaires pour la mise en œuvre de cette étude et son financement.





Commission: Développement

Objet : Mobilisation foncière : Affectation de subvention

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU le code rural et de la pêche et notamment les articles L 121-1 et suivants ;

VU les articles L 3212-3, L 3232-1, L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

VU la délibération n°CP_17_126 du 15 mai 2017 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

CONSIDÉRANT le rapport n°601 intitulé "Mobilisation foncière : Affectation de subvention" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Guylène PANTEL;

ARTICLE 1

Affecte un crédit de 1 000,00 € à imputer au chapitre 917 au titre de l'opération 2017 "Mobilisation foncière" sur l'autorisation de programme correspondante, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Commune d'Ispagnac	Étude de la mobilisation des sectionnaux de la commune. Dépense retenue : 2 000,00 € HT	1 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence « solidarités territoriales ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_280 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°601 "Mobilisation foncière : Affectation de subvention".

Lors du vote du budget primitif 2017, une autorisation de programme "Aménagements agricoles et forestiers" a été ouverte et un crédit de 10 000 € a été réservé pour l'opération "Mobilisation foncière" sur le chapitre 917. Suite aux précédentes affectations, il reste 7 200 € de disponibles sur cette opération.

Je vous propose d'étudier la demande de subventions suivante :

Commune d'Ispagnac : Etude de la mobilisation des sectionnaux de la commune :

La commune est gestionnaire de la propriété sectionale, ces terres ont majoritairement une vocation agricole.

La commune désire assurer la bonne gestion de la section de Nozières et Paros à vocation agricole et concourir à l'équité entre tous les exploitants de ces terrains. La commune a sollicité la Safer pour réaliser une étude foncière et une expertise juridique globale. Le coût de cette étude s'élève à 2 000 € HT. Ce type d'opération peut être soutenu par le Département à hauteur de 50 % soit **1 000 €.**

Au regard de l'ensemble de ces éléments, je vous propose :

- d'approuver l'affectation d'un montant de **1 000 €** sur l'opération "Mobilisation foncière" sur le chapitre 917, en faveur de la commune d'Ispagnac pour la réalisation d'une étude de mobilisation des terrains sectionnaux sur la section de Nozières et Paros. A l'issue de cette réunion, il restera 6 200 € sur l'opération "Mobilisation foncière".
- de m'autoriser à signer tout document relatif à la bonne mise en œuvre de cette opération.





Commission: Développement

Objet : Agriculture : Subventions en faveur des projets de développement et de promotion de la filière agricole

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1611-4, L 3212-3 et L 3232-1-2 et L 3334-10 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement :

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées :

VU la délibération $n^{\circ}CD_{17}_{1042}$ du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération $n^{\circ}CD_{17}_{1062}$ du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

VU la délibération n°CP_17_126 du 15 mai 2017 approuvant la convention entre la Région et le Département en matière de développement économique pour les secteurs de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire ;

CONSIDÉRANT le rapport n°602 intitulé "Agriculture : Subventions en faveur des projets de développement et de promotion de la filière agricole" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 35 123,00 € à imputer au chapitre 939-928/6574, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Au titre de la Solidarité		
MSA	Evaluation et accompagnement des exploitants agricoles en difficulté ces situations Dépense retenue : 30 000,00 €	15 000,00 €
Au titre de la promotion du territo	ire et du développement touristique	
FDSEA	Concours Agnelles Dépense retenue : 4 200,00 € TTC	2 500,00 €
Fédération Départementale des CUMA 48	Organisation d'une journée départementale machinisme -spécial fenaison. Dépense retenue : 24 400,00 € TTC	1 000,00 €
Lozère d'avenir - Coordination rurale 48	Action de promotion des produits agroalimentaires lors du congrès national. Dépense retenue : 2 600,00 € TTC	2 000,00 €
Fédération Départementale des Chasseurs 48	Valorisation de la faune sauvage grâce aux suivis de populations animales. Dépense retenue : 89 628,76 € TTC	7 000,00 €



Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Au titre de la politique jeunesse		
Jeunes agriculteurs	Sensibilisation aux métiers de l'agriculture auprès du jeune public. Dépense retenue : 51 089,00 € TTC	7 623,00 €

ARTICLE 2

Individualise, au titre de la solidarité territoriale, un crédit de 1 275,00 € à imputer au chapitre 939-928/65734, réparti comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Communauté de Communes Gévaudan	Détermination de l'origine de la pollution de l'air sur la zone agroalimentaire d'Antrenas. Dépense retenue : 6 698 € HT	1 275,00 €

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions et de tous les autres documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_281 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°602 "Agriculture : Subventions en faveur des projets de développement et de promotion de la filière agricole".

Lors du vote du budget primitif 2017 et de la DM1, un crédit de 168 300 € a été voté au titre du Fonds de diversification agricole pour les maîtres d'ouvrages privés et publics (chapitre 939-928 article 6574 (privés) et 65734 (publics)). Suite aux précédentes réunions, il reste 55 188 € de crédits disponibles.

Le présent rapport a pour objet de proposer les subventions aux organismes agricoles œuvrant pour la promotion de l'agriculture en Lozère au titre de l'année 2017. Les demandes de subvention ont été instruites conformément aux dispositions de la loi NOTRe, suivant les orientations régionales et départementales.

Au regard de la convention en matière de développement de l'agriculture, de la forêt et de l'agroalimentaire avec la Région, qui a fait l'objet d'une délibération de l'Assemblée départementale le 15 mai 2017, je vous propose les individualisations suivantes :

I - Au titre de la Solidarité humaine :

La loi NOTRe a renforcé la collectivité dans sa mission en matière de social. Le Département est clairement identifié comme le chef de file et le référent dans ce domaine.

L'article 94 de la loi NOTRe réaffirme les compétences sociales des conseils départementaux en précisant que le département « met en œuvre toute aide et action relative à la prévention ou à la prise en charge des situations de fragilité (...). ». Dans ce contexte, nous vous soumettons le dossier suivant :

Mutualité Sociale Agricole : dispositif agir :

Le réseau « Agir Ensemble », piloté par la MSA du Languedoc, est destiné à venir en aide aux exploitants agricoles en difficulté. Pilotée par la MSA, un réseau constitué de la chambre d'agriculture, de CER France Lozère, de la DDT et de la DDCSPP décide après détection des situations fragiles d'un accompagnement sur le plan technique, économique et social.

Actuellement, la MSA finance ces accompagnements sur ses fonds d'action sanitaire et sociale. Une enveloppe de 30 000 € permet de prendre en charge une cinquantaine de situations chaque année.

Un abondement de cette enveloppe permettrait d'accompagner davantage de situations en privilégiant la prévention. Certains indicateurs, notamment de surcharge de travail ou de dégradation de la santé amenant les partenaires à se préoccuper de situations avant qu'elles soient trop dégradées.

En conséquence, la MSA sollicite une subvention de **15 000 €** destinée à financer le repérage, l'évaluation et l'accompagnement de ces situations, en vue d'éviter une prise en charge trop tardive et donc plus difficile. Cette somme permet de financer vingt à trente accompagnements supplémentaires.

II- Au titre de la promotion du territoire et du développement touristique :

Aux termes de l'article 104 de la loi NOTRe, modifiant l'article L. 1111-4 du CGCT, la compétence tourisme demeure partagée. Le département de la Lozère présente des ressources remarquables qui participent activement à son image et à son attractivité en termes de cadre de vie et de développement touristique. Les manifestations présentées ci-dessous assurent la valorisation et la promotion des savoirs-faire locaux. Le Département continue à œuvrer en faveur des filières locales et des circuits de proximité. Dans ce contexte, nous vous soumettons les dossiers suivants :

Bénéficiaire Responsable Commune	Objet	Dépense subventionnable	Proposition
FDSEA Monsieur Olivier BOULAT	Concours Agnelles	4 200 € TTC	2 500 €



Bénéficiaire Responsable Commune	Objet	Dépense subventionnable	Proposition
Mende			
Fédération Départementale des CUMA 48 Monsieur Sylvain CHEVALIER Mende	départementale machinisme	24 400 € TTC	1 000 €
Lozère d'avenir - Coordination rurale 48 Monsieur Hervé SAPET	Action de promotion des produits agroalimentaires lors du congrès national	2 600 € TTC	2 000 €
Fédération Départementale des Chasseurs 48 Monsieur André THEROND Mende	Valorisation de la faune sauvage grâce aux suivis de populations animales	89 628,76 € TTC	7 000 €
		TOTAL	12 500 €

III- Au titre de la politique jeunesse :

Dans le cadre de la mise en place de la politique jeunesse, et plus particulièrement dans l'axe « entreprendre et emploi », il est envisagé de soutenir les actions favorisant l'esprit d'entreprendre.

L'action ci-après vise à sensibiliser les publics aux métiers de l'agriculture et s'inscrit pleinement dans le cadre de notre politique jeunesse.

Jeunes agriculteurs Monsieur Julien TUFFERY Mende	Sensibilisation aux métiers de l'agriculture auprès du jeune public	51 089 € TTC	7 623 €
---	---	--------------	---------

IV- Au titre de la solidarité territoriale :

Le Département de la Lozère, acteur majeur du dynamisme et de l'attractivité du territoire, s'est investi de longue date dans le développement du bassin de vie de Marvejols. Il a joué un rôle essentiel dans la constitution de l'unité d'abattage en finançant de manière majoritaire les constructions immobilières, au travers d'une SEM.

Depuis plusieurs mois, les riverains installés à proximité de l'abattoir sont incommodés par des odeurs désagréables. La source de ces émissions olfactives a été localisée sur la zone agroalimentaire d'Antrenas, où se trouve implanté l'outil de production de la SEM « abattoirs du Gévaudan ».

A l'issue de plusieurs réunions organisées avec les élus de la communauté de communes du Gévaudan, de la commune d'Antrenas, des représentants des services de l'État et du Département, il a été décidé de faire appel à un bureau d'étude spécialisé dans le domaine afin de déterminer l'origine de la pollution de l'air.

La communauté de Communes du Gévaudan est maître d'ouvrage de cette étude et sollicite une aide du Département selon le plan de financement suivant :

Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Coût de l'étude	6 698 € HT	SEM Abattoir	1 275 €
		Commune d'Antrenas	1 598 €



		Conseil départemental Lozère	1 275 €
		Communauté de Communes Gévaudan	2 550 €
TOTAL	6 698 € HT	TOTAL	6 698 € HT

Je vous propose d'accorder les aides précédemment citées pour un montant global de **36 398 €** sur le Fonds de Diversification Agricole et de m'autoriser à signer les conventions éventuellement nécessaires,

Si vous en êtes d'accord, ce crédit sera prélevé pour :

- 35 123 € sur le chapitre 939-928/6574,
- 1 275 € sur le chapitre 939-928/65734.



Commission: Développement

Objet : Individualisation de subvention en faveur de l'aérodrome Mende-Brenoux au titre de l'année 2017

Dossier suivi par Attractivité et développement -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 3212-3 et L 4251-20-V du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°01-1108 du 12 février 2001et la convention de gestion de l'aérodrome Mende/Brenoux ;

VU les délibérations n°CD_16_1044 du 17 juin 2016 approuvant la nouvelle convention de gestion de l'aérodrome Mende/Brenoux et donnant délégation à la commission permanente pour suivre le dossier ;

VU la délibération n°CD_17_1027 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Développement » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD 17 1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°603 intitulé "Individualisation de subvention en faveur de l'aérodrome Mende-Brenoux au titre de l'année 2017" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Françoise AMARGER-BRAJON, de Régine BOURGADE et de Laurent SUAU ;

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 4 878, 79 €, inscrit au chapitre 939-90/65737, en faveur de la Chambre de Commerce de d'Industrie de la Lozère et correspondant à la participation financière du Département au fonctionnement de l'aérodrome de Mende/Brenoux du 1^{er} janvier au 23 juillet 2016.

ARTICLE 2

Individualise un crédit de 34 033,59 €, inscrit au chapitre 939-90/65737, en faveur de la Communauté de communes Cœur de Lozère correspondant à la participation financière du Département au fonctionnement de l'aérodrome de Mende/Brenoux pour l'année 2017 déduction faite de 5 966,41 € correspondant au trop versé au titre de l'année 2016.

ARTICLE 3

Modifie, pour être en cohérence avec les calculs présentés ci-dessus, les termes de l'article 4 de la convention relatifs à la participation des partenaires au fonctionnement de l'aérodrome, de la manière suivante :

Au lieu de lire :

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à parts égales dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère appelle chaque année, au mois d'avril, le solde de la participation pour l'exercice n-1 suite au Comité de gestion et à la présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérodrome Mende-Brenoux », au mois de septembre, sur la base du budget primitif N du budget annexe « Aérodrome Mende-Brenoux », 50 % de la contribution due au titre de l'exercice en cours ».



Lire:

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à parts égales dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère appelle chaque année, au mois de septembre à l'occasion d'un comité de gestion, la participation du Département au titre de l'année N (soit 40 000€) déduction faite de l'éventuel trop perçu au titre de l'année N-1 sur présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérodrome Mende-Brenoux ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_282 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°603 "Individualisation de subvention en faveur de l'aérodrome Mende-Brenoux au titre de l'année 2017".

Lors du vote du budget primitif 2017, un crédit de 40 000 € a été inscrit pour financer le fonctionnement de l'aérodrome, réparti comme suit :

Imputation budgétaire	Crédits disponibles	Individualisations réalisées ce jour	Crédits disponibles
939-90/65734	35 000,00 €	0€	35 000,00 €
939-90/65737	5 000,00 €	0€	5 000,00 €

Je vous propose de procéder à de nouvelles individualisations de subventions en faveur du projet décrit ci-après.

Fonctionnement de l'aérodrome de Mende/Brenoux 2017

L'aérodrome est jugé essentiel pour la Lozère. En effet, situé sur le territoire de la Commune de Mende, il participe à l'attractivité globale de notre territoire Lozérien. Il permet de proposer une offre en matière de tourisme aérien mais également d'assurer une mission de service public, pour l'hélicoptère de la sécurité civile.

Au regard de la loi NOTRe, le Conseil départemental peut poursuivre sa participation financière dans la gestion de cet équipement, dans la mesure où, il contribue à l'attractivité touristique du département et à sa sécurité.

Jusqu'au 23 juillet 2016, l'aérodrome était géré par la CCI et financé par le gestionnaire, la Communauté de Communes Coeur de Lozère (CCCL) et le Département via une convention tripartite.

Depuis cette date, il a été décidé que la gestion de l'aérodrome Mende-Brenoux serait assurée par la CCCL.

Une nouvelle convention de fonctionnement, d'une durée de trois ans, a été signée entre le Département de la Lozère et la CCCL.

1. Bénéficiaire : Chambre de Commerce de d'Industrie (CCI)

Jusqu'au 22 juillet 2016, le fonctionnement de l'aérodrome était assuré par la CCI.

Conformément à la convention de gestion et à son annexe financière relative à l'exploitation de l'aérodrome Mende/Brenoux, les charges financières sont réparties par tiers. La participation annuelle correspond au solde de l'année n-1 (budget exécuté) et à un acompte sur l'année n.

Sachant que le service a été assuré en 2017 par la CCCL, il convient seulement de solder l'année 2016.

Le solde de la contribution, due au titre de l'exercice, est calculé sur la base du budget exécuté, approuvé par l'assemblée générale de la CCI le 26 juin 2017, diminué des acomptes déjà versés relatifs à cet exercice soit 13 334,94 €.

La CAF 2016 avant contribution des partenaires s'élève à 54 641,19 €.

La participation de chacun est donc de 54 641,19 / 3 = 18 213,73 €, déduction de l'acompte déjà versé soit 18 213,73 € - 13 334,94 € = 4 878,79 €.



Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc d'approuver l'individualisation d'un crédit de 4 878, 79 € en faveur de l'opération présentée ci-dessus sur la ligne 939-90/65737

2. Bénéficiaire : Communauté de communes Cœur de Lozère (CCCL)

Par convention approuvée en date du 17 juin 2016 devant l'Assemblée départementale, le Département s'est engagé à participer au financement de l'aérodrome.

La convention prévoit que le financement soit assuré de la manière suivante :

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à parts égales dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère, appelle chaque année, au mois d'avril, le solde de la participation pour l'exercice n-1 suite au Comité de gestion et à la présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérordrome Mende-brenoux », au mois de septembre, sur la base du budget primitif N du budget annexe « Aérordrome Mende-Brenoux », 50 % de la contribution due au titre de l'exercice en cours ».

Exceptionnellement pour 2016, une aide de 17 753 € a été versée à la Communauté de Communes Cœur de Lozère correspondant à la participation maximale du Département ramené au nombre de jours d'exploitation du site.

La Communauté de Commune Cœur de Lozère a transmis en date du 28 septembre 2017 un état du compte administratif de 2016 du budget annexe dédié à l'aérodrome.

Ces documents font apparaître un déficit d'exploitation, pour 2016, de 23 573,18 € à partager entre la Communauté de Communes Coeur de Lozère et le Département soit 23 573,18 € / 2 = 11 786,59 €.

Au regard de ces montants, le trop versé par le Département, au titre de 2016, s'élève à 17 753 € - 11 786,59 € soit **5 966,41 €.**

Je vous propose, pour 2017 de verser l'intégralité des 40 000 €, au titre de 2017, déduction faite du trop versé, au titre de 2016, soit 40 000 € - 5 966,41 € soit 34 033,59 €.

Par contre, pour être en cohérence avec les calculs présentés ci-dessus, je vous propose de modifier les termes de la convention et en particulier les termes de l'article 4 relatifs à la participation des partenaires au fonctionnement de l'aérodrome, de la manière suivante :

au lieu de lire:

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à parts égales dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère appelle chaque année, au mois d'avril, le solde de la participation pour l'exercice n-1 suite au Comité de gestion et à la présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérodrome Mende-brenoux », au mois de septembre, sur la base du budget primitif N du budget annexe « Aérodrome Mende-Brenoux », 50 % de la contribution due au titre de l'exercice en cours ».

lire:

« Le Conseil départemental de la Lozère et la Communauté de communes Cœur de Lozère interviendront à parts égales dans la limite maximum annuelle de 40 000 € chacun par an. La Communauté de communes Cœur de Lozère appelle chaque année, au mois de septembre à l'occasion d'un comité de gestion, la participation du Département au titre de l'année N (soit 40 000 €) déduction faite de l'éventuel trop perçu au titre de l'année N-1 sur présentation du compte administratif n-1 du budget annexe « Aérodrome Mende-brenoux ».

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'approuver :

• l'individualisation d'un crédit total de 34 033,59 € en faveur de l'opération présentée cidessus sur la ligne 939-90/65734



Le montant des crédits disponibles pour individualisations s'élèvera à la suite de cette réunion à 1 087,62 € répartis comme suit :

Imputation budgétaire	Crédits disponibles	Individualisations réalisées ce jour	Crédits disponibles
939-90/65734	35 000,00 €	34 033,59 €	966,41 €
939-90/65737	5 000,00 €	4 878,79 €	121,21 €

.

 d'approuver les modifications des termes de la convention et de m'autoriser à signer l'avenant à cette convention et tous les documents en découlant.



Commission: Développement

Objet : Economie : aides du Département au titre des actions en faveur du fond d'appui au développement territorial - fonctionnement

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1611-4, L 3212-3 et L 3231-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la "Stratégie Touristique Lozère 2021" pour la période 2017 à 2021 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées :

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD 17 1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°604 intitulé "Economie : aides du Département au titre des actions en faveur du fond d'appui au développement territorial - fonctionnement" en annexe :

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 3 278,00 €, à imputer au chapitre 939-90, article 6574.90, au titre du programme 2017 «Fonds d'Appui au Développement Touristique et Artisanal – Fonctionnement», selon le plan de financement défini en annexe, comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Association de randonnée Urbain V	Fonctionnement 2017.	3 278,00 €
	Budget prévisionnel : 32 786 €	

ARTICLE 2

Autorise la signature de tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_283 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°604 "Economie : aides du Département au titre des actions en faveur du fond d'appui au développement territorial - fonctionnement".

Lors du vote du budget primitif 2017 et de la DM1, un crédit de 176 000 € a été inscrit pour le programme «Fonds d'Appui au Développement Touristique et Artisanal – Fonctionnement».

Conformément à notre règlement consultable dans le guide des aides, je vous propose de procéder à une nouvelle individualisation de subvention en faveur du projet décrit ci-après.

Association de randonnée Urbain V

Président : Jean Paul PEYTAVIN

L'association « Les Amis du bienheureux pape Urbain V » sollicite le Département pour l'aider dans son fonctionnement et, notamment, les soutenir dans l'embauche d'un animateur.

A titre d'information, l'association a pour ambition en 2017 de réaliser les actions de promotion suivantes, principalement liées aux nouvelles technologies :

Actions de communication:

- participation à plusieurs salons nationaux,
- édition d'un guide pratique,
- refonte totale du site internet pour faciliter les achats en ligne avec des formules clés en main,
- achat de matériel pour les manifestations,
- réalisation d'un reportage "Des racines et des ailes",
- promotion du "slow chemin".

Travaux sur le chemin :

- poser un balisage spécifique au chemin,
- matérialiser le point de départ à Nasbinals et Avignon,
- faire créer par des artistes des sculptures à poser le long du chemin,
- informer de l'existence de ce chemin par des panneaux sur d'autres chemins recoupés.

Créer un chemin multi-pratique :

- ouverture aux VTT et VTTAE (VVT à Assistance Electrique)
- recenser les hébergements spécifiques pour les cyclistes, les personnes à mobilité réduite (et promotion de la pratique de la joëlette), et pouvant accueillir des chevaux et des ânes
- mettre en avant les points d'intérêt

Travail sur l'avenir du chemin :

- faire faire une étude pour mieux connaître l'itinéraire (forces, faiblesses, mise en valeur des points d'intérêt)
- étendre le tracé (départ de Clermont-Ferrand ou Guillaume de Grimoard),

Le Conseil départemental a en charge la gestion de la CDESI ainsi que l'accompagnement financier des associations chargées du développement des chemins de randonnées, dans leur plan d'actions de promotion.

L'association sollicite une aide du Département à l'attractivité touristique des territoires. L'association sollicite une aide du Département à hauteur de 3 500 € sur la base du plan definancement suivant :



Dépenses	Montants	Recettes	Montants
Charges salariales	Aucun	Cotisations	3 100 €
Achats	12 486 €	Subventions totales (cidessous)	27 156 €
Services extérieurs	20 300 €	Parc National des Cévennes	3 000 €
		Région Occitanie	7 000 €
		Conseil départemental Lozère	3 500 €
		PED 48 (acquis)	1 000 €
		EPCI (acquis)	3 000 €
		Député 48	1 000 €
		Sénateur 48	1 000 €
		LEADER	8 000 €
Résultat net prévisionnel		Ventes (matériels et topoguides)	2 380 €
		Intérêts bancaires	150 €
TOTAL	32 786 €	TOTAL	32 786 €

Conformément au règlement du fonds d'appui au développement économique, l'aide départementale allouée à l'association gestionnaire de l'itinéraire s'élève à 10 % de la dépense subventionnable plafonnée à 8 000 €, **soit 3 278 €**. Si vous êtes d'accord, ce crédit sera prélevé au chapitre 939-90, article 6574.90.



Page 4



Commission: Développement

Objet : Tourisme : financement de la station de ski du Col de Bonnecombe

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement ;

VU la délibération n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Tourisme » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°605 intitulé "Tourisme : financement de la station de ski du Col de Bonnecombe" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 6 000,00 €, à imputer au chapitre 939-94/6574, au titre de l'année 2017, comme suit :

Bénéficiaire	Station de ski	Aide allouée
Association Aubrac Sud Lozère	Fonctionnement de la station de ski du Col de Bonnecombe.	6 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention et des avenants nécessaires à la mise en œuvre de ce financement.

ARTICLE 3

Précise que ce financement porte sur des actions qui participent à l'exercice des compétences départementales « tourisme, sports et activités de pleine nature ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_284 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°605 "Tourisme : financement de la station de ski du Col de Bonnecombe".

Dans le cadre de sa stratégie touristique, le Département de la Lozère s'est fixé comme enjeu de développer le tourisme 4 saisons et de diversifier l'offre de loisirs de nature. Le Conseil départemental dispose de compétences en matière de sports et activités de pleine nature ainsi que de gestion des espaces naturels.

Par ailleurs, aux termes de l'article 104 de la loi NOTRe, la compétence tourisme demeure une compétence partagée.

A ce titre, et conformément aux orientations définies dans la stratégie touristique 2017-2021, afin d'accompagner ces structures dans leur projet de développement, je vous propose d'attribuer l'aide suivante pour l'année 2017:

Bénéficiaire	Station	Montant de l'aide
Association Aubrac Sud Lozère		6 000€ chapitre 939-94/6574

A l'issue de cette réunion, le montant des crédits disponibles sera nul.

Si vous en êtes d'accord, je vous propose donc :

- d'approuver, l'individualisation d'un crédit total de 6 000 € en faveur du projet décrit cidessus;
- de m'autoriser à signer les conventions et/ou avenants à intervenir avec l'organisme gestionnaire des stations de ski.





Commission: Développement

Objet : Tourisme : Individualisation des aides en faveur des offices de tourisme au titre du fonctionnement 2017

Dossier suivi par Attractivité et développement - Agriculture, Forêt, Economie, Tourisme

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;



VU l'article L 1111-4, L 1111-10, L 1611-4, L 3212-3, , L 3231-2 du Code général des collectivités territoriales ;

VU les articles L132-1 à 136-6 du code du tourisme ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement et n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Tourisme » ;

VU la délibération n°CD_17_1055 du 23 juin 2017 approuvant le règlement départemental et n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°606 intitulé "Tourisme : Individualisation des aides en faveur des offices de tourisme au titre du fonctionnement 2017" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 43 950,00 €, sur le programme « accompagnement des organismes à vocation touristique », comme suit :

Organismes publics:

Territoire intercommunal	Bénéficiaire	Aide allouée	Imputation budgétaire
Terres d'Apcher-Margeride- Aubrac	Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (Monts du Midi)		939-94/65734.19

Organismes privés :

Territoire intercommunal	Bénéficiaire	Aide allouée	Imputation budgétaire
Communautés de Hautes Terres de l'Aubrac	OT d'Aumont Aubrac	15 750,00 €	939-94/6574.88
Communauté de communes Aubrac, Lot, Causse et Pays de Chanac	() (interpolation (interpolation)	13 950,00 €	939-94/6574.88
Terres d'Apcher-Margeride-	OT du Malzieu	4 944,87 €	939-94/6574.88
Aubrac	OT de Saint-Alban	4 377,15 €	939-94/6574.88

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions et de tous les documents éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

ozère

ARTICLE 3

Précise que ce financement relève de la compétence partagée « tourisme ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,



Annexe à la délibération n°CP_17_285 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°606 "Tourisme : Individualisation des aides en faveur des offices de tourisme au titre du fonctionnement 2017".

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée. A ce titre, le Département peut continuer à soutenir des organismes touristiques qui agissent dans le cadre de l'attractivité, de l'accueil et de la promotion touristique, entre autres. Lors du vote du budget primitif 2017 et la DM1, un crédit de 130 000 € a été voté pour le fonctionnement en faveur des offices de tourisme. Un crédit complémentaire de 5 000 € pour les structures publiques est proposé en DM 2.

Lors de la commission permanente du 21 juillet 2017, nous avons procédé à des individualisations en faveur des offices de tourisme. Le montant des crédits disponibles s'élève à la suite de cette réunion à 43 950 € réparti comme suit (intégrant la DM 2) :

Imputation budgétaire	Credits disponibles	Individualisations déjà réalisées	Crédits disponibles
939-94/65734.19	47 265,50 €	42 337,50 €	4 928,00 €
939-94/6574.88	87 734,50 €	48 712,50 €	39 022,00 €

Lors de cette réunion, il avait été proposé concernant les Communautés de Communes suivantes :

- des Hautes Terres de l'Aubrac,
- Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac,
- Aubrac, Lot, Causse et Pays de Chanac

d'individualiser les aides en fin d'année 2017, dès que le bénéficiaire sera connu ou lorsqu'une organisation communautaire aura été mise en place. Depuis cette date, les territoires nous ont communiqué leur nouvelle organisation, aussi je vous propose de procéder aux individualisations suivantes.

Individualisation des aides en fonctionnement 2017:

Organismes publics:

Territoire intercommunal	Nom du bénéficiaire	Montant de l'aide 2017
Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	Communauté de communes des Terres d'Apcher Margeride Aubrac (Monts du Midi)	4 927,98 €
TOTAL		4 927,98 €

Organismes privés :

Territoire intercommunal	Nom du bénéficiaire	Montant de l'aide 2017
Communautés de Hautes Terres de l'Aubrac	OT d'Aumont Aubrac	15 750,00 €
Communauté de communes Aubrac, Lot, Causse et Pays de Chanac	OT Gorges du Tarn, Causse du Sauveterre	13 950,00 €



Torroa d'Apabar Margarida Aubraa	Le Malzieu	4 944,87 €
Terres d'Apcher-Margeride-Aubrac	Saint-Alban	4 377,15 €
TOTAL		39 022,02 €

Je vous propose d'accorder les subventions individuelles comme indiquées ci-dessus d'un total de 43 950 € au titre de l'année 2017 :

- 4 928 € pour les organismes de statuts publics,
- 39 022 € pour les organismes de statuts privés.

Si vous en êtes d'accord, ces crédits seront imputés aux chapitres 939-94/65734.19 et 939-94/6574.88 sous réserve du vote de la décision modificative n°2.

A l'issue de cette réunion, les lignes seront soldées.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Développement

Objet : Tourisme : articulation des interventions du Département et des dispositifs régionaux concernant l'immobilier touristique

Dossier suivi par Attractivité et développement - Région et développement local

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales accordant la compétence "immobilier d'entreprises" ;

VU la délibération n°CD_16_1048 du 17 juin 2016 accordant délégation à la commission permanente pour le suivi de la mise en œuvre de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) ;

VU la délibération n°CP_16_247 du 30 septembre 2016 approuvant la convention sur le tourisme pour 2016 ;

VU la délibération n°CD_17_1037 du 24 mars 2017 approuvant le règlement général d'attribution des subventions d'investissement et de fonctionnement :

VU la délibération n°CD_17_1024 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « Tourisme » ;

VU la délibération n°CP_17_127 du 15 mai 2017 approuvant le principe d'une délégation de compétence au Département concernant l'aide à l'immobilier et le règlement d'aides en faveur des hébergements touristiques ;

VU la délibération n°CP_17_162 du 23 juin 2017 approuvant la mise en oeuvre de la délégation partielle de la compétence d'octroi en matière d'immobilier touristiquei ainsi que la convention-cadre ;

CONSIDÉRANT le rapport n°607 intitulé "Tourisme : articulation des interventions du Département et des dispositifs régionaux concernant l'immobilier touristique" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les précisions ajoutées en séance ;

ARTICLE 1

Rappelle que:

- le Département peut se voir confier, par les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier;
- l'Assemblée départementale a approuvé, le 15 mai 2017, le règlement départemental en faveur des hébergements touristiques à proposer aux communautés de communes.

ARTICLE 2

Précise que la Région a adopté, lors de sa commission permanente du 7 juillet 2017, deux règlements en faveur des hébergements touristiques :

1- Le Pass'Tourisme :

2-Le « Contrat de développement et d'Innovation touristiques ».

ARTICLE 3

Donne un avis favorable, afin d'articuler les interventions du Département et de la Région, aux dispositions suivantes qui viendront compléter le règlement voté le 15 mai 2017 :

 le taux maximum d'aides publiques est de 30 % (TMAP), sous réserve des régimes d'aides d'État applicables. Sur cette base, le taux de financement LEADER est de 80 % de prise en charge. Le Département pourrait intervenir en co-financement LEADER sur les 20 % restants, réparti à parité entre la communauté de communes et le Département.



- le Département intervient en cofinancement LEADER via une délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier par les communautés de communes,
- le Département sera systématiquement consulté sur l'opportunité de son aide,
- ensuite, les dossiers seront orientés vers les dispositifs régionaux s'ils remplissent les conditions,
- le Département financera les dossiers non éligibles aux dispositifs régionaux ou lorsque le taux maximum d'aide publique ne sera pas atteint uniquement dans le cadre d'un cofinancement LEADER,
- le Département pourra retenir comme date d'éligibilité des dépenses, la date de l'accusé de réception ou du récépissé qui aura été établi par un autre cofinanceur, dans le cas où l'intervention du Département n'ait pas été pressentie initialement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_286 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°607 "Tourisme : articulation des interventions du Département et des dispositifs régionaux concernant l'immobilier touristique".

Dans le cadre de la mise en place de la stratégie touristique Lozère 2017-2021, les partenaires se sont accordés sur la nécessité de créer les conditions pour améliorer l'accueil des touristes, notamment au travers de la montée en gamme des hébergements touristiques.

En 2016, une convention entre la Région et le Département en faveur du développement touristique avait permis d'apporter des financements départementaux nécessaires pour mobiliser des fonds européens afin d'apporter leurs cofinancements aux projets locaux, relevant de la solidarité territoriale et du tourisme.

Lors de la commission permanente du 15 mai 2017, l'Assemblée Départementale a délibéré sur le principe de travailler à partir de 2017, par voie de convention sur la délégation de l'octroi de l'aide à l'immobilier, consacrée dans un premier temps, au financement des hébergements touristiques.

L'article L1511-3 du code général des collectivités territoriales attribue aux communes ou aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre, une compétence pleine et entière en matière d'immobilier.

Le Département peut se voir confier la compétence d'octroi de tout ou partie des aides à l'immobilier. Il agit donc pour le compte de la commune ou de l'EPCI à fiscalité propre qui détermine le cadre de l'action du Département.

Aussi, lors de la commission du 15 mai 2017, il a été approuvé le règlement départemental en faveur des hébergements touristiques à proposer aux communautés de communes.

Après avoir rencontré toutes les communautés de communes, les services ont élaboré un projet de convention qui vise à définir les objectifs à atteindre pour les deux partis et à fixer la durée. Cette convention-cadre a été approuvée en commission permanente du 23 juin 2017.

De son côté, la Région a présenté lors de sa commission permanente du 7 juillet 2017, deux règlements en faveur des hébergements touristiques :

1- Le Pass'Tourisme

2-Le « Contrat de développement et d'Innovation touristiques »

Il convient donc d'articuler les interventions du Département et de la Région sur la base des principes suivants :

- le Département intervient en cofinancement LEADER via une délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier par les communautés de communes, selon le règlement approuvé lors de notre réunion du 15 mai 2017,
- le Département sera systématiquement consulté sur l'opportunité de son aide,
- ensuite, les dossiers seront orientés vers les dispositifs régionaux s'ils remplissent les conditions,
- le Département financera les dossiers non éligibles aux dispositifs régionaux ou lorsque le taux maximum d'aide publique ne sera pas atteint uniquement dans le cadre d'un cofinancement LEADER,
- le Département pourra retenir comme date d'éligibilité des dépenses, la date de l'accusé de réception ou du récépissé qui aura été établi par un autre cofinanceur, dans le cas où l'intervention du Département n'ait pas été pressentie initialement,
- le règlement joint voté le 15 mai 2017 est complété par les dispositions précisées ci-dessus.



Tourisme

Dispositifs d'aides en faveur des hébergements touristiques (Gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes, chambres d'hôtes, hôtellerie de plein air et hébergements insolites)

Le dispositif d'aide départemental permettra d'apporter le co-financement LEADER nécessaire. Le règlement unique ci-après fixe le cadre général d'intervention du Département sur l'ensemble du territoire lozérien. Toutefois, les Groupes d'Actions Locales (GAL) disposent de spécificités propres dans leur cadre réglementaire.

Aussi, les aides du Conseil départemental de la Lozère s'aligneront obligatoirement aux dépenses retenues par les GAL.

Afin de connaître précisément les projets et dépenses éligibles, il convient de se référer à la fiche action du GAL de votre territoire (cf. carte des périmètres GAL).

N.B: les projets portés par les agriculteurs et éligibles à la mesure 6.4.1 du PDR, seront financés par la Région.

Principes généraux :

- → le Département intervient en cofinancement LEADER via une délégation d'octroi de l'aide à l'immobilier par les communautés de communes, selon le règlement approuvé lors de notre réunion du 15 mai 2017.
- → le Département sera systématiquement consulté sur l'opportunité de son aide,
- → ensuite, les dossiers seront orientés vers les dispositifs régionaux s'ils remplissent les conditions,
- → le Département financera les dossiers non éligibles aux dispositifs régionaux ou lorsque le taux maximum d'aide publique ne sera pas atteint uniquement dans le cadre d'un cofinancement LEADER,
- → le Département pourra retenir comme date d'éligibilité des dépenses, la date de l'accusé de réception ou du récépissé qui aura été établi par un autre cofinanceur, dans le cas où l'intervention du Département n'ait pas été pressentie initialement,



Tourisme

AIDE À LA CRÉATION, RÉHABILITATION, MODERNISATION ET AU DÉVELOPPEMENT

NATURE DES OPÉRATIONS SUBVENTIONNÉES ET SUBVENTION

Sur la durée du programme d'aides, deux projets maximum par bénéficiaire pourraient être retenus.

A – Dépenses éligibles (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)

Gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes et chambres d'hôtes :

- * Pour les projets de création et d'extension, le CAUE devra être consulté avant tout dépôt de dossiers d'urbanisme (permis de construire, déclaration de travaux, ...). afin qu'il puisse apporter des conseils visant à assurer la qualité architecturale et de l'intégration paysagère du projet.

Hôtellerie de plein air :

- la création, la rénovation globale, y compris la signalétique et les aménagements paysagers extérieurs, (sous réserve de l'éligibilité au programme Leader du territoire GAL concerné)



Tourisme

Hébergements insolites

Investissements immatériels éligibles :

- - étude de positionnement sur le marché;
 - · étude marketing

B - Dépenses inéligibles

- √ l'auto construction : est exclue la main d'œuvre. Les frais d'achat de matériaux utilisés pour la création ou la modernisation du bâtiment sont éligibles (exemples : peinture, plâtre, ciment, carrelage, plomberie, ...). Seront exclus des dépenses éligibles, les travaux en hauteur > 6m, pouvant comporter un risque pour le bénéficiaire, son activité et son environnement (exemples : charpente, couverture, isolation). Les frais liés à l'électricité peuvent être retenus si le tableau et le branchement sont réalisés par un professionnel et sur présentation d'une attestation du Consuel au moment du paiement de l'aide.

BÉNÉFICIAIRES

- Collectivités territoriales

SUBVENTION

En matière d'aides en faveur des hébergements touristiques, le taux maximum d'aides publiques est de 30 % (TMAP), sous réserve des régimes d'aides d'État applicables.

Sur cette base, le taux de financement LEADER est de 80 % de prise en charge.



Tourisme

Le Conseil départemental et la communauté de communes pourraient intervenir à parité en cofinancement LEADER sur les 20 % restants.

Des bonifications pourront être apportées selon les territoires GAL (label Tourisme & Handicap, Ecolabel, ...) portant le TMAP à 50 % maximum.

CRITÈRES D'ÉLIGIBILITÉ

- les dossiers ayant fait l'objet d'un récépissé à compter du 1ier novembre 2016 et n'ayant pas terminé les travaux, pourront émarger à ce dispositif.
- Le Département prendra en compte les dépenses postérieures à l'accusé de réception/récépissé d'un cofinanceur.
- viabilité du projet : plan d'actions et budget prévisionnel sur 3 ans pour les investissements présentant des recettes.
- maintien de l'activité touristique et engagement dans cette démarche qualité pour une durée minimale de 7 ans à compter de la date de décision d'octroi de l'aide (dans la perspective où l'infrastructure subventionnée ferait l'objet d'une revente, la subvention départementale accordée en faveur du projet devra être remboursée),
- ouverture de la structure minimale de 4 mois sur l'année pour les campings
- ouverture de la structure minimale de 6 mois sur l'année pour les gîtes ruraux, gîtes d'étapes, gîtes de groupes et chambres d'hôtes et hébergements insolites,
- les porteurs de projet devront s'engager à assurer l'accueil des touristes et préciser aux financeurs les modalités d'accueil envisagées (gestion directe / indirecte, personne en charge de l'accueil, ...),
- le bénéficiaire de la subvention devra s'engager à respecter les conditions fixées par le label auguel il sera affilié.
- DOCUMENTS À FOURNIR :
- l'attestation d'engagement dans une démarche de qualité équivalent est obligatoire (3 épis ou équivalent pour les gîtes, hébergements insolites et chambres d'hôtes et 2 étoiles pour les campings),
- Si le siège social de l'entreprise est hors de la Lozère, l'établissement concerné devra être inscrit au RCS (Registre du Commerce et des Sociétés) de Lozère et payer sa fiscalité dans le département.

CONDITIONS PARTICULIÈRES D'ATTRIBUTION

Le Département participera aux Comités Techniques des 3 GAL pour l'instruction des dossiers et pourra être accompagné d'experts en cas de besoin (Lozère Tourisme, CAUE, ...).



Tourisme

Pour l'aide départementale, la décision d'attribution de l'aide sera prise par la Commission Permanente du Conseil départemental, après examen par les Comités Techniques des GAL chargés d'étudier les dossiers. Après attribution de l'aide départementale, les GAL pourront valider définitivement les projets au sein de leurs Comités de Programmation.

Par contre, l'aide départementale sera, au final, conditionnée à l'avis favorable définitif des comités de programmation des GAL (dans le cas où le comité de programmation donnerait un avis contraire aux comités techniques des GAL et à la décision attributive de l'aide départementale).

Le porteur de projet déposera le même dossier au Département et au GAL.

Le dossier (dossier type Leader) devra comprendre les pièces justificatives se trouvant en annexe des aides publiques directes et indirectes perçues dans les 3 dernières années.

CADRE RÈGLEMENTAIRE

Au regard de la loi NOTRe, le tourisme reste une compétence partagée entre les collectivités.

- Plan de Développement Rural (PDR)
- Conventions des 3 GAL
- Règlement « de minimis » : règle qui limite le montant d'aides publiques à 200 000 € par entreprise, sur une période de trois exercices fiscaux.
- Régime cadre exempté de notification N° SA 43783 relatif aux « aides aux services de base et à la rénovation des villages dans les zones rurales »
- Ou tout autre régimes d'aides d'État applicables.

Les entreprises bénéficiaires de cette aide devront déclarer dans leur dossier toutes les aides publiques obtenues dans le cadre du « de minimis » pour les années N, N-1 et N-2. Elles devront également déclarer, dans toute autre demande d'aide publique, le montant de l'aide obtenue au titre de cette opération.

Direction de l'Attractivité et du Développement

Règlement validé le 23 octobre 2017





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Budget : admission de créances éteintes au titre du budget du laboratoire départemental

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article L 1617-5 du code général des collectivités territoriales ;

VU l'instruction codificatrice n° 11-022-MO du 16 décembre 2011 ;

VU l'arrêté du 29 décembre 2011 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M52 des départements ;

CONSIDÉRANT le rapport n°700 intitulé "Budget : admission de créances éteintes au titre du budget du laboratoire départemental" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE UNIQUE

Procède à l'admission en non valeur du relevé des créances départementales, considérées comme irrécouvrables par la paierie départementale, sur budget annexe du laboratoire départemental comme suit :

N° du titre et année d'émission	Objet	Origine de l'extinction de la créance	Montant HT
4322/2005			73,15 €
4658/2006		Jugement de clôture de la procédure	146,30 €
5912/2007	I Whalvede hydrolodidi ide	de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif du 5 octobre 2016	73,15 €
6544/2008		- Tribunal de Commerce de Mende	73,15 €
5397/2009			47,62 €
		TOTAL	413,37 €

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_287 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°700 "Budget : admission de créances éteintes au titre du budget du laboratoire départemental".

A la suite de la communication par M. Le Payeur départemental d'une décision de justice s'imposant à la Collectivité et prononçant l'irrécouvrabilité de créances départementales au titre du budget annexe du laboratoire départemental (LDA), il convient de procéder aux régularisations comptables nécessaires pour constater ces créances comme définitivement éteintes.

Budget 01 LDA

N° du titre et année d'émission	Objet	Origine de l'extinction de la créance	Montant HT
4322/2005			73,15 €
4658/2006		Jugement de clôture de la procédure	146,30 €
5912/2007	I Whalvede hydrolodidi ide	de liquidation judiciaire pour insuffisance d'actif du 5 octobre 2016	73,15 €
6544/2008		– Tribunal de Commerce de Mende	73,15 €
5397/2009			47,62 €
		TOTAL	413,37 €

Ces créances éteintes deviennent une charge définitive pour le Département.

Il est précisé que ces opérations constituent une dépense de fonctionnement sur l'exercice 2017 et que les crédits nécessaires sont prévus au budget annexe du LDA au compte 6542 pour un montant de 413,37 € HT.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Budget : Admission en non-valeur de créances restant à recouvrer

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU le décret n°2007-450 du 25 mars 2007 et l'instruction codificatrice n°07-024-010 du 30 mars 2007;

CONSIDÉRANT le rapport n°701 intitulé "Budget : Admission en non-valeur de créances restant à recouvrer" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Procède à l'admission en non-valeur du relevé des créances départementales pour un montant total de 5 716,67 €, considérées comme irrécouvrables par la paierie départementale comme suit :

Budget principal

-chapitre 930	DGAI - DMNT - TIC :	0,06 €
-chapitre 932	DRHAF - RH :	638,38 €
-chapitre 935	DRHAF - RH :	0,05 €
-chapitre 935	DGASOS – DEF (ASE) :	9,68 €
-chapitre 935	DGASOS - Obligations alimentaires :	107,92 €
-chapitre 935	DGASOS – RSA :	1 188,34 €
-chapitre 935	DGASOS - Personnes âgées :	288,00 €
-chapitre 935	DGASOS – PCH :	6,12 €
-chapitre 935	DGASOS – SAF :	2,00 €
-chapitre 936	DGAST – Satese :	0,10 €
-chapitre 936	DAJCL - Bâtiments :	1,44 €
-chapitre 937	DRHAF - RH :	0,02 €
-chapitre 938	DGAI – DMNT - Transports :	2 477,75 €
-chapitre 939	DGAI – DMNT - Développement :	0,01€

Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses

LDA:	996,80 €
------	----------

ARTICLE 2

Précise que les crédits correspondants sont inscrits au projet de décision modificative n° 2 du budget 2017 aux chapitres et budget annexe concernés, à savoir à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_288 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°701 "Budget : Admission en non-valeur de créances restant à recouvrer".

Je soumets à votre approbation, le relevé des créances départementales considérées comme irrécouvrables par M. Le Payeur départemental, et dont l'admission en non-valeur est demandée au titre de l'exercice 2017, sur le budget principal et le budget annexe du LDA.

Je vous précise que ces créances se sont avérées irrécouvrables pour divers motifs précisés par le comptable départemental. Vous trouverez les pièces justifiant l'irrécouvrabilité dans l'annexe jointe.

Je vous propose l'admission en non-valeur de l'ensemble de ces créances. Les crédits correspondants sont inscrits au projet de décision modificative n° 2 du budget 2017 aux chapitres et budget annexe concernés, à savoir :

- à l'article 6541 – Créances admises en non-valeur :

Budget principal

FONCTIONNEMENT

-chapitre 935 DRHAF - RH : 0,05 -chapitre 935 DGASOS – DEF (ASE) : 9,68 -chapitre 935 DGASOS - Obligations alimentaires : 107,92 -chapitre 935 DGASOS – RSA : 1 188,34 -chapitre 935 DGASOS - Personnes âgées : 288,00 -chapitre 935 DGASOS – PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS – SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 930	DGAI - DMNT - TIC :	0,06€
-chapitre 935 DGASOS – DEF (ASE) : 9,68 -chapitre 935 DGASOS - Obligations alimentaires : 107,92 -chapitre 935 DGASOS – RSA : 1 188,34 -chapitre 935 DGASOS – Personnes âgées : 288,00 -chapitre 935 DGASOS – PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS – SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 932	DRHAF - RH :	638,38 €
-chapitre 935 DGASOS - Obligations alimentaires : 107,92 -chapitre 935 DGASOS - RSA : 1 188,34 -chapitre 935 DGASOS - Personnes âgées : 288,00 -chapitre 935 DGASOS - PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS - SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST - Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI - DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI - DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DRHAF - RH :	0,05€
-chapitre 935 DGASOS – RSA : 1 188,34 -chapitre 935 DGASOS - Personnes âgées : 288,00 -chapitre 935 DGASOS – PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS – SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS – DEF (ASE) :	9,68 €
-chapitre 935 DGASOS - Personnes âgées : 288,00 -chapitre 935 DGASOS - PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS - SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST - Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI - DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI - DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS - Obligations alimentaires :	107,92 €
-chapitre 935 DGASOS – PCH : 6,12 -chapitre 935 DGASOS – SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS – RSA :	1 188,34 €
-chapitre 935 DGASOS – SAF : 2,00 -chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS - Personnes âgées :	288,00 €
-chapitre 936 DGAST – Satese : 0,10 -chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS – PCH :	6,12 €
-chapitre 936 DAJCL - Bâtiments : 1,44 -chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 935	DGASOS – SAF :	2,00 €
-chapitre 937 DRHAF - RH : 0,02 -chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 936	DGAST – Satese :	0,10 €
-chapitre 938 DGAI – DMNT - Transports : 2 477,75 -chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 936	DAJCL - Bâtiments :	1,44 €
-chapitre 939 DGAI – DMNT - Développement : 0,01	-chapitre 937	DRHAF - RH :	0,02 €
	-chapitre 938	DGAI – DMNT - Transports :	2 477,75 €
TOTAL : 4 719,87	-chapitre 939	DGAI – DMNT - Développement :	0,01€
		TOTAL:	4 719,87 €

Budget annexe du Laboratoire Départemental d'Analyses

LDA:	996,80 €
------	----------



ADMISSIONS EN NON VALEUR DM2 / 2017

DEPARTEMENT DE LA LOZERE BUDGET PRINCIPAL

		ge au 03/08/201 u 03/08/2017	L 7	Totaux Nbre articles	288,00 1	. 1	288,00 1	
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admissior en non valeur
467331	2008	T-3294	07/11/08	trop percu apa domicile du 01/10/07 au 31/05/08	288,00	0,00	288,00	288,00
•	ses en char	Chapitre 935 ge au 03/08/201 u 03/08/2017		Totaux Nbre articles	9,68 1	0,00 1	9,68 1	9,68 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
46721	2012	T-3533	10/10/12	participation ase ao√t 2012 29 7776	9,68	0,00	9,68	9,68
	ses en char	Chapitre 935 ge au 03/08/201 u 03/08/2017	17	Totaux Nbre articles	10 640,00 1	0,00 1	2,00 1	2,00 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
46721	2015	T-4120	07/10/15	remb. aide departementale convention 12 - 0419	10 640,00	0,00	2,00	2,00
Situation a	ses en char actualisée a	Chapitre 935 ge au 03/08/201 u 03/08/2017	17	Totaux Nbre articles	1 573,54 7 Montant du	34,50 7 Montant des	1 222,84 7 Reste à	1 188,34 7 Admission
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	principal	frais de poursuite	recouvrer	en non valeur
467341	2011	T-6726	30/12/11	revers trop percu rmi/rsa du 0 1/08/10 au 31/10/10 etat du	148,06	0,00	148,06	148,06
467316	2009	T-326	05/03/09	revers trop percu rmi du 01/12 /07 au 31/12/07	194,80	5,84	200,64	194,80
467316	2009	T-330	05/03/09	revers trop percu rmi du 01/12 /07 au 31/01/08	224,78	7,16	231,94	224,78
467316 467316	2007	T-9 T-1290	24/01/07 08/06/09	revers. trop percu rmi du 01/0 7/06 au 31/07/06	190,54 450,00	7,50	198,04	190,54 64,80
467311	2009	T-595	11/04/08	trop percu r.m.i. du 01/10/08 au 30/11/08 revers. trop percu rmi du 01/0 5/07 au 31/05/07	243,74	14,00 0,00	78,80 243,74	243,74
467341	2011	T-6732	30/12/11	revers trop percu rmi/rsa du 0 1/11/10 au 31/12/10 etat du	121,62	0,00	121,62	121,62
	ses en char	Chapitre 935 ge au 03/08/201 u 03/08/2017		Totaux Nbre articles	1 087,17 4	0,00 4	6,12 4	6,12 4
iluation c	actualisee a	u 03/00/201/		NDIE alticies	-	-	4	-
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du	Montant des frais de	Reste à	Admission en non
				•	principal	frais de poursuite	recouvrer	en non valeur
46721	2015	T-873	19/05/15	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15	principal 883,72	frais de poursuite	recouvrer 0,04	en non valeur 0,04
46721 46721	2015 2015	T-873 T-3915	19/05/15 23/09/15	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15	983,72 22,20	frais de poursuite 0,00 0,00	0,04 0,20	en non valeur 0,04 0,20
46721 46721 46721	2015 2015 2014	T-873 T-3915 T-41	19/05/15 23/09/15 14/02/14	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13	983,72 22,20 126,47	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00	0,04 0,20 0,01	en non valeur 0,04 0,20 0,01
46721 46721	2015 2015	T-873 T-3915	19/05/15 23/09/15 14/02/14	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15	983,72 22,20	frais de poursuite 0,00 0,00	0,04 0,20	en non valeur 0,04 0,20
46721 46721 46721 46721 46721 DBLIGAT Pièces pris	2015 2015 2014 2015 TON ALIME ses en char	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/201	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux	principal 883,72 22,20 126,47 54,78	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,04 0,20 0,01 5,87	valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92
46721 46721 46721 46721 0BLIGAT Pièces pris	2015 2015 2014 2015 CION ALIME ses en charactualisée a	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles	983,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 32	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission
46721 46721 46721 46721 46721 DBLIGAT Pièces prisituation a	2015 2014 2015 2014 2015 CION ALIME ses en charactualisée au Exercice	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissior en non valeur
46721 46721 46721 46721 46721 DBLIGAT Dièces prissituation a	2015 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée a Exercice	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00	frais de poursuite	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00
46721 46721 46721 46721 46721 9BLIGAT ièces prisituation a Compte 46721 46721	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88
46721 46721 46721 46721 46721 0BLIGAT ièces prisituation a Compte 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 2010 ALIME ses en charactualisée a Exercice 2017 2013 2014	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00	107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 0BLIGAT ièces prisituation a Compte 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 TON ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. ao√t 2014 350311	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 70BLIGAT Pièces prisituation a Compte 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 CION ALIME sees en charactualisée a Exercice 2017 2013 2014 2014 2014	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 .7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part. o.a. avit 2013 336579 part. o.a. dOc.2013 336579	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 0BLIGAT ièces prisituation a Compte 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 TON ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14	trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. ao√t 2014 350311	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 50721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée a Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2014	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. aloc.2013 336579 part.o.a. dioc.2013 33784	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BBLIGAT ièces prisituation a Compte 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 CION ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2014 2014 2015	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. dOc.2013 336579 part.o.a.janv.14 337784 part.o.a.mars.2015 373350	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite	107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BBLIGAT ièces prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée a Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15	Totaux Nbre articles Objet du titre part o.a. av/ril-mai 2013 324270 part o.a. av/ril-mai 2013 324270 part. o.a. av/r 2014 330579 part. o.a. doc. 2013 33350 part. o.a. cot. 2014 1 354366 part. o.a. av/il 2015 38399 part. o.a. juin 2015 398849	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ituation a Compte 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015 2015	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 12/7/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.oa.juin 2014 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.oa. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 389849 part. o.a. doc. 2014 357708	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant duprincipal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ièces pristuation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 2016 2017 2017 2013 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015 2015 2016	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa. avril+mai 2013 324270 part. o.a. avril-mai 2014 35331 part. o.a. doc. 2014 354346 part. oa. avril 2015 333849 part. o.a. oct. 2015 437149 part o.a. oct. 2015 437149	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 BLIGAT iètes prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2014 2014 2015 CON ALIME Sees en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015 2016 2016	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 3324270 part oa. ao./t 2014 350311 part.o.a. doc.2014 357350 part.o.a.avril 33784 part.o.a.avril 2015 383399 part.o.a. ayril 2015 383399 part.o.a. ayril 2015 383399 part.o.a. ayril 2015 387149 part o.a. doc.2014 357708 part.o.a. ayril 2015 387708 part.o.a. ayril 2015 387708 part.o.a. avril 2015 37708 part.o.a. doc. 2014 357708 part.o.a. doc. 2014 357708 part.o.a. doc. 2014 377149 part.o.a. doc. 2015 57708 part.o.a. doc. 2015 4737149 part.o.a. doc. 2015 510807	### Reserved in Control of Contro	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,03	en non valeur 0.04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BELIGAT ièces prisituation a 46721	2015 2015 2014 2015 2014 2015 CON ALIME sees en charactualisée a 2017 2013 2014 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2016	T-873 T-3915 T-41 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 02/03/15 01/02/16	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 336579 part.o.a. adoc.2014 337340 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. viil 2015 383399 part.o.a. doc. 2015 398849 part. o.a. oct. 2015 437149 part oa mi 2010 5150075 part.o.a. cot. 2016 510807 part.o.a. avril - 33784 part.o.a. avril - 338399 part.o.a. avril - 2015 398849 part.o.a. oct. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part.o.a. sept.2015 428906	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BBLIGAT ièces pris ituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	2015 2014 2015 2014 2015 2014 2015 2016 2017 2013 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2015 2016 2016 2016 2016	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 12/05/14 10/07/15 02/03/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 27/05/16	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovit 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.o.a. in 2014 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.oa. avil 2015 383399 part.o.a. juin 2015 389849 part.o.a. doc. 2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. acet. 2015 510807 part. o.a. sept.2015 479009	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BBLIGAT ièces prisituation a 46721	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la control de	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-991 T-2588	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 11/08/10	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. doc.2014 350311 part. o.a. doc.2013 336579 part.o.a.janv.14 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a.oct.2014 1 354346 part.oa. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 398849 part. o.a. doc.2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. oct. 2015 428906 part. o.a. sept.2015 479009 part.o.a. part.001 231414	### Reserve of Control	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ièces prisituation a 46721	2015 2014 2015 2014 2015 CON ALIME ses en charactualisée au cartualisée au cartu	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/16 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aov/t 2014 350311 part. o.a. doc.2013 336579 part.oa.amrs.2015 373350 part.oa.amrs.2015 373350 part.oa.avril 334346 part.oa.avril 2015 383399 part.o.a. oct. 2014 354346 part.oa.avril 2015 383399 part.o.a.juin 2015 398849 part. o.a. doc.2014 357708 part o.a. act. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. oa. sept.2016 479009 part.oa avril 2010 231414 part.oa fOvrier 2011 251652	### Reserve of Control	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0.04 0.20 0.01 5.87 107,92 32 Admissio en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 We'ces prisituation a 46721 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 CON ALIME Ses en charactualisée au cartualisée au cartu	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 27/05/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11	Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 3324270 part.o.a. ao./t 2014 337350 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. avril 2015 43650 part.o.a. avril 37346 part.o.a. avril 2015 373350 part.o.a. avril 2015 373350 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. avril 2015 37346 part.o.a. avril 2015 37346 part.o.a. avril 2015 437149 part.o.a. avril 2015 428906 part.o.a. sept.2015 428906 part.o.a. avril 2010 231414 part.o.a flovrier 2011 251652 part.o.a. mars 2011 254372	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant du principal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 100,00 100,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0.04 0,20 0.01 5,87 107,92 32 Admission en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ièces prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au cartualisée au cartu	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.o.a. iuin 2014 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.oa. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 398849 part. o.a. doc. 2014 357708 part o.a. doc. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. espt.2015 47909 part.o.a junv.2016 479009 part.o.a part.o.a (2011 251652 part.o.a avril 2011 254372 part.o.a avril 2011 254372 part.o.a. avril 2011 256332	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant duprincipal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 100,00 100,00 100,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouvrer 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouvrer 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ièces prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la control de	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1447 T-3288	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 08/09/11	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. aovít 2014 336579 part.o.a.avril 337784 part.o.a.mars.2015 373350 part.o.a.ot.2014 1354346 part.o.a.vril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 38849 part. o.a. doc.2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. sept.2015 428906 part.o.a. juin 2016 510807 part. o.a. sept.2015 428906 part.o.a avril 2010 231414 part.oa dovire 2011 251652 part.o.a. mars 2011 254372 part.o.a. mai 2011 pour 257952	### Reserve of Control	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 46721 8ELIGAT ituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au cartualisée au cartu	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-455 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 11/08/10 10/06/11 08/07/11 08/09/11 08/09/11 16/05/11	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. doc.2013 336579 part.o.a.mars.2015 373350 part.o.a.mars.2015 373350 part.o.a. oct.2014 1354346 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 398349 part.o.a. doc.2014 357708 part o.a. doc.2014 357708 part o.a. doc.2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept.2015 428906 part.o.a janv.2016 479009 part.o.a janv.2016 254372 part.o.a mais 2011 256332 part.o.a mais 2011 256332 part.o.a mais 2011 2057952 part.o.a mais 2011 pour 257952	### Reserve of Control	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 10,004 0,20 0,015,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,0
46721 46721 46721 46721 46721 EliGAT Ecces pristuation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 CON ALIME Sees en charactualisée au cartualisée au cart	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 108/09/11 16/05/11 10/09/10	Totaux Nbre articles Objet du titre Part. o.a. doc. 2014 33679 part. o.a. wril 2015 383399 part. o.a. upin 2015 383399 part. o.a. doc. 2014 354749 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept. 2014 357708 part. o.a. doc. 2014 357708 part. o.a. awil 2015 383399 part. o.a. awil 2015 383399 part. o.a. doc. 2014 357149 part. o.a. doc. 2015 37340 part. o.a. doc. 2014 357708 part. o.a. doc. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept. 2015 251652 part. o.a. awil 2010 231414 part. oa awil 2010 231414 part. oa mais 2011 256332 part. oa mais 2011 pour 257952 part. oa mais 2011 pour 249677 part oa mais 2010 pour 233749	### Reserve of Control	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 107,92 32 Admissic en non valeur 10,004 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 1èces prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au Exercice 2017 2013 2014 2014 2014 2014 2015 2015 2015 2016 2016 2016 2016 2016 2010 2011 2011	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 08/09/11 08/09/11 08/09/11 16/05/11 10/09/10	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.o.a. in 2014 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.oa. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 3938849 part. o.a. doc. 2014 357708 part o.a. doc. 2015 337350 part. o.a. doc. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept.2015 428906 part.o.a juin 2010 231414 part.oa fovrier 2011 251652 part.o.a mars 2011 254372 part.o.a mai 2011 pour 257952 part.o.a mai 2011 pour 23749 part o.a mai 2010 pour 23749 part o.a mai 2010 pour 23749 part o.a mai 2010 pour 23749 part.o.a min 2010 pour 23749 part.o.a min 2010 pour 23749 part.o.a juin 2010 pour 235832	883,72 22,20 126,47 54,78 6 602,06 32 Montant duprincipal 10,00 270,88 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 282,00 100,00 100,00 100,00 100,00 100,00	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouver 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouver 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,0
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT ièces pris ituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la control de	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-455 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1467 T-3288 T-824 T-3288 T-824 T-3288 T-3441	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 12/7/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 08/09/11 16/05/11 10/09/10 18/10/10 19/11/10	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01 07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.o.a. in 336579 part.o.a. in 37784 part.o.a. mars. 2015 373350 part.o.a. oct. 2014 1 354346 part.o.a. oct. 2014 1 354346 part.o.a. in 2015 383399 part.o.a. juin 2015 388849 part.o.a. in 2015 398849 part.o.a. oct. 2015 437149 part o.a. doc. 2015 437149 part o.a. sept. 2015 428906 part.o.a. janv. 2016 479009 part.o.a avril 2010 231414 part.o.a dovide 2011 256322 part.o.a mais 2011 pour 249677 part.o.a mai 2011 pour 249677 part.o.a mai 2010 pour 237923 part.o.a juin 2010 pour 237923	## 100,000 ## 10	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 BLIGAT èces pristuation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au catualisée	T-873 T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-4145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288 T-3288 T-3441 T-3756	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 11/08/10 10/06/11 08/08/11 08/08/11 10/09/10 18/10/10 19/11/10 08/12/10	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. doc.2013 336579 part.o.a.mars.2015 373350 part.o.a.mars.2015 373350 part.o.a. oct.2014 1 354346 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. juin 2015 398849 part. o.a. doc.2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. sept.2015 428906 part.o.a. juin 2016 214909 part.o.a. avril 2010 231414 part.oa fovrier 2011 251652 part.o.a mars 2011 254372 part.o.a mars 2011 254372 part.o.a mai 2010 pour 237923 part.o.a juin 2010 pour 237923 part.o.a juil 2010 pour 237923 part.o.a juil 2010 pour 237923 part.o.a juil 2010 pour 237923	## Reserve	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46721 46721 46721 46721 8BLIGAT ituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726	2015 2014 2015 2014 2015 CON ALIME Sees en charactualisée au cartualisée au cart	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 T-871 SNTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288 T-3441 T-3756 T-6482	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/16 20/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 10/09/10 11/09/10 11/09/10 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 10/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/11/10 08/12/10 08/12/10 23/12/10	rtop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a.avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aov/t 2014 350311 part. o.a. doc.2013 336579 part.oa.amrs.2015 373350 part.oa.avril-yal 337784 part.oa.mars.2015 373350 part.o.a.oct.2014 1354346 part.oa. avril 2015 383399 part.o.a. doc.2014 357708 part o.a. adoc.2014 357708 part o.a. doc.2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept.2015 428906 part.o.a janv.2016 479009 part.oa avril 2010 231414 part.oa dovrier 2011 251652 part.o.a mais 2011 254372 part.o.a mais 2011 256332 part.o.a mais 2011 pour 257952 part.o.a janv.2011 pour 249677 part o.a mai 2010 pour 233749 part.oa juilied 2010 pour 233749 part.oa juilied 2010 pour 237923 part.oa sept.2010 pour 239968 part.oa. sept.2010 pour 249267	## Reserve	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissicen non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
46721 46726 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la control de	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288 T-3441 T-3756 T-6482 T-257	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 08/09/11 16/05/11 08/09/11 10/06/11 08/09/11 10/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/10 11/10 11/10 11/10 11/10 23/12/10 24/02/11	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. d9c.2013 336579 part.o.a. in 2012 3345784 part.o.a. mars. 2015 373350 part.o.a. avril 2015 333399 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.o.a. d9c. 2014 357708 part.o.a. d9c. 2014 357708 part o.a. d9c. 2015 3398849 part. o.a. d9c. 2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept. 2015 428906 part.o.a janv. 2016 479009 part.o.a avril 2010 231414 part.o.a f0vrier 2011 251652 part.o.a mars 2011 254372 part.o.a mai 2011 pour 257952 part.o.a mai 2011 pour 237949 part o.a mai 2010 pour 237949 part.o.a juillet 2010 pour 237923 part.o.a sept.2010 pour 237923 part.o.a. novembre10 244505	## Reserve	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouver 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouver 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Admissic en non valeur 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03
## 46721 ## 46726 ## 46726	2015 2014 2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la c	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288 T-3441 T-3756 T-682 T-257 T-851	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 21/08/15 09/10/15 05/05/15 11/02/16 27/05/16 11/08/10 10/06/11 26/07/11 08/08/11 08/08/11 08/09/11 16/05/11 10/09/10 18/10/10 18/10/10 19/11/10 08/12/10 23/12/10 23/12/10 24/02/11 15/02/11	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. aovít 2014 350311 part. o.a. doc. 2013 336579 part.o.a. avril 2013 336579 part.o.a. avril 2013 37350 part.o.a. avril 2015 373350 part.o.a. avril 2015 383399 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.o.a. vili 2015 398849 part. o.a. doc. 2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. oct. 2015 437149 part o.a. avril 2016 510807 part. o.a. sept.2015 47909 part.o.a. janv.2016 479009 part.o.a avril 2010 231414 part.oa fovrier 2011 254372 part.o.a. mars 2011 254372 part.o.a. mars 2011 pour 257952 part.o.a mai 2011 pour 249677 part.o.a mai 2011 pour 237923 part.o.a ijuillet 2010 pour 237923 part.o.a ost ept.2010 pour 237923 part.o.a ost 2010 pour 237923 part.o.a. ost 2010 pour 244505 part.o.a.novembre10 244505 part.o.a.novembre10 244505 part.o.a.novembre10 244505	## Reserve	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	Tecouvrer	en non valeur 107,92 32 Admissic en non valeur 10,004 0,20 0,011 5,87 Admissic en non valeur 10,000 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,
46721 46721 46721 46721 46721 18BLIGAT ièces prisituation a 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726	2015 2014 2015 2014 2015 ION ALIME ses en charactualisée au control de la control de	T-873 T-3915 T-41 T-871 T-871 ENTAIRE ge au 03/08/2017 N° de pièce T-1382 T-3944 T-4066 T-4558 T-573 T-704 T-1467 T-229 T-3796 T-4143 T-664 T-145 T-2083 T-27 T-951 T-2588 T-1115 T-1448 T-1647 T-3288 T-824 T-2991 T-3288 T-3441 T-3756 T-6482 T-257	19/05/15 23/09/15 14/02/14 19/05/15 Chapitre 93 7 Date PEC 26/06/17 24/09/13 13/10/14 08/12/14 16/05/14 27/05/14 10/07/15 02/03/15 05/05/15 11/02/16 20/09/16 01/02/16 27/05/16 11/08/10 08/09/11 16/05/11 08/09/11 10/06/11 08/09/11 10/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/09/10 11/10 11/10 11/10 11/10 11/10 23/12/10 24/02/11	Trop percu p.c.h. du 01 07 14 au 31 10 14 etat du 08 01 15 trop percu pch du 01 01 15 au 30 04 15 etat du 20 05 15 trop percu p.c.h. du 01/07/13 au 31/10/13 etat du 15/11/13 trop percu p.c.h. du 01 09 14 au 31 12 14 etat du 26 01 15 Totaux Nbre articles Objet du titre part oa fevrier 2017 560695 part.o.a. avril+mai 2013 324270 part o.a. juin 2014 346552 part. o.a. av/t 2014 350311 part. o.a. d9c.2013 336579 part.o.a. in 2012 3345784 part.o.a. mars. 2015 373350 part.o.a. avril 2015 333399 part.o.a. oct. 2014 1354346 part.o.a. d9c. 2014 357708 part.o.a. d9c. 2014 357708 part o.a. d9c. 2015 3398849 part. o.a. d9c. 2014 357708 part o.a. oct. 2015 437149 part oa mai 2016 510807 part. o.a. sept. 2015 428906 part.o.a janv. 2016 479009 part.o.a avril 2010 231414 part.o.a f0vrier 2011 251652 part.o.a mars 2011 254372 part.o.a mai 2011 pour 257952 part.o.a mai 2011 pour 237949 part o.a mai 2010 pour 237949 part.o.a juillet 2010 pour 237923 part.o.a sept.2010 pour 237923 part.o.a. novembre10 244505	## Reserve	frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 32 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	recouver 0,04 0,20 0,01 5,87 107,92 32 Reste à recouver 10,00 0,88 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03	en non valeur 107,92 32 Admissic en non valeur 10,004 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03 0,03

part oa octobre 2016 539027

part.o.a.janv.2012 pour 280870

159

BATIMENTS Chapitre 936 Pièces prises en charge au 03/08/2017 Situation actualisée au 03/08/2017

2017 2012

T-2431 T-294 T-851

14/05/12

46726

Totaux 28 611,51 221,00 4 335,61 1,44 Nbre articles 134 134 135 135

0,00

9,68 0,50

0,50

1 215,50 9,68

30,00

Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
46721	2014	T-4186	14/10/14	ac. negatif revision 13 marche 13-183 etat du 07 10 14 Marché 13 183 collège ST Schély	1,44	0,00	1,44	1,44
•	ses en char	Chapitre 936 ge au 03/08/201 u 03/08/2017	7	Totaux Nbre articles	•	0,00 1	0,10 1	0,10 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste α recouvrer	Admission en non valeur
4411	2015	T-1269	24/06/15	assistance technique assainissement satese 15 conv jte titre 704- 11	462,30	0,00	0,10	0,10
		Chapitre 939 ge au 03/08/201 u 03/08/2017	7	Totaux Nbre articles	,	0,00 1	0,01 1	0,01 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
4111	2016	T-5101	16/12/16	conv. equip. pylones 3g les vignes conv jte titre 4040-2012	541,22	0,00	0,01	0,01
Pièces pris		Chapitre 930 epartement ge au 03/08/201 u 03/08/2017	7	Totaux Nbre articles	, .	0,00 1	0,06 1	0,06 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
4111	2013	T-1120	12/06/13	conv. telephonie mobile frai s maint. vialas conv t 22971	637,20	0,00	0,06	0,06
	ses en char	Chapitre 937 ge au 03/08/201 u 03/08/2017	7	Totaux Nbre articles	12 164,71 1	0,00 1	0,02 1	0,02 1
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
46721	2010	T-6786	31/12/10	reglts ij 22/02/1 0 au08/09/2010	12 164,71	0,00	0,02	0,02
•	ses en char	Chapitre 935 ge au 03/08/201 u 03/08/2017		Totaux Nbre articles	,	0,00 1	0,05 1	0,05 1
Pièces pris	ses en char	ge au 03/08/201				1 Montant des frais de		Admission en non
Pièces pris Situation a	ses en char actualisée a	ge au 03/08/201 u 03/08/2017	7	Nbre articles	1 Montant du	1 Montant des	1 Reste à	1 Admission
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris	Exercice 2015 ses en char	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce	Date PEC 22/04/15	Nbre articles Objet du titre	Montant du principal 2 242,77	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122	Reste à recouvrer	Admission en non valeur 0,05
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris	Exercice 2015 ses en char	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/201	Date PEC 22/04/15	Objet du titre ordre de reversement Totaux	Montant du principal 2 242,77	Montant des frais de poursuite 0,00	Reste à recouvrer 0,05	Admission en non valeur 0,05
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a	Exercice 2015 ses en char actualisée a	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017	7 Date PEC 22/04/15 31 7	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles	Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à	Admission en non valeur 0,05
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPO Pièces pris	Exercice 2015 ses en charactualisée a Exercice 2015 Exercice 2007 DRTS Ses en charactualisée a	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles	Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer	Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPO Pièces pris Situation a Compte Compte	Exercice 2007 DRTS ses en char actualisée a Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870637 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre	Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer	Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPO Pièces pris Situation a Compte 46726 46721	Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2007 Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles	Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00	Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721	Exercice 2007 DRTS ses en char actualisée a Exercice 2007 DRTS ses en char actualisée a Exercice 2007	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 U 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 U 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01	Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46721	Exercice 2007 DRTS Ses en char actualisée a Exercice 2007 DRTS Ses en char actualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 121 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721	Exercice 2007 DRTS ses en charactualisée a Exercice 2007 DRTS ses en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00	Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	Exercice 2007 DRTS ses en charactualisée a Exercice 2007 DRTS ses en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2011 2010 2014 2011	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726	Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2007 Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2011 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 O3/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 U 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14 31/12/10 31/12/10 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00	Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46721 46721 46721 46721 46722 46721 46721 46721 46722 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46722 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46722 46721 46721 46721	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2014 2015 2010	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/10 31/12/14 31/12/15 31/12/15 31/12/15	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 121,00 121,00 115,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 75,00 234,00 4,00 0,01 0,001
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2017 Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2014 2015	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/11 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14	Objet du titre ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 121,00 121,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 467	Exercice 2007 Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014 2011 2010 2014 2015 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/16 31/12/10 31/12/16 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 121,00 121,00 121,00 155,00 226,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46721	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a 2014 2014 2011 2010 2014 2011 2014 2015 2010 2010 2010 2016	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/15 31/12/16	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 121,00 115,00 55,00	1 Montant des frais de poursuite 0,000 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 75,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46721	Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2011 2014 2015 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2015 2013	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990 T-100612	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/16 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/15	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 40,00 234,00 121,00 121,00 115,00 55,00 226,00 115,00 242,00 30,00 30,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 41,00 68 Montant des frais de poursuite 41,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 75,00 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a 6726 Compte 46721 46721 46721 46721 46721 46722 46721 46722 46721 46723 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721	Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2015 Exercice 2007 DRTS See en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2011 2014 2015 2010 2016 2009 2010 2016 2009 2010 2016 2009 2010 2016	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/16 31/12/10 31/12/10 12/12/16 31/12/10 15/12/15	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 40,00 234,00 121,00 121,00 115,00 115,00 26,00 115,00 242,00 242,00	1 Montant des frais de poursuite 0,000 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46722 46722 46721 46726 46726 46721 46726 46721 46722	Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2007 DRTS See en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2016 2009 2010 2016 2019 2010 2016 2015 2010 2016 2017 2016 2017 2017 2018 2018 2019 2019 2010 2010 2016 2017	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-10406137 T-5238 T-1040617 T-5297 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990 T-100612 T-367 T-102712 T-4936	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/10 31/12/10 31/12/15 31/12/10 31/12/16 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 122 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 40,00 234,00 121,00 115,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 242,00 30,00 75,00 121,00 115,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 75,00 0,01 10,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00 75,00
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46721 46726 46721 46726 46	Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2015 See en charactualisée a Exercice 2007 DRTS See en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2014 2015 2010 2016 2009 2015 2013 2012 2016 2007 2009	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-44913 T-101990 T-100612 T-367 T-102712 T-4936 T-5894	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/10 31/12/16 31/12/10 12/12/16 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 31/12/10 15/12/15 31/12/10 31/12/10 15/12/15 31/12/10 31/12/10 15/12/15 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2016 - 2017	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 40,00 234,00 121,00 115,00 115,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 242,00 30,00 75,00 115,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 10,00 75,00 7,50 10,00 7,50 10,00 7,50 10,00 7,50 10,00 7,50 7,50 7,50 7,50	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 75,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 0,01 10,00 75,00 10,00 75,00 10,00 75,00 7,50 7,50 7,50
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014 2015 2010 2010 2016 2009 2010 2016 2007 2009 2010 2016 2007 2009 2010	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990 T-100612 T-367 T-102712 T-4936 T-5894 T-4936 T-5635	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14 31/12/11 31/12/14 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/16 31/12/09 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 115,00 115,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 121,00 169,00 121,00 138,00 121,00 138,00 172,00 172,00 188,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 1,00 75,00 1,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50
Pièces pris Situation a Compte 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 467	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2014 2011 2010 2016 2010 2010 2016 2009 2010 2016 2007 2009 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010 2010	ge au 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100672 T-4913 T-101990 T-100612 T-4913 T-1019712 T-4936 T-5894 T-4936 T-5894 T-4936 T-5635 T-2796	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/10 12/12/16 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 15/12/15 31/12/10 13/12/10 13/12/10 13/12/10 13/12/10 13/12/10 13/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 tr	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 122 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 40,00 234,00 121,00 115,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 115,00 244,00 30,00 115,00 244,00 30,00 75,00 115,00 244,00 30,00 75,00 115,00 242,00 30,00 75,00 121,00 169,00 138,00 144,00 72,00 69,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 1,00 75,00 1,00 75,00 1,00 75,00 1,00 75,00 1,00 75,00 1,00 75,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 7,50 7,50 7,50 69,00
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a Compte 46726 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014 2015 2010 2010 2016 2009 2010 2016 2007 2009 2010 2016 2007 2009 2010	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990 T-100612 T-367 T-102712 T-4936 T-5894 T-4936 T-5635	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14 31/12/11 31/12/14 31/12/15 31/12/15 31/12/15 31/12/16 31/12/09 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 75,00 72,00 40,00 234,00 121,00 115,00 115,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 121,00 169,00 121,00 138,00 121,00 138,00 172,00 172,00 188,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00 172,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 75,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,00 0,	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 1,00 75,00 1,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46722 46721 46722 46721 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46726 46721 46726 46721 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46726 46	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014 2015 2010	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2011 u 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5362 T-5924 T-106127 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-10190 T-100612 T-367 T-102712 T-4936 T-5894 T-4936 T-5894 T-4936 T-5635 T-2796 T-4472 T-4939 T-4937	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/13 31/12/14 31/12/11 31/12/14 31/12/11 31/12/14 31/12/16 31/12/16 31/12/16 31/12/16 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transpo	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 7 464,00 68 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 242,00 72,00 40,00 234,00 115,00 115,00 115,00 242,00 30,00 75,00 115,00 242,00 30,00 75,00 121,00 138,00 121,00 138,00 121,00 138,00 121,00 138,00 121,00 138,00 138,00 121,00 138,00 138,00 144,00 72,00 69,00 72,00 115,00 115,00 115,00 115,00 115,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 30,00 0,01 2,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 0,01 10,00 75,00 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50 7,50
Pièces pris Situation a 46721 RH Pièces pris Situation a 46726 Compte 46726 TRANSPC Pièces pris Situation a 6726 46721 46721 46721 46721 46726 46721 46721 46721 46721 46721 46721 46726 46726 46721 46726 46726 46721 467	Exercice 2015 Sees en charactualisée a Exercice 2015 Exercice 2007 DRTS Sees en charactualisée a Exercice 2009 2013 2014 2014 2011 2010 2014 2015 2010	ge au 03/08/201 u 03/08/2017 N° de pièce T-2281680033 Chapitre 932 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-309870633 Chapitre 938 ge au 03/08/2017 N° de pièce T-6591 T-100546 T-100546 T-104061 T-105417 T-5362 T-5924 T-106137 T-5238 T-104048 T-101672 T-4517 T-5297 T-100622 T-5472 T-4913 T-101990 T-100612 T-367 T-102712 T-4936 T-5894 T-4936 T-5635 T-2796 T-4472 T-4939	7 Date PEC 22/04/15 31 7 Date PEC 30/05/07 7 Date PEC 31/12/09 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/14 31/12/16 31/12/16 31/12/13 03/04/12 12/12/16 31/12/09 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10 31/12/10	Objet du titre Ordre de reversement Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre Remunération non titulaire Totaux Nbre articles Objet du titre transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve	1 Montant du principal 2 242,77 708,38 122 Montant du principal 708,38 708,38 708,38 Montant du principal 113,00 30,00 121,00 121,00 121,00 121,00 115,00 226,00 115,00 242,00 30,00 75,00 121,00 115,00	1 Montant des frais de poursuite 0,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 122 Montant des frais de poursuite 41,00 68 Montant des frais de poursuite 0,00 0,	1 Reste à recouvrer 0,05 679,38 123 Reste à recouvrer 679,38 2 552,75 68 Reste à recouvrer 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 7,50 10,00 234,00 4,00 0,01 7,50 122,50 9,99 3,50 7,50 10,00 10,00 75,00 110,00 75,00 1,00 75,00	1 Admission en non valeur 0,05 638,38 123 Admission en non valeur 638,38 2 477,75 68 Admission en non valeur 7,50 30,00 0,01 2,00 75,00 10,00 234,00 4,00 0,01 0,00 115,00 9,99 3,50 7,50 0,01 10,00 75,00 11,00 75,00 1,00 75,00

46726	2010	T-5323	31/12/10	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011	115,00	0,00	3,75	3,75
46721	2010	T-2831	13/08/10	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2009-2010	113.00	7,50	120,50	113.00
46726	2010	T-3869	31/12/10	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011	115,00	0.00	7,50	7,50
46726	2010	T-4641	31/12/11	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	75,00	0,00	75,00	75,00
46721	2011	T-5751	31/12/11	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	117.00	0.00	117.00	117.00
46726	2011	T-4438	31/12/11	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	115,00	0,00	7,50	7,50
46726	2010	T-4530	29/12/08	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2008-2009	111,00	0,00	7,50	7,50
46726	2008	T-6098	29/12/08	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2008-2009	65,00	7,50	72,50	65,00
46726	2010	T-2789	13/08/10	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2009-2009	37,00	7,50	44,50	37,00
46721	2010	T-100789	31/12/13	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2009-2010	30,00	0.00	30,00	30,00
46721	2013	T-100789	12/12/16	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2014	79.00	0.00	79.00	79.00
46721	2010	T-5362	31/12/10	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2017	115,00	0.00	115,00	115,00
46721	2010	T-6254	31/12/10	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2010 - 2011 transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	117.00	0,00	7.50	7.50
46721	2011	T-101041	31/12/11	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	30,00	0,00	8,07	8,07
	2013	T-5583			-			
46726 46721			29/12/08 31/12/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2008-2009	277,00	0,00	8,00	8,00 0.01
	2014	T-106177		transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 – 2015	40,00	- 7	0,01	- 1 -
46721 46721	2014	T-100100	19/06/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014	30,00	0,00	30,00	30,00
46721	2012	T-100056	29/06/12 31/12/09	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2011 - 2012	15,00	0,00	15,00	15,00
46721	2009	T-5846 T-100451	31/12/09	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2009-2010	69,00	7,50	76,50	69,00
	2013			transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014	40,00	0,00	40,00	40,00
46721	-	T-106963	31/12/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 – 2015	40,00	0,00	40,00	40,00
46721	2014	T-100037	19/06/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2013 - 2014	40,00	0,00	40,00	40,00
46721	2013	T-100629	31/12/13	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2013 - 2014	40,00	0,00	0,01	0,01
46721	2015	T-102262	15/12/15	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016	92,00	0,00	0,01	0,01
46726	2012	T-102458	12/12/12	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2012 - 2013	75,00	0,00	75,00	75,00
46726	2011	T-5500	31/12/11	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2011 - 2012	117,00	0,00	117,00	117,00
46726	2008	T-4989	29/12/08	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2008-2009	111,00	7,50	118,50	111,00
46721	2014	T-105071	31/12/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	121,00	0,00	0,01	0,01
46721	2014	T-105906	31/12/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 – 2015	242,00	0,00	0,10	0,10
46726	2011	T-4283	31/12/11	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2011 - 2012	234,00	0,00	234,00	234,00
4116	2006	T-3394	29/12/06	transp scolaire 2006-2007 part famille	107,00	0,00	114,50	114,50
46721	2016	T-101246	12/12/16	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2016 - 2017	121,00	0,00	1,00	1,00
46721	2014	T-105603	31/12/14	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	121,00	0,00	8,00	8,00
46721	2016	T-103219	12/12/16	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2016 - 2017	242,00	0,00	2,00	2,00
46721	2015	T-102020	15/12/15	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 - 2016	121,00	0,00	0,01	0,01
46721	2015	T-101807	15/12/15	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2015 – 2016	121,00	0,00	1,00	1,00
46721	2015	T-100073	07/07/15	transport scolaire eleve(s) transporte(s) 2014 - 2015	82,00	0,00	0,01	0,01
46726	2010	T-5213	31/12/10	transport scolaire eleve(s) tr ansporte(s) 2010 - 2011	230,00	0,00	2,50	2,50

TOTAL: 4 719,87 €

BUDGET ANNEXE DU LABORATOIRE DEPARTEMENTAL D'ANALYSES

 Totaux
 4 389,49 €
 105,00 €
 1 101,80 €
 996,80 €

 Nbre articles
 51
 51
 51
 51
 Pièces prises en charge au 03/08/2017 Situation actualisée au 03/08/2017

Article 6541								
Compte	Exercice	N° de pièce	Date PEC	Objet du titre	Montant du principal	Montant des frais de poursuite	Reste à recouvrer	Admission en non valeur
	2011	T-3519	16/06/11	serologie 14/04/2011 . etat ne 2011004119	4,98 €	7,50 €	12,48 €	4,98 €
4111	2012	T-3902	20/06/12	serologie 03/05/2012 . etat ne 2012004826	5,26 €	0,00€	5,26 €	5,26 €
4111	2015	T-6866	30/12/15	serologie 30 11 2015 etat n? 2015008968	9,24 €	0,00€	1,74€	1,74 €
4111	2014	T-3087	05/05/14	serologie 27 10 2011 14 0 . etat n? 2014003597	4,65 €	0,00€	4,65 €	4,65 €
4111	2015	T-1063	05/03/15	serologie 13 01 2015 etat n? 2015000886	28,37 €	0,00€	0,10€	0,10 €
4111	2015	T-3415	12/06/15	serologie 21 04 2015 etat n? 2015004551	14,54 €	0,00€	0,04 €	0,04 €
4111	2008	T-5434	05/09/08	serologie 09/06/2008 . etat n 2008006870	5,92 €	7,50 €	13,42 €	5,92 €
4111	2010	T-4025	30/06/10	serologie 28/09/2009 18/05/201 0 etat n 2009009379	8,04 €	7,50 €	15,54 €	8,04 €
4111	2016	T-5723	19/12/16	haccp 06 12 2016 etat n? 2016008850	190,84 €	0,00€	0,20€	0,20 €
4111	2014	T-5091	08/09/14	hygiene alimentaire 21 07 . etat n? 2014006265	163,82 €	0,00€	0,50€	0,50 €
4111	2016	T-1771	13/04/16	serologie 01 03 2016 etat n? 2016002316	192,80 €	0,00€	0,80€	0,80€
4411	2014	T-6095	19/11/14	gestion des maladies animales hors esst analyses 3e trim 2014	1 038,71 €	0,00€	0,01€	0,01€
4111	2007	T-7527	20/12/07	serologie 13/11/2007 27/11/200 7 etat n 2007010176	31,67 €	7,50 €	39,17 €	31,67 €
4111	2016	T-3238	10/06/16	serologie 04 05 2016 04 0 etat n? 2016004546	35,40 €	0,00€	1,00€	1,00 €
4111	2012	T-6234	23/10/12	serologie 27/09/2012 . etat ne 2012007676	38,65 €	0,00€	38,65 €	38,65 €
4111	2016	T-3501	05/07/16	serologie 25 05 2016 etat n? 2016004928	9,84 €	0,00€	9,84 €	9,84 €
4111	2011	T-3474	16/06/11	serologie 22/04/2011 . etat ne 2011004059	65,05 €	7,50 €	72,55 €	65,05 €
4111	2015	T-5022	03/09/15	serologie 30 07 2015 etat n? 2015006660	9,95 €	0,00€	0,01€	0,01€
4111	2015	T-211	16/02/15	serologie 09 12 2014 09 1 etat n? 2014009165	4,87 €	0,00€	4,87 €	4,87 €
4111	2016	T-2455	23/05/16	serologie 29 03 2016 etat n? 2016003488	21,74 €	0,00€	0,34 €	0,34 €
4111	2015	T-2298	14/04/15	serologie 10 03 2015 etat n? 2015003128	55,44 €	0,00€	0,40 €	0,40 €
4111	2011	T-5567	13/10/11	serologie 06/09/2011 . etat ne 2011006685	8,40 €	0,00€	8,40 €	8,40 €
4111	2012	T-5955	22/10/12	serologie 26/07/2012 . etat ne 2012006383	8,59 €	0,00€	8,59 €	8,59 €
4111	2016	T-5893	19/12/16	serologie 09 11 2016 22 1 etat n? 2016008343	15,42 €	0,00€	0,30 €	0,30 €
4111	2015	T-5778	09/11/15	serologie 14 09 2015 14 0 etat n? 2015007570	181,06 €	0,00€	0,01€	0,01€
4111	2010	T-4434	30/06/10	serologie 27/05/2010 . etat n 2010006270	74,27 €	7,50 €	81,77 €	74,27 €
4111	2009	T-6091	30/09/09	hydrologie 04/08/2009 . etat n 2009008826	56,95 €	7,50 €	7,50 €	0,00€
4111	2014	T-5719	10/11/14	haccp 23 10 2014 etat n? 2014007547	190,32 €	0,00€	0,09€	0,09€
4111	2016	T-3008	10/06/16	hydrologie 11 04 2016 etat n? 2016004154	118,58 €	0,00€	0,02€	0,02 €
4111	2015	T-3451	12/06/15	serologie 21 04 2015 23 0 etat n? 2015004606	13,07 €	0,00€	0,01€	0,01 €
4111	2011	T-5360	13/10/11	serologie 08/08/2011 . etat ne 2011006367	9,23 €	0,00€	9,23 €	9,23 €
4111	2011	T-1058	18/03/11	serologie 07/01/2011 . etat n 2011000412	27,88 €	7,50 €	35,38 €	27,88 €
4111	2012	T-1106	06/03/12	serologie 17/01/2012 . etat ne 2012000591	9,56 €	0,00€	9,56 €	9,56 €
4111	2013	T-1335	21/02/13	serologie 18/01/2013 . etat ne 2013000904	9,72 €	0,00€	9,72€	9,72 €
4111	2013	T-3806	13/06/13	veterinaire 12/04/2013 . etat ne 2013004515	8,71 €	0,00€	8,71€	8,71 €
4111	2016	T-4162	19/10/16	serologie 25 07 2016 etat n? 2016006111	7,32 €	0,00€	7,32 €	7,32 €
4111	2007	T-6680	29/11/07	serologie 05/10/2007 . etat n 2007008962	26,14 €	7,50 €	33,64 €	26,14 €
4111	2010	T-7834	20/12/10	hydrologie 21/09/2010 21/09/20 10 21/09/2010 etat n 2010009	139,55€	7,50 €	174,40 €	166,90 €
4111	2010	T-5760	26/08/10	serologie 18/06/2010 . etat n 2010006740	18,20 €	7,50 €	25,70 €	18,20 €
4111	2016	T-1534	17/03/16	hygiene alimentaire 22 02 etat n? 2016002270	180,12 €	0,00€	0,10€	0,10 €
4111	2016	T-3704	05/07/16	serologie 02 06 2016 etat n? 2016005294	21,74 €	0,00€	0,60€	0,60 €
4111	2016	T-3644	05/07/16	serologie 26 05 2016 13 0 etat n? 2016005189	159,66 €	0,00€	0,01€	0,01 €
4111	2016	T-4060	19/10/16	serologie 26 05 2016 etat n? 2016005824	134,84 €	0,00€	0,79 €	0,79 €
4111	2010	T-739	05/02/10	serologie 21/12/2009 . etat n 2010000707	11,70 €	7,50 €	19,20 €	11,70 €
4111	2013	T-1447	21/02/13	serologie 22/01/2013 . etat ne 2013001124	25,86 €	0,00€	0,70 €	0,70 €
4111	2010	T-7090	04/11/10	hygiene alimentaire 04/10 . et at n 2010008652	203,48 €	7,50 €	210,98 €	203,48 €
4111	2011	T-4383	23/06/11	hygiene alimentaire 16/05 . et at ne 2011005410	203,48 €	7,50 €	210,98 €	203,48 €
4111	2015	T-6198	10/12/15	hydrologie 25 09 2015 25 etat n? 2015008478	0,98 €	0,00€	0,98€	0,98 €
4111	2011	T-5403	13/10/11	serologie 11/08/2011 . etat ne 2011006439	6,94 €	0,00€	6,94 €	6,94 €
4111	2014	T-5177	26/09/14	hydrologie 21 07 2014 21 etat n? 2014006872	569,35 €	0,00€	0,01€	0,01€
4111	2013	T-295	05/02/13	veterinaire 05/12/2010 e at ne 2012009813	8,59 €	0,00€	8,59 €	8,59 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2016 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de moins de 5 000 habitants

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Affaires financières

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles 1584 et 1595 bis du Code Général des Impôts ;

VU l'article R 2313-2 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CP_16_281 du 10 novembre 2016 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°702 intitulé "Adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2016 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de moins de 5 000 habitants" en annexe :

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Reconduit les modalités de répartition du fonds départemental de péréquation 2016 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux opérées dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants, à savoir :

- 40 % au prorata du potentiel fiscal démographique,
- 30 % au prorata des dépenses d'équipement brut,
- 30 % au prorata de l'effort fiscal de chaque commune.

ARTICLE 2

Approuve la répartition entre les communes éligibles sachant que le calcul a été réalisé :

- en retenant, pour le calcul du potentiel fiscal, le total des ressources issues des rôles généraux 2016, hors syndicats et hors TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères);
- sur la base du potentiel fiscal 2016 et du montant des dépenses d'équipement brut 2015 de chacune des communes avant fusion (les différents montants obtenus sont cumulés et versés à la commune nouvelle) ;
- en prenant en compte, pour les nouvelles communes créées après le 1^{er} octobre 2016, la moyenne des rôles généraux 2016 des anciennes communes concernées.

ARTICLE 3

Prend acte de la liste ci-annexée des communes bénéficiant de cette répartition et du montant alloué à chacune d'elle.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_289 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°702 "Adoption des critères de répartition du fonds départemental de péréquation 2016 alimenté par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement sur les mutations à titre onéreux intervenues dans les communes de moins de 5 000 habitants".

Ce fonds de péréquation départemental est alimenté, conformément à l'article 1595 bis du Code Général des Impôts, par la taxe communale additionnelle aux droits d'enregistrement ou à la taxe de publicité foncière exigible sur les mutations à titre onéreux opérées dans les communes d'une population inférieure à 5 000 habitants, exceptées celles classées comme stations balnéaires, thermales, climatiques, de tourisme et de sports d'hiver qui, assimilées aux communes de plus de 5 000 habitants, perçoivent directement comme elles, en vertu de l'article 1584 du Code Général des Impôts, le produit de la taxe leur revenant.

Entrent dans cette catégorie :

- MENDE et MARVEJOLS, dont la population est supérieure à 5 000 habitants.
- LANGOGNE, BAGNOLS-LES-BAINS, FLORAC, STE ENIMIE et MEYRUEIS qui ont la qualité de stations classées.

Les ressources provenant de ce fonds sont réparties suivant un barème adopté par le Conseil départemental. L'article 1595 bis du Code général des impôts fixe, toutefois, trois critères de répartition. Cet article précise : « Le système de répartition adopté devra tenir compte notamment de l'importance de la population, du montant des dépenses d'équipement brut et de l'effort fiscal fourni par la collectivité bénéficiaire ».

Les critères fixés par l'assemblée et utilisés pour la répartition des fonds des années antérieures étaient les suivants :

- 1°) 40 % au prorata du potentiel fiscal démographique,
- 2°) 30 % au prorata des dépenses d'équipement brut,
- 3°) 30 % au prorata de l'effort fiscal de chaque commune.

Le montant des ressources du fonds 2016 s'élève à 698 765,46 € (contre 812 273,81 € en 2015, 732 844,41 € en 2014, 740 730,71 € en 2013, 886 856,03 € en 2012, 741 349,76 € en 2011 et 679 334,66 € en 2010).

Je vous propose pour la répartition du fonds 2016, de reconduire les mêmes critères de répartition, en retenant pour le calcul du potentiel fiscal le total des ressources issues des rôles généraux 2016, hors syndicats et hors TEOM (Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères).

Si vous en êtes d'accord, vous trouverez en annexe, la répartition du fonds pour les communes éligibles.

Je vous précise que le calcul a été réalisé sur la base du potentiel fiscal 2016 et du montant des dépenses d'équipement brut 2015 de chacune des communes avant fusion.

Les différents montants obtenus sont cumulés et versés à la commune nouvelle.

En ce qui concerne l'impact de la création des nouvelles communes 2016 après le 1er octobre, l'arrêté de création de commune nouvelle ne produit ses effets au plan fiscal que l'année suivante (III de l'article 1638 du CGI). Pour ces dernières c'est la moyenne des rôles généraux 2016 des anciennes communes concernées qui a été prise en compte.



REPARTITION DU FONDS DEPARTEMENTAL DE PEREQUATION 2016

COMMUNES	MONTANTS
ALBARET-LE-COMTAL	4 072,19
ALBARET-SAINTE-MARIE	4 210,94
ALLENC	3 588,76
ALTIER	3 960,59
ANTRENAS	2 656,87
ARZENC-D'APCHER	3 742,49
ARZENC-DE-RANDON	3 580,39
PEYRE EN AUBRAC (AUMONT-AUBRAC : 4 535,18 € + CHAZE-DE-PEYRE : 2 854,74 € + FAU-DE-PEYRE : 3 572,77 € + JAVOLS : 3 455,28 € + SAINTE-COLOMBE-DE-PEYRE : 11 808,56 € + SAINT-SAUVEUR-DE-PEYRE : 3 582,91 €)	29 809,44
AUROUX	4 210,11
MONTS-VERTS	3 756,63
BADAROUX	4 785,32
PIED-DE-BORNE	16 674,15
BALSIEGES	4 232,76
BANASSAC-CANILHAC	3 563,05
BARJAC	5 475,08
BARRE-DES-CEVENNES	5 928,87
BASSURELS	3 373,50
BASTIDE-PUYLAURENT	5 012,90
BESSONS	4 717,57
BLAVIGNAC	3 097,21
MONT LOZERE ET GOULET (BAGNOLS LES BAINS : 0 € + BELVEZET : 2 850,04 € + BLEYMARD : 3 620,33 € + CHASSERADES : 3 268,11 € + MAS-D'ORCIERES : 2 996,51 € + SAINT-JULIEN-DU-TOURNEL : 3 508,84 €)	16 243,83
BONDONS	3 510,97
BORN	4 654,38
BRENOUX	2 514,08
BRION	5 685,38
BUISSON	2 994,23
CANOURGUE	6 772,81
CASSAGNAS	3 441,84
CHADENET	4 018,80
CHAMBON-LE-CHATEAU	3 442,41
CHANAC	4 622,19
CHASTANIER	3 287,51
CHASTEL-NOUVEL	9 115,79
CHATEAUNEUF-DE-RANDON	3 326,14
CHAUCHAILLES	2 751,32
CHAUDEYRAC	2 350,12
CHAULHAC	3 050,53
CHEYLARD-L'EVEQUE	2 464,27
BEDOUES-COCURES	2 708,55

COMMUNES	MONTANTS
COLLET-DE-DEZE	4 994,64
CUBIERES	3 462,28
CUBIERETTES	2 882,49
CULTURES	3 320,00
ESCLANEDES	3 713,72
ESTABLES	2 256,43
FAGE-MONTIVERNOUX	5 238,42
FAGE-SAINT-JULIEN	2 559,64
FLORAC TROIS RIVIERES	4 016,20
FONTANS	3 553,77
FOURNELS	3 515,94
FRAISSINET-DE-FOURQUES	2 836,95
GABRIAC	
GABRIAS	2 613,81
	2 455,61
GANDRIEL	2 145,58
GRANDRIEU GRANDVALO	4 082,53
GRANDVALS	5 576,71
GREZES	2 629,95
HERMAUX	2 455,85
HURES-LA-PARADE	4 984,41
ISPAGNAC	5 818,11
JULIANGES	3 319,06
LACHAMP	2 653,02
LAJO	3 758,63
LANUEJOLS	2 921,14
LAUBERT	2 432,87
LAUBIES	2 118,17
LAVAL-DU-TARN	2 847,12
LUC	3 577,39
PRINSUEJOLES-MALBOUZON (MALBOUZON: 3 449,94 € + PRINSUEJOLS: 4 820,59 €)	8 270,53
MALENE	3 898,88
MALZIEU-FORAIN	4 440,46
MALZIEU-VILLE	6 585,55
MARCHASTEL	3 728,74
MASSEGROS CAUSSES GORGES (MASSEGROS : 11 973,70 € + RECOUX : 3 228,61 € + SAINT-GEORGES-DE-LEVEJAC : 3 745,28 € + SAINT-ROME-DE-DOLAN : 3 159,35 € + VIGNES : 3 529,39 €)	25 636,33
MOISSAC-VALLEE-FRANCAISE	2 961,03
MOLEZON	2 882,56
BOURGS SUR COLAGNE	6 890,11
MONTBEL	2 233,48
MONTRODAT	4 122,09
NASBINALS	7 393,23
NAUSSAC-FONTANES	5 098,67
NOALHAC	3 744,92
PALHERS	2 826,79
PANOUSE	2 748,92
PAULHAC-EN-MARGERIDE	4 455,58
PELOUSE	3 547,12
PIERREFICHE	1 898,27
	·
POMPIDOU	3 296,71

COMMUNES	MONTANTS
PONT DE MONTVERT - SUD MONT LOZERE	3 810,69
POURCHARESSES	4 566,13
PREVENCHERES	5 879,76
PRUNIERES	2 696,74
RECOULES-D'AUBRAC	3 550,56
RECOULES-DE-FUMAS	2 836,88
RIBENNES	3 927,76
RIEUTORT-DE-RANDON	5 729,63
RIMEIZE	4 394,14
ROCLES	3 505,95
ROUSSES	3 091,69
ROZIER	4 066,39
SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE	· · ·
SAINT-ALBAN-SUR-LIWAGNOLE SAINT-AMANS	14 023,37
	3 007,54
SAINT-ANDRE-CAPCEZE	4 334,06
SAINT-ANDRE-DE-LANCIZE	3 167,35
SAINT-BAUZILE	4 225,28
SAINT-BONNET-DE-CHIRAC	3 792,96
SAINT BONNET-LAVAL (LAVAL-ATGER : 3 418,34 € + SAINT-BONNET-DE-MONTAUROUX : 4 351,37 €)	7 769,71
SAINT-CHELY-D'APCHER	23 866,38
MAS-SAINT-CHELY	2 628,22
SAINTE-CROIX-VALLEE-FRANCAISE	3 796,53
SAINT-DENIS-EN-MARGERIDE	3 800,78
GORGES DU TARN CAUSSES (MONTBRUN : 2 503,43 € + QUEZAC : 4 336,59 € + SAINTE-ENIMIE : 0 €)	6 840,02
SAINT-ETIENNE-DU-VALDONNEZ	3 142,42
SAINT-ETIENNE-VALLEE-FRANCAISE	5 394,93
SAINTE-EULALIE	2 560,91
SAINT-FLOUR-DE-MERCOIRE	2 872,44
SAINT-FREZAL-D'ALBUGES	2 638,69
VENTALON EN CEVENNES	4 108,07
SAINT-GAL	4 401,14
SAINT-GERMAIN-DE-CALBERTE	5 155,67
SAINT-GERMAIN-DU-TEIL	4 056,58
SAINTE-HELENE	3 625,11
SAINT-HILAIRE-DE-LAVIT	
SAINT-PILAIRE-DE-LAVIT SAINT-JEAN-LA-FOUILLOUSE	2 583,22
	2 303,74
SAINT-JUERY	2 247,30
SAINT-JULIEN-DES-POINTS	3 339,05
SAINT-LAURENT-DE-MURET	3 327,37
CANS ET CEVENNES	3 036,52
SAINT-LAURENT-DE-VEYRES	8 011,81
SAINT-LEGER-DE-PEYRE	3 864,60
SAINT-LEGER-DU-MALZIEU	2 854,89
SAINT-MARTIN-DE-BOUBAUX	2 607,01
SAINT-MARTIN-DE-LANSUSCLE	2 586,16
SAINT-MICHEL-DE-DEZE	3 469,76
SAINT-PAUL-LE-FROID	3 385,33
SAINT-PIERRE-DE-NOGARET	2 830,86
SAINT-PIERRE-DES-TRIPIERS	3 491,12
SAINT-PIERRE-LE-VIEUX	3 181,67

COMMUNES	MONTANTS
SAINT-PRIVAT-DE-VALLONGUE	3 980,03
SAINT-PRIVAT-DU-FAU	4 086,31
SAINT-SATURNIN	2 161,00
SAINT-SAUVEUR-DE-GINESTOUX	2 650,34
SAINT-SYMPHORIEN	3 385,51
SALELLES	3 512,73
SALCES	2 918,43
SERVERETTE	3 933,51
SERVIERES	3 184,21
TERMES	3 472,05
TIEULE	5 514,95
TRELANS	2 221,10
VEBRON	3 385,79
VIALAS	4 597,95
VILLEDIEU	3 929,13
VILLEFORT	12 643,15
TOTAL	698 765,46

Vu et arrêté le présent mémoire à la somme de six cents quatre vingt dix huit mille sept cents soixante cinq euros et quarante six centimes Mende, le LA PRESIDENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Pour la Présidente

La directrice des Ressources Humaines, des Assemblées et des Finances,

Martine PRADEILLES.



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : Convention constitutive en vue de la création d'un groupement de commandes publiques entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère (SDIS) et le Département de la Lozère

Dossier suivi par Affaires juridiques, commande publique et logistique -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics ;

VU la délibération n°CP 13 533 du 31 mai 2013 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°703 intitulé "Gestion de la collectivité : Convention constitutive en vue de la création d'un groupement de commandes publiques entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère (SDIS) et le Département de la Lozère" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les précisions apportées à la convention ;

VU la non-participation au débat et au vote de Sophie PANTEL, Francis COURTES, Henri BOYER, Denis BERTRAND, Laurent SUAU, Bernard PALPACUER, Jean-Paul POURQUIER, Alain ASTRUC et Patrice SAINT LEGER;

ARTICLE 1

Rappelle que le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département de la Lozère ont signé, le 9 juillet 2013, une convention constitutive pour la mise en place d'un groupement de commandes publiques destiné à mutualiser les achats de même nature au sein de procédures communes.

ARTICLE 2

Décide de reconduire ce montage et de conclure une nouvelle convention constitutive d'une durée de trois ans avec le SDIS pour les achats mentionnés dans la convention.

ARTICLE 3

Autorise la signature de la convention ci-jointe ainsi que ses avenants éventuels.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées.

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_290 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°703 "Gestion de la collectivité : Convention constitutive en vue de la création d'un groupement de commandes publiques entre le Service Départemental d'Incendie et de Secours de la Lozère (SDIS) et le Département de la Lozère".

Par convention en date du 9 juillet 2013, le Service Départemental d'Incendie et de Secours (SDIS) et le Département de la Lozère ont signé une convention constitutive pour la mise en place d'un groupement de commandes publiques destinés à mutualiser les achats de même nature au sein de procédures communes.

Cette convention est arrivée à échéance du fait même de la réalisation de son objet.

Cette expérience d'achats groupés entre nos deux collectivités s'est avérée très positive car elle a permis d'optimiser les achats d'un point de vue qualitatif et financier.

C'est pour cette raison que je vous propose de reconduire ce montage et de conclure une nouvelle convention constitutive avec le SDIS pour les achats listés dans la convention.

Cette nouvelle convention sera conclue pour une période de 3 ans à compter de sa signature.

Par voie de conséquence la constitution du groupement de commandes publiques avec le SDIS étant un préalable au lancement de toute consultation, je vous demande de bien vouloir m'autoriser à en signer la convention constitutive, ainsi que ses avenants éventuels.





CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES PUBLIQUES

ENTRE LE SERVICE DEPARTEMENTAL ET D'INCENDIE DE LA LOZERE (SDIS) ET LE DEPARTEMENT DE LA LOZERE

PRÉAMBULE

Les membres désignés à l'article 2 ont chacun délibéré en faveur de leur adhésion au groupement de commandes publiques faisant l'objet de la présente convention ayant pour intitulé « Groupement de commandes publiques entre le Département de la Lozère et le SDIS ».

Ce groupement de commandes est constitué en application de l'article 28 de l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics pour les besoins des membres adhérents de la convention dont la liste est fixée ci-dessous.

<u>ARTICLE 1 – MEMBRES DU GROUPEMENT</u>

Les membres adhérents au groupement de commandes sont les suivants :

Département de la Lozère

Adresse: Rue de la Rovère - BP 24 - 48001 MENDE CEDEX

Représentant : Madame Sophie PANTEL, Présidente

Habilité par délibération de la commission permanente en date du

ARTICLE 2 - OBJET DU GROUPEMENT

Le groupement de commandes publiques a pour objet la passation de marchés pour les achats suivants :

- la fourniture d'un outil de prévisions et d'observations météorologiques,
- la fourniture de cartes accréditives,
- la prise de carburant en stations géographiques,
- la fourniture de carburants en vrac,
- la fourniture de matériels de stockage et distribution pour carburants et solution d'urée,
- la fourniture de solution d'urée type AUS32 (solution pour traiter les NOx dans le système SCR en post combustion),
- la fourniture de huiles, lubrifiants, graisses, liquide de freins, lave-Glace,
- la fourniture de pièces détachées, d'outillage et de consommables d'atelier,
- la fourniture de matériel de soudure pour la réparation et l'entretien des véhicules,
- l'entretien et la réparation PL de marque RENAULT,
- l'entretien et la réparation PL de marque IVECO,
- l'entretien et la réparation PL de marque MERCEDES, MAN, THOMAS,
- la fourniture de pneumatiques, le montage et la réparation,
- la fourniture de boulonnerie, visserie,
- la signalisation lumineuse portée sur les véhicules,
- les prestations de visites générales périodiques (appareil de levage, contrôle machine, ...),
- les contrôles périodiques réglementaires, entretien, maintenance, fourniture des équipements de sécurité des bâtiments et matériels roulants,
- les contrôles techniques VL, PL et chronolographes.

Chaque membre du groupement est chargé pour ce qui le concerne de procéder à l'estimation des besoins de sa collectivité.

Le coordonnateur sera ensuite chargé de préparer, signer et notifier l'ensemble des marchés pour le compte des membres du groupement.

Chaque membre du groupement sera chargé, pour ce qui le concerne, d'assurer la bonne exécution de ses marchés.

ARTICLE 3 - DURÉE DE LA CONVENTION

La présente convention entre en vigueur à la date de sa signature par les adhérents pour une durée de 3 ans. Toute procédure entamée dans ce délai (avis d'appel public à la concurrence lancé) sera conduite jusqu'à son terme. Elle n'est pas reconductible.

ARTICLE 4 - COORDONNATEUR DU GROUPEMENT

Pour la réalisation de l'objet du présent groupement de commandes et en application des dispositions de l'article 28-II de l'ordonnance pré-citée, le Département de la Lozère est désigné coordonnateur du groupement, de la préparation de la procédure jusqu'à la notification au titulaire du marché.

Il a, à ce titre, la qualité de pouvoir adjudicateur.

Le siège du coordonnateur est situé : Rue de la Rovère - BP 24 48001 MENDE CEDEX

ARTICLE 5 - MISSIONS DU COORDONNATEUR

Le coordonnateur est chargé :

- de centraliser les besoins des membres du groupement,
- de définir l'organisation technique et administrative des procédures de consultation,
- d'élaborer l'ensemble du dossier de consultation des entreprises en fonction des besoins définis par les membres,
- d'assurer l'ensemble des opérations de sélection des candidats (publication de l'avis d'appel public à la concurrence, envoi des DCE, réception des plis de candidatures et d'offres, analyse des candidatures et des offres, négociation avec les entreprises, rapport de présentation...),
- de convoquer la commission d'appel d'offres et d'en assurer le secrétariat si nécessaire,
- d'informer les candidats du sort de leur candidature et de leur offre,
- de préparer, signer et notifier le marché pour le compte de chaque membre du groupement,
- d'assurer la transmission du marché à chaque membre du groupement qui en assurera l'exécution pour ce qui le concerne,
- de répondre le cas échéant des contentieux pré-contractuels.

Le coordonnateur tient à la disposition des adhérents les informations relatives à l'activité du groupement.

ARTICLE 6 - OBLIGATIONS DES MEMBRES DU GROUPEMENT

Les membres sont tenus :

- de transmettre les pièces relatives à l'évaluation de leurs besoins en vue de la constitution du dossier de consultation des entreprises dans les délais fixés,
- d'assurer la bonne exécution du marché pour ce qui le concerne,
- d'informer le coordonnateur de cette bonne exécution.

ARTICLE 7 – COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

<u>Article 7.1 – Constitution</u>

Si l'expression des besoins implique une procédure formalisée, en application de l'article L1414-3-II du code général des collectivités locales la Commission d'Appel d'Offres sera celle du coordonnateur.

Article 7.2 - Fonctionnement

La commission d'appel d'offres est donc présidée par le représentant du coordonnateur.

Le comptable du coordonnateur et un représentant du directeur général de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes pourront être convoqués aux séances de la commission d'appel d'offres. Ils siégeront avec voix consultative.

La commission d'appel d'offres pourra être assistée par des agents des membres du groupement compétents dans la matière qui fait l'objet de la consultation ou en matière de marchés publics.

La commission d'appel d'offres fonctionne selon les règles fixées à l'article L 1411-5 du code général des collectivités locales à savoir :

- les convocations aux réunions sont adressées à leurs membres au moins cinq jours francs avant la date prévue pour la réunion,
- le quorum est atteint lorsque plus de la moitié des membres ayant voix délibérative sont présents,

3

- si après une première convocation ce quorum n'est pas atteint, la commission d'appel d'offres est à nouveau convoquée, les membres se réunissent alors valablement sans condition de quorum,
- la commission dresse un procès-verbal de ses réunions, tous les membres de la commission peuvent demander que leurs observations soient portées au procès-verbal.

ARTICLE 8 – FRAIS DE FONCTIONNEMENT

Les fonctions de coordonnateur sont exclusives de toute rémunération.

Cependant, chacun des membres du groupement s'acquittera auprès de l'établissement coordonnateur des frais de fonctionnement liés à l'exercice de sa mission (et notamment frais d'insertion dans la presse et de reprographie). La somme des frais engagés sera supportée pour moitié par chacun des membres.

ARTICLE 9 - ADHÉSION, RETRAIT, EXCLUSION

Adhésion au groupement de commandes :

L'adhésion est concomitante à la création du groupement de commandes, celle-ci prenant effet à compter de la signature de la présente convention par l'ensemble des membres. Il ne sera admis aucune adhésion supplémentaire à l'issue de la signature de la présente convention.

Retrait du groupement de commandes :

En cours d'exécution de la présente convention, tout membre peut se retirer du groupement sur décision motivée. Celui-ci s'acquittera auprès du coordonnateur des frais engagés jusqu'au jour de son retrait, selon la clé de répartition prévue à l'article 8.

Exclusion du groupement de commandes :

En cas d'inexécution de ses obligations définis par la présente convention, l'exclusion d'un membre pourra être prononcée sur proposition du coordonnateur, par décision de la majorité des instances décisionnelles des adhérents. Le membre concerné est entendu au préalable.

ARTICLE 10 – MODIFICATIONS ÉVENTUELLES DE LA PRÉSENTE CONVENTION

Toute modification de la présente convention doit être approuvée dans les mêmes termes par l'ensemble des membres du groupement. Les décisions des membres sont notifiées au coordonnateur. La modification ne prend effet que lorsque l'ensemble des membres du groupement a approuvé les modifications.

ARTICLE 11 - RÈGLEMENT DES LITIGES

La présente convention est établie en 2 exemplaires originaux, soit un par adhérent au groupement.

En cas de litige pour l'application de la présente convention, les signataires décident de rechercher un règlement amiable préalablement à tout recours contentieux par le biais de l'arbitrage de l'ensemble des membres du groupement.

En cas d'échec, les litiges relèveront de la compétence exclusive du Tribunal Administratif de Nîmes.

Fait à	Manda	le	
ıana	MICHAE.	16	

Pour le Service Départemental d'Incendie et de Secours	Pour le Département de la Lozère	
	La Présidente	
	Sophie PANTEL	



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le guorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «finances» ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°704 intitulé "Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 6 400,00 €, à imputer au chapitre 930-0202 / 6574 au titre du programme "Subventions diverses finances ", comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Association Culturelle du personnel du CHFT	Organisation des journées d'études 2017 à Saint Alban	4 500,00
Anciens Conseillers généraux de la Lozère	Actions d'animation dans les collèges autour de l'exposition itinérante sur les départements	400,00
Fédération Syndicale Unitaire 48	Fonctionnement 2017	500,00
Union départementale CFDT Lozère	Fonctionnement 2017	500,00
Union départementale Force Ouvrière	Fonctionnement 2017	500,00

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_291 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°704 "Finances : attributions de subventions au titre des subventions diverses".

Le programme « subventions diverses finances », est destiné à accompagner les associations à vocations départementales et relevant des compétences de la commission et les syndicats professionnels. Il vous est proposé dans ce cadre d'approuver les individualisations des subventions récapitulées dans le tableau ci-joint.

- pour le fonctionnement des structures locales des organisations syndicales représentatives qui ont sollicité une participation ;
- pour des associations à vocation départementale

Référence	Bénéficiaire	Libellé projet	Aide proposée
00016354	Association Culturelle du personnel du CHFT	Organisation des journées d'études 2017 à Saint Alban	4 500,00
00016435	Anciens Conseillers généraux de la Lozère	Actions d'animation dans les collèges autour de l'exposition itinérante sur les départements	400,00
00016985	Fédération Syndicale Unitaire 48	Fonctionnement 2017	500,00
00017116	Union départementale CFDT Lozère	Fonctionnement 2017	500,00
00017944	Union départementale Force Ouvrière	Fonctionnement 2017	500,00
			6 400 €

Il vous est donc proposé:

- d'approuver l'octroi des subventions pour un montant de 6 400 € à imputer au 930-0202/6574;
- d'autoriser la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission : Finances et gestion de la collectivité

Objet : Gestion de la collectivité : visite d'une délégation d'élus du Conseil départemental en Chine

Dossier suivi par Cabinet et Protocole -

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 3123.19, R 3123.20 et R 3123.21 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux,

VU le décret n°2005-235 du 14 mars 2005 relatif au remboursement des frais engagés par les élus locaux et vu le décret n°2009-8 du 5 janvier 2009 portant diverses mesures de coordination relatives aux conditions d'exercice des mandats locaux ;

VU la délibération n°CD_15_1010 du 27 avril 2015 modifiée par délibération n°CP_15_730 du 28 septembre 2015 fixant les indemnités et les modalités de remboursement des frais de déplacement des élus départementaux ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°705 intitulé "Gestion de la collectivité : visite d'une délégation d'élus du Conseil départemental en Chine " en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN;

ARTICLE 1

Prend acte que dans le cadre des relations avec la Province Chinoise du Guizhou, une délégation sportive lozérienne est invitée à participer à « l'Open international de Course de Cross sur la Montagne Bailong à Xingyi et un Cross de montagne sino-français » le 12 novembre prochain.

ARTICLE 2

Décide de confier, conformément aux dispositions de la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et de la circulaire du 15 avril 1992, un mandat spécial à M. Jean-Claude MOULIN, en qualité de Président de la commission « Culture, Sport et Patrimoine » qui va participer à ce déplacement.

ARTICLE 3

Prend acte que M. Jean-Claude MOULIN sera accompagnée par :

- Mme Claire GUO, traductrice qui prépare ce déplacement avec le Département et accompagnera la délégation ;
- Mme Anne Moulin, sportive qui représentera le Département lors de la course (meilleure lozérienne au semi-marathon du Marvejols-Mende) ;
- M Anthony Gaillard, sportif qui représentera le Département lors de la course (meilleur lozérien au semi-marathon du Marvejols-Mende).

ARTICLE 4

Approuve la prise en charge sur le budget départemental, à hauteur de 7 500 €, des frais inhérents à ce voyage, étant précisé que les membres de la délégation prendront en charge personnellement les frais liés à leur séjour à Pékin (visites, hôtel, bus, etc.) du 13 au 15 novembre et répartis comme suit :

 2 400 €, sur le chapitre 930-0202/6188, destinée à rémunérer Mme Claire GUO pour sa prestation de service ;



- 1 600 € sur le chapitre 930-0202/6251 destinés à rembourser Mme Claire GUO des frais engagés directement en Chine, par ses soins, au nom du Département pour la délégation (une enveloppe globale plafonnée à 2 500 € est prévue sur laquelle chaque participant de la délégation paiera directement 300 €);
- 3 500 € sur le chapitre 930-0202 (dont 1 000 € sur le 930-0202/6251 et 2 500 € sur le 930-0202/6245).

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_292 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°705 "Gestion de la collectivité : visite d'une délégation d'élus du Conseil départemental en Chine ".

Dans le cadre des relations privilégiées que nous entretenons depuis plus de 10 ans avec la Province Chinoise du Guizhou, une délégation sportive est invitée à s'y rendre du 09 au 15 novembre 2017.

Nous sommes conviés par le Directeur Général Adjoint du Sport de Guizhou et le responsable de la Préfecture autonome des Buyei et des Miao du Sud-ouest du Guizhou, à participer à « l'Open international de Course de Cross sur la Montagne Bailong à Xingyi et un Cross de montagne sino-français » le 12 novembre prochain.

Ce voyage est la réponse à la participation de 4 coureurs chinois à l'édition du Marvejols-Mende de juillet 2017. Cette invitation s'inscrit dans le prolongement des échanges que vous avions eus, en juillet, lors du Marvejols-Mende. Les sportifs du Guizhou ont eu de très bons résultats lors de ce semi-marathon et leur participation a été très remarquée.

Nous scellons ainsi plus étroitement notre collaboration dans les évènements sportifs et entretenons les échanges à venir sur les autres sujets qui nous concernent comme le tourisme, les secours en montagne et les relations universitaires (attractivité de l'IUP de Mende).

Conformément aux dispositions de la loi n°92-108 du 3 février 1992 relative aux conditions d'exercice des mandats locaux et de la circulaire du 15 avril 1992, je vous propose de confier un mandat spécial à Jean-Claude MOULIN, en qualité de Président de la commission culture, sport et patrimoine, pour conduire la délégation lozérienne.

La délégation du Conseil départemental sera complétée par :

- Mme Claire GUO, traductrice qui prépare ce déplacement avec le Département et accompagnera la délégation.
- Mme Anne Moulin, sportive qui représentera le Département lors de la course (meilleure lozérienne au semi-marathon du Marvejols-Mende)
- M Anthony Gaillard, sportif qui représentera le Département lors de la course (meilleur lozérien au semi-marathon du Marvejols-Mende)

Je vous propose que le Département prenne à sa charge, sur son budget à hauteur de 7 500 € :

- les frais de séjour (déplacement, visa et hébergement) de l'élu
- les frais de séjour de Madame Claire GUO ainsi que la prestation de service de cette dernière (préparation, traductions, suivi et rendu de la mission)
- le remboursement des frais engagés directement par cette dernière pour la délégation, pour un montant maximum de 2 500 €. Cette procédure permet de ne pas avoir à gérer de factures en monnaie étrangère.
- les frais de séjour des deux sportifs (déplacement, visa et hébergement) qui représenteront le Département, en qualité d'ambassadeurs

Il convient de noter que les membres de la délégation lozérienne prendront en charge personnellement les frais liés au séjour à Pékin (visites, hôtel, bus, etc.) du 13 au 15 novembre 2017.

Je vous serais obligée de bien vouloir délibérer sur ces propositions et si vous en êtes d'accord :

- d'accepter le déplacement d'une délégation composée de représentants du Département et d'ambassadeurs lozériens en Chine, dans le cadre de nos échanges avec la Province du Guizhou.
- d'approuver la prise en charge sur le budget départemental des frais inhérents à ce voyage, pour un montant maximum de répartis comme suit :
 - 2 400 €, sur le chapitre 930-0202/6188, destinée à rémunérer Mme Claire GUO pour sa prestation de service,



- 1 600 € sur le chapitre 930-0202/6251 destinés à rembourser Mme Claire GUO des frais engagés directement en Chine, par ses soins, au nom du Département pour la délégation (une enveloppe globale plafonnée à 2 500 € est prévue sur laquelle chaque participant de la délégation paiera directement 300 €)
- 3 500 € sur le chapitre 930-0202 (dont 1 000 € sur le 930-0202/6251 et 2 500 € sur le 930-0202/6245)
- d'autoriser la signature de l'ensemble des documents liés à ce déplacement.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Démographie médicale: subvention partenaire ALUMPS

Dossier suivi par Attractivité et développement - Accueil, attractivité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République :

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU la délibération n°CD_17_1047 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « accueil et démographie médicale » ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

CONSIDÉRANT le rapport n°800 intitulé "Démographie médicale: subvention partenaire ALUMPS" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Individualise un crédit de 4 000,00 €, à imputer au chapitre 939-95 / 6574 au titre du programme "Démographie médicale", comme suit :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins	Fonctionnement 2017 Budget prévisionnel : 148 512,00 €	4 000,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature de la convention éventuellement nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_293 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°800 "Démographie médicale: subvention partenaire ALUMPS".

Dans le cadre de sa politique d'attractivité et plus particulièrement sur la thématique de la Démographie Médicale, le Département de la Lozère a été sollicité pour une subvention par l'ALUMPS - Association Lozérienne des Urgences Médicales et de la Permanence des Soins.

Cette association est un réseau de médecins généralistes libéraux ayant pour objet de participer à la coordination et à l'organisation de l'offre de soins de premiers recours sur l'ensemble du département de la Lozère.

L'association mène des activités sur quatre domaines :

- l'organisation et gestion de la permanence des soins (PDS),
- la coordination du dispositif des Médecins Correspondants SAMU (MCS),
- l'appui et l'accompagnement aux regroupements des professionnels de santé : Maisons de santé pluriprofessionnels (MSP), Pôles de santé et Contrats Locaux de Santé (CLS),
- la promotion de l'exercice médical en Lozère en lien avec le Département.

L'ALUMPS est membre du Comité Démographie Médicale de Lozère, coordonné par le Département depuis 2016, et à ce titre est un partenaire essentiel dans le cadre de la politique et des actions de Démographie médicale.

Conformément à notre règlement général d'attribution des subventions, je vous propose de procéder à une individualisation de crédits en faveur de l'ALUMPS. Cette opération est conduite dans le cadre des lignes budgétaires prévues pour la démographie médicale. Le budget prévisionnel de l'opération est le suivant :

Association	Budget Prévisionnel	Aide sollicitée	Proposition de subvention
Présidence	2017	2017	
ALUMPS (Dr Philippe MALHERBE)	148 512 €	4 000 €	4 000,00 €

Les autres partenaires financiers sont l'ARS et les cotisations des médecins adhérents ALUMPS. En 2016, l'ALUMPS a bénéficié d'une subvention d'un montant de 4 000€.

Aussi, si vous en êtes d'accord, je vous propose :

- de procéder à l'individualisation de la subvention, sur le chapitre 939-95/6574, à hauteur de 4 000 €;
- d'autoriser la signature de la convention qui s'avérerait nécessaire à la mise en œuvre de ce financement.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : vote de la troisième décision des avenants 2017 aux contrats

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 et la délibération n°CP_16_290 du 10 novembre 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

VU la délibération n°CP_16_291 du 10 novembre 2016 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CD_17_1045 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « ingénierie et contrats» ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD 17 1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

VU la délibération n°CP 17 095 du 7 avril 2017 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CP_17_212 du 21 juillet 2017 approuvant la deuxième décision des avenants aux contrats ;

CONSIDÉRANT le rapport n°801 intitulé "Politiques territoriales : vote de la troisième décision des avenants 2017 aux contrats" en annexe :

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications apportées en séance ;

VU la non-participation des conseillers départementaux sur les contrats dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné,

ARTICLE 1

Rappelle qu'un partenariat renforcé à travers une politique de contractualisation avec les territoires (communes, communautés de communes et syndicats intercommunaux) sur la période 2015-2017 a été approuvé par l'Assemblée départementale.

ARTICLE 2

Adopte les nouvelles maquettes des contrats territoriaux, ci-annexés, prenant en compte les modifications suivantes :



- la mise à jour des montants de travaux et des subventions pour les dossiers déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente jusqu'à ce jour
- la modification de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),
- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des avenants.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_294 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°801 "Politiques territoriales : vote de la troisième décision des avenants 2017 aux contrats".

Les 23 novembre 2015, 10 novembre 2016, 7 avril et 21 juillet 2017, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

- Enveloppes territoriales, avec la liste des projets retenus,
- Fonds de Réserve pour les projets d'envergure départementale pour 8 800 000 € pour les projets suivants : rocade ouest, pont de Quézac, Espace Evenements, Grand Lac de Naussac, château du Tournel, voie verte en Cévennes, Parc à bisons de Ste Eulalie, Opération Grand Site, enfouissement des lignes électriques et centre de traitement des matières de vidanges du Rédoundel. A ce titre sont également financées les opérations retenues au titre des contrats de ruralité non retenues initialement sur les contrats territoriaux,
- Fonds de Réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets.

L'enveloppe globale réservée à ces contrats s'élevait à 26 800 000 € et a été ramenée à 25 416 205,74 € au projet de DM2 qui vous est soumis ce jour.

Par ailleurs, du fait de la nouvelle organisation territoriale et la création de nouvelles communautés de communes qui ne correspondent plus aux territoires retenus lors de la signature des contrats, lors de la réunion en date du 23 mars dernier, consacrée au vote du budget primitif et des politiques départementales, il a été proposé de modifier le règlement des contrats notamment pour l'élaboration des avenants 2017.

Pour 2017, trois décisions modificatives aux contrats sont prévues lors des commissions permanentes d'avril, juillet et octobre pour entériner les demandes de modifications formulées par courrier ou lors des permanences territoriales réalisées par les services qui se tiendront en avril et mai.

Ces décisions modificatives ne feront pas l'objet de négociation formelle et de signature officielle entre l'ensemble des parties.

Depuis la deuxième décision des avenants 2017 du 21 juillet dernier, certains projets ont évolué, été affectés à la baisse, abandonnés ou financés en totalité par d'autres intervenants.

Pour d'autres projets, les communes ont sollicité la modification de certains dossiers retenus initialement pour la prise en compte de nouveau dossiers qui se sont avérés plus urgents.

Je vous propose en annexes au présent rapport les nouvelles maquettes de ces contrats prenant en compte l'ensemble des modifications intervenues depuis le vote de la deuxième décision modificative de 2017 le 21 juillet dernier notamment :

- la mise à jour des montants de travaux et des subventions pour les dossiers déjà votés conformément aux affectations réalisées en commission permanente jusqu'à ce jour
- la modification de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats,
- les demandes de modifications présentées par les collectivités (intitulés d'opération, montant des travaux...),



- les réaffectations sur de nouveaux projets en liste d'attente ou non retenus initialement des reliquats de crédits provenant de dossiers affectés à la baisse,
- le financement de nouveaux projets urgents qui n'avaient pas pu être identifiés au moment de la mise en place des avenants,

Si vous en êtes d'accord, je vous propose d'adopter les nouvelles maquettes des contrats territoriaux ainsi modifiées au 23 octobre 2017.

A la suite de cet avenant les projets ne pourront plus être modifiés. Seuls les dossiers inscrits à l'appel à projets captages pourront être modifiés en 2018 mais ne feront pas l'objet d'un nouvel avenant.

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur l'ensemble de ces propositions.



Contrat Hautes Terres

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assainissement						
Commune de ARZENC D'APCHER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013166	Mise en conformité des captages AEP	46 745,00	9 349,00	20,00%
Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013168	Raccordement du réseau AEP du village de Reyrac	40 725,00	12 218,00	30,00%
Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013170	Assainissement du village des Levades	35 000,00	5 250,00	15,00%
Commune de BRION	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00017805	Raccordement du réseau d'assainissement du village de Reyrac	87 500,00	13 125,00	15,00%
Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013172	Réhabilitation d'un bassin de réception d'une source	4 172,00	2 086,00	50,00%
SIAEP de Rû de Fontbelle	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013791	Mise en conformité des captages	85 680,00	17 136,00	20,00%
Cadre de vie						
Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011467	Aménagement du cabinet médical de Fournels	109 500,00	21 900,00	20,00%
Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Travaux Exceptionnels	00018505	Equipements pour la cabinet médical de Fournels	20 420,00	7 147,00	35,00%
Commune de ALBARET LE COMTAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011982	Aménagement du village d'Albaret le Bas	194 644,00	68 125,00	35,00%
Commune de BRION	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012512	Aménagement du village de Reyrac	38 107,00	9 640,00	25,30%

Commune de BRION	Monuments Historiques et Patrimoine	00011719	Restauration de la fontaine et du métier à ferrer de Carroc et réhabilitation du four des Levades	32 317,00	5 000,00	15,47%
Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00013139	Rénovation de la fontaine de Salecrux	26 125,00	10 450,00	40,00%
Commune de CHAUCHAILLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00015779	Changement de la chaudière de l'église et aménagement des abords	22 930,00	11 465,00	50,00%
Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012419	Rénovation du chauffage d'un gîte communal	27 800,00	12 510,00	45,00%
Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012519	Remise en état d'un pont sur la Bedaule	8 445,00	2 533,00	29,99%
Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012520	Aménagement du villages des Fours	66 730,00	30 029,00	45,00%
Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018336	Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie	20 130,00	7 030,00	34,92%
Commune de NOALHAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012514	Aménagement du village des Escures	24 200,00	9 680,00	40,00%
Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00015786	Aménagement de la cour du bâtiment de l'ancienne école	12 757,00	4 465,00	35,00%
Commune de SAINT LAURENT DE VEYRES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013158	Aménagement du village de Saint Laurent de Veyres	312 600,00	125 040,00	40,00%
Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012269	Réhabilitation du pont desservant le village du Cheylard	20 670,00	8 280,00	40,06%
Commune de TERMES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012381	Aménagement de la salle des fêtes (tranche 1)	32 295,00	12 918,00	40,00%
Commune de TERMES	Travaux Exceptionnels	00018066	Réfection de la toiture de l'église	49 299,00	14 790,00	30,00%
ervice et vie quotidienne						
Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013130	Mise aux normes et aménagement de la déchèterie de Fournels	152 000,00	20 200,00	13,29%

Jrbanisme, logement accue	il					
Commune de SAINT JUERY	Travaux Exceptionnels	00013164	Rénovation du bâtiment de l'ancienne école en logement	10 716,00	5 358,00	50,00%
oirie						
Commune de ALBARET LE COMTAL	Voirie Communale	00013888	Travaux de voirie communale	55 096,00	5 000,00	9,08%
Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00012115	Réfection du chemin de Villaret- Courbepeyre	12 772,00	5 109,00	40,00%
Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00013131	Béton sur la voirie	47 520,00	19 008,00	40,00%
Commune de ARZENC D'APCHER	Voirie Communale	00017710	Travaux de voirie 2017	71 647,00	7 495,00	10,46%
Commune de BRION	Voirie Communale	00013133	Programme de voirie 2016	15 645,00	6 000,00	38,35%
Commune de BRION	Voirie Communale	00013134	Programme de voirie 2017	27 643,00	9 500,00	34,37%
Commune de BRION	Voirie Communale	00013135	Etude et aménagement de la voie nouvelle de la carrière à la limite de Grandvals (La Brugère) et du chemin rural d'Ussels vers le Cheylaret	106 567,00	42 627,00	40,00%
Commune de CHAUCHAILLES	Voirie Communale	00013136	Programme de voirie 2016	51 026,00	18 000,00	35,28%
Commune de FOURNELS	Voirie Communale	00013895	Travaux de voirie communale	37 308,00	10 000,00	26,80%
Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Voirie Communale	00013896	Travaux de voirie communale	54 112,00	16 363,00	30,24%
Commune de NOALHAC	Voirie Communale	00013137	Travaux de voirie 2017	32 974,00	13 190,00	40,00%
Commune de TERMES	Voirie Communale	00013897	Travaux de voirie communale	16 791,00	5 000,00	29,78%

Contrat Apcher Margeride Aubrac

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	contrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assainissement						
Commune de RIMEIZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012929	Régularisation foncière de la mise aux normes des captages d'eau potable	24 000,00	4 800,00	20,00%
Commune de RIMEIZE	Travaux Exceptionnels	00013879	Mise en conformité des captages d'eau potable et des ouvrages annexes associés	105 120,00	31 536,00	30,00%
Cadre de vie						
Commune de BLAVIGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012918	Rénovation thermique et mise en accessibilité des bâtiments communaux	51 535,00	17 009,00	33,00%
Commune de BLAVIGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013176	Aménagement du village de la Vaissière noire	147 162,00	51 507,00	35,00%
Commune de RIMEIZE	Travaux Exceptionnels	00017929	Travaux d'isolation à la salle des fêtes	7 358,00	2 575,00	35,00%
Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010709	Aménagement du grand foirail	399 628,00	179 832,00	45,00%
Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011327	Aménagement de l'avenue Pierre Pignide à l'entrée sud de Saint Chély d'Apcher	391 825,00	176 321,00	45,00%
Commune de SAINT CHELY D'APCHER	Travaux Exceptionnels	00017828	Réalisation d'une oeuvre collective monumentale en céramique	19 562,00	2 934,00	15,00%
Service et vie quotidienne						

Commune de RIMEIZE	Ecoles Publiques Primaires	00012034	Rénovation énergétique de l'école publique	190 334,00	57 100,00	30,00%
Voirie	/oirie					
Commune de BLAVIGNAC	Voirie Communale	00013174	Travaux de voirie communale 2017	69 999,00	18 230,00	26,04%
Commune de RIMEIZE	Voirie Communale	00012923	Réfection de la voirie communale	120 216,00	48 086,00	40,00%
Commune de RIMEIZE	Voirie Communale	00012924	Travaux de réfection de la voirie communale	41 309,00	12 394,00	30,00%

Contrat Terres d'Apcher

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pr	ojets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
A	EP Assainissement						
	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013294	Diagnostic du réseau eaux usées et raccordement de la station d'Albaret	48 405,00	9 681,00	20,00%
	Commune de CHAULHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013309	Régularisation des captages (phase enquête publique)	12 319,00	2 464,00	20,00%
	Commune de CHAULHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016028	Régularisation des captages (phase 3)	9 765,00	1 953,00	20,00%
	Commune de FONTANS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012902	Clôture des captages AEP communaux	44 469,00	8 894,00	20,00%
	Commune de LAJO	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012915	Assainissement du hameau de l'Estival	117 525,00	11 753,00	10,00%
	Commune de LE MALZIEU VILLE	Fonds de Réserve	00013308	Réduction des fuites d'eaux sur les réseaux de la route de Saint Alban	50 000,00	15 000,00	30,00%
	SIAEP de Rû de Fontbelle	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013297	Mise en conformité des captages	187 415,00	37 483,00	20,00%
	adre de vie						
	Commune de CHAULHAC	Travaux Exceptionnels	00015566	Construction d'un auvent attenant à la salle communale	22 914,00	5 406,00	23,59%
	Commune de JULIANGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013287	Réfection de la toiture du gîte	22 382,00	8 953,00	40,00%
	Commune de JULIANGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013782	Réfection de la toiture de la mairie	19 237,00	7 695,00	40,00%

Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017605	Rénovation thermique des bâtiments communaux	88 467,00	8 847,00	10,00%
Commune de LAJO	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012290	Aménagement du hameau de l'Estival	185 000,00	50 000,00	27,03%
Commune de LE MALZIEU FORAIN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013313	Aménagement du village des Couffours bas (tranche 1)	210 390,00	37 277,00	17,72%
Commune de LE MALZIEU VILLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013314	Aménagement de la route de Saint Alban	179 296,00	60 000,00	33,46%
Commune de LES BESSONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012291	Aménagement de la mairie	44 925,00	4 500,00	10,02%
Commune de LES MONTS VERTS	Monuments Historiques et Patrimoine	00011442	Réfection de la toiture de l'église de Berc	75 471,00	37 735,00	50,00%
Commune de PAULHAC EN MARGERIDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012896	Aménagement de la nouvelle mairie	104 300,00	41 720,00	40,00%
Commune de PAULHAC EN MARGERIDE	Travaux Exceptionnels	00015780	Aménagement de la nouvelle mairie (complément pour honoraires)	9 500,00	3 800,00	40,00%
Commune de PRUNIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013747	Extension d'un entrepôt communal	88 268,00	30 894,00	35,00%
Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010088	Restauration des anciennes dépendances des bâtiments agricoles de la ferme Vincens	116 465,00	46 586,00	40,00%
Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012284	Restructuration de l'espace polyvalent Christian Boulet (1ère tranche)	680 600,00	95 800,00	14,08%
Commune de SAINT LEGER DU MALZIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012895	Mise aux normes d'accessibilité et rénovation de l'espace socio-culturel	378 620,00	52 500,00	13,87%
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012885	Réhabilitation de l'espace socio-culturel et de la mairie	478 000,00	55 000,00	11,51%
Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010946	Mise aux normes et accessibilité de la salle communale avec extension et création d'un espace socio-culturel	341 300,00	50 000,00	14,65%
Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012877	Aménagement d'un parking près des cimetières	43 844,00	4 572,00	10,43%
	•					

Commune de SAINTE EULALIE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013331	Aménagement du village de Ferluguet	134 343,00	36 331,00	27,04%
Commune de SERVERETTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011731	Amélioration de l'accessibilité des services communaux	12 276,00	3 683,00	30,00%
Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
Commune de SERVERETTE	Projets Touristiques Structurants	00013259	Amélioration du camping	60 098,00	18 029,00	30,00%
Urbanisme, logement accue	sil					
Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Logement	00007560	Réhabilitation du logement de l'ancien presbytère	20 000,00	10 000,00	50,00%
Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Logement	00011015	Aménagement de deux logements dans l'ancienne mairie	121 819,00	20 000,00	16,42%
Commune de LES BESSONS	Logement	00012909	Aménagement de logements dans l'ancienne mairie	132 761,00	20 000,00	15,06%
Voirie						
Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Voirie Communale	00013266	Travaux de voirie communale	113 603,00	28 330,00	24,94%
Commune de CHAULHAC	Voirie Communale	00012903	Travaux de voirie communale	14 864,00	5 237,00	35,23%
Commune de FONTANS	Voirie Communale	00012897	Programme de voirie communale 2016	52 259,00	19 639,00	37,58%
Commune de FONTANS	Voirie Communale	00012898	Programme de voirie communale 2017	49 412,00	19 639,00	39,75%
Commune de JULIANGES	Travaux Exceptionnels	00018596	Réfection de chemins endommagés par un violent orage	29 716,00	6 000,00	20,19%
Commune de JULIANGES	Voirie Communale	00013269	Travaux de voirie communale 2016	35 950,00	3 936,00	10,95%
		•				

Commune de JULIANGES	Voirie Communale	00013270	Travaux de voirie communale 2017	35 950,00	10 393,00	28,91%
Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013272	Travaux de voirie communale 2016	52 370,00	20 948,00	40,00%
Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013273	Travaux de voirie communale 2017	52 372,00	20 948,00	40,00%
Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013752	Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2016	19 639,00	7 855,00	40,00%
Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Voirie Communale	00013753	Programme de réfection de la voirie communale non revêtue 2017	39 336,00	7 855,00	19,97%
Commune de LAJO	Travaux Exceptionnels	00018506	Travaux de voirie communale 2017	76 730,00	11 053,00	14,41%
Commune de LAJO	Voirie Communale	00012913	Travaux de voirie communale 2016	54 414,00	19 639,00	36,09%
Commune de LAJO	Voirie Communale	00012914	Travaux de voirie communale 2017	76 730,00	19 639,00	25,59%
Commune de LE MALZIEU FORAIN	Voirie Communale	00013274	Reprofilage de la voirie communale	58 317,00	23 327,00	40,00%
Commune de LE MALZIEU FORAIN	Voirie Communale	00015998	Travaux de voirie communale 2017	43 231,00	3 565,00	8,25%
Commune de LES BESSONS	Voirie Communale	00012905	Travaux de voirie communale 2016	106 377,00	28 803,00	27,08%
Commune de LES BESSONS	Voirie Communale	00012906	Travaux de voirie communale 2017	93 133,00	34 040,00	36,55%
Commune de PRUNIERES	Voirie Communale	00013755	Aménagement d'un chemin communal	48 188,00	19 275,00	40,00%
Commune de SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE	Voirie Communale	00013754	Travaux de voirie communale 2016	163 088,00	43 642,00	26,76%
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale	00012878	Travaux de voirie sur la route de Vareilles à Ortizet	17 430,00	5 729,00	32,87%
	•					

Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale		Travaux de voirie et aménagement de Civeyrac bas	42 814,00	17 125,00	40,00%
Commune de SAINT PIERRE LE VIEUX	Voirie Communale	00013745	Aménagement de Mazeirac	12 195,00	3 030,00	24,85%
Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Voirie Communale	00012876	Aménagement de diverses voiries	19 167,00	7 421,00	38,72%
Commune de SERVERETTE	Voirie Communale	00012912	Travaux de voirie communale 2016	20 447,00	8 179,00	40,00%
Commune de SERVERETTE	Voirie Communale		Aménagement de l'accès au Moulin de Bayle	9 639,00	3 855,00	39,99%

Contrat Aubrac Lozèrien

Maî	ître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets	retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assa	ainissement						
Commu		Travaux Exceptionnels	00016125	Etude d'épandage des boues du lagunage de Nasbinals	25 154,00	7 546,00	30,00%
Commu D'AUBR	une de RECOULES RAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013369	Assainissement du village de Recoules d'Aubrac	193 000,00	28 950,00	15,00%
Commu D'AUBR	une de RECOULES RAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013370	AEP et assainissement du lieu dit Escudière	216 194,00	27 869,00	12,89%
Cadre de	· vie						
Commu GRAND		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013355	Aménagement des villages de la Brugère et du Vialas	92 110,00	8 588,00	9,32%
Commu GRAND		Travaux Exceptionnels	00015781	Travaux urgents à l'église	4 112,00	2 467,00	60,00%
Commu		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012400	Aménagement du centre bourg de Marchastel	201 582,00	60 000,00	29,76%
Commu		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013356	Aménagement de village complément foirail (tranche 3)	426 292,00	21 464,00	5,04%
Commu		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013358	Réfection de la toiture de la mairie	75 943,00	10 377,00	13,66%
Commu		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015113	Projet "Patrimoine et identité de l'Aubrac" sur la place du foirail	52 127,00	20 000,00	38,37%
Commu		Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015799	Réhabilitation du bâtiment de la poste	43 889,00	17 555,00	40,00%

Commune de NASBINALS Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes de PRINSUEJOLS Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes de PRINSUEJOLS Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes de PRINSUEJOLS Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes de PRINSUEJOLS Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes de RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et D'AUBRAC LOISIRS, Aménagements de Villages et Equipement des Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Communes des RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Villages et Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Villages et Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Villages et Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Villages et Communes des Recoules Loisirs, Aménagement des Loisirs,							
NASBINALS Equipement des Communes Commune de PRINSUEJOLS Commune de RECOULES Equipement des Communes Commune de RECOULES D'AUBRAC Communes des Hautes Ternes de l'Aubrac Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communes des Hautes Communes des Hautes Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communes des Hautes Communes des Hautes Terres de l'Aubrac			00018073	Aménagement des entrées Est et Ouest	23 030,00	9 212,00	40,00%
PRINSUEJOLS Equipement des Communes 10013361 de Prinsuéjols 40 237,00 14 400,00 33 Commune de RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes 132 838,00 53 135,00 40 Commune de RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes 10013364 Aménagement de village (suite aux travaux d'assainissement) 100 000,00 40 000,			00018487		19 770,00	7 908,00	40,00%
D'AUBRAC Equipement des Communes 00013333 Alleriage in the Village of Escudieres 132 838,00 33 133,00 40 00013364 Commune de RECOULES Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes 00013364 Aménagement de Village (suite aux travaux d'assainissement) 100 000,00 4			00013361		40 257,00	14 400,00	35,77%
D'AUBRAC Equipement des Communes D'AUBRAC Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Développement Economique - Agriculture et tourisme Commune de RECOULES Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Dévelopement besond a la feverage de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants Commune de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Remplacement des appareils de chauffage de quatre gites 11 366,00 3 410,00 30 Service et vie quotidienne Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Terres de l			00013363	Aménagement de village d'Escudières	132 838,00	53 135,00	40,00%
Développement Economique - Agriculture et tourisme Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Remplacement des appareils de chauffage de quatre gîtes Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Rénovation de la déchèterie de Nasbinals Rénovation de la déchèterie de Nasbinals Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de Communes des Déchets Terres de l'Aubrac Aménagement de 2 logements T2 au Aménagement			00013364		100 000,00	40 000,00	40,00%
Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants O0015728 Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants O0011164 Remplacement des appareils de chauffage de quatre gites 11 366,00 3 410,00 30 Service et vie quotidienne Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Lozérien O0013338 Rénovation de la déchèterie de Nasbinals 207 900,00 27 000,00 12 Commune de Commune de Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Urbanisme, logement accueil Commune de Traupuw Everatione de Commune de			00015789	(suite aux travaux d'assainissement) -	48 822,00	16 050,00	32,87%
Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de GRANDVALS Projets Touristiques Structurants O0011164 Remplacement des appareils de chauffage de quatre gites 11 366,00 3 410,00 3 50 Service et vie quotidienne Communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Equipements pour la Maîtrise des Déchets O0013338 Rénovation de la déchèterie de Nasbinals O001000 27 000,00 27 000,00 28 Description O0015728 Desc	Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
GRANDVALS Service et vie quotidienne Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac Commune de Commune de Travaux Esceptionnels O001F615 Aménagement de 2 logements T2 au 81 F66 00 20 000 00 21 20 000 00 22 000 00 23 000 00 24 000 00 25 000 00 26 000 000 000 27 000 00 28 000 000 000 28 000 000 000 29 000 000 20 000 000 20 000 000 20 000 00	communes des Hautes	Fonds de Réserve	00015728	des pèlerins de Saint Jacques de Compostelle sur le territoire de l'Aubrac	50 555,00	7 583,00	15,00%
Communauté de communes des Hautes Travaux Exceptionnels 200 000 100 100 100 100 100 100 100 100		Projets Touristiques Structurants	00011164		11 366,00	3 410,00	30,00%
Communes des Hautes Travaux Exceptionnels Equipements pour la Maîtrise des Déchets 00013338 Rénovation de la déchèterie de Nasbinals 207 900,00 27 000,00 12 Commune de Travaux Exceptionnels 00015615 Aménagement de 2 logements T2 au 81 566 00 20 000 00 20 000 00 20 000 00 20 000 00	Service et vie quotidienne						
Commune de Trava y Exceptionnels Aménagement de 2 logements T2 au 91 566 00 20 000 00	communes des Hautes	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013338	Rénovation de la déchèterie de Nasbinals	207 900,00	27 000,00	12,99%
	Urbanisme, logement accue						
	Commune de GRANDVALS	Travaux Exceptionnels	00015615	Aménagement de 2 logements T2 au dessus du multiple rural	81 566,00	20 000,00	24,52%
Commune de MARCHASTEL Logement Logement de l'ancienne école de Rieutort d'Aubrac 32 973,00 10 000,00 30		Logement	00012585		32 973,00	10 000,00	30,33%
Voirie	√oirie 						

Commune de GRANDVALS	Voirie Communale	00013346	Rénovation de la route de Bonnechare à la Brugère	38 531,00	15 412,00	40,00%
Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00013348	Programme de voirie communale 2016	19 261,00	7 704,00	40,00%
Commune de NASBINALS	Voirie Communale	00015937	Travaux de voirie communale 2017	99 250,00	39 700,00	40,00%
Commune de PRINSUEJOLS- MALBOUZON	Voirie Communale	00013340	Rénovation de la voirie : route du Moulin de la Folle à Malbouzon	42 220,00	16 779,00	39,74%
Commune de PRINSUEJOLS- MALBOUZON	Voirie Communale	00013345	Réfection du mur de soutènement de la voie communale de La Baume	26 000,00	10 400,00	40,00%
Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013349	Programme de voirie communale 2016	36 288,00	14 515,00	40,00%
Commune de RECOULES D'AUBRAC	Voirie Communale	00013351	Travaux de voirie communale 2017	68 973,00	25 485,00	36,95%

Contrat Terres de Peyre

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pr	ojets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre					
,	AEP Assainissement						
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00006500	Création de l'assainissement de Charmals au Fau de Peyre	50 000,00	10 000,00	20,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008407	Création d'un système d'assainissement sur le village de la Bessière à Javols	200 000,00	50 000,00	25,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013388	AEP du Ventoux à Sainte Colombe de Peyre	22 964,00	2 296,00	10,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013389	AEP de la Védrinelle à Sainte Colombe de Peyre	44 000,00	13 200,00	30,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013390	Régularisation des captages à Sainte Colombe de Peyre (travaux)	63 333,00	19 000,00	30,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013812	Travaux de protection des captages de Saint Sauveur de Peyre	149 513,00	45 383,00	30,35%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Travaux Exceptionnels	00013386	Amélioration de la station de traitement des eaux de Lasbros	55 747,00	24 128,00	43,28%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013811	AEP de la Bessière	28 000,00	8 400,00	30,00%
	Cadre de vie						
	Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Fonds de Réserve	00015296	Amélioration de la sécurité et du confort des pèlerins sur le territoire de la Terre de Peyre	51 647,00	7 747,00	15,00%
	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009391	Aménagement du village de la Bessière à Javols	240 000,00	96 000,00	40,00%

Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011042	Aménagement du hameau de Charmals au Fau de Peyre	256 695,00	102 678,00	40,00%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012390	Aménagement du village des Salèles	118 816,00	30 671,00	25,81%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013378	Création d'un terrain multi-sports à Aumont Aubrac	60 000,00	18 000,00	30,00%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013379	Aménagement de la salle polyvalente (accessibilité) de La Chaze de Peyre	10 154,00	3 046,00	30,00%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013957	Aménagement de Salèles et de la Baraque des Gouttes (tranche 2)	118 816,00	16 855,00	14,19%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00010594	Restauration de divers petits patrimoines de la commune de Javols	26 106,00	13 053,00	50,00%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00012523	Restauration du fours de la Chaze et Lasbros	23 374,00	7 012,00	30,00%
Urbanisme, logement accue	eil					
Commune de FAU DE PEYRE	Logement	00009570	Travaux de réhabilitation du logement au rez de chaussée de l'ancienne école de Beauregard	37 543,00	6 280,00	16,73%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Logement	00013381	Rénovation d'un logement au Ventouzet	86 888,00	10 000,00	11,51%
Voirie						
Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Voirie Communale	00013375	Entretien de la voirie communale 2016 de la Terre de Peyre	231 516,00	72 045,00	31,12%
Commune de PEYRE EN AUBRAC	Voirie Communale	00013376	Entretien de la voirie communale 2017	197 094,00	72 000,00	36,53%

Contrat Gévaudan

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pr	ojets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobr	e 2017				
_	NEP Assainissement						
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012847	Travaux de mise en conformité des captages (tranche 1)	120 000,00	35 425,00	29,52%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012854	Mise en place d'un service "AEP" administratif dans le cadre du transfert de compétences	44 250,00	22 125,00	50,00%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013431	Régularisation des captages de Saint Laurent de Muret (phase enquête publique)	10 900,00	2 180,00	20,00%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013814	Régularisation administrative des captages (phase 1)	9 450,00	845,00	8,94%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00018232	Régularisation administrative des captages de Gabrias (phase 1)	24 950,00	2 495,00	10,00%
	Communauté de communes du Gévaudan	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00018373	Régularisation des captages de Chaldecoste et Sinières planes sur la commune de Saint Laurent de Muret	7 100,00	710,00	10,00%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012784	Assainissement des rues Colonel Crespin et Vachery à Chirac	73 067,00	16 036,00	21,95%
	Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Fonds de Réserve	00016107	Réfection des réseaux AEP des rues Colonel Crespin et quartier de la Vachery à Chirac	408 391,00	122 517,00	30,00%
	Commune de MONTRODAT	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015025	Extension du réseau AEP de Péjas, les Hermets, Marquès, La Barthe et Coulagnet Haut	57 019,00	18 769,00	32,92%
	Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00012842	PAPI Bassin du Lot - Etude hydraulique pré-opérationnelle de l'impact de l'éperon rocheux en rive gauche de la Colagne à Saint Léger de Peyre	20 000,00	2 000,00	10,00%

Entente Vallée du Lot	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013315	PAPI d'intention Bassin du Lot - Etude de mise en place d'un SAL sur le bassin versant de la Colagne et du Bramont	20 000,00	2 000,00	10,00%
Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013316	Plan pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	78 414,00	7 841,00	10,00%
Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015361	Plan pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3)	5 419,00	542,00	10,00%
Cadre de vie						
Communauté de communes du Gévaudan	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011460	Restauration des ponts du Grenier, de Ginestoux et du Moulin de la Besserette	106 289,00	21 258,00	20,00%
Communauté de communes du Gévaudan	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013398	Extension et restructuration des locaux du siège de la communauté de communes (1ère tranche)	2 167 000,00	73 951,00	3,41%
Commune de ANTRENAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012388	Equipement de la cuisine de la salle des fêtes	12 866,00	4 503,00	35,00%
Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010940	Réhabilitation du rez de chaussée et des garages de la résidence Roussel pour la revitalisation du coeur de village du Monastier	582 333,00	26 000,00	4,46%
Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012777	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudénas, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	198 782,00	31,93%
Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013411	Aménagement de la traversée du Monastier (1ère tranche)	184 800,00	61 241,00	33,14%
Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Travaux Exceptionnels	00013905	Aménagement des rues Colonel Crespin et Vachery et des quartiers de Coudénas, La Vignasse, Les Alduisses et coeur du village	622 652,00	12 680,00	2,04%
Commune de BOURGS SUR COLAGNE	Travaux Exceptionnels	00013906	Aménagement de la traversée du Monastier (1ère tranche)	184 800,00	12 679,00	6,86%
Commune de GABRIAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012836	Mise aux normes d'accessibilité et agrandissement de la salle des fêtes	180 000,00	63 000,00	35,00%
Commune de GREZES	Fonds de Réserve	00013406	Création d'un parcours sport nature	29 880,00	7 171,20	24,00%

Commune de GREZES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013408	Aménagement de village : toiture de la mairie, parcours de trakking, village de Boudoux et accès à la salle socio-culturelle	101 403,00	31 822,00	31,38%
Commune de GREZES	Monuments Historiques et Patrimoine - CONTRAT	00013400	Restauration du petit patrimoine	11 500,00	1 217,00	10,58%
Commune de LE BUISSON	Monuments Historiques et Patrimoine - CONTRAT	00014400	Réparations urgentes sur le clocher de l'église	11 455,00	4 582,00	40,00%
Commune de MARVEJOLS	Travaux Exceptionnels	00016939	Création d'un parcours d'ateliers sportifs de remise en forme de plein air	30 000,00	6 000,00	20,00%
Commune de MARVEJOLS	Travaux Exceptionnels	00016953	Renouvellement du matériel de la maison des services au public	6 000,00	1 800,00	30,00%
Commune de MONTRODAT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013415	Agrandissement du garage communal	50 000,00	3 889,00	7,78%
Commune de MONTRODAT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013416	Aménagement d'une aire de jeux, espace d'accueil et de loisirs	14 698,00	4 409,00	30,00%
Commune de PALHERS	Monuments Historiques et Patrimoine	00012772	Restauration de la chapelle de Brugers	122 980,00	36 910,00	30,01%
Commune de PALHERS	Travaux Exceptionnels	00013972	Mise aux normes d'accessibilité de bâtiments publics	12 159,00	3 648,00	30,00%
Commune de RECOULES DE FUMAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012283	Aménagement du village des Cayres	21 855,00	7 649,00	35,00%
Commune de RECOULES DE FUMAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013419	Aménagement du village de Feybesse	17 460,00	6 111,00	35,00%
Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013422	Aménagement du village des Bories	20 003,00	4 799,00	23,99%
Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013911	Acquisitions foncières	65 000,00	7 000,00	10,77%
Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012840	Travaux d'aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	4 400,00	14,77%
Commune de SAINT LEGER DE PEYRE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012841	Aménagement de la placette "Olivier Alle"	47 726,00	16 704,00	35,00%

Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013783	Voie piétonne en centre bourg de Saint Léger de Peyre	42 676,00	11 319,00	26,52%
Travaux Exceptionnels	00015782	Travaux d'aménagement d'annexes techniques au garage communal	29 800,00	1 600,00	5,37%
Fonds de Réserve	00012414	Rénovation et agrandissement de la déchèterie de Marvejols	275 000,00	55 000,00	20,00%
Ecoles Publiques Primaires	00012785	Aménagement de l'école	26 382,00	7 915,00	30,00%
Ecoles Publiques Primaires	00016940	Reprise du réseau informatique du bâtiment A de l'école de la Coustarade	12 724,00	3 817,00	30,00%
il					
Logement	00012835	Restauration du logement de l'école	80 053,00	10 000,00	12,49%
Logement	00013426	Réhabilitation d'un logement	23 897,00	10 000,00	41,85%
Voirie Communale	00013395	Voirie d'intérêt communautaire 2016	590 528,00	118 500,00	20,07%
Voirie Communale	00013396	Voirie d'intérêt communautaire 2017	583 016,00	118 500,00	20,33%
	Equipement des Communes Travaux Exceptionnels Fonds de Réserve Ecoles Publiques Primaires Ecoles Publiques Primaires Logement Logement Voirie Communale	Equipement des Communes Travaux Exceptionnels Fonds de Réserve 00012414 Ecoles Publiques Primaires 00012785 Ecoles Publiques Primaires 00016940 Uniter Communale 00013395	Equipement des Communes Description Des	Equipement des Communes Douis	Equipement des Communes

Contrat Aubrac Lot Causse

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
AE	P Assainissement						
	Commune de BANASSAC-CANILHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012026	Travaux de réfection de la canalisation AEP du secteur du Viala à Banassac	8 886,00	2 666,00	30,00%
	Commune de BANASSAC-CANILHAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013483	Régularisation des captages - travaux à Canilhac	37 026,00	8 000,00	21,61%
	Commune de LA CANOURGUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013490	Assainissement de Montjézieux	314 273,00	37 500,00	11,93%
	Commune de LA CANOURGUE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013491	Protection des captages	40 000,00	6 550,00	16,38%
	Commune de LA CANOURGUE	Fonds de Réserve	00015777	Renouvellement du réseau AEP de Montjézieu	152 505,00	45 751,00	30,00%
	Commune de LA CANOURGUE	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013318	PAPI : étude du risque inondation dans le centre ville de La Canourgue	20 000,00	2 000,00	10,00%
	Commune de LES SALCES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement - CONTRAT	00013496	Assainissement du village du Fromental (réseaux eaux usées)	116 000,00	17 400,00	15,00%
	Commune de LES SALCES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement - CONTRAT	00013497	Construction d'une station d'épuration aux villages des Salces et du Fromental	84 000,00	12 600,00	15,00%
	Commune de SAINT SATURNIN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement - CONTRAT	00011712	Réalisation d'un schéma directeur d'assainissement	8 500,00	2 550,00	30,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013319	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	44 122,00	4 412,00	10,00%

Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015364	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 3)	14 058,00	1 406,00	10,00%
Cadre de vie						
Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011534	Rénovation des équipements sportifs	31 600,00	12 640,00	40,00%
Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011986	Rénovation du pont de Ginestoux	36 114,00	7 223,00	20,00%
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012635	Construction d'une halle des sports	480 000,00	8 107,00	1,69%
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Travaux Exceptionnels	00016489	Changement du chauffage de la structure multi-accueil pour jeunes enfants et rénovation de la toiture du dojo de La Canourgue	19 440,00	5 000,00	25,72%
Commune de BANASSAC-CANILHAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012521	Mise en accessibilité des bâtiments communaux de Banassac	15 277,00	4 583,00	30,00%
Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012142	Mise en conformité et en accessibilité du stand de tir de Fontjulien	53 000,00	15 900,00	30,00%
Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012146	Extension et réhabilitation de la structure artificielle d'escalade du centre OSCA (phase 1)	68 070,00	6 591,00	9,68%
Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013461	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	12 000,00	30,00%
Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013463	Revitalisation du centre bourg : espaces publics	160 000,00	32 000,00	20,00%
Commune de LA CANOURGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013467	Aménagement du village de Montjézieux	116 570,00	33 000,00	28,31%
Commune de LA CANOURGUE	Monuments Historiques et Patrimoine	00010931	Réfection des façades et des abords de l'église d'Auxillac	95 000,00	38 000,00	40,00%
Commune de LA TIEULE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012637	Mise aux normes de la mairie (tranche 1)	145 000,00	58 000,00	40,00%
Commune de LA TIEULE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012638	Mise aux normes de l'accessibilité de l'église de La Tieule	8 218,00	3 287,00	40,00%

	Commune de LAVAL DU TARN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012382	Aménagement du village de Montredon	17 570,00	6 000,00	34,15%
	Commune de LAVAL DU TARN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013469	Création d'une mairie avec salle muti- fonctions	429 847,00	64 923,00	15,10%
	Commune de LES HERMAUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012282	Aménagement des villages des Hermaux, du Villaret et de la Fabriguette	57 000,00	22 800,00	40,00%
	Commune de LES SALCES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012639	Enfouissement des réseaux secs au village de Fromental	36 277,00	12 664,00	34,91%
	Commune de LES SALCES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012641	Aménagement de l'accessibilité de l'église	9 956,00	2 987,00	30,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010930	Aménagement du village du Pouget	116 465,00	46 586,00	40,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013809	Construction d'une structure multi- accueil	990 000,00	32 670,00	3,30%
	Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012644	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie	57 687,00	16 322,00	28,29%
	Commune de SAINT PIERRE DE NOGARET	Monuments Historiques et Patrimoine	00012642	Réfection de l'église du Besset et installation campanaire	26 792,00	10 000,00	37,32%
	Commune de SAINT SATURNIN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012645	Rénovation de l'ancienne école en salle communale	18 705,00	7 482,00	40,00%
	Commune de SAINT SATURNIN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012646	Construction d'un garage communal	13 099,00	2 026,00	15,47%
	Commune de TRELANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012649	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie	9 630,00	2 889,00	30,00%
	Commune de TRELANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013478	Aménagement d'un quai de déchargement	27 337,00	4 000,00	14,63%
5	ervice et vie quotidienne						
	Communauté de communes Aubrac Lot Causse	Petite Enfance	00012632	Renouvellement du mobilier de la structure multi-accueil	7 404,00	3 243,00	43,80%
_							

Commune de SAINT GERMAIN DU TEIL	Petite Enfance	00013435	Construction d'une structure multi- accueil	990 000,00	33 000,00	3,33%
Syndicat Intercommunal Aubrac-Colagne	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013436	Rénovation de la déchèterie de Saint Germain du Teil	160 000,00	22 000,00	13,75%
Urbanisme, logement accuei						
Commune de LA TIEULE	Logement	00013963	Aménagement d'un logement dans la mairie	20 000,00	8 000,00	40,00%
Commune de LES HERMAUX	Logement	00018411	Rénovation d'un logement dans l'ancien presbytère	35 129,00	10 000,00	28,47%
Voirie						
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Voirie Communale	00013438	Programme de voirie communale 2016 du Territoire Aubrac Lot Causse	267 872,00	95 002,00	35,47%
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Voirie Communale	00013439	Programme de voirie communale 2017 du territoire Aubrac Lot causse	273 058,00	95 002,00	34,79%
Commune de BANASSAC-CANILHAC	Travaux Exceptionnels	00017171	Travaux de voirie sur différentes places de villages	26 150,00	10 460,00	40,00%
Commune de LA CANOURGUE	Voirie Communale	00013444	Programme de voirie communale 2016	68 392,00	26 028,00	38,06%
Commune de LA CANOURGUE	Voirie Communale	00013445	Programme de voirie communale 2017	68 337,00	26 028,00	38,09%
Commune de LAVAL DU TARN	Voirie Communale	00013442	Programme de voirie communale 2016	14 248,00	4 880,00	34,25%
Commune de LAVAL DU TARN	Voirie Communale	00013443	Programme de voirie communale 2017	12 659,00	4 880,00	38,55%
Commune de LES HERMAUX	Voirie Communale	00013959	Programme de voirie communale 2017	16 608,00	6 643,00	40,00%
Commune de TRELANS	Voirie Communale	00013447	Elargissement de la route de Plagnes	21 580,00	7 021,00	32,53%
			· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·			

Contrat Causse du Massegros

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	jets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre					
AE	P Assainissement						
	SIAEP du Causse du Massegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008752	Amélioration de l'alimentation en eau potable de la Piguière	221 150,00	66 345,00	30,00%
	SIAEP du Causse du Massegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013525	Equipement du nouveau forage et raccordement sur le réseau existant du Cirque des Baumes (1ère phase)	97 500,00	19 500,00	20,00%
	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013528	Alimentation du village de la Caxe sur la commune des Vignes	50 000,00	15 000,00	30,00%
Са	dre de vie						
	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011974	Valorisation touristique du Cirque des Baumes et amélioration des conditions d'accès aux sports nature par l'aménagement de toilettes sèches et d'une borne d'appel d'urgence	215 000,00	25 919,00	12,06%
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012378	Rénovation de la salle des fêtes de Saint Georges de Lévejac (accessibilité, cuisine)	79 820,00	14 000,00	17,54%
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013520	Mise aux normes et rénovation des sanitaires du camping de Saint Rome de Dolan	68 391,00	13 678,00	20,00%
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Monuments Historiques et Patrimoine	00012379	Rénovation de l'église de Saint Georges de Lévejac (1ère phase)	15 443,00	7 024,00	45,48%
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Travaux Exceptionnels	00016259	Rénovation de la toiture d'un bâtiment communal à Saint Georges de Lévejac	4 900,00	1 960,00	40,00%
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Travaux Exceptionnels	00017174	Réhabilitation de la rue de la forge aux Vignes	71 499,00	25 024,00	35,00%

Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Travaux Exceptionnels	00018507	Rénovation de la salle des fêtes de Saint Georges de Lévejac	79 820,00	9 946,00	12,46%
Développement Economique	- Agriculture et tourisme					
Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Projets Touristiques Structurants	00013501	Rénovation des gîtes communaux de Saint Georges de Lévejac (1ère phase)	8 050,00	2 100,00	26,09%
Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Projets Touristiques Structurants	00013503	Mise à niveau du village de vacances des Vignes	36 005,00	6 143,00	17,06%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013505	Rénovation de la déchèterie de Saint Georges de Lévéjac	216 000,00	19 600,00	9,07%
Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Ecoles Publiques Primaires	00010091	Construction du groupe scolaire du Massegros	1 380 000,00	205 131,00	14,86%
Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00013504	Création d'une maison d'assistantes maternelles au Massegros	162 258,00	22 000,00	13,56%
Voirie						
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Voirie Communale	00013507	Programme de voirie communale 2017	123 214,00	47 608,00	38,64%
Communauté de communes du Causse du Massegros	Voirie Communale	00013506	Programme de voirie communale 2016	138 885,00	47 608,00	34,28%
Commune de LE RECOUX	Voirie Communale	00013518	Réfection du chemin rural au Tensonnieu	13 269,00	3 981,00	30,00%

Contrat Margeride Est

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
A	EP Assainissement						
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013326	Traitement des eaux usées (phase 1 étude et acquisition)	46 150,00	9 230,00	20,00%
	Commune de LA PANOUSE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013325	Schéma d'assainissement	8 900,00	1 780,00	20,00%
	Cadre de vie						
	Communauté de communes de Randon- Margeride	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012565	Extension de la maison médicale de Grandrieu	304 069,00	30 000,00	9,87%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012138	Réfection de la toiture du Centre d'Accueil de Demandeurs d'Asile	30 167,00	12 067,00	40,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012603	Equipement mobilier de la maison du temps libre	4 744,00	1 423,00	30,00%
	Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Travaux Exceptionnels	00017979	Rénovation de bâtiments communaux	12 003,00	2 212,00	18,43%
	Commune de GRANDRIEU	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00013916	Rénovation de l'immeuble abritant la poste	300 000,00	10 000,00	3,33%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012568	Acquisition de l'immeuble abritant la poste	75 000,00	11 325,00	15,10%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012571	Aménagement d'un terrain multi-sports et création d'une aire de jeux et de rencontres	120 153,00	24 031,00	20,00%
	Commune de GRANDRIEU	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00015560	Changement de la chaudière et mise en accessibilité de la mairie	9 500,00	3 796,00	39,96%

Commune de LA PANOUSE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012573	Aménagements des abords du monument aux morts	9 547,00	3 819,00	40,00%
Commune de SAINT BONNET DE MONTAUROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009763	Rénovation et accessibilité de la salle des fêtes de Chapeauroux	172 169,00	60 259,00	35,00%
Commune de SAINT BONNET LAVAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012435	Achat de mobilier pour la salle des fêtes de Chapeauroux	12 097,00	3 500,00	28,93%
Commune de SAINT BONNET LAVAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012436	Mise aux normes de l'éclairage public	39 756,00	6 543,00	16,46%
Commune de SAINT BONNET LAVAL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012451	Mise aux normes de la mairie de Laval Atger	97 852,00	23 252,00	23,76%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011531	Mise aux normes d'accessibilité de la mairie et construction d'un abri de stockage d'inertes pour le déneigement	155 000,00	62 000,00	40,00%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Monuments Historiques et Patrimoine	00011754	Restauration du four des Combes	12 567,00	6 283,00	50,00%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Travaux Exceptionnels	00014057	Réfection des fenêtres de l'ancienne école de Brenac	19 210,00	6 700,00	34,88%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Travaux Exceptionnels	00018107	Aménagement communal de la bascule	10 360,00	2 500,00	24,13%
Commune de SAINT SYMPHORIEN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012478	Enfouissement des réseaux au village d'Ancette	90 076,00	31 527,00	35,00%
Commune de SAINT SYMPHORIEN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012479	Enfouissement des réseaux au village de Donaldès	24 052,00	8 418,00	35,00%
Commune de SAINT SYMPHORIEN	Monuments Historiques et Patrimoine	00013526	Rénovation de l'église de Chams	18 310,00	9 155,00	50,00%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes de Randon- Margeride	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013329	Mise en conformité de la déchèterie de Grandrieu	189 000,00	37 800,00	20,00%
Commune de GRANDRIEU	Ecoles Publiques Primaires	00012136	Rénovation thermique de l'école publique	204 786,00	81 914,00	40,00%

Urbanisme, logement accue	il					
Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Logement	00013684	Création d'un logement dans l'immeuble de la boulangerie	320 250,00	10 000,00	3,12%
Voirie						
Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Voirie Communale	00013330	Voirie communale 2016	4 867,00	1 947,00	40,00%
Commune de CHAMBON LE CHATEAU	Voirie Communale	00015985	Travaux de voirie communale 2017	31 665,00	9 298,00	29,36%
Commune de GRANDRIEU	Voirie Communale	00013347	Programme de voirie 2016	41 271,00	16 508,00	40,00%
Commune de GRANDRIEU	Voirie Communale	00015990	Travaux de voirie communale 2017	74 359,00	13 797,00	18,55%
Commune de LA PANOUSE	Voirie Communale	00013350	Programme de voirie 2016	24 633,00	9 853,00	40,00%
Commune de LA PANOUSE	Voirie Communale	00015986	Travaux de voirie communale 2017	24 593,00	8 583,00	34,90%
Commune de SAINT BONNET DE MONTAUROUX	Voirie Communale	00013344	Programme de voirie 2016 de Saint Bonnet de Montauroux	23 291,00	9 316,00	40,00%
Commune de SAINT BONNET LAVAL	Voirie Communale	00013341	Programme de voirie 2016 de Laval Atger	7 964,00	3 186,00	40,01%
Commune de SAINT BONNET LAVAL	Voirie Communale	00015987	Travaux de voirie communale 2017 de Saint Bonnet de Montauroux	46 686,00	11 894,00	25,48%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Travaux Exceptionnels	00013362	Emplois partiels sur la route des bisons	2 700,00	2 160,00	80,00%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Voirie Communale	00013354	Programme de voirie 2016	50 820,00	20 328,00	40,00%
Commune de SAINT PAUL LE FROID	Voirie Communale	00015989	Travaux de voirie communale 2017	61 312,00	5 281,00	8,61%

Commune de SAINT SYMPHORIEN	Voirie Communale	00013337	Voirie communale 2016	25 395,00	10 158,00	40,00%
Commune de SAINT SYMPHORIEN	Voirie Communale	00015988	Travaux de voirie communale 2017	26 337,00	10 023,00	38,06%

Contrat Terre de Randon

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre					
AE	EP Assainissement						
	Commune de ESTABLES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013142	Réfection de l'étanchéité du bassin n°1 du lagunage, vidange des boues et changement de la bâche	11 979,00	5 989,00	50,00%
	Commune de RIBENNES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013156	Travaux de réhabilitation des captages	126 500,00	25 300,00	20,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013146	AEP et assainissement du hameau de Rieutortet	75 263,00	11 250,00	14,95%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013147	Assainissement du village de Vitrolles	200 000,00	30 000,00	15,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Fonds de Réserve	00015111	Renouvellement du réseau du village de Vitrolles	101 850,00	30 555,00	30,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013160	Protection des captages (phase enquête publique)	11 710,00	2 342,00	20,00%
	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00016043	Protection des captages	66 165,00	13 233,00	20,00%
	Commune de SAINT GAL	Travaux Exceptionnels	00013904	Téléalarme AEP	2 500,00	1 250,00	50,00%
Ca	adre de vie						
	Communauté de communes de Randon- Margeride	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012494	Création d'une voie nouvelle à Rieutort de Randon	155 000,00	46 500,00	30,00%
	Communauté de communes de Randon- Margeride	Travaux Exceptionnels	00013903	Création d'une voie nouvelle à Rieutort de Randon	155 000,00	5 636,00	3,64%

Commune de LACHAMP	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012557	Aménagement du bourg centre de Lachamp	205 087,00	45 462,00	22,17%
Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010681	Construction d'une salle multi- générationnelle	559 000,00	183 656,00	32,85%
Commune de LES LAUBIES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012399	Mise en accessibilité de la mairie	67 544,00	20 263,00	30,00%
Commune de RIEUTORT DE RANDON	Monuments Historiques et Patrimoine	00010929	Restauration du four et de la fontaine de la Roche, de la fontaine de Malassagne et du four et des métiers à ferrer du Savigné	49 609,00	24 804,00	50,00%
Commune de SAINT AMANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013184	Mise en accessibilité des bâtiments de l'école-mairie	54 280,00	16 284,00	30,00%
Commune de SAINT AMANS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018193	Mise en accessibilité des bâtiments de l'école-mairie (complément) avec création d'une salle associative	29 500,00	9 845,00	33,379
Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00014336	Construction d'un multi-services	1 074 460,00	50 000,00	4,659
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes de Randon- Margeride	Fonds de Réserve	00013128	Mise en conformité de la déchèterie de Rieutort de Randon	202 000,00	40 400,00	20,009
Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Ecoles Publiques Primaires	00010210	Agrandissement de l'école publique	375 000,00	91 200,00	24,329
Commune de RIEUTORT DE RANDON	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017609	Aménagement d'un bâtiment pour l'extension du cabinet médical, de la cantine scolaire et la création d'une salle de motricité (1ère tranche)	130 000,00	13 000,00	10,009
Urbanisme, logement accue						
Commune de SAINT GAL	Logement	00013140	Rénovation du logement de la Manette	160 535,00	10 000,00	6,239
Voirie						

	Commune de ESTABLES	Voirie Communale	00013111	Programme de voirie 2016	24 894,00	9 958,00	40,00%
	Commune de ESTABLES	Voirie Communale	00015993	Travaux de voirie communale 2017	23 789,00	1 891,00	7,95%
	Commune de LA VILLEDIEU	Voirie Communale	00013117	Programme de voirie 2016	34 388,00	8 000,00	23,26%
	Commune de LACHAMP	Voirie Communale	00013973	Programme de voirie 2016-2017	16 254,00	6 408,00	39,42%
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Voirie Communale	00013113	Programme de voirie 2016	45 134,00	18 054,00	40,00%
	Commune de LE CHASTEL NOUVEL	Voirie Communale	00015996	Travaux de voirie communale 2017	68 927,00	2 259,00	3,28%
	Commune de LES LAUBIES	Travaux Exceptionnels	00018293	Réfection du pont d'Espeisses	58 602,00	15 000,00	25,60%
	Commune de LES LAUBIES	Voirie Communale	00013115	Programme de voirie 2016	11 321,00	4 528,00	40,00%
	Commune de LES LAUBIES	Voirie Communale	00016044	Travaux de voirie communale 2017	15 267,00	5 629,00	36,87%
	Commune de RIBENNES	Voirie Communale	00013107	Programme de voirie 2016	13 857,00	5 543,00	40,00%
	Commune de RIBENNES	Voirie Communale	00015994	Travaux de voirie communale 2017	22 638,00	7 999,00	35,33%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Voirie Communale	00013119	Programme de voirie 2016	60 370,00	24 148,00	40,00%
	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Voirie Communale	00015997	Travaux de voirie communale 2017	36 249,00	9 707,00	26,78%
	Commune de SAINT AMANS	Voirie Communale	00013122	Programme de voirie 2016	5 022,00	2 009,00	40,00%
	Commune de SAINT AMANS	Voirie Communale	00015992	Travaux de voirie communale 2017	6 510,00	2 604,00	40,00%
_							

Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Voirie Communale	00013124	Programme de voirie 2016	27 746,00	11 098,00	40,00%
Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Voirie Communale	00015995	Travaux de voirie communale 2017	19 014,00	2 444,00	12,85%
Commune de SAINT GAL	Voirie Communale	00013109	Programme de voirie 2016-2017	32 494,00	12 000,00	36,93%
Commune de SERVIERES	Voirie Communale	00013126	Programme de voirie 2016	6 821,00	2 728,00	39,99%
Commune de SERVIERES	Voirie Communale	00016067	Travaux de voirie communale 2017	14 488,00	5 795,00	40,00%

Contrat Chateauneuf de Randon

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	contrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assainissement						
Communauté de communes de Randon- Margeride	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013883	Etude de valorisation agricole des boues d'épuration et assainissement de la rue du pont Rodier à Chateauneuf de Randon	25 938,00	4 000,00	15,42%
Commune de ARZENC DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012942	Procédure administrative de régularisation des captages publics	19 500,00	1 950,00	10,00%
Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012968	Amélioration de la ressource en eau du bourg - Etude préalable	18 385,00	3 677,00	20,00%
Commune de CHAUDEYRAC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012936	Régularisation des captages	125 000,00	29 987,00	23,99%
Commune de MONTBEL	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012959	Périmètres de protection des captages (acquisitions foncières et travaux)	119 461,00	22 099,00	18,50%
Cadre de vie						
Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012606	Aménagement d'un bâtiment au hameau du Monteil	40 387,00	16 155,00	40,00%
Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012607	Aménagement du bâtiment communal de La Fage	7 361,00	2 945,00	40,01%
Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012611	Eclairage public	9 103,00	3 445,00	37,84%
Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012613	Création d'un abri promeneurs et aménagement de la place	44 607,00	17 843,00	40,00%
Commune de ARZENC DE RANDON	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017966	Aménagement de la placette de l'école	18 475,00	6 983,00	37,80%

226

Commune de CHAUDEYRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012443	Réfection de murets et aménagements de villages	17 134,00	5 997,00	35,00%
Commune de CHAUDEYRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012444	Aménagement de l'entrée du village de Chaudeyrac	50 355,00	17 624,00	35,00%
Commune de CHAUDEYRAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012445	Mise aux normes des bâtiments communaux	20 416,00	6 125,00	30,00%
Commune de MONTBEL	Monuments Historiques et Patrimoine	00011804	Sécurisation des cloches et de la tribune de l'église	14 467,00	7 233,00	50,00%
Commune de PIERREFICHE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012562	Aménagement de la nouvelle mairie	196 230,00	68 680,00	35,00%
Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Monuments Historiques et Patrimoine	00011167	Réfection de la charpente et de la toiture de l'église	10 159,00	5 079,00	50,00%
Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Monuments Historiques et Patrimoine	00015112	Remise en état de la toiture du clocher de l'église	8 806,00	3 198,00	36,32%
Développement Economiqu	e - Agriculture et tourisme					
Commune de LAUBERT	Projets Touristiques Structurants	00012962	Aménagement du centre d'accueil de La Pontière	8 082,00	2 400,00	29,70%
Commune de LAUBERT	Projets Touristiques Structurants	00012963	Aménagement du camping municipal La Pontière	27 889,00	7 890,00	28,29%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes de Randon- Margeride	Petite Enfance	00012605	Construction d'un bâtiment à Chateauneuf pour y accueillir la crèche	383 867,00	109 480,00	28,52%
SICTOM des Hauts Plateaux	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013770	Mise au normes de la déchèterie de Chateauneuf	176 000,00	34 738,00	19,74%
Urbanisme, logement accue	eil					
Commune de CHAUDEYRAC	Logement	00012937	Rénovation d'un logement communal	31 476,00	10 000,00	31,77%
	•					

Commune de LAUBERT	Logement	00018003	Aménagement d'un logement au bâtiment du centre d'accueil	22 758,00	10 000,00	43,94%
Voirie						
Commune de ARZENC DE RANDON	Voirie Communale	00012943	Travaux de voirie communale 2016	39 911,00	9 793,00	24,54%
Commune de ARZENC DE RANDON	Voirie Communale	00012944	Travaux de voirie communale 2017	45 630,00	9 794,00	21,46%
Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Voirie Communale	00012964	Voirie communale 2016	21 656,00	8 230,00	38,00%
Commune de CHATEAUNEUF DE RANDON	Voirie Communale	00013884	Voirie communale 2017	20 606,00	8 231,00	39,94%
Commune de CHAUDEYRAC	Voirie Communale	00012940	Programme de voirie 2016	26 194,00	10 477,00	40,00%
Commune de CHAUDEYRAC	Voirie Communale	00012941	Programme de voirie 2017	50 383,00	16 901,00	33,55%
Commune de LAUBERT	Voirie Communale	00012952	Voirie communale 2016	6 431,00	2 572,00	39,99%
Commune de LAUBERT	Voirie Communale	00012953	Voirie communale 2017	2 825,00	1 130,00	40,00%
Commune de MONTBEL	Voirie Communale	00012946	Travaux de voirie 2017	10 786,00	4 314,00	40,00%
Commune de MONTBEL	Voirie Communale	00012947	Travaux de voirie 2016	10 354,00	4 142,00	40,00%
Commune de PIERREFICHE	Voirie Communale	00012956	Voirie communale 2016	13 527,00	5 080,00	37,55%
Commune de PIERREFICHE	Voirie Communale	00012957	Voirie communale 2017	13 414,00	5 081,00	37,88%
Commune de SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Voirie Communale	00012948	Voirie communale 2016	15 186,00	4 929,00	32,46%

Commune de SAINT JEAN LA FOUILLOUSE	Voirie Communale	00012949	Voirie communale 2017	44 121,00	15 886,00	36,01%
Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Voirie Communale	00012970	Programme de voirie 2017	20 950,00	6 737,00	32,16%
Commune de SAINT SAUVEUR DE GINESTOUX	Voirie Communale	00013771	Programme de voirie 2016	23 353,00	6 737,00	28,85%

Contrat Haut Allier

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre					
AEP Assainissement						
Commune de AUROUX	Travaux Exceptionnels	00014976	Renouvellement réseau AEP du village d'Auroux	22 338,00	6 701,00	30,00%
Commune de LUC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013017	Travaux de protection des captages d'eau potable - Aspect foncier	23 000,00	2 300,00	10,00%
Commune de ROCLES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013043	Protection des captages	55 010,00	9 375,00	17,04%
Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Travaux Exceptionnels	00013015	Réfection de l'étanchéité du réservoir des Choisinets	14 895,00	4 469,00	30,00%
SIE de La Clamouse	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013045	Mise en place d'un circulateur sur l'antenne des Braux	25 242,00	12 621,00	50,00%
SIE de La Clamouse	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013046	Poste de relevage de Chastanier	4 672,00	2 336,00	50,00%
Cadre de vie						
Communauté de communes du Haut Allier	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011458	Rénovation thermique, création d'un espace extérieur et traitement antiglisse du revêtement de sol à la piscine Oréade de Langogne	69 955,00	8 986,00	12,85%
Communauté de communes du Haut Allier	Travaux Exceptionnels	00011994	Aménagement de la maison des services au public du Haut Allier (complément)	1 071 041,00	30 800,00	2,88%
Commune de AUROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018413	Rénovation de la toiture de la salle des fêtes	76 801,00	27 590,00	35,92%
Commune de CHASTANIER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010338	Aménagement et agrandissement de la salle polyvalente (complément)	30 303,00	10 606,00	35,00%

Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013030	Voirie, divers aménagements et fontaine	13 188,00	4 616,00	35,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009420	Construction d'une piste d'athlétisme	80 000,00	16 000,00	20,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011433	Amenée des réseaux secs et d'assainissement en bordure de la zone d'activités des Choisinets	148 196,00	51 868,00	35,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011781	Réfection du sol du gymnase municipal	70 232,00	21 069,00	30,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011782	Aménagement des espaces de loisirs autour du gymnase de Langogne	37 432,00	11 229,00	30,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011784	Rénovation du terrain de sport annexe	405 794,00	74 415,00	18,34%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012583	Aménagement de la rue du pont vieux	100 295,00	27 790,00	27,71%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016964	Aménagement paysager derrière le terrain synthétique - Cheminade 2	44 040,00	17 616,00	40,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016965	Réfection de divers murs de soutènement	75 008,00	22 502,00	30,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016966	Aménagement des anciens tennis - Cheminade 1	28 700,00	8 610,00	30,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016967	Rénovation thermique du gymnase	31 769,00	6 353,00	20,00%
Monuments Historiques et Patrimoine	00017178	Restauration des machines de la filature des Calquières	89 465,00	26 839,00	30,00%
Travaux Exceptionnels	00009332	Rénovation de l'église Saint Gervais Saint Protais	82 547,00	16 509,00	20,00%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013032	Aménagement du village (Tranche 4 Le Plot)	166 967,00	44 085,00	26,40%
Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012010	Extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie de Naussac	109 500,00	17 998,00	16,44%
	Equipement des Communes Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	Equipement des Communes Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	Equipement des Communes Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Monuments Historiques et Patrimoine Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Monuments Historiques et Patrimoine Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	Equipement des Communes Doublass	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Doul 1964 Aménagement des Communes Doul 1965 Réfection de divers murs de soutènement 75 008,00 22 502,00 Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes Doul 1966 Aménagement des Communes Doul 1967 Rénovation thermique du gymnase 31 769,00 31 769,00 32 6 839,00 Monuments Historiques et Patrimoine Doul 197178 Restauration des machines de la filature des Calquières Aménagement des Communes Doul 1967 Rénovation thermique du gymnase Réfection de l'église Saint Gervais Saint Restauration des Machines Gervais Saint Restauration des Machines Gervais Saint Réfection de l'église Saint Gervais Saint

	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013025	Rénovation et mise en valeur de la place de l'église et de l'entrée du cimetière de Fontanes	24 632,00	5 003,00	20,31%
Commune de NAUSSAC- FONTANES	Monuments Historiques et Patrimoine	00012009	Restauration du lavoir de Sinzelles à Fontanes	18 090,00	3 618,00	20,00%
Commune de NAUSSAC- FONTANES	Travaux Exceptionnels	00013899	Extension et mises aux normes d'accessibilité de la salle polyvalente et de la mairie (complément)	109 500,00	20 327,00	18,56%
	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010466	Aménagement de bâtiments communaux et d'une aire de jeux	29 521,00	10 332,00	35,00%
Commune de ROCLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013029	Aménagement de l'annexe de la salle d'animation de Rocles	83 067,00	12 085,00	14,55%
Commune de ROCLES	Monuments Historiques et Patrimoine	00016554	Restauration du clocher de l'église	37 866,00	18 933,00	50,00%
Développement Economique	- Agriculture et tourisme					
Communauté de communes du Haut Allier	Projets Touristiques Structurants	00011660	Complément d'équipement sur l'aire d'accueil des camping-cars du lac de Naussac Langogne	25 200,00	7 560,00	30,00%
Commune de LANGOGNE	Equipements à la Diversification Agricole	00014663	Modernisation de l'abattoir de Langogne	50 224,00	5 022,00	10,00%
Service et vie quotidienne						
SICTOM des Hauts Plateaux	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013000	Mise en conformité de la déchèterie de Langogne	300 000,00	37 000,00	12,33%
Urbanisme, logement accueil						
Commune de NAUSSAC- FONTANES	Logement	00011956	Réhabilitation de l'ancienne école de Sinzelles en un logement	151 510,00	10 000,00	6,60%
Voirie						
Commune de AUROUX	Voirie Communale	00013890	Programme de voirie 2016	96 831,00	11 939,00	12,33%

	Commune de AUROUX	Voirie Communale	00013891	Programme de voirie 2017	57 300,00	11 940,00	20,84%
	Commune de CHASTANIER	Voirie Communale	00013005	Programme de voirie 2017	22 378,00	4 471,00	19,98%
	Commune de CHASTANIER	Voirie Communale	00013889	Programme de voirie 2016	22 378,00	4 471,00	19,98%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Voirie Communale	00013008	Programme de voirie 2016	12 469,00	3 740,00	29,99%
	Commune de CHEYLARD L'EVEQUE	Voirie Communale	00013009	Programme de voirie 2017	29 355,00	3 741,00	12,74%
	Commune de LANGOGNE	Voirie Communale	00013012	Programme de voirie 2016	111 187,00	18 558,00	16,69%
	Commune de LANGOGNE	Voirie Communale	00013013	Programme de voirie 2017	57 160,00	18 558,00	32,47%
	Commune de LUC	Voirie Communale	00013007	Programme de voirie communale 2016	25 377,00	10 150,00	40,00%
	Commune de LUC	Voirie Communale	00013892	Programme de voirie communale 2017	53 716,00	10 151,00	18,90%
	Commune de NAUSSAC- FONTANES	Voirie Communale	00013003	Programme de voirie communale 2016	22 151,00	7 756,00	35,01%
	Commune de NAUSSAC- FONTANES	Voirie Communale	00013004	Programme de voirie communale 2017	39 142,00	7 757,00	19,82%
	Commune de ROCLES	Voirie Communale	00013748	Programme de voirie 2016	29 568,00	11 457,00	38,75%
	Commune de ROCLES	Voirie Communale	00013749	Programme de voirie 2017	30 269,00	11 457,00	37,85%
	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Voirie Communale	00013901	Programme de voirie 2016	10 035,00	3 541,00	35,29%
	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Voirie Communale	00013902	Programme de voirie 2017	8 853,00	3 541,00	40,00%
_							

Contrat Coeur de Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre					
A	EP Assainissement						
	Commune de BADAROUX	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012814	Construction d'un poste de relevage "Le Chambon"	148 200,00	11 100,00	7,49%
	Commune de BADAROUX	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012815	Construction d'un poste de relevage "Le Rastel"	112 550,00	11 100,00	9,86%
	Commune de LE BORN	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012830	Assainissement du village de Saint Martin du Born	328 343,00	16 417,00	5,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013197	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	35 415,00	3 541,50	10,00%
	Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015363	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranches 3 et 4)	6 845,00	685,00	10,01%
C	Cadre de vie						
	Communauté de communes Coeur de Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012581	Création de l'arrosage intégré automatique au stade d'honneur Jean Jacques DELMAS	90 350,00	17 994,00	19,92%
	Commune de BADAROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010934	Extension de la salle de la Biogue	159 824,00	55 938,00	35,00%
	Commune de BADAROUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010971	Remise en état du pont submersible de Nojaret	9 165,00	2 750,00	30,01%
	Commune de LE BORN	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012829	Aménagement du village de Saint Martin du Born	364 300,00	87 500,00	24,02%

Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013877	Réfection du pont sur le Banacho	27 008,00	9 543,00	35,33%
Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00016867	Agrandissement et rénovation de l'école	76 951,00	23 485,00	30,52%
il					
Logement	00012821	Création d'un logement communal	181 511,00	10 000,00	5,51%
Voirie Communale	00012818	Travaux d'entretien de la voirie communale 2016	40 691,00	10 993,00	27,02%
Voirie Communale	00012819	Travaux d'entretien de la voirie communale 2017	27 483,00	10 993,00	40,00%
Voirie Communale	00012827	Programme de voirie communale 2016	10 180,00	4 072,00	40,00%
Voirie Communale	00012828	Programme de voirie communale 2017	16 270,00	6 508,00	40,00%
Voirie Communale	00012823	Programme de voirie communale 2016	22 572,00	9 029,00	40,00%
Voirie Communale	00012824	Réfection de murs et programme de voirie communale 2017	60 625,00	24 250,00	40,00%
	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale Logement Voirie Communale Voirie Communale Voirie Communale Voirie Communale Voirie Communale	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale 00016867 Logement 00012821 Voirie Communale 00012819 Voirie Communale 00012827 Voirie Communale 00012828 Voirie Communale 00012828 Voirie Communale 00012828	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale Doul 1887 Agrandissement et rénovation de l'école Création d'un logement communal Création d'un logement communal Voirie Communale Voirie Communale Voirie Communale Voirie Communale O0012819 Travaux d'entretien de la voirie communale 2016 Voirie Communale Voirie Communale O0012827 Programme de voirie communale 2017 Voirie Communale O0012828 Programme de voirie communale 2017 Voirie Communale O0012823 Programme de voirie communale 2016 Voirie Communale O0012823 Programme de voirie communale 2016 Voirie Communale O0012823 Réfection de murs et programme de	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale 00016867 Agrandissement et rénovation de l'école 76 951,00 Logement 00012821 Création d'un logement communal 181 511,00 Voirie Communale 00012818 Travaux d'entretien de la voirie communale 2016 27 483,00 Voirie Communale 00012819 Programme de voirie communale 2016 10 180,00 Voirie Communale 00012828 Programme de voirie communale 2017 16 270,00 Voirie Communale 00012823 Programme de voirie communale 2016 22 572,00	Equipement des Communes 0001887 Refection du point sur le Ballactio 27 008,00 9 343,00

Contrat Urbain de Mende

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	contrat actualisés au 23 octobre					
Cadre de vie						
Commune de MENDE	Fonds de Réserve	00017638	Réalisation de l'exposition intitulée "Lozère Sauvage" pour mettre en valeur le patrimoine naturel de la Lozère	18 079,37	7 231,74	40,00%
Commune de MENDE	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017611	Scénographie de la cathédrale de Mende	270 000,00	50 000,00	18,52%
Commune de MENDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes - CONTRAT	00012336	Extension et réhabilitation du bâtiment propreté de la ville de Mende	183 485,00	21 178,00	11,54%
Service et vie quotidienne						
Commune de MENDE	Ecoles Publiques Primaires - CONTRAT	00007941	Isolation des écoles primaires et maternelles du groupe scolaire Les Solelhons - Jean Bonijol	820 000,00	205 000,00	25,00%
Commune de MENDE	Ecoles Publiques Primaires - CONTRAT	00012020	Restructuration de l'école de Chabrits	1 330 000,00	350 000,00	26,32%
Voirie						
Commune de MENDE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes - CONTRAT	00011859	Mise en valeur des rues du centre ancien de Mende	240 000,00	72 000,00	30,00%

Contrat Pays de Chanac

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Proj	jets retenus au coi	ntrat actualisés au 23 octobre 2					
AEI	P Assainissement						
	SIAEP du Causse de Sauveterre	Travaux Exceptionnels	00013971	Dispositif de télésurveillance	6 900,00	813,00	11,78%
Cad	dre de vie						
	Commune de BARJAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00004319	Aménagement de l'allée des platanes et de la place du village (3ème tranche)	199 719,00	62 717,00	31,40%
	Commune de BARJAC	Travaux Exceptionnels	00012463	Réfection de l'installation campanaire de l'église	15 827,00	5 540,00	35,00%
	Commune de BARJAC	Travaux Exceptionnels	00018192	Aménagement des abords du terrain multi-sports	9 623,00	4 130,00	42,92%
	Commune de CHANAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010933	Aménagement des abords de la gare	296 958,00	89 087,00	30,00%
	Commune de CHANAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012487	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	122 000,00	33 800,00	27,70%
	Commune de CHANAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00012481	Restauration de l'enceinte fortifiée du Villard (tranche 1)	104 444,00	31 333,00	30,00%
	Commune de CHANAC	Monuments Historiques et Patrimoine	00012484	Restauration de la digue du Moulin Grand sur le Lot	32 600,00	10 713,00	32,86%
	Commune de CHANAC	Travaux Exceptionnels	00018112	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	122 000,00	15 000,00	12,30%
	Commune de ESCLANEDES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012577	Aménagement des abords et réhabilitation du patrimoine architectural de l'ancienne gare	247 735,00	65 000,00	26,24%

Commune de ESCLANEDES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013048	Aménagement du village des Crottes	49 560,00	7 000,00	14,12%
Commune de LES SALELLES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00007453	Aménagement de la rue principale	267 205,00	106 882,00	40,00%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Fonds de Réserve	00013055	Mise en conformité de la déchèterie de Chanac	101 500,00	20 300,00	20,00%
Urbanisme, logement accueil						
Commune de CULTURES	Logement	00008387	Aménagement du logement au bâtiment de la mairie	79 008,00	10 000,00	12,66%
Voirie						
Communauté de communes Pays de Chanac	Voirie Communale	00013054	Programme de voirie 2016-2017	15 035,00	6 014,00	40,00%
Commune de BARJAC	Voirie Communale	00013052	Programme de voirie 2016-2017	48 744,00	16 374,00	33,59%
Commune de CHANAC	Voirie Communale	00013056	Programme de voirie 2016-2017	85 451,00	34 032,00	39,83%
Commune de CULTURES	Voirie Communale	00013059	Programme de voirie communale 2016- 2017	11 044,00	3 332,00	30,17%
Commune de ESCLANEDES	Voirie Communale	00013907	Programme de voirie 2016-2017	30 989,00	5 875,00	18,96%
Commune de LES SALELLES	Voirie Communale	00013915	Programme de voirie 2016	10 949,00	4 380,00	40,00%
Commune de LES SALELLES	Voirie Communale	00015991	Travaux de voirie communale 2017	19 201,00	4 969,00	25,88%

Contrat Valdonnez

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assainissement						
Commune de SAINT BAUZILE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010270	Installation d'un appareil de désinfection au réservoir d'eau potable du Falisson et déplacement du dispositif de désinfection des Fonts	12 158,00	6 079,00	50,00%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012974	Réhabilitation des stations d'épuration du Valdonnez et de La Fage	31 546,00	5 363,00	17,00%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012976	Liaison réservoir Saint Etienne Ventalhac	14 640,00	7 320,00	50,00%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Travaux Exceptionnels	00015110	Liaison réservoir Ventalhac - Varazoux	68 360,00	34 180,00	50,00%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Travaux Exceptionnels	00015791	Raccordement du village de Varazoux au réseau de collecte des eaux usées	72 308,00	30 600,00	42,32%
Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013193	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 2)	18 192,00	1 819,00	10,00%
Syndicat Mixte du bassin du Lot amont et du bassin du Dourdou de Conques	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015365	Programme pluriannuel de gestion du Lot et de ses affluents (Tranche 3)	3 611,00	361,00	10,00%
Cadre de vie						
Commune de BALSIEGES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017571	Aménagement de l'espace public et des espaces verts aux abords de la nouvelle école	116 277,00	4 962,00	4,27%
Commune de BALSIEGES	Travaux Exceptionnels	00018508	Aménagement de l'espace public et des espaces verts aux abords de la nouvelle école	116 277,00	29 921,00	25,73%
Commune de BRENOUX	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012035	Rénovation de la salle des fêtes	278 879,00	55 776,00	20,00%

239

	Commune de BRENOUX	Travaux Exceptionnels	00018492	Transformation de l'ancien presbytère en mairie	133 370,00	26 674,00	20,00%
	Commune de LANUEJOLS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012986	Aménagement du village de Lanuéjols - Tranche1	374 202,00	23 774,00	6,35%
	Commune de SAINT BAUZILE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011972	Acquisition de terrain comportant des ruines en vue de l'aménagement du village des Fonts	12 000,00	4 200,00	35,00%
	Commune de SAINT BAUZILE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017847	Reconstruction d'un mur de soutènement à l'ancienne école des Fonts	10 820,00	1 241,00	11,47%
	Commune de SAINT BAUZILE	Travaux Exceptionnels	00018110	Reconstruction d'un mur de soutènement à l'ancienne école des Fonts	10 820,00	2 546,00	23,53%
	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012990	Restructuration du pôle médical de Saint Etienne du Valdonnez	97 490,00	10 500,00	10,77%
D	éveloppement Economique	- Agriculture et tourisme					
	Commune de SAINT BAUZILE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012333	Extension du multiple rural	332 380,00	99 714,00	30,00%
S	ervice et vie quotidienne						
	Commune de BALSIEGES	Ecoles Publiques Primaires	00009858	Construction d'une nouvelle école publique	1 127 086,00	185 946,00	16,50%
	Commune de SAINT BAUZILE	Travaux Exceptionnels	00016386	Réfection de la toiture et rénovation de la classe maternelle du groupe scolaire de Rouffiac	109 945,00	38 480,00	35,00%
V	oirie						
	Commune de BALSIEGES	Voirie Communale	00012997	Programme de voirie communale 2016	48 326,00	6 000,00	12,42%
	Commune de BALSIEGES	Voirie Communale	00012998	Programme de voirie communale 2017	46 084,00	6 000,00	13,02%
	Commune de BRENOUX	Voirie Communale	00012994	Travaux de voirie communale 2017	29 176,00	11 671,00	40,00%
	•		•				

Commune de LANUEJOLS	Voirie Communale	00012987	Travaux de voirie communale 2016	18 945,00	7 578,00	40,00%
Commune de LANUEJOLS	Voirie Communale	00012988	Travaux de voirie communale 2017	36 621,00	14 648,00	40,00%
Commune de SAINT BAUZILE	Voirie Communale	00012999	Travaux de voirie 2017	10 480,00	4 000,00	38,17%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Voirie Communale	00012980	Voirie communale 2016	38 134,00	14 400,00	37,76%
Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Voirie Communale	00012981	Voirie communale 2017	41 269,00	16 000,00	38,77%

Contrat Goulet Mont Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	jets retenus au co	ntrat actualisés au 23 octobre	2017				
Al	EP Assainissement						
	Commune de ALLENC	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012722	Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitions foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles, le Gendric et le Mazas	113 867,00	34 160,00	30,00%
	Commune de CUBIERES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011388	Réfection de l'étanchéité du réservoir d'eau de Villes Basses et du réservoir de Cubières	31 112,00	9 333,00	30,00%
	Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012735	Régularisation administrative des captages	22 632,00	1 027,00	4,54%
	Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012736	Régularisation des captages (phase de travaux)	55 400,00	13 520,00	24,40%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00015920	Mise en place de compteurs généraux au niveau des réservoirs d'eau potable de Saint Julien du Tournel	29 037,00	14 518,00	50,00%
Ca	adre de vie						
	Communauté de communes Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012122	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes au Bleymard	240 000,00	13 800,00	5,75%
	Communauté de communes Mont-Lozère	Travaux Exceptionnels	00016099	Extension des bureaux, de l'abri à sel et à pouzzolane de la communauté de communes au Bleymard	240 000,00	27 573,00	11,49%
	Commune de ALLENC	Travaux Exceptionnels	00016490	Rénovation de la sonorisation de la salle de spectacle	18 500,00	7 400,00	40,00%
	Commune de BAGNOLS LES BAINS	Travaux Exceptionnels	00015570	Acquisition de l'hôtel du commerce à Bagnols les Bains	100 000,00	80 000,00	80,00%

	Commune de CHADENET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010932	Réparation du mur de soutènement du quartier de Bellevue	48 537,00	21 842,00	45,00%
	Commune de CUBIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010979	Réhabilitation et élargissement du pont de Cubières sur l'Altier	48 452,00	9 690,00	20,00%
	Commune de CUBIERES	Travaux Exceptionnels	00017810	Restauration de l'église de Pomaret	38 878,00	7 775,00	20,00%
	Commune de SAINTE HELENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012544	Confortement et élargissement du pont de Sainte Hélène et enfouissement des réseaux en rive gauche du Lot	201 327,00	50 675,00	25,17%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Fonds de Réserve	00017170	Etudes pour la préservation et la mise en valeur du château du Tournel	33 900,00	5 424,00	16,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00007519	Rénovation du court de tennis à proximité de la piscine municipale du Bleymard	21 421,00	6 426,00	30,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011858	Aménagement de la place de la poste du Bleymard	76 000,00	22 800,00	30,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011961	Acquisition et aménagement du terrain dit Pré des Bains	70 000,00	28 000,00	40,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012504	Rénovation des salles des fêtes de Chasseradès et du Bleymard	257 369,00	46 800,00	18,18%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Monuments Historiques et Patrimoine	00011857	Travaux à l'église du Bleymard	25 532,00	7 660,00	30,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00017813	Acquisition d'une maison pour création de la mairie et de la maison des services au public	150 000,00	30 000,00	20,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00018111	Aménagement d'une maison pour création de la mairie et de la maison des services au public	205 415,00	41 083,00	20,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00018495	Création d'un pumptrack au Bleymard	30 303,00	12 121,00	40,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00018496	Réfection du mur de soutènement du Couderc	15 944,00	6 377,00	40,00%
	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00018497	Aménagement des vestiaires du stade du Bleymard	18 504,00	3 700,00	20,00%
_							

Développement Economique	- Agriculture et tourisme					
Commune du MONT LOZERE et GOULET	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012700	Acquisition du terrain en vue du commerce local avec hébergement insolite à Belvezet	15 000,00	6 000,00	40,00
Commune du MONT LOZERE et GOULET	Travaux Exceptionnels	00012699	Travaux au camping municipal de Bagnols les Bains	362 740,00	60 000,00	16,54
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes Mont-Lozère	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00012703	Mise en conformité de la déchèterie du Bleymard	165 968,00	27 000,00	16,2
Communauté de communes Mont-Lozère	Fonds de Réserve	00018860	Mise en conformité de la déchèterie du Bleymard (complément)	165 968,00	6 194,00	3,73
Commune du MONT LOZERE et GOULET	Ecoles Publiques Primaires	00012702	Réhabilitation de l'école publique de Bagnols les Bains	1 214 525,00	150 000,00	12,35
Urbanisme, logement accueil						
Commune de ALLENC	Logement	00010257	Réhabilitation d'un logement dans l'ancien presbytère d'Allenc	82 795,00	10 000,00	12,08
Commune de CUBIERETTES	Logement	00012720	Réhabilitation d'un logement	74 235,00	10 000,00	13,47
Commune du MONT LOZERE et GOULET	Logement	00011957	Aménagement d'un logement dans l'ancienne école de Saint Jean du Bleymard	202 603,00	10 000,00	4,94
Voirie						
Communauté de communes Mont-Lozère	Voirie Communale	00012704	Voirie communale 2016 du Goulet Mont Lozère	442 365,00	70 943,00	16,04
Commune de ALLENC	Voirie Communale	00017988	Programme de voirie communale 2017	76 327,00	13 433,00	17,6
Commune de CHADENET	Voirie Communale	00017990	Programme de voirie communale 2017	8 970,00	3 588,00	40,0

Commune de CUBIERES	Voirie Communale	00017991	Programme de voirie communale 2017	41 605,00	12 332,00	29,64%
Commune de CUBIERETTES	Voirie Communale	00017992	Programme de voirie communale 2017	5 323,00	1 886,00	35,43%
Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Voirie Communale	00017993	Programme de voirie communale 2017	6 223,00	2 489,00	40,00%
Commune de SAINTE HELENE	Voirie Communale	00017994	Programme de voirie communale 2017	5 845,00	2 201,00	37,66%
Commune du MONT LOZERE et GOULET	Voirie Communale	00017989	Programme de voirie communale 2017	144 606,00	34 274,00	23,70%

Contrat Villefort

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 25 octobre					
Д	EP Assainissement						
	Communauté de communes Mont-Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012802	Programme de réhabilitation des assainissements non collectifs de Villefort	133 277,00	19 790,00	14,85%
	Commune de ALTIER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012750	Réfection des réseaux AEP d'Altier et du Grand Altier	156 667,00	47 000,00	30,00%
	Commune de ALTIER	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012751	Assainissement collectif d'Altier et du Grand Altier	325 000,00	21 525,00	6,62%
	Commune de PIED DE BORNE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012803	Protection des captages	42 323,00	12 697,00	30,00%
	SIVOM de la Haute Allier	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012811	Réfection des captages du Thort	35 000,00	8 210,00	23,46%
C	adre de vie						
	Communauté de communes Mont-Lozère	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017610	Aménagement d'un lieu de vie autour de l'étang de La Bastide	196 600,00	31 018,00	15,78%
	Communauté de communes Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012497	Construction d'un gymnase à Villefort	1 580 444,00	150 000,00	9,49%
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017940	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	2 171,00	5,43%
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Monuments Historiques et Patrimoine	00012452	Restauration de l'église de Puylaurent	30 000,00	5 000,00	16,67%
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Travaux Exceptionnels	00018510	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	9 829,00	24,57%

Commune de PIED DE BORNE	Monuments Historiques et Patrimoine	00011803	Réfection de la toiture de l'église de Planchamp (2ème tranche)	40 548,00	20 274,00	50,00%
Commune de POURCHARESSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011973	Aménagement de la place du village de Chabannes	21 647,00	7 576,00	35,00%
Commune de PREVENCHERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012792	Réhabilitation de la toiture de la mairie	39 620,00	7 700,00	19,43%
Commune de PREVENCHERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012797	Réhabilitation du pont de la Fare	182 000,00	35 000,00	19,23%
Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017996	Travaux sur les bâtiments communaux	46 870,00	8 000,00	17,07%
Commune de VILLEFORT	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012880	Aménagements de villages : aménagement de la place du kiosque devant la communauté de communes	101 200,00	11 000,00	10,87%
Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
Communauté de communes Mont-Lozère	Projets Touristiques Structurants - CONTRAT	00013021	Aménagement de l'étang de la Bastide	16 604,00	8 302,00	50,00%
Communauté de communes Mont-Lozère	Projets Touristiques Structurants - CONTRAT	00013893	Construction d'éco-gîtes sur la commune de Pied de Borne	470 000,00	7 445,00	1,58%
Communauté de communes Mont-Lozère	Travaux Exceptionnels	00013894	Construction d'éco-gîtes sur la commune de Pied de Borne	470 000,00	52 555,00	11,18%
Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère	Fonds de réserve	00018611	Pôle de Pleine Nature du Mont Lozère - Etude et l'aménagement de parcours multi-pratiques et de courses d'orientation	475 550,00	71 332,00	15,00%
Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère	Travaux Exceptionnels	00018634	Equipements pour les activités de pleine nature (PPN)	100 000,00	60 000,00	60,00%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes Mont-Lozère	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00012758	Mise en conformité de la déchèterie de Villefort	253 775,00	39 200,00	15,45%
Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Ecoles Publiques Primaires	00012442	Rénovation de l'école communale de Vielvic	10 874,00	3 262,00	30,00%
			A 1 =			

Commune de VILLEFORT	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017596	Transformation des locaux de l'ancienne trésorerie en cabinet médical	87 512,00	8 752,00	10,00%
Commune de VILLEFORT	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017597	Aménagement d'une épicerie solidaire rue de la Bourgade	88 643,00	8 864,00	10,00%
√oirie						
Commune de ALTIER	Voirie Communale	00012747	Programme de voirie 2016	29 591,00	11 836,00	40,00%
Commune de ALTIER	Voirie Communale	00012748	Programme de voirie 2017	40 894,00	16 164,00	39,53%
Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Voirie Communale	00012770	Voirie communale 2016	15 209,00	6 000,00	39,45%
Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Voirie Communale	00012775	Voirie communale 2017	21 668,00	6 000,00	27,69%
Commune de POURCHARESSES	Travaux Exceptionnels	00016881	Remise en état des dégâts provoqués par l'épisode cévenol du 22 novembre 2016	36 354,00	3 635,00	10,00%
Commune de POURCHARESSES	Voirie Communale	00012763	Programme de voirie 2016 et 2017	72 756,00	24 000,00	32,99%
Commune de PREVENCHERES	Voirie Communale	00012765	Travaux de voirie 2016	41 679,00	16 000,00	38,39%
Commune de PREVENCHERES	Voirie Communale	00012766	Travaux de voirie 2017	41 445,00	16 000,00	38,61%
Commune de VILLEFORT	Voirie Communale	00012890	Programme de voirie 2016	54 043,00	14 000,00	25,91%
Commune de VILLEFORT	Voirie Communale	00012891	Programme de voirie 2017	78 061,00	14 000,00	17,93%

Contrat Gorges du Tarn et des Grands Causses

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au c	contrat actualisés au 23 octobre					
AEP Assainissement						
Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00002136	Restructuration de la desserte AEP de Blajoux, la Chadenède, le Céret, le Villaret et Castelbouc	81 003,00	8 100,00	10,00%
Communauté de communes des Gorges du Tarn et des Grands Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015297	Restructuration de la desserte AEP de Blajoux, la Chadenède, le Céret, le Villaret et Castelbouc (complément)	81 003,00	8 100,00	10,00%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013557	AEP La Malène - aménagement de la RD	132 753,00	39 826,00	30,00%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013558	Forage des estivants à Sainte Enimie	494 000,00	44 241,00	8,96%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement		Mise en conformité des captages sur le territoire des Gorges du Tarn (phase enquête publique)	19 800,00	3 960,00	20,00%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013561	Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Mas Saint Chély et de Caussignac	197 610,00	39 522,00	20,00%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013934	Réfection réseau AEP rue de La Combe à Sainte Enimie	77 829,00	23 349,00	30,00%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00018509	Etude transfert de compétence	70 000,00	7 000,00	10,00%
SIAEP du Causse du Massegros	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00008638	Renforcement de l'AEP de Cauquenas sur la commune de la Malène	76 600,00	22 980,00	30,00%
SIAEP du Causse du Massegros	Fonds de Réserve	00013529	Renforcement AEP de La Malène	192 100,00	57 630,00	30,00%

Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013764	Rénovation d'ANC	71 659,00	7 761,00	10,83%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013808	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	31 635,00	3 163,50	10,00%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015368	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	20 645,00	2 065,00	10,00%
Cadre de vie						
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013544	Aménagement de l'entrèe du village et divers travaux d'aménagements de villages à Montbrun	17 671,00	4 800,00	27,16%
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013545	Aménagement du bourg du Fayet	96 026,00	33 610,00	35,00%
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013551	Aménagement du village de Champerboux	123 011,00	49 204,00	40,00%
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013552	Valorisation du patrimoine du bourg de Sainte Enimie	60 000,00	20 000,00	33,33%
Commune de LA MALENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013539	Rénovation de la salle polyvalente et festive	174 885,00	44 362,00	25,37%
Commune de LA MALENE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017938	Remise en état d'un mur emporté par le Tarn	11 786,00	4 714,00	40,00%
Commune de MAS SAINT CHELY	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013549	Aménagement de villages	71 703,00	21 000,00	29,29%
Service et vie quotidienne						
SICTOM des bassins du Haut Tarn	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013532	Achat d'un groupe électrogène pour la déchèterie de Sainte Enimie	8 762,00	1 631,00	18,61%
Urbanisme, logement accue	il					
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Logement	00016359	Réhabilitation d'un logement au hameau du Bac	134 600,00	10 000,00	7,43%
			050			

Commune de LA MALENE	Fonds de Réserve	00013555	Réhabilitation du bâtiment de la salle polyvalente et festive (partie logements)	210 767,45	40 000,00	18,98%
Commune de MAS SAINT CHELY	Logement	00005843	Réhabilitation de deux gîtes en un logement au dessus du bâtiment de la mairie	73 347,00	10 000,00	13,63%
Commune de MAS SAINT CHELY	Logement	00013556	Réhabilitation d'un logement	22 440,00	10 000,00	44,56%
Voirie						
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Voirie Communale	00013533	Création, réfection et entretien de la voirie communautaire 2016 des Gorges du Tarn	100 586,00	36 000,00	35,79%
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Voirie Communale	00013534	Création, réfection et entretien de la voirie communautaire 2017 des Gorges du Tarn	144 718,00	36 000,00	24,88%
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Voirie Communale	00013536	Programme de voirie communale 2016 de Sainte Enimie	25 458,00	9 600,00	37,71%
Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Voirie Communale	00013537	Programme de voirie communale 2017 de Sainte Enimie	31 994,00	9 600,00	30,01%
Commune de MAS SAINT CHELY	Voirie Communale	00013535	Réfection de la voirie rurale	71 469,00	18 000,00	25,19%

Contrat Florac Sud Lozère

Maître d'ouvrag	je	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus a	au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
AEP Assainissement							
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes		Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013233	Mise en place du SPANC sur le territoire de Florac Sud Lozère	26 701,00	13 351,00	50,00%
Commune de BARRE CEVENNES	DES	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010603	Réfection des réseaux d'assainissement du bourg	49 000,00	14 700,00	30,00%
Commune de CANS CEVENNES	et	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013230	Mise en souterrain de la traversée du Tarnon à Grattegals pour la canalisation alimentant Vernagues et Ferreyrettes	31 405,00	9 422,00	30,00%
Commune de CANS CEVENNES	et	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013238	Mise en conformité des captages (2ème phase administrative de Saint Julien d'Arpaon)	17 600,00	3 520,00	20,00%
Commune de CASSAGNAS		Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011964	Pose de compteurs AEP	16 770,00	3 354,00	20,00%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du 1 de la Jonte et des Causses		Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013216	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	7 175,00	717,50	10,00%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du 1 de la Jonte et des Causses		Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015366	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	14 387,00	1 439,00	10,00%
Cadre de vie							
Communauté de communes Gorges Causses Cévennes		Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00013279	Création de la maison intercommunale du Tourisme, de l'accueil du PNC et de l'Entente Unesco dans les locaux de l'ancienne gare de Florac	1 902 577,00	190 252,00	10,00%

Commune de BARRE DES CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009214	Aménagement de la traversée du village	647 276,00	158 910,00	24,55%
Commune de BARRE DES CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018491	Rénovation de la gendarmerie	112 000,00	33 161,50	29,61%
Commune de BEDOUES- COCURES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012021	Aménagement d'un bâtiment en mairie à Cocurès	125 728,00	44 005,00	35,00%
Commune de CANS et CEVENNES	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00013253	Construction d'une halle couverte et ouverte à Saint Julien d'Arpaon	85 900,00	17 180,00	20,00%
Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010939	Aménagement du village et mise en valeur du patrimoine historique de Saint Laurent de Trèves	69 547,00	20 864,00	30,00%
Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013265	Mise aux normes des bâtiments communaux	48 984,00	14 695,00	30,00%
Commune de CANS et CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013917	Mise aux normes d'accessibilité des WC publics et du temple de Saint Laurent de Trèves	35 000,00	10 500,00	30,00%
Commune de CASSAGNAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013258	Réalisation de murs de soutènement au hameau de Magistavols et des Crozes Haut	14 650,00	5 860,00	40,00%
Commune de CASSAGNAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00014730	Réfection du mur de soutènement de la route de Currières	7 508,00	3 003,00	40,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Fonds de Réserve	00018515	Opération Florac plage	50 000,00	10 000,00	20,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017598	Rénovation du gymnase	1 070 000,00	53 500,00	5,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018145	Réfection de trois terrains de tennis	155 881,00	31 176,00	20,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018493	Etude paysagère du parc Paul Arnal en vue de la création d'un pôle de pleine nature et 1ère tranche : création d'un pumptrack	15 000,00	6 000,00	40,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Travaux Exceptionnels	00016385	Aménagement du quartier Desbouis	228 624,00	15 000,00	6,56%
Commune de ISPAGNAC	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013724	Mise aux normes d'accessibilité des bâtiments communaux	75 085,00	15 017,00	20,00%

Commune de LES BONDONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00010615	Divers aménagements de villages	53 419,00	21 367,00	40,00%
Commune de LES BONDONS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013298	Divers aménagements de villages	56 299,00	19 705,00	35,00%
Commune de ROUSSES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013267	Restructuration du bâtiment communal et mise aux normes de la mairie	235 650,00	50 000,00	21,22%
Commune de VEBRON	Monuments Historiques et Patrimoine	00012652	Mise en sécurité de l'église	190 900,00	66 815,00	35,00%
Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
Commune de ROUSSES	Projets Touristiques Structurants	00013223	Changement de la navette du Tapoul	34 000,00	10 200,00	30,00%
Service et vie quotidienne						
Commune de BARRE DES CEVENNES	Ecoles Publiques Primaires	00010092	Réfection des façades par isolation extérieure et rénovation des locaux scolaires	253 254,00	30 000,00	11,85%
Commune de ISPAGNAC	Petite Enfance	00013471	Création d'une MAM (complément)	136 555,00	8 000,00	5,86%
SDEE de la Lozère	Bois Energie	00012137	Création d'un réseau de chaleur à Florac	3 800 000,00	100 000,00	2,63%
Urbanisme, logement accue	sil					
Commune de BEDOUES- COCURES	Logement	00013910	Création d'un logement dans l'ancien foyer rural de Bédouès	54 659,00	10 000,00	18,30%
Voirie						
Commune de BARRE DES CEVENNES	Voirie Communale	00013731	Programme de voirie 2017	47 786,00	18 223,00	38,13%
Commune de CANS et CEVENNES	Voirie Communale	00013212	Programme de voirie 2016 à Saint Julien d'Arpaon	29 409,00	10 000,00	34,00%
	•		•			

Commune de CANS et CEVENNES	Voirie Communale	00013732	Programme de voirie 2017	63 264,00	25 305,00	40,00%
Commune de CASSAGNAS	Voirie Communale	00013198	Programme de voirie 2016	26 220,00	10 488,00	40,00%
Commune de CASSAGNAS	Voirie Communale	00013199	Programme de voirie 2017	28 992,00	11 597,00	40,00%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013204	Programme de voirie 2016 de Florac	90 276,00	36 000,00	39,88%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013205	Programme de voirie 2017	164 996,00	42 000,00	25,46%
Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Voirie Communale	00013210	Programme de voirie 2016 de La Salle Prunet	15 960,00	6 000,00	37,59%
Commune de ISPAGNAC	Voirie Communale	00013208	Programme de voirie 2016	39 676,00	15 870,00	40,00%
Commune de ISPAGNAC	Voirie Communale	00013209	Programme de voirie 2017	18 550,00	7 420,00	40,00%
Commune de LES BONDONS	Voirie Communale	00013213	Programme de voirie 2016	36 720,00	14 688,00	40,00%
Commune de LES BONDONS	Voirie Communale	00015958	Travaux de voirie communale 2017	59 249,00	23 700,00	40,00%
Commune de ROUSSES	Voirie Communale	00013203	Programme de voirie 2017	9 604,00	3 842,00	40,00%
Commune de VEBRON	Voirie Communale	00013200	Programme de voirie 2016	40 022,00	12 268,00	30,65%
Commune de VEBRON	Voirie Communale	00013201	Programme de voirie 2017	23 840,00	9 536,00	40,00%
	•					

Contrat Cévennes au Mont Lozère

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pro	ojets retenus au co	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
Д	EP Assainissement						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013919	Programme de réhabilitation groupé des assainissements non collectifs	28 000,00	6 400,00	22,86%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Fonds de Réserve	00018517	Renouvellement de l'AEP à partir de la prise d'eau de Caquefer	407 300,00	122 190,00	30,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Travaux Exceptionnels	00014001	Réalisation d'un réseau hydraulique à Fraissinet de Lozère	25 575,00	7 672,00	30,00%
C	adre de vie						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017599	Réhabilitation d'un lieu de vie éducatif pour jeunes dans l'ancien presbytère de Fraissinet de Lozère	397 063,00	12 239,00	3,08%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013101	Réhabilitation d'un lieu de vie éducatif pour jeunes dans l'ancien presbytère de Fraissinet de Lozère	397 063,00	10 000,00	2,52%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Travaux Exceptionnels	00013929	Réhabilitation de l'ancienne cure du Pont de Montvert	454 645,00	51 063,00	11,23%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013105	Réhabilitation de l'ancienne cure du Pont de Montvert	454 645,00	31 217,00	6,87%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017602	Création d'un plateau multisports	58 000,00	5 800,00	10,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00008591	Aménagement du hameau de Masméjean à Saint Maurice de Ventalon	19 895,00	8 259,00	41,51%

	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011958	Aménagement de la place de l'église du Pont de Montvert (2ème tranche)	233 165,00	52 000,00	22,30%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011959	Rénovation du camping municipal du Pont de Montvert (tranche1)	13 000,00	5 850,00	45,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012656	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie de Fraissinet de Lozère	50 015,00	15 000,00	29,99%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012658	Aménagement du village de La Brousse (tranche 1)	115 995,00	35 000,00	30,17%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013071	Extension du garage communal de Saint Maurice de Ventalon (tranche 1)	25 000,00	10 000,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013081	Aménagement des garages communaux du Pont de Montvert	190 000,00	76 000,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018416	Mise en place d'une signalisation routière et touristique	53 000,00	21 200,00	40,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Monuments Historiques et Patrimoine	00007509	Mise en sécurité et aménagements des abords du temple de Grizac	25 486,00	12 743,00	50,00%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Travaux Exceptionnels	00013930	Aménagement des abords de la passerelle du Pont de Montvert	58 024,00	35 820,00	61,73%
	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Travaux Exceptionnels	00018415	Réalisaion d'une nouvelle pelouse au stade de Prat de Bletch	14 000,00	11 200,00	80,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012468	Enfouissement des réseaux secs dans les hameaux de Lézinier et de l'Espinas à Saint Andéol de Clerguemort	10 000,00	4 000,00	40,00%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012469	Aménagement du village de l'Espinas à Saint Andéol de Clerguemort	82 804,00	20 000,00	24,15%
	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012503	Aménagement de la mairie au Géripon à Saint Frézal de Ventalon	150 741,00	60 296,00	40,00%
	Commune de VIALAS	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017600	Aménagement global du village	810 000,00	48 600,00	6,00%
	Commune de VIALAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013455	Aménagement du hameau de la Planche	42 335,00	5 000,00	11,81%
_							

Commune de VIALAS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018513	Création d'un chemin de mémoire des justes	4 825,00	240,00	4,97%
Commune de VIALAS	Monuments Historiques et Patrimoine	00008883	Réfection de la toiture du temple	112 223,00	33 667,00	30,00%
Commune de VIALAS	Travaux Exceptionnels	00018362	Aménagement des falaises du Trenze pour la pratique de l'escalade	87 400,00	27 520,00	31,49%
Service et vie quotidienne						
Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Travaux Exceptionnels	00013740	Mise aux normes de la crèche municipale	5 000,00	4 000,00	80,00%
Commune de VIALAS	Ecoles Publiques Primaires	00008878	Construction d'une nouvelle école primaire	698 200,00	139 500,00	19,98%
Urbanisme, logement accue	il					
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Logement	00007065	Réhabilitation de la maison "Rouverand" en 1 logement à Saint Andéol de Clerguemort	187 026,00	10 000,00	5,35%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Logement	00013096	Aménagement d'un logement social au Géripon à Saint Frézal de Ventalon	71 460,00	10 000,00	13,99%
Voirie						
Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013083	Programme de voirie communale 2017	81 264,00	32 506,00	40,00%
Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013084	Programme de voirie communale 2016	72 044,00	28 817,00	40,00%
Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Voirie Communale	00013920	Mise aux normes de l'accessibilité de la mairie (voirie) à Fraissinet de Lozère	41 970,60	16 000,00	38,12%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00012500	Aménagement du hameau de Penens Bas et création du parking Est à Saint Frézal de Ventalon	21 586,00	5 430,00	25,16%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00012501	Aménagement du hameau de Penens Bas et création du parking Ouest à Saint Frézal de Ventalon	21 586,00	2 683,00	12,43%

Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013092	Programme de voirie 2016 de Saint Andéol de Clerguemort	36 495,00	14 000,00	38,36%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013093	Programme de voirie 2017 de Saint Andéol de Clerguemort	83 607,00	14 000,00	16,75%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013094	Réfection de la voirie 2016 de Saint Frézal de Ventalon	42 031,00	14 300,00	34,02%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013095	Réfection de la voirie 2017 de Saint Frézal de Ventalon	83 607,00	14 000,00	16,75%
Commune de VENTALON EN CEVENNES	Voirie Communale	00013104	Enfouissement des réseaux secs du hameau de Penens Bas à Saint Frézal de Ventalon	5 907,00	1 591,00	26,93%
Commune de VIALAS	Travaux Exceptionnels	00018113	Programme de voirie 2016-2017	71 211,00	8 600,00	12,08%
Commune de VIALAS	Voirie Communale	00017123	Programme de voirie 2016-2017	71 211,00	17 400,00	24,43%

Contrat Vallée de la Jonte

Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Projets retenus au	contrat actualisés au 23 octobr	e 2017				
AEP Assainissement						
Commune de HURES LA PARADE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013609	Protection des captages	18 000,00	3 600,00	20,00%
Commune de MEYRUEIS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013774	Etude de faisabilité de substitution des prises d'eau	46 785,00	14 035,00	30,00%
Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013607	Mise aux normes de l'assainissement du hameau du Truel (réseau et station)	295 000,00	15 000,00	5,08%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00013616	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2016)	9 725,00	972,50	10,00%
Syndicat Mixte Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses	Travaux pour la Gestion Intégrée des Cours d'Eau	00015367	Programme pluriannuel de gestion du Tarn (2017)	32 404,00	3 240,00	10,00%
Cadre de vie						
Commune de GATUZIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00012017	Déplacement de la mairie dans le bâtiment de l'ancien temple pour des contraintes d'accessibilité	230 000,00	92 000,00	40,00%
Commune de GATUZIERES	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013592	Travaux de murs de soutènement	12 964,00	3 020,00	23,30%
Commune de LE ROZIER	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013595	Accessibilité des toilettes publiques	13 000,00	3 900,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017604	Aménagement d'une salle de cinéma	16 896,00	6 758,00	40,00%

Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013596	Accessibilité des bâtiments publics	106 203,00	31 861,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013601	Aménagement de la halle	10 000,00	4 000,00	40,00%
Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013769	Aménagement des entrées de village	68 886,00	26 800,00	38,90%
Commune de MEYRUEIS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00018266	Rénovation de la toiture du garage de la poste	21 514,00	4 605,00	21,40%
Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013584	Aménagement du Château de Roquedols - études et 1ères réparations	100 000,00	30 000,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013585	Etude et 1ère phase de l'église de Saint Pierre	10 000,00	3 000,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Monuments Historiques et Patrimoine	00013586	Rénovation de la toiture de la tour de l'horloge	50 000,00	20 000,00	40,00%
Commune de MEYRUEIS	Travaux Exceptionnels	00013949	Rénovation de la toiture du garage de la poste	21 514,00	4 000,00	18,59%
Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013591	Réhabilitation d'un gîte touristique communal Le Paillon	80 000,00	32 000,00	40,00%
Développement Economique	e - Agriculture et tourisme					
Commune de HURES LA PARADE	Monuments Historiques et Patrimoine	00013566	Réhabilitation et remise en service d'un moulin à vent	437 000,00	40 400,00	9,24%
Commune de HURES LA PARADE	Projets Touristiques Structurants	00012019	Amélioration des conditions d'accessibilité de l'auberge de Nivoliers	185 000,00	55 500,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Projets Touristiques Structurants	00013568	Rénovation des toitures du village de vacances	78 538,00	23 561,00	30,00%
Commune de MEYRUEIS	Projets Touristiques Structurants	00013569	Création d'une aire de camping cars	15 000,00	4 500,00	30,00%
Service et vie quotidienne	vice et vie quotidienne					

Commune de MEYRUEIS	Petite Enfance	00013571	Création d'une maison d'accueil pour assistantes maternelles	20 000,00	6 000,00	30,00%
SICTOM des bassins du Haut Tarn	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013572	Rénovation de la déchèterie de Hures la Parade	239 500,00	40 000,00	16,70%
oirie						
Commune de FRAISSINET DE FOURQUES	Voirie Communale	00013582	Travaux de voirie communale 2016	40 011,00	15 000,00	37,499
Commune de FRAISSINET DE FOURQUES	Voirie Communale	00013583	Travaux de voirie communale 2017	29 467,00	11 787,00	40,00%
Commune de GATUZIERES	Voirie Communale	00013576	Travaux de voirie communale 2016	16 013,00	6 405,00	40,009
Commune de GATUZIERES	Voirie Communale	00013577	Travaux de voirie communale 2017	11 400,00	4 560,00	40,009
Commune de HURES LA PARADE	Voirie Communale	00013578	Travaux de voirie communale 2016	34 328,00	8 000,00	23,309
Commune de HURES LA PARADE	Voirie Communale	00013579	Travaux de voirie communale 2017	28 282,00	8 000,00	28,299
Commune de MEYRUEIS	Voirie Communale	00013580	Travaux de voirie communale 2016	48 851,00	16 000,00	32,759
Commune de MEYRUEIS	Voirie Communale	00013581	Travaux de voirie communale 2017	49 567,00	16 000,00	32,289
Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale	00013573	Travaux de voirie communale 2016	30 134,00	8 000,00	26,55%
Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale	00013574	Travaux de voirie communale 2017	18 945,00	7 578,00	40,009
Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Voirie Communale	00013575	Mise en sécurité de la côte du Truel	87 662,00	32 000,00	36,509

Contrat Vallée Longue et Calbertois en Cévennes

	Maître d'ouvrage	Procédure du dossier	Numéro du dossier	Projet	Montant prévisionnel du projet	Montant prévisionnel de l'aide	Tx subvention previsionnel Departement
Pr	ojets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre	2017				
A	EP Assainissement						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00014729	Réhabilitation groupée coordonnée par le SPANC Pays de Cévennes	14 000,00	3 800,00	27,14%
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00011963	Assainissement du quartier du collège	250 000,00	50 000,00	20,00%
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013653	Mise en conformité des captages des Crozes et du Dourdon	150 782,00	45 235,00	30,00%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012152	Protection des captages	99 000,00	21 480,00	21,70%
	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00015412	Réalisation d'un forage dirigé sous le Gardon	46 478,00	10 000,00	21,52%
	Cadre de vie						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00017937	Création d'un sentier piétonnier d'intérêt communautaire sur la commune de Saint Hilaire de Lavit	6 028,00	1 808,00	29,99%
	Commune de LE COLLET DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00009579	Aménagements de parkings	95 280,00	38 112,00	40,00%
	Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013635	Enfouissement du réseau de téléphonique du Rouve Bas	27 430,00	12 343,00	45,00%
	Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE	Travaux Exceptionnels	00018002	Aménagement d'un parking	51 415,00	20 566,00	40,00%

Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013638	Aménagement de parkings aux entrées ouest et nord du bourg-centre	100 726,00	16 000,00	15,88%
Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013639	Aménagement du centre bourg	300 000,00	66 667,00	22,22%
Commune de SAINT HILAIRE DE LAVIT	Monuments Historiques et Patrimoine	00013631	Restauration du temple et de l'église	200 000,00	80 000,00	40,00%
Commune de SAINT JULIEN DES POINTS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013640	Aménagement d'une place et création d'un parking	30 699,00	12 280,00	40,00%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013642	Restructuration et mise aux normes des locaux du multiple rural	25 544,00	5 000,00	19,57%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013643	Accessibilité de la mairie et salle polyvalente, aménagement de la mairie	44 788,00	14 000,00	31,26%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013652	Acquisition d'un bâtiment pour multiple rural	67 834,00	18 089,00	26,67%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Travaux Exceptionnels	00013924	Acquisition d'un bâtiment pour multiple rural (complément)	82 166,00	21 911,00	26,67%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Travaux Exceptionnels	00018500	Isolation thermique d'un bâtiment communal	109 314,00	43 725,00	40,00%
Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013645	Enfouissement du réseau télécom du quartier de la Combe au quartier de la Griffaret	22 689,00	9 076,00	40,00%
Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016109	Aménagement de sécurité lié à la voirie communale du Moulin	112 722,00	8 762,00	7,77%
Gervice et vie quotidienne						
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Equipements pour la Maîtrise des Déchets	00013622	Rénovation de la déchèterie de Saint Privat de Vallongue	226 000,00	27 400,00	12,12%
Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Ecoles Publiques Primaires	00013618	Rénovation de l'école publique	27 307,00	8 192,00	30,00%
Jrbanisme, logement accue	il					

Logement	00013650	Requalification des logements communaux	133 000,00	20 000,00	15,04%
Logement	00011764	Réhabilitation de deux logements à l'ancienne école de Saint Privat	130 000,00	20 000,00	15,38%
Voirie Communale	00013913	Programme de voirie communale 2017	177 093,00	56 000,00	31,62%
Travaux Exceptionnels	00018001	Programme de voirie 2017	78 813,00	31 525,00	40,00%
Voirie Communale	00013624	Programme de voirie communale 2016	129 790,00	51 916,00	40,00%
Voirie Communale	00013914	Programme de voirie communale 2017	129 793,00	51 917,00	40,00%
Voirie Communale	00013628	Programme de voirie communale 2016	15 213,00	6 085,00	40,00%
Voirie Communale	00013921	Programme de voirie communale 2017	60 172,00	17 915,00	29,77%
Voirie Communale	00013625	Programme de voirie communale 2016	22 951,00	9 180,00	40,00%
Voirie Communale	00013626	Programme de voirie communale 2017	19 992,00	7 997,00	40,00%
Voirie Communale	00013623	Programme de voirie communale 2016	53 266,00	16 000,00	30,04%
Voirie Communale	00013922	Programme de voirie communale 2017	38 698,00	15 479,00	40,00%
Travaux Exceptionnels	00017172	Travaux de voirie 2017 (complément)	50 000,00	20 000,00	40,00%
Travaux Exceptionnels	00018499	Réfection des parapets de la VC 1	28 336,00	11 334,00	40,00%
	Logement Voirie Communale Travaux Exceptionnels Voirie Communale Travaux Exceptionnels	Logement 00011764 Voirie Communale 00013913 Travaux Exceptionnels 00018001 Voirie Communale 00013624 Voirie Communale 00013914 Voirie Communale 00013628 Voirie Communale 00013921 Voirie Communale 00013625 Voirie Communale 00013626 Voirie Communale 00013623 Voirie Communale 00013922 Travaux Exceptionnels 00017172	Logement Double Communale Voirie Communale Vo	Logement 00013630 communaux 133 000,00 Logement 00011764 Réhabilitation de deux logements à l'ancienne école de Saint Privat 130 000,00 Voirie Communale 00013913 Programme de voirie communale 2017 177 093,00 Travaux Exceptionnels 00018001 Programme de voirie 2017 78 813,00 Voirie Communale 00013624 Programme de voirie communale 2016 129 790,00 Voirie Communale 00013914 Programme de voirie communale 2017 129 793,00 Voirie Communale 00013628 Programme de voirie communale 2016 15 213,00 Voirie Communale 00013921 Programme de voirie communale 2017 60 172,00 Voirie Communale 00013625 Programme de voirie communale 2016 22 951,00 Voirie Communale 00013626 Programme de voirie communale 2017 19 992,00 Voirie Communale 00013627 Programme de voirie communale 2017 19 992,00 Voirie Communale 00013629 Programme de voirie communale 2017 33 698,00 Travaux Exceptionnels 00017172 Travaux de voirie 2017 (complément) 50 000,00	Logement 00013630 communaux 133 000,00 20 000,00 Logement 00011764 Réhabilitation de deux logements à l'aid 000,00 130 000,00 20 000,00 Voirie Communale Voirie Communale 00013913 Programme de voirie communale 2017 177 093,00 56 000,00 Travaux Exceptionnels 00018001 Programme de voirie 2017 78 813,00 31 525,00 Voirie Communale 00013624 Programme de voirie communale 2016 129 790,00 51 916,00 Voirie Communale 00013914 Programme de voirie communale 2017 129 793,00 51 917,00 Voirie Communale 00013628 Programme de voirie communale 2016 15 213,00 6 085,00 Voirie Communale 00013921 Programme de voirie communale 2017 60 172,00 17 915,00 Voirie Communale 00013625 Programme de voirie communale 2016 22 951,00 9 180,00 Voirie Communale 00013626 Programme de voirie communale 2017 19 992,00 7 997,00 Voirie Communale 00013623 Programme de voirie communale 2016 53 266,00

Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Travaux Exceptionnels	00018514	Réfection des enrochements du pont de La Farge	19 150,00	2 925,00	15,27%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Voirie Communale	00013627	Programme de voirie communale 2016- 2017	75 275,00	24 000,00	31,88%
Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Voirie Communale	00018498	Réfection des enrochements du pont de la Farge	19 150,00	4 735,00	24,73%
Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Voirie Communale	00013630	Programme de voirie communale 2016	57 782,00	20 000,00	34,61%
Commune de SAINT PRIVAT DE VALLONGUE	Voirie Communale	00013923	Programme de voirie communale 2017	61 861,00	20 000,00	32,33%

Contrat Cévenne des Hauts Gardons

Pr	ojets retenus au c	ontrat actualisés au 23 octobre					
А	EP Assainissement						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00012139	Mise en place du SPANC des Hauts Gardons	24 600,00	12 300,00	50,00%
	Commune de BASSURELS	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010612	Création d'une station d'épuration	105 000,00	21 000,00	20,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00009394	Raccordement AEP du Mas Roger	71 800,00	21 540,00	30,00%
	Commune de MOLEZON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013707	Captage source Lauriol-Trabassac (phase administrative)	19 650,00	6 602,00	33,60%
	Commune de MOLEZON	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00017289	Travaux de raccordement et de protection du captage de Lauriol Trabassac	123 482,00	41 595,00	33,69%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013708	Aménagement du village (AEP phase 1)	111 330,00	33 399,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013710	Aménagement du village (AEP phase 2)	84 007,00	25 202,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013712	Aménagement des 6 bassins de la station d'épuration	37 796,00	7 559,00	20,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00010762	Réalisation du schéma directeur d'assainissement	60 000,00	12 000,00	20,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013714	Régularisation des captages (administratif et travaux)	144 100,00	42 365,00	29,40%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013715	Adduction du réseau des Mazes - interconnexion des captages	14 043,00	4 950,00	35,25%
	SIVU de La Can de l'Hospitalet	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013716	Régularisation des captages (administratif tranche 1)	20 252,00	4 050,00	20,00%

	SIVU de La Can de l'Hospitalet	Alimentation en Eau Potable et Assainissement	00013717	Régularisation des captages (travaux - tranche 2)	30 300,00	8 269,00	27,29%
Ca	adre de vie						
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013682	Construction d'un centre technique intercommunal	276 407,00	63 924,00	23,13%
	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016025	Construction d'un centre technique intercommunal (complément)	276 407,00	7 261,00	2,63%
	Commune de BASSURELS	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013683	Acquisition foncière pour la construction d'une mairie et d'une salle multifonction	30 000,00	15 000,00	50,00%
	Commune de LE POMPIDOU	Travaux Exceptionnels	00017397	Réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité de la bibliothèque municipale	21 182,00	6 354,00	30,00%
	Commune de MOLEZON	Travaux Exceptionnels	00016361	Réfection d'un mur au lieu-dit le Saltet	4 367,00	1 746,00	39,98%
	Commune de MOLEZON	Travaux Exceptionnels	00017320	Aménagement du gîte d'étape Le Masdal à la Roquette	7 044,00	2 817,00	39,99%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00011720	Construction d'une maison des services (complément)	550 805,00	28 087,00	5,10%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013690	Amélioration de la salle polyvalente	65 780,00	26 312,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013691	Rénovation et mise en sécurité des lieux de culte	58 297,00	17 489,00	30,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00013693	Equipement de la maison de services au public	15 251,00	6 000,00	39,34%
	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Loisirs, Aménagements de Villages et Equipement des Communes	00016941	Mise en accessibilité des établissements recevant du public	21 000,00	6 300,00	30,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00013695	Rénovation et aménagement d'un terrain de tennis	29 000,00	5 800,00	20,00%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Fonds pour les Projets d'Envergure Départementale	00017601	Acquisition d'un bâtiment	100 000,00	30 000,00	30,00%

	oisirs, Aménagements de Villages et quipement des Communes	00013694	Mise aux normes électrique des bâtiments communaux	41 733,00	16 692,00	40,00%
	oisirs, Aménagements de Villages et quipement des Communes	00013696	Accessibilité des bâtiments publics	47 950,00	5 050,00	10,53%
Développement Economique -	Agriculture et tourisme					
Communauté de communes des Cévennes Fo au Mont-Lozère	onds de Réserve	00016124	Achat d'une éplucheuse à châtaignes et extension du bâtiment existant de l'atelier de transformation végétale	28 764,26	4 602,28	16,00%
Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	ravaux Exceptionnels	00013659	Rénovation du village de vacances de Saint Roman de Tousque	368 603,00	81 093,00	22,00%
Service et vie quotidienne						
Communauté de communes des Cévennes E au Mont-Lozère	quipements pour la Maîtrise des Déchets	00013662	Mise en conformité de la déchèterie de Sainte Croix Vallée Française	128 850,00	10 800,00	8,38%
Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	onds de Réserve	00018516	Mise en conformité de la déchèterie de Sainte Croix Vallée Française	128 850,00	13 880,00	10,77%
Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	coles Publiques Primaires	00013660	Amélioration de l'école (auvent, cour,)	74 380,00	18 000,00	24,20%
Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	coles Publiques Primaires	00013661	Aménagement et mise en sécurité des bâtiments de l'école publique	65 783,00	19 735,00	30,00%
Urbanisme, logement accueil						
Commune de GABRIAC Lo	ogement	00013697	Réhabilitation d'un logement	30 225,00	10 000,00	33,09%
Commune de LE POMPIDOU	ogement	00007346	Réhabilitation des deux logements de l'ancienne mairie et de l'ancienne école du Pompidou	121 908,00	20 000,00	16,41%
Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	ogement	00013698	Rénovation du logement de la mairie	51 618,00	10 000,00	19,37%
Commune de MOLEZON Lo	ogement	00013699	Rénovation et isolation de la maison de la Rouquette (Mazdal)	42 347,00	10 000,00	23,61%
			000			

	Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Logement	00007712	Réhabilitation du logement communal à l'ancienne école de Nogaret	64 307,00	10 000,00	15,55%
	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Logement	00009569	Travaux de rénovation de deux logements communaux	61 514,00	20 000,00	32,51%
V	oirie						
	Commune de BASSURELS	Voirie Communale	00013664	Travaux de voirie communale 2016	39 685,00	15 874,00	40,00%
	Commune de BASSURELS	Voirie Communale	00013665	Travaux de voirie communale 2017	63 424,00	25 370,00	40,00%
	Commune de GABRIAC	Voirie Communale	00013666	Travaux de voirie communale 2016	30 051,00	10 750,00	35,77%
	Commune de GABRIAC	Voirie Communale	00013667	Travaux de voirie communale 2017	31 330,00	10 750,00	34,31%
	Commune de LE POMPIDOU	Voirie Communale	00013671	Travaux de voirie communale 2016 - route du Masaoût II et emplois partiels sur la route de Molezon et le hameau du Mazelet	36 541,00	11 605,00	31,76%
	Commune de LE POMPIDOU	Voirie Communale	00018157	Travaux de voirie 2017	38 158,00	4 800,00	12,58%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013668	Travaux de voirie communale 2016	12 803,00	5 121,00	40,00%
	Commune de MOISSAC VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013669	Travaux de voirie communale 2017	57 773,00	23 109,00	40,00%
	Commune de MOLEZON	Voirie Communale	00013670	Travaux de voirie communale 2016	51 547,00	20 619,00	40,00%
	Commune de MOLEZON	Voirie Communale	00015953	Travaux de voirie communale 2017	37 704,00	11 381,00	30,19%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013672	Travaux de voirie communale 2016	85 241,00	34 096,00	40,00%
	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013673	Travaux de voirie communale 2017	103 356,00	40 855,00	39,53%

 Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Voirie Communale	00013676	Travaux de voirie communale 2016	15 798,00	6 319,00	40,00%
 Commune de SAINT MARTIN DE LANSUSCLE	Voirie Communale	00013677	Travaux de voirie communale 2017	31 669,00	12 668,00	40,00%
Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013678	Travaux de voirie communale 2016	21 791,00	8 299,00	38,08%
Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Voirie Communale	00013679	Travaux de voirie communale 2017	15 276,00	5 825,00	38,13%



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU la délibération CP 14 331 de la commission permanente en date du 19 mai 2014 ;

VU la délibération CP_14_721 de la commission permanente en date du 24 octobre 2014 ;

VU la délibération CP_16_025 de la commission permanente en date du 5 février 2016 ;

VU la délibération CP_16_0965 de la commission permanente en date du 14 avril 2016 ;

VU la délibération CP_16_157 de la commission permanente en date du 17 juin 2016 ;

VU la délibération CP_16_253 de la commission permanente en date du 30 septembre 2016 ;

VU les délibérations CP_17_096 et CP_17_097 de la commission permanente en date du 7 avril 2017 ;

VU la délibération CP 17 171 de la commission permanente en date du 23 juin 2017 ;

VU la délibération CP 17 213 de la commission permanente en date du 21 juillet 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°802 intitulé "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU la non-participation des conseillers départementaux sur les contrats dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné,

ARTICLE 1

Approuve les modifications d'affectations antérieures au titre des AP 2014 AEP Assainissement, AP 2014 Aides aux communes, 2015 Contrats et AP 2017 Prolongation d'AP, telles que présentées en annexe, découlant notamment de demandes de modifications d'intitulé ou de dépense présentés par les maîtres d'ouvrages, de modifications intervenues lors du vote des décisions modificatives des contrats territoriaux, d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale, de modification de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats.

ARTICLE 2

Précise que le complément de crédits affectés de 25 528,00 €, au titre de ces modifications, sera affecté et imputé sur l'AP 2015 Contrats comme suit :

- sur l'opération « Loisirs et aménagements de villages » à hauteur de 11 462,00 €
- sur l'opération « Travaux exceptionnels » à hauteur de 930,00 €
- sur l'opération « Écoles publiques » à hauteur de 1 080,00 €
- sur l'opération « Voirie communale » à hauteur de 12 056,00 €.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_295 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°802 "Politiques territoriales : propositions de modifications d'affectations réalisées antérieurement".

Je vous propose en annexe au présent rapport, les modifications d'affectations antérieures dans le cadre de l'ensemble des dispositifs en faveur des collectivités.

Ces modifications découlent notamment :

- de demandes de modifications d'intitulé ou de dépense présentés par les maîtres d'ouvrages,
- de modifications intervenues lors du vote des décisions modificatives des contrats territoriaux,
- d'erreur matérielle ayant pu intervenir lors de l'affectation initiale.
- de modification de maîtrise d'ouvrage découlant des nouvelles compétences des intercommunalités ou syndicats,

Je vous propose de modifier ces affectations dans les conditions présentées en annexe au présent rapport .

Je vous demande de bien vouloir délibérer sur ces propositions de modifications.



PROPOSITIONS DE MODIFICATIONS D'AFFECTATIONS ANTERIEURES

Figurent en gras les modifications apportées

	A	FFECTATIONS INITIALES			NOUVELLES PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS					
Date de décision	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible	Montant voté	Maître d'ouvrage	Dossier	Dépense éligible	Montant voté		
AP 2014	AEP ASSAINISSEMEN	İT								
10/05/14	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de	Procédure administrative de régularisation des captages	53 000,00	10 600,00	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de Peyre Javols	Procédure administrative de régularisation des captages d'eau potable du syndicat	31 820,00	6 364,00		
19/05/14	Peyre Javols	d'eau potable du syndicat	55 000,00	10 000,00	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Procédure administrative de régularisation des captages d'eau potable	21 180,00	4 236,00		
AP 2014	AIDES AUX COMMUN	ES								
24/10/14	Communauté de communes de La Terre de Peyre	Aménagement d'aires de jeux sur le site du lac du Moulinet	29 156,00	11 600,00	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Aménagement d'aires de jeux sur le site du lac du Moulinet	29 156,00	11 600,00		
AP 2017	PROLONGATION D'AF)								
07/04/17	Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Réfection de la couverture de l'ancien presbytère	45 447,00	11 536,00	Commune de SAINT ANDRE CAPCEZE	Aménagement du village de la Roche	49 263,00	11 536,00		
AP 2015	CONTRATS									
05/02/16	Commune de MARCHASTEL	Aménagement du centre bourg de Marchastel	150 000,00	60 000,00	Commune de Marchastel	Aménagement du centre bourg de Marchastel	201 582,00	60 000,00		
	Communauté de communes de la Cévenne des Hauts Gardons	Mise en conformité de la déchèterie de Ste Croix Vallée Française	114 000,00	10 800,00	Communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère	Mise en conformité de la déchèterie de Ste Croix Vallée Française	128 850,00	10 800,00		
14/04/16	Commune de CHASSERADES	Rénovation de la salle des fêtes	203 230,00	46 800,00	Commune de MONT LOZERE ET GOULET	Rénovations des salles des fêtes de Chasseradès et du Bleymard	257 369,00	46 800,00		
	SIAEP Aumont Aubrac La Chaze de Peyre Javols	AEP de la Bessière	28 000,00	8 400,00	Commune de PEYRE EN AUBRAC	AEP de la Bessière	28 000,00	8 400,00		

17/06/16	Commune du POMPIDOU	Travaux de voirie communale 2016 – route de Masaoût II et emplois partiels sr la route de Molezon	36 541,00	11 605,00	Commune du POMPIDOU	Travaux de voirie communale 2016 – route de Masaoût II et emplois partiels sr la route de Molezon et le hameau de Mazelet	36 541,00	11 605,00
	Commune de CHANAC	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	195 000,00	33 800,00	Commune de CHANAC	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	122 000,00	33 800,00
21/07/16	Communauté de communes du Gévaudan	Extension et restructuration des locaux du siège de la communauté de communes (1ère tranche)	2 419 000,00	67 741,00	Communauté de Communes du Gévaudan	Extension et restructuration des locaux du siège de la communauté de communes (1ère tranche)	2 167 000,00	73 951,00
30/09/16	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Aménagement et mise en sécurité des bâtiments de l'école publique	62 183,00	18 655,00	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Aménagement et mise en sécurité des bâtiments de l'école publique	65 783,00	19 735,00
07/04/17	Commune de POURCHARESSES	Remise en état des dégâts provoqués par l'épisode cévenol du 22 novembre 2016	27 050,00	2 705,00	Commune de POURCHARESSES	Remise en état des dégâts provoqués par l'épisode cévenol du 22 novembre 2016	36 354,00	3 635,00
	Commune de CHANAC	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	195 000,00	15 000,00	Commune de CHANAC	Aménagement des rues des écoles, de la paro, de l'enclos et du Champredon	122 000,00	15 000,00
23/06/17	Commune de BRION	Aménagement de la voie nouvelle de la carrière à la limite de Grandvals (La Brugère) et du chemin rural d'Ussels vers le Cheylaret	76 509,00	30 571,00	Commune de BRION	Etude et aménagement de la voie nouvelle de la carrière à la limite de Grandvals (La Brugère) et du chemin rural d'Ussels vers le Cheylaret	106 567,00	42 627,00
21/07/17	Commune de SAINT BONNET LAVAL	Mise aux normes de la mairie à Laval Atger	97 852,00	18 000,00	Commune de SAINT BONNET LAVAL	Mise aux normes de la mairie de LavalAtger	97 852,00	23 252,00

(1) Le complément de crédits affectés de 25 528 € vient s'ajouter aux affectations du rapport 803 lors de cette même réunion dans les conditions suivantes :

Loisirs aménagements de villages : 11 462 €

Travaux exceptionnels : 930 € Ecoles publiques : 1 080 € Voirie communale : 12 056 €



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"

Dossier suivi par Ingénierie départementale - Appui aux collectivités

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



VU les articles L 1111-10 et L 3212-3 du Code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CG_14_7109 du 24 novembre 2014 approuvant les modalités de la politique contractuelle départementale 2015-2017 ;

VU la délibération n°CP_15_655 du 27 juillet 2015 approuvant le nouveau règlement, la répartition de l'enveloppe globale et la répartition des enveloppes territoriales ;

VU la délibération n°CP_15_946 du 23 novembre 2015 approuvant les contrats ;

VU les délibérations n°CP_15_945 du 23 novembre 2015 et n°CP_16_095 du 14 avril 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_095 du 14 avril 2016 et la délibération n°CP_16_290 du 10 novembre 2016 approuvant la modification au règlement des contrats ;

VU la délibération n°CP_16_206 du 22 juillet 2016 approuvant la convention territoriale d'exercice concertée "solidarité des territoires" ;

VU la délibération n°CP_16_291 du 10 novembre 2016 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CD_17_1045 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 « ingénierie et contrats» ;

VU la délibération n°CD_17_1061 du 23 juin 2017 approuvant les modifications des autorisations de programmes antérieures et l'état des autorisations de programmes 2017 votées ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1 ;

VU la délibération n°CP 17 095 du 7 avril 2017 approuvant les avenants aux contrats ;

VU la délibération n°CP_17_212 du 21 juillet 2017 approuvant la deuxième décision des avenants aux contrats ;

CONSIDÉRANT le rapport n°803 intitulé "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications apportées en séance ;

VU la non-participation des conseillers départementaux sur les contrats dès lors qu'ils sont concernés en qualité de maire ou adjoint du Conseil municipal, de Président ou de membre du Conseil communautaire ou du syndicat intercommunal concerné,

ARTICLE 1

Approuve les attributions de subvention, pour un montant total de 3 596 321,70 €, en faveur des projets décrits dans le tableau ci-annexé, réparties comme suit :

Alimentation en eau potable et assainissement :	723 002,00 €
Maîtrise des déchets :	331 938,00 €
Gestion intégrée des cours d'eau :	2 000,00 €



Patrimoine :	61 465,00 €
Logement :	40 000,00 €
Loisirs, aménagements de villages et équipement des communes :	593 397,50 €
Bois énergie :	100 000,00 €
Voirie communale :	535 545,00 €
Travaux exceptionnels :	561 068,00 €
Fonds pour les projets d'envergure départementale :	243 809,00 €
Fonds de Réserve :	404 097,20 €

ARTICLE 2

Précise que ces financements relèvent de la compétence « Solidarité Territoriale ».

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Annexe à la délibération n°CP_17_296 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°803 "Politiques territoriales : attributions de subventions sur l'autorisation de programme 2015 "Contrats territoriaux"".

Les 23 novembre 2015, 10 novembre 2016, 7 avril, 21 juillet et 23 octobre 2017, les contrats territoriaux 2015-2017 ont été approuvés par la Commission Permanente à savoir :

Enveloppes territoriales.

- Fonds de Réserve pour les projets d'envergure départementale : rocade ouest, pont de Quézac, Espace Evenements, Grand Lac de Naussac, château du Tournel, voie verte en Cévennes, Parc à bisons de Ste Eulalie, Opération Grand Site, enfouissement des lignes électriques et centre de traitement des matières de vidanges du Rédoundel. Sont également pris en compte à ce titre les contreparties des projets retenus aux contrats de ruralité et non prévus initialement aux contrats territoriaux.
- Fonds de Réserve pour prendre en compte les nouvelles modalités de l'action publique et notamment les appels à projets.

Il convient au fil de l'avancée des dossiers d'individualiser les aides prévues au contrat après instruction des dossiers.

Ces financements restent possibles après la Loi NOTRe dans le cadre de la mise en œuvre de la compétence « Solidarité Territoriale ».

Au titre du budget primitif 2015, de la Décision Modificative n°3 de 2016 et des propositions qui sont soumises à votre vote ce jour au projet de DM2, une autorisation de programmes de 25 416 205,74 € a été votée pour les Contrats territoriaux, répartie par opération et par imputation.

Le montant total des affectations déjà réalisées sur cette autorisation de programme s'élève à 21 240 884,75 €.

Conformément à notre règlement des contrats territoriaux, je vous propose de procéder à la dernière affectation de subventions en faveur des projets décrits dans le tableau en annexe au présent rapport.

Si vous approuvez l'octroi des subventions, il conviendra de procéder à l'affectation d'un montant de crédits de 3 626 197,70 € (3 600 669,70 € d'affectation au titre de ce rapport + 25 528 € d'affectations complémentaires dans le rapport 801), sur l'Autorisation de Programme 2015 "Contrats".

Dans ce tableau figurent des affectations au titre des fonds de réserve à savoir :

Fonds pour les projets d'envergure départementale

- Le financement de la création d'un belvédère à Sainte Enimie dans le cadre de l'OGS. La subvention départementale proposée est de 64 344 € sur une dépense de 160 861 € ; soit 40 %.
- Le financement de la maîtrise d'oeuvre des travaux d'aménagement de la voie verte en Cévennes d'un montant de 80 000 € est proposé à hauteur de 24 000 € du Département, soit 30 %,
- Le financement de la contrepartie de projets retenus pour l'année 2017 dans le cadre des contrats de ruralité initiés par l'Etat et qui n'avaient pas été retenus au titre des contrats à savoir :
 - Commune de Sainte Croix Vallée Française : acquisition d'un bâtiment pour 30 000 € de subvention et rénovation et aménagement d'un terrain de tennis pour 5 800 € de subvention,
 - Commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère : création d'un plateau sportif pour 5 800 € de subvention,
 - Commune de La Fage Saint Julien : rénovation thermique des bâtiments communaux pour 8 847 € de subvention.
 - Commune de Mende : scénographie de la cathédrale de Mende pour 50 000 € de subvention,



- Communauté de communes du Mont Lozère : aménagement d'un lieu de vie autour de l'étang de la Bastide pour 31 018 € de subvention,

Fonds de Réserve pour les appels à projets

LEADER : il est proposé d'apporter les contreparties aux financements LEADER pour les projets suivants :

- opération Florac Plage présentée par la commune de Florac Trois Rivières. La subvention départementale proposée est de 10 000 € sur une dépense de 50 000 € HT
- création d'un parcours sport nature présenté par la commune de Grèzes. La subvention départementale proposée est de 7 171,20 € sur une dépense de 29 880 € HT.

Appel à projet "fuites dans les réseaux" prévu au programme 2013-2018 de l'agence de l'eau Adour Garonne. Je vous propose en annexe le financement des projets suivants

- commune de Pont de Montvert Sud Mont Lozère pour le renouvellement du réseau AEP à partir de la prise d'eau de Caquefer. La subvention départementale proposée est de 122 190 € sur une dépense de 407 300 € HT, soit 30 %.
- SIEAP du Causse du Massegros pour le renforcement de l'AEP de La Malène (phase 1 : secteur des Fonts à Recoulettes). La subvention départementale proposée est de 57 630 € sur une dépense de 192 100 € HT, soit 30 %.

Appel à projet "Déchèteries" de l'ADEME. Je vous propose en annexe le financement des projets suivants :

- communauté de communes des Cévennes au Mont Lozère pour la mise en conformité de la déchèterie de Sainte Croix Vallée Française. La subvention départementale complémentaire proposée est de 13 880 € sur une dépense de 128 850 € HT,
- communauté de communes Randon-Margeride pour la mise en conformité de la déchèterie de Rieutort de Randon. La subvention départementale proposée est de 40 400 € sur une dépense de 202 000 € HT,
- communauté de communes Aubrac Lot Causse Tarn pour la mise en conformité de la déchèterie de Chanac. La subvention départementale proposée est de 20 300 € sur une dépense de 101 500 € HT.
- communauté de communes du Gévaudan pour la mise en conformité de la déchéterie de Marvejols. La subvention départementale proposée est de 55 000 € sur une dépense de 275 000 € HT,

Appel à projet "Pôle de Pleine Nature du Mont Lozère" Massif Central. Je vous propose en annexe le financement du projet suivant :

- Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère pour l'étude et l'aménagement de parcours multi-pratiques et de courses d'orientation. La subvention départementale proposée est de 71 332 € sur une dépense de 475 550 € HT, soit 15 %.



PROPOSITIONS D'AFFECTATIONS AU TITRE DES CONTRATS A LA COMMISSION PERMANENTE DU 23 OCTOBRE 2017

Figurent en italique gras les subventions sollicitées et non obtenues des autres organismes. Les autres sont les subventions acquises

Numéro du dossier	Maître d'ouvrage	Dossier	Montant de la base subventionnable	Montant proposé	Europe	Etat	Région	Autres	Autofinancement
Alimentation er	Alimentation en Eau Potable et Assainissement - CONTRAT			723 002,00	Chapitre 917	- BS			
Aubrac Lozér	ien								
00013370		AEP et assainissement du lieu dit d'Escudière	216 194,00	27 869,00	0,00	0,00	0,00	75 668,00	112 657,00
Aubrac, Lot, (Causse								
00013491	Commune de LA CANOURGUE	Protection des captages	23 900,00	6 550,00	0,00	0,00	0,00	12 570,00	4 780,00
Causse du Ma	assegros								
00013528	SIAEP du Causse Méjean	Alimentation du village de la Caxe sur la commune des Vignes	50 000,00	15 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	35 000,00
Cévenne des	Hauts Gardons								
00009394	Commune de LE POMPIDOU	Raccordement AEP du Mas Roger	71 800,00	21 540,00	0,00	0,00	0,00	31 500,00	18 760,00
00013717	SIVU de La Can de l'Hospitalet	Régularisation des captages (travaux - tranche 2)	29 501,00	8 269,00	0,00	0,00	0,00	14 750,00	6 482,00
00013710	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Aménagement du village (AEP phase 2)	84 007,00	25 202,00	0,00	0,00	0,00	50 627,00	8 178,00
00013708	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Aménagement du village (AEP phase 1)	111 330,00	33 399,00	0,00	0,00	0,00	55 665,00	22 266,00
00017289	Commune de MOLEZON	Travaux de raccordement et de protection du captage de Lauriol Trabassac	138 680,00	41 595,00	0,00	0,00	0,00	0,00	97 085,00
00013714	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Régularisation des captages (administratif et travaux)	143 796,00	42 365,00	0,00	0,00	0,00	71 898,00	29 533,00
Cévennes au	Mont Lozère								
00013919	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Programme de réhabilitation groupée des assainissements non collectifs	28 000,00	6 400,00	0,00	0,00	0,00	13 200,00	8 400,00
Chateauneuf	de Randon								
00013883	communes de Randon-	Etude de valorisation agricole des boues d'épuration et assainissement de la rue du pont Rodier à Chateauneuf de Randon	25 938,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	21 938,00

	00012959	Commune de MONTBEL	Périmètres de protection des captages (acquisitions foncières et travaux)	119 461,00	22 099,00	0,00	0,00	0,00	71 676,50	25 685,50
	00012936	Commune de CHAUDEYRAC	Régularisation des captages	160 379,00	29 987,00	0,00	0,00	0,00	92 227,40	38 164,60
	Coeur de Loz	ère								
	00012830	Commune de LE BORN	Assainissement du village de Saint Martin du Born	328 343,00	16 417,00	0,00	131 329,20	0,00	114 920,00	65 676,80
	00012815	Commune de BADAROUX	Construction d'un poste de relevage "Le Rastel"	112 550,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	101 450,00
Ц	00012814	Commune de BADAROUX	Construction d'un poste de relevage "Le Chambon"	148 200,00	11 100,00	0,00	0,00	0,00	0,00	137 100,00
	Gévaudan									
	00018373	Communauté de communes du Gévaudan	Régularisation des captages de Chaldecoste et Sinières planes sur la commune de Saint Laurent de Muret	7 100,00	710,00	0,00	0,00	0,00	4 260,00	2 130,00
	00012854	Communauté de communes du Gévaudan	Mise en place d'un service "AEP" administratif dans le cadre du transfert de compétences	44 250,00	22 125,00	0,00	0,00	0,00	0,00	22 125,00
	00012847	Communauté de communes du Gévaudan	Travaux de mise en conformité des captages (tranche 1)	156 500,00	35 425,00	0,00	0,00	0,00	89 775,00	31 300,00
	Gorges du Ta	rn et des Grands Causses								
	00018509	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Etude transfert de compétence	70 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	49 000,00	14 000,00
	00013561	Communauté de communes Gorges Causses Cévennes	Réhabilitation du système d'assainissement collectif de Mas Saint Chély et de Caussignac	197 610,00	39 522,00	0,00	0,00	0,00	0,00	158 088,00
	Goulet Mont I	_ozère								
	00012736	Commune de SAINT FREZAL D'ALBUGES	Régularisation des captages (phase de travaux)	49 700,00	13 520,00	0,00	0,00	0,00	24 850,00	11 330,00
	00012736			49 700,00 113 867,00	13 520,00 34 160,00	0,00	0,00		24 850,00 59 305,00	11 330,00 20 402,00
ŀ		FREZAL D'ALBUGES	de travaux) Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitioins foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles,							
ŀ	00012722	FREZAL D'ALBUGES	de travaux) Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitioins foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles,			0,00		0,00	59 305,00	
I	00012722 Haut Allier	FREZAL D'ALBUGES Commune de ALLENC SIE de La Clamouse	de travaux) Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitioins foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles, le Gendric et le Mazas	113 867,00	34 160,00	0,00	0,00	0,00	59 305,00	20 402,00
I	00012722 Haut Allier 00013046	FREZAL D'ALBUGES Commune de ALLENC SIE de La Clamouse	de travaux) Protection des périmètres de cinq captages : travaux de protection et acquisitioins foncières des captages de l'Altaret, le Beyrac, les Salelles, le Gendric et le Mazas	113 867,00	34 160,00	0,00	0,00	0,00	59 305,00	20 402,00

00013791	SIAEP de Rû de Fontbelle	Mise en conformité des captages	85 680,00	17 136,00	0,00	0,00	0,00	51 408,00	17 136,00
erre de Peyr	re e								
00013390	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Régularisation des captages à Sainte Colombe de Peyre (travaux)	63 333,00	19 000,00	0,00	0,00	0,00	34 166,50	10 166,5
00013389	Commune de PEYRE EN AUBRAC	AEP de la Védrinelle à Sainte Colombe de Peyre	44 000,00	13 200,00	0,00	0,00	0,00		30 800,0
Terre de Rand	don								
00013146	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Assainissement du hameau de Rieutortet	75 263,00	11 250,00	0,00	30 105,20	0,00	18 065,75	15 842,0
00016043	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Protection des captages	66 165,00	13 233,00	0,00	0,00	0,00	39 699,00	13 233,0
Terres d'Apch	ner								
00016028	Commune de CHAULHAC	Régularisation des captages (phase 3)	9 765,00	1 953,00	0,00	0,00	0,00	5 859,00	1 953,0
00012902	Commune de FONTANS	Clôture des captages AEP communaux	44 469,00	8 894,00	0,00	0,00	0,00	26 681,00	8 894,0
00013294	Commune de ALBARET SAINTE MARIE	Diagnostic du réseau eaux usées et raccordement de la station d'Albaret	48 405,00	9 681,00	0,00	0,00	0,00	0,00	38 724,0
00013297	SIAEP de Rû de Fontbelle	Mise en conformité des captages	187 415,00	37 483,00	0,00	0,00	0,00	112 449,00	37 483,
/allée de la J	onte								
00013607	Commune de SAINT PIERRE DES TRIPIERS	Mise aux normes de l'assainissement du hameau du Truel (réseau et station)	295 000,00	15 000,00	0,00	118 000,00	0,00	103 250,00	58 750,0
/allée Longue	e et du Calbertois en Cévenr	nes							
00014729	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Réhabilitation groupée coordonnée par le SPANC Pays de Cévennes	14 000,00	3 800,00	0,00	0,00	0,00	6 000,00	4 200,0
/illefort									
00012811	SIVOM de la Haute Allier	Réfection des captages du Thort	35 000,00	8 210,00	0,00	14 000,00	0,00	5 790,00	7 000,
00012803	Commune de PIED DE BORNE	Protection des captages de Balmelles et de Beaumes	42 323,00	12 697,00	0,00	0,00	0,00	21 161,50	8 464,
00012750	Commune de ALTIER	Réfection des réseaux AEP d'Altier et du Grand Altier	156 667,00	47 000,00	0,00	0,00	0,00	78 333,50	31 333,
00012751	Commune de ALTIER	Assainissement collectif d'Altier et du Grand Altier	325 000,00	21 525,00	0,00	76 245,00	0,00	162 500,00	64 730,
is Energie			3 800 000,00	100 000,00	Chapitre 919	– BC			
lorac Sud Lo	zère								
00012137	SDEE de la Lozère	Création d'un réseau de chaleur à Florac	3 800 000,00	100 000,00	0,00	0,00	800 000,00	1 476 512,00	1 423 488,
					Chapitre 917				

Aubrac Lozér	rien								
00013338	Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Rénovation de la déchèterie de Nasbinals	207 900,00	27 000,00	0,00	41 580,00	0,00	62 370,00	76 950,00
Aubrac, Lot,	Causse								
00013436	Syndicat Intercommunal Aubrac-Colagne	Rénovation de la déchèterie de St Germain du Teil	160 000,00	22 000,00	0,00	0,00	0,00	48 000,00	90 000,00
Causse du M	assegros								
00013505	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Rénovation de la déchèterie de St Georges de Lévejac	216 000,00	19 600,00	0,00	0,00	0,00	64 800,00	131 600,00
Chateauneuf	de Randon								
00013770	SICTOM des Hauts Plateaux	Mise au normes de la déchèterie de Chateauneuf	176 000,00	34 738,00	0,00	0,00	0,00	52 800,00	88 462,00
Goulet Mont									
00012703	Communauté de communes Mont-Lozère	Mise en conformité de la déchèterie du Bleymard	165 968,00	27 000,00	0,00	0,00	0,00	49 920,00	89 048,00
Haut Allier									
00013000	SICTOM des Hauts Plateaux	Mise en conformité de la déchèterie de Langogne	300 000,00	37 000,00	0,00	0,00	0,00	55 500,00	207 500,00
Hautes Terre	S								
00013130	Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Mise aux normes et aménagement de la déchèterie de Fournels	152 000,00	20 200,00	0,00	30 500,00	0,00	45 600,00	55 700,00
Margeride Es	t								
00013329	Communauté de communes de Randon- Margeride	Mise en conformité de la déchèterie de Grandrieu	190 000,00	37 800,00	0,00	38 000,00	0,00	57 000,00	57 200,00
Vallée de la 3	lonte								
00013572	SICTOM des bassins du Haut Tarn	Rénovation de la déchèterie de Hures la Parade	239 500,00	40 000,00	0,00	47 900,00	0,00	71 850,00	79 750,00
Vallée Longu	e et du Calbertois en Cévenn	es							
00013622	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Rénovation de la déchèterie de St Privat de Vallongue	226 000,00	27 400,00	0,00	0,00	0,00	38 382,00	160 218,00
Villefort	Villefort								
00012758	Communauté de communes Mont-Lozère	Mise en conformité de la déchèterie de Villefort	253 775,00	39 200,00	0,00	50 755,00	0,00	76 132,50	87 687,50
Fonds de Rése	rve		2 028 148,00	404 097,20	Chapitre 917	: 332 765,20 €	C – Chapitre 9:	19 : 71 332	
Cévenne des	Hauts Gardons								

	00018516	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Mise en conformité de la déchèterie de Sainte Croix Vallée Française	128 850,00	13 880,00	0,00	0,00	0,00	49 455,00	65 515,00
	Cévennes au	Mont Lozère								
	00018517	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Renouvellement de l'AEP à partir de la prise d'eau de Caquefer	407 300,00	122 190,00	0,00	0,00	0,00	160 780,00	124 330,00
	Florac Sud Lo	zère								
	00018515	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Opération Florac plage	50 000,00	10 000,00	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00	10 000,00
	Gévaudan									
	00013406	Commune de GREZES	Création d'un parcours sport nature	29 880,00	7 171,20	0,00	9 960,00	0,00	0,00	12 748,80
	00012414	Communauté de communes du Gévaudan	Travaux de rénovation de la déchèterie de Marvejols	275 000,00	55 000,00	0,00	0,00	0,00	45 400,00	174 600,00
	Gorges du Ta	rn et des Grands Causses								
	00013529	SIAEP du Causse du Massegros	Renforcement de l'AEP de La Malène (phase 1: secteur des Fonds à Recoulettes)	192 100,00	57 630,00	0,00	0,00	0,00	87 943,38	46 526,62
	Goulet Mont I	Lozère								
	00018860	Communauté de communes Mont-Lozère	Mise en conformité de la déchèterie du Bleymard (complément)	165 968,00	6 194,00	0,00	0,00	0,00	49 920,00	109 854,00
	Pays de Chan	ac								
	00013055	Communauté de communes Aubrac Lot Causses Tarn	Mise en conformité de la déchèterie de Chanac	101 500,00	20 300,00	0,00	20 300,00	0,00	30 450,00	30 450,00
	Terre de Rand	don								
	00013128	Communauté de communes de Randon- Margeride	Mise en conformité de la déchèterie de Rieutort de Randon	202 000,00	40 400,00	0,00	40 400,00	0,00	40 400,00	80 800,00
\	/illefort									
	00018611	Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère	Pôle de Pleine Nature du Mont- Lozère – Etude et l'aménagement de parcours multi-pratiques et de courses d'orientation	475 550,00	71 332,00	63 820,00	0,00	62 000,00	132 332,50	146 065,50
Fo	nds pour les	Projets d'Envergure Départe	mentale	1 062 928,00	243 809,00	Chapitre 913 Chapitre 919	: 50 000 € - Cl	napitre 917 : 1	14 791 -	
	Cévenne des	Hauts Gardons				Chapitre 919	. 79 018			
	00017601	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Acquisition d'un bâtiment	100 000,00	30 000,00	0,00	50 000,00	0,00	0,00	20 000,00
_										

.3695		Rénovation et aménagement d'un terrain de tennis	29 000,00	5 800,00	0,00	11 200,00	0,00	0,00	12 000,00
nes au	Mont Lozère								
.7602	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Création d'un plateau multisports	58 000,00	5 800,00	11 600,00	29 000,00	0,00	0,00	11 600,00
de Rés	erve d'Envergure Départeme	entale							
.8597	Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Création d'un belvédère à Sainte Enimie	160 861,00	64 344,00	0,00	0,00	0,00	0,00	96 517,00
.8601	Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes	Aménagement de la voie verte en Cévennes (maîtrise d'oeuvre)	160 000,00	48 000,00		80 000,00	0,00		32 000,00
d'Apch	er								
.7605	Commune de LA FAGE SAINT JULIEN	Rénovation thermique des bâtiments communaux	88 467,00	8 847,00	0,00	61 927,00	0,00	0,00	17 693,00
de Mei	nde								
.7611	Commune de MENDE	Scénographie de la cathédrale de Mende	270 000,00	50 000,00	0,00	135 000,00	0,00	0,00	85 000,00
.7610	Communauté de communes Mont-Lozère	Aménagement d'un lieu de vie autour de l'étang de La Bastide	196 600,00	31 018,00	0,00	78 640,00	0,00	47 622,00	39 320,00
nt			356 787,00	40 000,00	Chapitre 917	– BC			
c, Lot, C	Causse								
.8411	Commune de LES HERMAUX	Rénovation d'un logement dans l'ancien presbytère	35 129,00	10 000,00	0,00	14 051,61	0,00	0,00	11 077,39
Mont L	∟ozère								
.2720	Commune de CUBIERETTES	Réhabilitation d'un logement	74 235,00	10 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	44 235,00
de Peyr									
.3381	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Rénovation d'un logement au Ventouzet	86 888,00	10 000,00	0,00	19 987,00	0,00	0,00	56 901,00
de Ranc	don								
.3140	Commune de SAINT GAL	Rénovation du logement de la Manette	160 535,00	10 000,00	0,00	80 000,00	0,00	2 000,00	68 535,00
Aménag	gements de Villages et Equipe	ement des Communes	2 528 289,00	593 397,50	Chapitre 917	- BC			
, Marg	eride, Aubrac								
.2918	Commune de BLAVIGNAC	Mise en accessibilité des bâtiments communaux (1ère tranche)	51 535,00	17 009,00	0,00	9 491,24	0,00	0,00	25 034,76
	•								
Lozéri	en								
	7602 de Rés 8597 8601 d'Apch 7605 de Me 7611 t 7610 t , Lot, (8411 Mont I 2720 de Peyr 3381 de Rand 3140 ménag , Marg 2918	CROIX VALLEE FRANCAISE Thes au Mont Lozère Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE de Réserve d'Envergure Départeme 8597 Commune de GORGES DU TARN CAUSSES 8601 Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes d'Apcher 7605 Commune de LA FAGE SAINT JULIEN de Mende 7611 Commune de MENDE tt 7610 Commune de MENDE tt , Lot, Causse 8411 Commune de LES HERMAUX Mont Lozère 2720 Commune de CUBIERETTES de Peyre 3381 Commune de PEYRE EN AUBRAC de Randon 3140 Commune de SAINT GAL ménagements de Villages et Equiper, Margeride, Aubrac 2918 Commune de BLAVIGNAC	croit valle francaise terrain de tennis cross au Mont Lozère Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE de Réserve d'Envergure Départementale Commune de GORGES DU TARN CAUSSES Commune de GORGES DU Création d'un belvédère à Sainte Enimie Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes Syndicat mixte de la ligne verte des Cévennes Commune de LA FAGE SAINT JULIEN de Mende Commune de la cathédrale de Mende Communes Mont-Lozère Aménagement d'un lieu de vie autour de l'étang de La Bastide tt Lot, Causse Rénovation d'un logement dans l'ancien presbytère Mont Lozère COMMUNE de CUBIERETTES Réhabilitation d'un logement au Ventouzet Rénovation d'un logement de le Peyre Réhabilitation d'un logement de le Peyre Rénovation d'un logement de la Rénovation d'un logement de la Rénovation d'un logement de le Peyre Commune de CUBIERETTES Rénovation d'un logement de la Rénovation d'un logement au Ventouzet Rénovation du logement de la Manette Rénovation du logement de la Manette Rénovation du logement de la Manette Margeride, Aubrac Mise en accessibilité des bâtiments communaux (1ère tranche)	CROIX VALLEE FRANCAISE terrain de tennis 29 000,00 Des au Mont Lozère Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT Création d'un plateau multisports 58 000,00 Des au Mont Lozère Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT Création d'un plateau multisports 58 000,00 Des au Mont Lozère Commune de GORGES DU Fair Commune de GORGES DU Création d'un belvédère à Sainte Enimie 160 861,00 Brindle Syndicat mixte de la ligne Aménagement de la voie verte en Cévennes (maîtrise d'oeuvre) 160 000,00 Des au Mont Lozère Commune de LA FAGE Rénovation thermique des SAINT JULIEN Scénographie de la cathédrale de Mende 270 000,00 Des autour de l'étang de La Bastide 196 600,00 Des autour de l'étang de La Bastide 196 600,00	CROIX VALLEE FRANCAISE terrain de tennis 29 000,00 5 800,00	CROIX VALLEE FRANCAISE terrain de tennis 29 000,00	CROIX VALLEE FRANCAISE Iterrain de tennis 29 000,00 3 800,00 11 200,00 12 200,00 12 200,00 12 200,00 12 20 200,00 12 20 200,00 12 20 200,00 12 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20	CROIX VALLEE FRANCAISE terrain de tennis 29 000,00 3 000,00 0,	CROIX VALLEE FRANCAISE terrain de tennis 29 000,00 3 000,00 0,00 11 200,00 0,00

		Aménagement des villages de la							
000133!	55 Commune de GRANDVALS	Brugère et du Vialas	92 110,00	8 588,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 522,00
Aubrac, Lo	ot, Causse								
0001346	Commune de LA CANOURGUE	Mise en accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	12 000,00	0,00	16 000,00	0,00	0,00	12 000,00
0001346	Commune de LA CANOURGUE	Aménagement de Montjézieux	116 570,00	33 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	83 570,00
0001346	Commune de LA CANOURGUE	Revitalisation du centre bourg : aménagements d'espaces publics	160 000,00	32 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	128 000,00
Cévenne d	des Hauts Gardons								
0001369	96 Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Accessibilité des bâtiments publics	47 950,00	5 050,00	0,00	23 975,00	0,00	0,00	18 925,00
Cévennes	au Mont Lozère								
000185	13 Commune de VIALAS	Création d'un chemin de mémoire des justes	4 825,00	240,00	0,00	0,00	0,00	3 700,00	885,00
0001246	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Aménagement du village de l'Espinas à Saint Andéol de Clerguemort	50 000,00	20 000,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	10 000,00
000184	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Mise en place d'une signalisation routière et touristique	53 000,00	21 200,00	0,00	21 200,00	0,00	0,00	10 600,00
0001345	55 Commune de VIALAS	Aménagement du hameau de La Planche	42 335,00	5 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	37 335,00
000130	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Extension du garage communal de Saint Maurice de Ventalon	62 030,00	10 000,00	0,00	7 752,50	0,00	0,00	44 277,50
Chateaune	euf de Randon								
0001244	Commune de CHAUDEYRAC	Aménagement de l'entrée du village de Chaudeyrac	50 355,00	17 624,00	0,00	0,00	0,00	0,00	32 731,00
Coeur de	Lozère								
0001258	Communauté de 81 communes Coeur de Lozère	Création de l'arrosage intégré automatique au stade d'honneur Jean Jacques DELMAS	90 350,00	17 994,00	0,00	54 210,00	0,00	0,00	18 146,00
0001282	29 Commune de LE BORN	Aménagement du village de Saint Martin du Born	364 300,00	87 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	276 800,00
Florac Suc	d Lozère								
000132		Réalisation de murs de soutènement aux hameaux de Magistavols et des Crozes Haut	14 650,00	5 860,00	0,00	0,00	0,00	0,00	8 790,00
0001849	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Etude paysagère du parc Paul Arnal en vue de la création d'un pôle de pleine nature et 1ère tranche : création d'un pumptrack	15 000,00	6 000,00	0,00	6 000,00	0,00	0,00	3 000,00

	00018491	Commune de BARRE DES CEVENNES	Rénovation de la gendarmerie	112 000,00	33 161,50	0,00	56 000,00	0,00	0,00	22 838,50
	00010939	Commune de CANS et CEVENNES	Aménagement du village et mise en valeur du patrimoine historique de Saint Laurent de Trèves	69 547,00	20 864,00	0,00	0,00	20 864,00	0,00	27 819,00
	00018145	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Réfection de trois terrains de tennis	155 881,00	31 176,00	0,00	93 528,60	0,00	0,00	31 176,40
G	évaudan									
_	00013422	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Aménagement du village des Bories	20 003,00	4 799,00	0,00	0,00	0,00	0,00	15 204,00
	00013911	Commune de SAINT BONNET DE CHIRAC	Acquisitions foncières	65 000,00	7 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	58 000,00
G	orges du Ta	rn et des Grands Causses								
	00013552	Commune de GORGES DU TARN CAUSSES	Valorisation du patrimoine du bourg de Sainte Enimie	60 000,00	20 000,00	0,00	18 000,00	0,00	0,00	22 000,00
Н	aut Allier									
T	00018413	Commune de AUROUX	Rénovation de la toiture de la salle des fêtes	76 801,00	27 590,00	0,00	19 997,64	0,00	0,00	29 213,36
Н	autes Terres	5								
T	00018336	Commune de LA FAGE MONTIVERNOUX	Remplacement des menuiseries extérieures de la mairie	20 130,00	7 030,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 100,00
	00012381	Commune de TERMES	Aménagement de la salle des fêtes	32 295,00	12 918,00	0,00	12 918,00	0,00	0,00	6 459,00
T	erre de Rand	don								
	00018193	Commune de SAINT AMANS	Mise en acessibilité des bâtiments de l'école-mairie (complément) avec création d'une salle associative	29 500,00	9 845,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 655,00
T	erres d'Apch	ner er								
	00012877	Commune de SAINT PRIVAT DU FAU	Aménagement d'un parking près des cimetières	43 844,00	4 572,00	0,00	17 537,60	0,00	0,00	21 734,40
V	aldonnez									
	00017571	Commune de BALSIEGES	Aménagement de l'espace public et des espaces verts aux abords de la nouvelle école	116 277,00	4 962,00	0,00	46 510,80	0,00	0,00	64 804,20
V	allée de la Jo	onte								
	00013596	Commune de MEYRUEIS	Accessibilité des bâtiments publics (1ère tranche)	106 203,00	31 861,00	0,00	33 333,00	0,00	0,00	41 009,00
V	allée Longue	e et du Calbertois en Cévenn	es							
	00017937	Communauté de communes des Cévennes au Mont-Lozère	Création d'un sentier piétonnier d'intérêt communautaire sur la commune de Saint Hilaire de Lavit	6 028,00	1 808,00	0,00	3 014,00	0,00	0,00	1 206,00
	00013639	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Aménagement du centre bourg	300 000,00	66 667,00	0,00	160 290,00	0,00	0,00	73 043,00
				280						

Villefort									
	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	2 171,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	17 829,00
lonuments Histo	oriques et Patrimoine		172 930,00	61 465,00	Chapitre 913	– BC			
Hautes Terres									
	Commune de CHAUCHAILLES	Changement de la chaudière de l'église	22 930,00	11 465,00	0,00	0,00	0,00	0,00	11 465,00
Vallée de la Jor									
00013586	Commune de MEYRUEIS	Rénovation de la toiture de la tour de l'horloge et complément toiture du garage de la poste	50 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
00013584	Commune de MEYRUEIS	Aménagement du Château de Roquedols - études et 1ères réparations	100 000,00	30 000,00	0,00	40 000,00	10 000,00	0,00	20 000,00
ravaux Exceptio	nnels		1 893 884,00	561 068,00	Chapitre 910	– BC			
Apcher, Marger	ride, Aubrac								
00013879	Commune de RIMEIZE	Mise en conformité des captages d'eau potable et des ouvrages annexes associés	105 120,00	31 536,00	0,00	0,00	0,00	52 560,00	21 024,00
Aubrac, Lot, Ca	ausse								
00016489	communes Aubrac Lot	Changement du chauffage de la structure multi-accueil pour jeunes enfants et rénovation de la toiture du dojo de La Canourgue	19 440,00	5 000,00	0,00	3 899,00	0,00	0,00	10 541,00
Causse du Mass	segros								
	Commune de MASSEGROS CAUSSES GORGES	Rénovation de la salle des fêtes de Saint Georges de Lévejac	79 820,00	9 946,00	0,00	39 910,00	0,00	14 000,00	15 964,00
Cévenne des H	auts Gardons								
	Commune de LE	Réhabilitation et mise aux normes d'accessibilité de la bibliothèque municipale	21 182,00	6 354,00	0,00	10 591,00	0,00	0,00	4 237,00
Cévennes au M									
00013740 N		Mise aux normes de la crèche municipale	5 000,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	1 000,00
00018415 N		Réalisation d'une nouvelle pelouse au stade de Prat de Bletch	14 000,00	11 200,00	0,00	0,00	0,00	0,00	2 800,00
00018362	Commune de VIALAS	Aménagement des falaises du Trenze pour la pratique de l'escalade	87 400,00	27 520,00	0,00	39 900,00	0,00	2 000,00	17 980,00
00018113	Commune de VIALAS	Programme de voirie 2016-2017	71 211,00	8 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 611,00
Goulet Mont Lo	zère		290						
			290						

	00018111	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Aménagement d'une maison pour création de la mairie et de la maison des services au public	205 415,00	41 083,00	0,00	102 767,50	0,00	0,00	61 564,50
	00018496	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Réfection du mur de soutènement du Couderc	15 944,00	6 377,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 567,00
	00018497	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Aménagement des vestiaires du stade du Bleymard	18 504,00	3 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 804,00
	00017810	Commune de CUBIERES	Restauration de l'église de Pomaret	38 878,00	7 775,00	0,00	15 551,17	0,00	0,00	15 551,83
	00018495	Commune du MONT LOZERE et GOULET	Création d'un pumptrack au Bleymard	30 303,00	12 121,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 182,00
	Haut Allier									
	00009332	Commune de LANGOGNE	Restauration de l'église Saint Gervais Saint Protais	82 547,00	16 509,00	0,00	49 528,00	0,00	0,00	16 510,00
ŀ	Hautes Terres	5								
	00018505	Communauté de communes des Hautes Terres de l'Aubrac	Equipements pour la cabinet médical de Fournels	20 420,00	7 147,00	0,00	0,00	0,00	0,00	13 273,00
	00018066	Commune de TERMES	Réfection de la toiture de l'église	49 299,00	14 790,00	0,00	24 649,50	0,00	0,00	9 859,50
F	ays de Chan	ас								
	00018192	Commune de BARJAC	Aménagement des abords du terrain multi-sports	9 623,00	4 130,00	0,00	3 399,20	0,00	0,00	2 093,80
	erre de Peyr									
	00013386	Commune de PEYRE EN AUBRAC	Amélioration à la station de traitement des eaux de Lasbros	55 747,00	24 128,00	0,00	0,00	0,00	0,00	31 619,00
1	erre de Rand	don								
	00018293	Commune de LES LAUBIES	Réfection du pont d'Espeisses	58 602,00	15 000,00	0,00	29 877,58	0,00	0,00	13 724,42
1	erres d'Apch									
	00018596	Commune de JULIANGES	Réfection de chemins endommagés par un violent orage	29 716,00	6 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 716,00
	00018506	Commune de LAJO	Travaux de voirie communale 2017	76 730,00	11 053,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 677,00
/	/aldonnez									
	00018508	Commune de BALSIEGES	Aménagement de l'espace public et des espaces verts aux abords de la nouvelle école	116 277,00	29 921,00	0,00	46 510,80	0,00	0,00	39 845,20
	00015791	Commune de SAINT ETIENNE DU VALDONNEZ	Raccordement du village de Varazoux au réseau de collecte des eaux usées	72 308,00	30 600,00	0,00	0,00	0,00	0,00	41 708,00
	00018492	Commune de BRENOUX	Transformation de l'ancien presbytère en mairie	133 370,00	26 674,00	0,00	53 348,00	26 674,00	0,00	26 674,00
/	/allée Longue	e et du Calbertois en Cévenn	es							

	00018514	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Réfection des enrochements du pont de La Farge	19 150,00	2 925,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 225,00
	00018499	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Réfection des parapets de la VC 1	28 336,00	11 334,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 002,00
	00017172	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Travaux de voirie 2017 (complément)	50 000,00	20 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 000,00
	00018002	Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE	Aménagement d'un parking	51 415,00	20 566,00	0,00	0,00	0,00	0,00	30 849,00
	00018001	Commune de SAINT ANDRE DE LANCIZE	Programme de voirie 2017	78 813,00	31 525,00	0,00	0,00	0,00	0,00	47 288,00
	00018500	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Isolation thermique d'un bâtiment communal	109 314,00	43 725,00	0,00	0,00	0,00	0,00	65 589,00
V	/illefort									
	00018510	Commune de LA BASTIDE PUYLAURENT	Mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments communaux	40 000,00	9 829,00	0,00	20 000,00	0,00	0,00	10 171,00
	00018634	Syndicat Mixte d'Aménagement du Mont Lozère	Equipements pour les activités de pleine nature (PPN)	100 000,00	60 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	40 000,00
Tra	ıvaux pour la	Gestion Intégrée des Cours	d'Eau	20 000,00	2 000,00	Chapitre 917	- BS			
A	lubrac Lozéri	ien								
	00013318	Commune de LA CANOURGUE	PAPI : étude du risque inondation dans le centre ville de La Canourgue	20 000,00	2 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 000,00
Voi	irie Commun	ale		1 709 359,00	535 545,00	Chapitre 916	– BC			
A	Aubrac Lozéri	ien								
	00015937	Commune de NASBINALS	Travaux de voirie communale 2017	99 250,00	39 700,00	0,00	0,00	0,00	0,00	59 550,00
	Cévenne des	Hauts Gardons								
	00013679	Commune de SAINTE CROIX VALLEE FRANCAISE	Travaux de voirie communale 2017	15 276,00	5 825,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 451,00
	00013673	Commune de SAINT ETIENNE VALLEE FRANCAISE	Travaux de voirie communale 2017	103 356,00	40 855,00	0,00	0,00	0,00	0,00	62 501,00
	Cévennes au	Mont Lozère								
	00013083	Commune de PONT DE MONTVERT-SUD MONT LOZERE	Programme de voirie communale 2017	81 264,00	32 506,00	0,00	0,00	0,00	0,00	48 758,00
	00017123	Commune de VIALAS	Programme de voirie 2016-2017	71 211,00	17 400,00	0,00	0,00	0,00	0,00	53 811,00
	00013093	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Programme de voirie 2017 de Saint Andéol de Clerguemort	83 607,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 607,00
	00013095	Commune de VENTALON EN CEVENNES	Réfection de la voirie 2017 de Saint Frézal de Ventalon	83 607,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	69 607,00

Coeur de Loze	ère								
00012824	Commune de PELOUSE	Réfection de murs et programme de voirie communale 2017	60 625,00	24 250,00	0,00	0,00	0,00	0,00	36 375,00
Florac Sud Lo	zère								
00013199	Commune de CASSAGNAS	Programme de voirie 2017	28 992,00	11 597,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 395,00
00013731	Commune de BARRE DES CEVENNES	Programme de voirie 2017	47 786,00	18 223,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 563,00
00013205	Commune de FLORAC TROIS RIVIERES	Programme de voirie 2017	164 996,00	42 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	122 996,00
Haut Allier									
00013902	Commune de SAINT FLOUR DE MERCOIRE	Programme de voirie 2017	8 853,00	3 541,00	0,00	0,00	0,00	0,00	5 312,00
Hautes Terres	5								
00013134	Commune de BRION	Programme de voirie 2017	27 643,00	9 500,00	0,00	0,00	0,00	0,00	18 143,00
00013137	Commune de NOALHAC	Travaux de voirie 2017	32 974,00	13 190,00	0,00	0,00	0,00	0,00	19 784,0
00017710	Commune de ARZENC D'APCHER	Travaux de voirie 2017	71 647,00	7 495,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 152,0
Terre de Peyr	re								
00013376		Entretien de la voirie communale 2017 de la Terre de Peyre	197 094,00	72 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	125 094,0
Terre de Rand	don								
00015992	Commune de SAINT AMANS	Travaux de voirie communale 2017	6 510,00	2 604,00	0,00	0,00	0,00	0,00	3 906,00
00016044	Commune de LES LAUBIES	Travaux de voirie communale 2017	15 267,00	5 629,00	0,00	0,00	0,00	0,00	9 638,0
00015994	Commune de RIBENNES	Travaux de voirie communale 2017	22 638,00	7 999,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 639,0
00015995	Commune de SAINT DENIS EN MARGERIDE	Travaux de voirie communale 2017	19 014,00	2 444,00	0,00	0,00	0,00	0,00	16 570,0
00015997	Commune de RIEUTORT DE RANDON	Travaux de voirie communale 2017	36 249,00	9 707,00	0,00	0,00	0,00	0,00	26 542,0
Terres d'Apch	er								
00012898	Commune de FONTANS	Programme de voirie communale 2017	49 412,00	19 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	29 773,0
00012914	Commune de LAJO	Travaux de voirie communale 2017	76 730,00	19 639,00	0,00	0,00	0,00	0,00	57 091,0
Valdonnez									
00012999	Commune de SAINT BAUZILE	Travaux de voirie 2017	10 480,00	4 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	6 480,0
00012994	Commune de BRENOUX	Travaux de voirie communale 2017	29 176,00	11 671,00	0,00	0,00	0,00	0,00	17 505,0
	e et du Calbertois en Cévenne								

100018498	Commune de SAINT MICHEL DE DEZE	Réfection des enrochements du pont de la Farge	19 150,00	4 735,00	0,00	0,00	0,00	0,00	14 415,00
111111111111111111111111111111111111111	Commune de SAINT MARTIN DE BOUBAUX	Programme de voirie communale 2017	38 698,00	15 479,00	0,00	0,00	0,00	0,00	23 219,00
111111111111111111111111111111111111111	Commune de SAINT GERMAIN DE CALBERTE	Programme de voirie communale 2017	129 793,00	51 917,00	0,00	0,00	0,00	0,00	77 876,00
/illefort									
00012891	Commune de VILLEFORT	Programme de voirie 2017	78 061,00	14 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00	64 061,00



DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : attribution de subventions au titre de la dotation "projets urgents des associations"

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



Délibération n°CP_17_297

territoriales;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «finances» ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1

CONSIDÉRANT le rapport n°804 intitulé "Animation locale : attribution de subventions au titre de la dotation "projets urgents des associations" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1

Approuve, dans le cadre du programme « dotation exceptionnelle pour les projets urgents des associations », les individualisations des subventions récapitulées dans le tableau ci-dessous, d'un montant total de 3 360,00 € à imputer au 930-0202/6574.41, pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences :

Bénéficiaire	Projet	Aide allouée
Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Semaine de la mixité et de l'égalité professionnelle : carrefour départemental de l'orientation tout public	2 500,00 €
Association « Paroles Gabales »	Participation aux dépenses liées à la manifestation "la Lozère pousse le bouchon" à Lyon	500,00 €
Association ELA (lutte contre les leucodystrophies)	Organisation de la campagne 2017 "Mets tes baskets et bats la maladie" (collège Henri Bourrillon à Mende)	360,00 €

ARTICLE 2

Autorise la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Délibération n°CP_17_297

Annexe à la délibération n°CP_17_297 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°804 "Animation locale : attribution de subventions au titre de la dotation "projets urgents des associations"".

Le programme « dotations exceptionnelles », est destiné à accompagner les projets des associations pour des actions urgentes ou non récurrentes. Il vous est proposé dans ce cadre d'approuver les individualisations des subventions récapitulées dans le tableau ci-après :

Référence	Bénéficiaire	Libellé projet	Aide proposée
00016623	Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles	Semaine de la mixité et de l'égalité professionnelle : carrefour départemental de l'orientation tout public	2 500,00
00018598	Association « Paroles Gabales »	Participation aux dépenses liées à la manifestation "la Lozère pousse le bouchon" à Lyon	500,00
00016718	Association ELA (lutte contre les leucodystrophies)	Organisation de la campagne 2017 "Mets tes baskets et bats la maladie" (collège Henri Bourrillon à Mende)	360,00
			3 360 €

Il vous est donc proposé:

- d'approuver l'octroi des subventions pour un montant de 3 360 € à imputer au 930-0202/6574;
- d'autoriser la signature des conventions éventuellement nécessaires à la mise en œuvre de ces financements.





DÉPARTEMENT DE LA LOZÈRE Commission Permanente Séance du 23 octobre 2017

Commission: Politiques territoriales et Europe

Objet : Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)

Dossier suivi par Ressources Humaines, Assemblées, Finances - Assemblées et Comptabilité

La Commission Permanente du Conseil Départemental de la Lozère, régulièrement convoquée, s'est réunie, sous la présidence de Sophie PANTEL.

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 14h00

Présents: Françoise AMARGER-BRAJON, Alain ASTRUC, Laurence BEAUD, Denis BERTRAND, Régine BOURGADE, Henri BOYER, Patricia BREMOND, Eve BREZET, Francis COURTES, Sabine DALLE, Bruno DURAND, Bernard DURAND, Valérie FABRE, Christine HUGON, Sophie MALIGE, Michèle MANOA, Jean-Claude MOULIN, Bernard PALPACUER, Sophie PANTEL, Guylène PANTEL, Jean-Paul POURQUIER, Patrice SAINT-LEGER, Laurent SUAU, Michel THEROND.

Pouvoirs : Robert AIGOIN ayant donné pouvoir à Michèle MANOA, Valérie VIGNAL ayant donné pouvoir à Bruno DURAND.

VU la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions;

VU la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;

VU le code général des collectivités et notamment les articles L 1111-1, L 1111-2, L 3211-1, L 3211-2;

VU la délibération n°CD_15_1006 du 27 avril 2015 portant délégations du Conseil départemental à la commission permanente ;



Délibération n°CP 17 298

VU l'article L 1611-4 et L 3212-3, L 3231-3-1 et R 3231 du code général des collectivités territoriales ;

VU la délibération n°CD_17_1039 du 24 mars 2017 approuvant la politique départementale 2017 «finances» ;

VU la délibération n°CD_17_1042 du 24 mars 2017 approuvant le budget primitif 2017 et la délibération n°CD_17_1062 du 23 juin 2017 approuvant la DM1;

VU la délibération n°CD 17 1043 du 24 mars 2017 ;

CONSIDÉRANT le rapport n°805 intitulé "Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)" en annexe ;

La Commission Permanente, après en avoir délibéré,

VU les modifications au rapport faites en séance ;

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Paul POURQUIER sur le dossier du l'Association du Pays du Gévaudan ;

VU la non-participation au débat et au vote de Jean-Claude MOULIN sur le dossier du Marvejols-Mende :

VU la non-participation au débat et au vote de Régine BOURGADE sur le dossier du Marvejols-Mende ;

ARTICLE 1

Approuve, au titre du programme des dotations cantonales (PED) et pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences, les attributions de subvention pour un montant total de **164 202,00 €** réparti sur les cantons ci-après en faveur des projets récapitulés dans l'annexe jointe :

•	Aumont Aubrac :	19 745 €
•	La Canourgue :	33 760 €
•	Chirac:	13 586 €
•	Collet de Dèze :	11 627 €
•	Florac ;	10 600 €
•	Grandrieu:	13 499 €
•	Langogne:	2 958 €
•	Marvejols :	4 000 €
•	Mende :	8 493 €
•	Saint Alban sur Limagnole :	21 953 €
	Saint Chély d'Apcher :	

ARTICLE 2

Rappelle que, pour la gestion des dotations cantonales, il a été décidé de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

• la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.



Délibération n°CP_17_298

- ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement, le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet sachant que
 - si la subvention est inférieure à 500,00 € : versement unique après notification.
 - si la subvention est supérieure à 500,00 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.

ARTICLE 3

Autorise la signature des conventions de paiement pour les subventions supérieures à 4 000,00 €.

Adopté à l'unanimité des voix exprimées,

La Présidente du Conseil Départemental Sophie PANTEL



Délibération n°CP 17 298

Annexe à la délibération n°CP_17_298 de la Commission Permanente du 23 octobre 2017 : rapport n°805 "Animation locale : individualisation des subventions au titre des dotations cantonales (PED)".

Lors du vote du budget primitif et de la DM1, une enveloppe de 850 000 € a été réservée sur le programme des dotations cantonales (PED).

Je vous rappelle également que pour la gestion des dotations cantonales, il a été décidé de déroger au règlement général d'attribution des subventions sur les points suivants :

Ces dotations allouées au titre des PED sont forfaitaires (pas de taux par rapport à des dépenses) et ne font pas l'objet d'écrêtement. Le bénéficiaire doit simplement fournir les éléments justificatifs permettant de vérifier l'utilisation de la subvention conformément à son objet. Ainsi, pour ces subventions :

- si la subvention est inférieure à 500 € : versement unique après notification.
- si la subvention est supérieure à 500 € : le paiement de la subvention interviendra sur présentation d'éléments justificatifs des dépenses de l'association.

Par ailleurs, la date butoir de dépôt des dossiers avant le 31 décembre de l'année n-1 ne s'applique pas.

Il vous est proposé de procéder à de nouvelles individualisations de subventions pour accompagner diverses associations dont l'objet social permet un soutien au titre des compétences attribuées par la loi NOTRe (culture, sport, jeunesse, patrimoine, éducation populaire ou solidarité sociale) ou dont les actions proposées participent à l'exercice de ces compétences.

La liste des subventions est jointe en annexe et concerne les cantons suivants :

	Enveloppe votée (BP + DM1)	Déjà voté	Disponible à ce jour	Proposition d'individualis ation ce jour	Restera à individualiser
Aumont Aubrac	67 075 €	47 330,00 €	19 745 €	19 745 €	0
La Canourgue	73 040 €	39 280,00 €	33 760 €	33 760 €	0€
Chirac	55 336 €	41 750,00 €	13 586 €	13 586 €	0€
Collet de Dèze	85 142 €	73 515,00 €	11 627 €	9 600 € 11 627 €	2 027 € 0
Florac	69 531 €	53 040,00 €	16 491 €	10 600 €	5 891 €
Grandrieu	50 899 €	37 400,00 €	13 499 €	13 499 €	0€
Langogne	57 018 €	54 060,00 €	2 958 €	2 958 €	0€
Marvejols	56 580 €	52 380,00 €	4 200 €	4 000 €	200 €
Mende	116 993 €	108 500,00 €	8 493 €	8 493 €	0€
Saint Alban sur Limagnole	67 793 €	45 840,00 €	21 953 €	21 953 €	0€
Saint Chély d'Apcher	58 031 €	34 050,00 €	23 981 €	23 981 €	0€



Délibération n°CP_17_298

	Enveloppe votée (BP + DM1)	Déjà voté	Disponible à ce jour	Proposition d'individualis ation ce jour	Restera à individualiser
Saint Etienne du Valdonnez	97 562 €	97 562,00 €	0€	0€	0€
		684 707,00 €	170 793 €	162 175 € 164 202 €	8 618 € 6 091 €

Au regard de l'ensemble de ces éléments, il vous est demandé :

- d'approuver l'octroi des subventions en faveur des bénéficiaires, dont la liste est annexée, pour un montant total de 162 175 € 164 202 €
- d'autoriser la signature des conventions pour les subventions supérieures à 4 000 €.



Individualisations de subventions au titre des PED 2017

Commission permanente du 23 octobre 2017

164 202,00 19 745,00	
19 745 00	
13 7 43,00	
200,00	935 58 6574
1 000,00	933 32 6574
200,00	939 928 6574
200,00	939 928 6574
250,00	933 32 6574
400,00	939 91 6574
500,00	939 91 6574
600,00	939 91 6574
200,00	939 928 6574
800,00	939 91 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Association Aubrac Sud Lozère	00018403	Fonctionnement saison 2016/2017 de ski	200,00	933 32 6574
Association culture et loisirs	00018405	fonctionnement 2017	2 000,00	933 311 6574
Regroupement des écoles publiques du canton Nasbinals		Aide aux transports dans le cadre de diverses activités sportives et voyage scolaire.	5 000,00	932 21 6574
Société de chasse du Fau de Peyre	00018407	Préserver, consolider et promouvoir l'activité cynégétique	200,00	939 928 6574
Association la vaillante aumonaise	00018408	Fonctionnement + achats divers de matériels sportifs	900,00	933 32 6574
Société de chasse la Fage St Julien	00018412	Diverses actions 2017	200,00	939 928 6574
Société de chasse de la Chaze de Peyre - Terre de Peyre	00018418	subvention de fonctionnement 2017	200,00	939 928 6574
Société de chasse de St Sauveur de Peyre - Roc de Peyre	00018652	Repas, animations autour de la chasse	200,00	939 928 6574
Foyer rural cantonal d'Aumont Aubrac	00018840	chorale Terre de Peyre	300,00	933 311 6574
Comité des fêtes Aumonais	00018841	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 500€)	500,00	939 91 6574
NADA - Nasbinals accueil et découverte en Aubrac	00018842	Animations autour du chemin de compostelle (complément à la subvention de 400 €)	945,00	939 91 6574
Association du Pays du Gévaudan - Lozère	00018843	subvention de fonctionnement 2017	300,00	939 91 6574
ARDA canton Aumont Aubrac	00018844	subvention de fonctionnement 2017	500,00	939 928 6574
L'Arbr'à jeux	00018845	subvention de fonctionnement 2017	250,00	933 311 6574

2/16 **304**

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Entente Fournels Nasbinals ENF	00018846	Participation au fonctionnement du club saison 2016-2017	1 000,00	933 32 6574
Association de tir sportif et de loisir de Saint Chély d'Apcher	00018848	Fonctionnement 2017 du club	200,00	933 32 6574
Foyer des jeunes du Fau de Peyre – Sauvepeyre	00018849	Diverses animations 2017	500,00	939 91 6574
foyer rural de St Laurent de Muret	00018850	Fonctionnement 2017	500,00	939 91 6574
Moto club Aumonais	00018852	Subvention de fonctionnement 2017	300,00	933 32 6574
Comité des fêtes de Trélans	00018853	subvention de fonctionnement 2017	800,00	939 91 6574
Association Radio Margeride	00018854	Fonctionnement 2017 de la radio	400,00	933 311 6574
LA CANOURGUE	l		33 760,00	
Association les Causses Argentiques	00018000	Projet "tous connectés !" (projection en plein air et atelier de réalisation à Banasac)	250,00	933 311 6574
Chanac Accueil Loisirs et Nature	00018185	Activités de l'accueil loisirs et des séjours jeunes 2017	2 500,00	935 58 6574
Association Saint Laurentaise cantonale Canourguaise	00018306	Fonctionnement 2017 du club	2 190,00	933 32 6574
Office de tourisme Gorges du Tarn Causses Cévennes	00018338	Fonctionnement 2017	2 000,00	939 94 6574
Association familiale du canton de la Canourgue et ses environs	00018522	Activités manuelles, vannerie, création de bijoux, meubles en carton	200,00	935 58 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Les Amis du Jumelage la Canourgue - Gaïberg	00018548	Organisation du 29 ème anniversire du jumelage "La Canourgue-gaiberg" du 29 septembre au 3 octobre 2017	540,00	939 94 6574
LES CYCLOS DU MALPAS	00018549	Organisation des randonnées "la rando à Patrick" et "la rando du Sabot"	250,00	933 32 6574
Amicale des Sapeurs Pompiers de la Canourgue	00018550	Diverses actions	300,00	931 12 6574
Association Lous Passejaïres - club de retraite sportive	00018553	Organisation de randonnées et de marche nordique	240,00	933 32 6574
UGSEL CREALIX	00018554	Organisation de manisfestations sportives	150,00	933 32 6574
Club de l'Urugne	00018620	Animtion de cours de gymnastique	250,00	933 32 6574
Club de l'Oustal Banassac	00018653	Diverses animations auprès des personnes agées.	250,00	935 538 6574
L'Étrier Canourguais	00018654	fonctionnement + animations	200,00	933 32 6574
Association Patchwork d'Olt	00018768	fonctionnement 2017	200,00	935 58 6574
Association x-sports la Canourgue	00018769	fonctionnement 2017	290,00	933 32 6574
Les Amis de l'Orgue de la Canourgue	00018770	fonctionnement 2017	350,00	933 311 6574
Boule Canourguaise	00018771	Animations et rencontres sportives	640,00	933 32 6574
Comité des fêtes de la Capelle	00018772	animations 2017	600,00	939 91 6574
Association des mamans et des papas de l'école publique des Sources de la Canourgue	00018773	activités culturelles et sportives	1 200,00	932 21 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Familles actives Banassac - la Canourgue - St Germain du Teil	00018774	Diverses animations en faveur des familles	250,00	935 58 6574
Foyer socio éducatif collège de la Canourgue	00018777	Diverses activités	3 500,00	932 221 6574
Association Promotion de la Santé Vallée Causse Aubrac	00018778	fonctionnement 2017	500,00	935 58 6574
Association Cupidon	00018779	fonctionnement	700,00	935 58 6574
Foyer rural de la Malène	00018781	Diverses animations, fête de village, concerts (complément à la subvention de 890€)	250,00	939 91 6574
Association Salta Bartas	00018782	Organisation de la 15ème édition du Lozère Trail (complément à la subvention de 2 000 €)	500,00	933 32 6574
Foyer socio éducatif UPP Pierre Delmas	00018785	Divers projets pédagogiques	1 550,00	932 221 6574
Golf des Gorges du Tarn	00018789	fonctionnement 2017	200,00	933 32 6574
FNACA comité de Chanac	00018792	subvention de fonctionnement 2017	150,00	935 58 6574
Comité d'animation de Chanac	00018793	Diverses actions fête traitionnelle, bals, loto	1 450,00	939 91 6574
Foyer rural de Laval du Tarn	00018794	Diverses animations, fête du pain	600,00	939 91 6574
Syndicat des Trufficulteurs Lozériens	00018795	Organisation Fête de la truffe	800,00	939 93 6574
Club de l'age d'Or	00018855	Fonctionnement 2017	250,00	935 538 6574
La Compagnie "La Faute à Voltaire"	00018857	Fonctionnement 2017	700,00	933 311 6574
Les Amis de la Bibliothèque de la Canourgue	00018858	Fonctionnement 2017	150,00	933 311 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
les Vignes pétanque club	00018861	fonctionnement 2017	250,00	933 32 6574
Comité des fêtes des Vignes	00018862	fonctionnement 2017	700,00	939 91 6574
Comité des fêtes St Sylvestre	00018863	fonctionnement 2017	600,00	939 91 6574
ALSH OSCA - centre de loisirs	00018877	Fonctionnement 2017	300,00	935 58 6574
Basket club Canourguais	00018878	Fonctionnement 2017	250,00	933 32 6574
OSCA section Canoë Kayak	00018879	Fonctionnement 2017	420,00	933 32 6574
Association des Commerçants, Artisans et Professions Libérale de la Vallée de l'Urugne	00018880	Fonctionnement 2017	500,00	939 93 6574
Association des parents d'élèves (APE) de l'école du Massegros	00018881	subvention de fonctionnement 2017	500,00	932 21 6574
Office du tourisme Gorges du Tarn, Causse de Sauveterre	00018892	subvention de fonctionnement 2017	3 000,00	939 94 6574
Association Atelier Vocal en Cévennes	00018893	Participation au projet Fortuna (complément à la subvention de 300 €)	300,00	933 311 6574
Club de l'amitié de Chanac	00018894	subvention de fonctionnement 2017	200,00	935 538 6574
Écho de Roqueprins	00018895	subvention de fonctionnement 2017 - chorale	290,00	933 311 6574
AS St Georges de Lévéjac	00018896	Fonctionnement 2017	1 500,00	933 32 6574
Moto club du Massegros	00018897	subvention de fonctionnement 2017	450,00	933 32 6574

	Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
	Association le Roc de la Lègue	00018900	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 440 €)	350,00	933 32 6574
С	HIRAC	HIRAC			
	Comité des fêtes et d'animation de Chirac	00018635	Fonctionnement 2017 : animations culturelles et touristiques (complément à la subvention de 1000€)	500,00	939 91 6574
	Quatretto Chiracoise	00018636	Fonctionnement 2017 (Complément à la subvention de 500 €)	1 000,00	933 311 6574
	Association sportive de l'école de Montrodat	00018637	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 1000 €)	700,00	932 21 6574
	APEL Ste Angèle Chirac	00018638	Fonctionnement 2017 : animations culturelles et sportives (complément à la subvention de 1 000 €)	700,00	932 21 6574
	Sou de l'école publique de St Germain du Teil	00018639	Classe de découverte, sortie ski, rencontre sportive, festival de la petite roulotte (complément à la subvention de 1 000 €)	700,00	932 21 6574
	Association des parents d'élèves de l'école publique de Chirac	00018641	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 1000€)	700,00	932 21 6574
	Association un deux trois soleils !	00018642	Pratique amateur de théâtre et de clown, évènements culturels (complément à la subvention de 700 €)	1 000,00	933 311 6574
	Association des amis de l'école laïque du Monastier	00018643	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 1000€)	700,00	932 21 6574
	Association de Gymnastique Volontaire de Barjac	00018644	Fonctionnement 2017 du club (complément à la subvention de 1000€)	1 000,00	933 32 6574
	Sou de l'école publique de Balsièges	00018646	Participation aux activités sportives et culturelles (complément à la subvention de 1000 €)	700,00	932 21 6574
	Entente Chirac le Monastier	00018647	Fonctionnement 2017 du club	2 500,00	933 32 6574
	Football club de Montrodat	00018648	Fonctionnement 2017 du club	1 000,00	933 32 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Foyer rural - Comité d'animation de St Germain du Teil	00018649	Activités culturelles et gestion de la bibliothèque (complément à la subvention de 1000 €)	500,00	939 91 6574
Compagnie des Archers de la Fare	00018651	Fonctionnement 2017	1 500,00	933 32 6574
La Diane Barjacoise	00018783	Fonctionnement 2017 (complément à la subvention de 500 €)	386,00	939 928 6574
LE COLLET DE DEZE			11 627,00	
Association des Rencontres chantées	00017132	organisation des 10èmes Rencontres Chantées du Galeison - Collet de Dèze	600,00	933 311 6574
Chorale des Hussards de la République	00018528	Diverses manifestations	300,00	933 311 6574
Association Solidarité Paysans Languedoc- Roussillon	00018624	Accompagnement des agriculteurs	3 000,00	939 928 6574
Association Atelier Vocal en Cévennes	00018864	complément à la subvention de 1 500 €	2 500,00	933 311 6574
Foyer socio-éducatif du collège Henri Gamala	00018882	Activités sportives	500,00	932 221 6574
FSE collège Achille Rousson - St Étienne Vallée Fse	00018883	Activités sportives	500,00	932 221 6574
Association Cineco	00018884	Projet ado CEL	800,00	933 311 6574
Association lozérienne pour le développement de l'emploi agricole et rural (ALODEAR)	00018885	Actions d'animations territoriales pour sensibiliser les différents acteurs de la transmission agricole sur le territoire	2 000,00	939 928 6574
Les Amis de la Bibliothèque de Florac	00018921	Complément à la subvention de 500 €	300,00	933 311 6574
Foyer rural de Vébron	00018922	Complément à la subvention de 1 000 €	400,00	939 91 6574
Amicale laïque de l'école du Collet de Dèze	00018923	Complément à la subvention de 500 €	200,00	932 21 6574
Le pétassou	00018924	Complément à la subvention de 1000 €	527,00	935 58 6574
FLORAC			10 600,00	

8/16

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Association les Métiers du Patrimoine en Lozère	00016978	Actions de valorisation de l'artisanat aux collèges et lycées et organisation de l'exposition des Métiers du Patrimoine des 12 au 14 mai 2017 à Mende	500,00	933 312 6574
Société des Lettres, Sciences et Arts de la Lozère	00017237	Diverses actions	300,00	933 311 6574
Association Sportive Automobile de la Lozère - ASA 48	00017531	Organisation du rallye National de Lozère, manche du championnat de France des Rallyes 2ème édition du 29 au 30 mai 2017	600,00	933 32 6574
Fédération Départementale des Foyers Ruraux	00018374	Opération "passe pierre"	500,00	939 91 6574
Parents d'élèves du Collège de Florac	00018775	Aide au soutien scolaire	1 000,00	932 221 6574
Hydro's Trophy Seafarer	00018776	Raid 4L Trophy	600,00	933 32 6574
Association APE Ecole publique du Rozier	00018798	Différentes activités	1 200,00	932 21 6574
Challenge des Vallées Cévenoles	00018799	diverses activités	1 000,00	933 32 6574
La Carline Sport adapté	00018801	Manifestations de courses pédestres	300,00	933 32 6574
Association Lozère Sport Organisation	00018803	Organisation du tour du Gévaudan	500,00	933 32 6574
Toujours le sourire	00018804	Fonctionnement 2017	300,00	935 58 6574
Rallye des Trompes Cévenoles	00018805	Organisation du Rallye	200,00	933 32 6574
Le Rozier Ensemble	00018865	Diverses activités	1 000,00	935 58 6574
Société de chasse "la Jeune Diane"	00018886	Diverses activités	800,00	939 928 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Synd Intercom Popriet Chasseurs "la Jontanelle"	00018887	Diverses activités	800,00	939 928 6574
Association des Brebis et des Hommes	00018888	Diverses activités	1 000,00	939 928 6574
GRANDRIEU			13 499,00	
Club des Sources	00016474	Réalisation d'actions pour l'animation d'après-midi récréatifs pour les personnes âgées	1 000,00	935 538 6574
les Gabalous	00017392	Loisirs culturels et sportifs pour tous	400,00	933 311 6574
Margeride Environnement - AME	00017557	Actions de sensibilisation sur l'environnement	400,00	939 928 6574
Association Yoga Margeride	00017742	Cours de yoga adultes et enfants	200,00	933 32 6574
Association sportive Randonnaise	00017892	Fonctionnement 2017	500,00	933 32 6574
Éleveurs Équins de Margeride	00018075	Foire concours du samedi 5 août 2017 à Châteauneuf de Randon	500,00	939 928 6574
Société de chasse St Hubert St Symphorien	00018163	Fonctionnement	300,00	939 928 6574
Comité des fêtes du Guesclin	00018166	fonctionnement 2017	500,00	939 91 6574
Comité de jumelage Grandrieu - Hainaut	00018187	Festival du rire 2017	500,00	939 94 6574
Cap vers l'avenir	00018339	Implantation de 2 totems publicitaires sur le site des Bisons et au lieu-dit Chapeauroux avec une cartographie du canton de Grandrieu et de ses services	500,00	939 93 6574
Football club Grandrieu Rocles	00018341	Fonctionnement 2017	500,00	933 32 6574
Office de Tourisme Coeur Margeride	00018361	Fonctionnement 2017	500,00	939 94 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire	
Foyer rural de Chaudeyrac	00018370	fonctionnement 2017	500,00	939 91 6574	
association FNACA de Châteauneuf de Randon	00018371	fonctionnement 2017	500,00	935 58 6574	
Judo Margeride	00018398	fonctionnement du club et organisation de manifestations diverses	500,00	933 32 6574	
Les Montagnards de la Margeride	00018399	fonctionnement du sentier des créateurs de Grandrieu	500,00	939 91 6574	
Association sportive de Badaroux	00018551	fonctionnement saison 2017-2018	500,00	933 32 6574	
A tous vents - Générations mouvement	00018556	diverses action pour les personnes agées	500,00	935 538 6574	
FNACA de Grandrieu	00018579	fonctionnement 2017	500,00	935 58 6574	
Allenc amitié - Générations mouvement	00018595	Manifestation exceptionnelle du club	500,00	935 538 6574	
Association les ptits mômes	00018640	Eveil musical et contes pour les enfants de la crèche (complément à la subvention de 800 €)	799,00	935 58 6574	
Association des parents d'élèves (APE) Perle 2000 de l'école de Laubert	00018645	subvention de fonctionnement 2017	1 000,00	932 21 6574	
Club de tir Randonnais	00018766	Section Gym EPGV (complément à la subvention de 300 €)	500,00	933 32 6574	
Association Enfance de l'Art	00018767	Animations 2017	900,00	933 311 6574	
Foyer disciplines Nordiques Pierre Plantée	00018851	subvention de fonctionnement 2017	500,00	933 32 6574	
LANGOGNE	ANGOGNE				
Chasse Saint Hubert Langonaise	00018839	Fonctionnement 2017	1 000,00	939 928 6574	
	1				

/16

T	I			
Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputatio Budgétair
Association la Filature des Calquières	00018875	Complément à la subvention de 1 500 €	1 958,00	933 312 6574
MARVEJOLS			4 000,00	
APEL Ste Famille Marvejols	00018836	Voyage culturel en Irlande du 14 au 21 novembre 2017	2 000,00	933 311 6574
Marvejols Athlétisme Gévaudan	00018876	demande exceptionnelle de fonctionnement 2017	1 000,00	933 32 6574
Essor Gévaudan	00018905	Animations de Noël	1 000,00	939 91 6574
IENDE			8 493,00	
Mende Gévaudan Club Handball	00018190	Fonctionnement 2017 des équipes jeunes masculines et féminines	1 500,00	933 32 6574
Association Pancrace48 - KGB 48	00018233	Fonctionnement du club de kick-boxing	500,00	933 32 6574
Moto Club Lozérien	00018786	Participation aux 6 days	1 000,00	933 32 6574
Semi-Marathon Marvejols Mende	00018787	45ème édition du Semi Marathon Marvejols Mende 23 juillet 2017 (complément à la subvention de 2 000 €)	2 000,00	933 32 6574
Amicale des Polices Municipales de Lozère	00018788	fonctionnement 2017	1 200,00	933 32 6574
Comité des Fêtes de la Ville de Mende	00018790	Fonctionnement 2017	1 943,00	939 91 6574
sportive du collège Henri Bourrillon	00018791	Participation au projet ELA	350,00	932 221 6574
Association les Interstices	00017133	Individualisé à la CP 17-135 du 15/05/2017 Manifestation annulée (courrier de l'association reçu le 16 octobre 2017)	-1 000,00	933 311 6574
Centre Omnisports Lozère	00018889	Organisation de stages sportifs	1 000,00	933 32 6574
SAINT ALBAN SUR LIMAGNOLE			21 953,00	
Association les Cousettes de la Margeride	00016403	Acquisition d'un mannequin de couture réglable et fonctionnement 2017	300,00	935 58 6574

12/16

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Les rencontres musicales du Malzieu	00016462	Organisation de la 5° édition des Rencontres Musicales du Malzieu	3 000,00	933 311 6574
Foyer rural de Saint Gal	00016951	Fonctionnement 2017	400,00	939 91 6574
Les Frimousses de la Limagnole	00017191	Projets 2017	500,00	935 58 6574
Amicale des Parents et Amis des écoles publiques de St Alban	00017694	Participation Défi Vivez Bougez le 5 mai 2017 Montpellier	300,00	932 21 6574
Société de chasse St Amans St Gal	00017840	Fonctionnement -	300,00	939 928 6574
ADMR la Truyère	00017987	Fonctionnement 2017	200,00	935 58 6574
Les Masques de la Limagnole	00018158	Activités théatrales 2017	400,00	933 311 6574
Association Rieutort Animations	00018162	Fonctionnement 2017	2 700,00	939 91 6574
Association de chasse de Julianges	00018164	fonctionnement 2017	250,00	939 928 6574
APE Ecole publique de Saint Amans	00018212	Diverses activités culturelles et sportives	500,00	932 21 6574
Association des parents d'élèves de l'école publique de Rieutort de Randon	00018342	Fonctionnement 2017	600,00	932 21 6574
Cyclo Club Mendois	00018359	Organisation de diverses courses estivales 2017	200,00	933 32 6574
Office de Tourisme Coeur Margeride	00018360	Fonctionnement 2017	2 500,00	939 94 6574
Centre social de Randon	00018655	Diverses activités gym, yoga, atelier cuisine, informatique	2 900,00	935 58 6574
Boucardey Enduro Racing	00018658	Championnat de France	700,00	933 32 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
L'Amitié Chastelloise	00018703	Renforcement du lien social et lutte contre l'isolement	500,00	935 538 6574
Société de Chasse de Rieutort "la Diane Rieutortaise"	00018834	fonctionnement 2017	300,00	939 928 6574
Compagnie l'Orage	00018835	fonctionnement 2017	250,00	933 311 6574
Amicale des Sapeurs Pompiers de Rieutort	00018866	Fonctionnement 2017	600,00	931 12 6574
ARIAN Foyer rural Ribennoise d'Animation	00018868	Diverses manifestations 2017	300,00	939 91 6574
Margeride Football Club	00018870	fonctionnement 2017	800,00	933 32 6574
Rideau sur Randon	00018871	fonctionnement 2017	400,00	933 311 6574
Randonnée Gourmande "O goût de la Bête"	00018872	Randonnée gourmande du 2 septembre 2017	300,00	933 32 6574
Sidi Brahim de la Lozère	00018873	fonctionnement 2017	500,00	935 58 6574
Lozère d'Avenir- Coordination rurale 48	00018874	24ème congrès national de la coordination rurale le jeudi 7 décmbre 2017 à l'Espace Georges Frêche	373,00	939 928 6574
La Sainte Hubert de la Pierre Plantée	00018890	Diverses activités	400,00	939 928 6574
Pétanque Saint Albanaise	00018891	subvention de Fonctionnement Pétanque St Albanaise	400,00	933 32 6574
Association Culturelle et Folklorique d'Estables	00018901	Diverses activités	600,00	933 311 6574
Association APE de l'école de la Présentation du Malzieu ville	00018902	Diverses activités sportives et culturelles	480,00	932 21 6574

Bénéficiaire	CODE	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
SAINT CHELY D'APCHER				
l'ARECUP : l'Atelier du REemploi, de la Création et du UPcycling	00016673	Aide au démarrage de la Ressourcerie	200,00	935 58 6574
Amicale de l'école de Rimeize	00018312	Activités culturelles et sportives année scolaire 2017-2018	400,00	932 21 6574
Société musicale de Haute Lozère	00018812	Achat de gilets et vestes pour les diverses manifestations (complément à la subvention de 2 000 €)	1 000,00	933 311 6574
Entente Nord Lozère Football	00018813	Fonctionnement du club 2017 (complément à la subvention de 2 500 €)	481,00	933 32 6574
Lozère d'Avenir- Coordination rurale 48	00018817	24ème congrès national de la coordination rurale	1 000,00	939 928 6574
Maison des Lycéens Lycée polivalent des St Chély	00018818	Voyage culturel à Berlin du mardi 10 au samedi 14 avril 2018	350,00	933 311 6574
Association Les amis du château d'Apcher	00018819	Organisation de visites du château, site internet	1 500,00	933 311 6574
Comité des fêtes de la Garde	00018820	Diverses manifestations et fête du 15 août	850,00	939 91 6574
Amicale des sapeurs pompiers de Saint Chély d'Apcher	00018821	Aide à la formation des jeunes sapeurs pompiers et organisation de manifestations sportives diverses	11 500,00	933 32 6574
US la Garde Loubaresse	00018822	fonctionnement saison 2017-2018	500,00	933 32 6574
Jeunes Agriculteurs Lozère	00018823	Organisation de la Session montagne 2017 les 7,8 et 9 novembre sur la Margeride Est	500,00	939 928 6574
Club rando Margeride Aubrac	00018824	fonctionnement + stage de randonnée	350,00	933 32 6574
Club des archers Barrabans	00018825	Cours auprès des enfants, adultes	500,00	933 32 6574

Bénéficiaire	CODE DOSSIER	Libellé projet	Aide proposée	Imputation Budgétaire
Association école du Sacré Coeur St Chély	00018826	Découverte de la section Bois et de la section systèmes numériques	1 000,00	932 221 6574
association Familiale	00018827	fonctionnement 2017	250,00	935 58 6574
Saint Chély tennis de table	00018828	formation et accompagnement des jeunes et participation aux compétitions	800,00	933 32 6574
Comité des fêtes de Saint le Vieux	00018829	Organisation d'évènements festifs et sociaux	850,00	939 91 6574
FNACA comité local de St Chély	00018830	fonctionnement 2017	500,00	935 58 6574
Club Devers et Vertiges	00018831	diverses activités autour de l'escalade	800,00	933 32 6574
Ligue contre le cancer comité de Lozère	00018832	Séances de gymnastiques adaptée et sophrologie	300,00	935 58 6574
Union des confréries de Lozère	00018833	fonctionnement 2017	350,00	939 91 6574